— États financiers

et notes aux états financiers

Table des matières

85	Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière		Compte du régime de pension de la fonction publique – États financiers		Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale
86	Certificat d'investissement	129	États de la situation financière		du Canada – États financiers
	Office d'investingement des	130	États du résultat global	209	États de la situation financière
	Office d'investissement des régimes de pensions du secteur	130	États des variations	210	États du résultat global
	public – États financiers consolidés		des capitaux propres	210	États des variations
89	États consolidés	131	Tableaux des flux de trésorerie		des capitaux propres
	de la situation financière	132	Notes des états financiers	211	Tableaux des flux de trésorerie
90	États consolidés du résultat global			212	Notes des états financiers
90	États consolidés des variations des capitaux propres		Compte du régime de pension des Forces canadiennes – États financiers		Compte du régime de pension de la Force de réserve – États financiers
91	Tableaux consolidés des flux de trésorerie	169	États de la situation financière	249	États de la situation financière
92	Notes des états	170	États du résultat global	250	États du résultat global
02	financiers consolidés	170	États des variations des capitaux propres	250	États des variations des capitaux propres
		171	Tableaux des flux de trésorerie	251	Tableaux des flux de trésorerie
		172	Notes des états financiers	252	Notes des états financiers

Responsabilité de la direction

à l'égard de l'information financière

Les états financiers consolidés de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public («Investissements PSP») de même que les états financiers des comptes des régimes de pension de la fonction publique, des Forces canadiennes, de la Gendarmerie royale du Canada et de la Force de réserve (les «états financiers») ont été préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et énoncées dans le Manuel de CPA Canada. La responsabilité des états financiers et de l'information financière figurant dans le rapport annuel incombe à la direction.

Annuellement, nous attestons que les contrôles internes à l'égard de l'information financière et les contrôles et les procédures de communication de l'information sont adéquatement conçus et fonctionnent efficacement. Nous rapportons toutes observations importantes au comité de vérification (le « comité ») du conseil d'administration d'Investissements PSP.

À cet égard, les placements effectués par Investissements PSP au cours des exercices terminés le 31 mars 2018 et le 31 mars 2019 étaient conformes à la Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (la «Loi») et à l'Énoncé des principes, normes et procédures de placement (l'«ÉPNP»).

Neil Cunningham

Président et chef de la direction

Le 14 mai 2019

De plus, Investissements PSP tient des registres et maintient des systèmes de contrôle interne et des procédures à l'appui de ceux-ci afin de fournir une assurance raisonnable que son actif est bien protégé et contrôlé, et que les opérations sont conformes aux dispositions applicables de la Partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques et, selon ce qui convient, à la Loi, à son règlement d'application, aux règlements administratifs, et à l'ÉPNP.

Le comité aide le conseil d'administration à remplir ses responsabilités concernant l'approbation des états financiers annuels. Le comité rencontre régulièrement la direction et les auditeurs externes pour discuter de l'étendue des audits et autres mandats confiés de temps à autre aux auditeurs externes et des constatations qui en découlent, pour passer en revue l'information financière et pour discuter du caractère adéquat des contrôles internes. Le comité passe en revue les états financiers annuels et recommande leur approbation au conseil d'administration.

Les coauditeurs externes d'Investissements PSP, le Bureau du vérificateur général du Canada et Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (les « auditeurs externes »), ont effectué un audit indépendant des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, en procédant aux tests et autres procédures qu'ils ont jugés nécessaires pour exprimer une opinion dans leur rapport des auditeurs. Les auditeurs externes peuvent en tout temps communiquer avec la direction et le comité de vérification pour discuter de leurs constatations sur l'intégrité de l'information financière et le caractère adéquat des systèmes de contrôle interne d'Investissements PSP.

Nathalie Bernier

Première vice-présidente, planification stratégique et d'affaires et chef de la direction financière

Le 14 mai 2019

Certificat d'investissement

La Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (la «Loi») exige qu'un certificat soit signé par un administrateur au nom du conseil d'administration, indiquant que les placements détenus par l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») au cours de l'exercice financier ont été effectués conformément à la Loi ainsi qu'aux principes, aux normes et aux procédures régissant ces placements. Par conséquent, voici le certificat d'investissement:

«Les placements détenus par Investissements PSP au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019 ont été effectués conformément à la Loi et à l'Énoncé des principes, normes et procédures régissant ces placements ».

Martin Glynn

Président du conseil Le 14 mai 2019

PSP — Rapport annuel 2019

Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public

États financiers consolidés

Rapport des auditeurs indépendants

À la présidente du Conseil du Trésor

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public («Investissements PSP»), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 mars 2019 et 2018, et les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée d'Investissements PSP aux 31 mars 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants d'Investissements PSP conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité d'Investissements PSP à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a

l'intention de liquider Investissements PSP ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière d'Investissements PSP.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne:
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne d'Investissements PSP;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité d'Investissements PSP à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener Investissements PSP à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public et de ses filiales en propriété exclusive dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes: les dispositions

Pour le vérificateur général du Canada par intérim,

Mélanie Cabana, CPA auditrice, CA Directrice principale

Montréal, Canada Le 14 mai 2019 applicables de la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques et ses règlements, la Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public et ses règlements ainsi que les règlements administratifs de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public et de ses filiales en propriété exclusive.

À notre avis, les opérations de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public et de ses filiales en propriété exclusive dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des IFRS ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public et de ses filiales en propriété exclusive aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public et de ses filiales en propriété exclusive à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Delatte s.E.N.C.R.L./s.r.l.

Montréal, Canada Le 14 mai 2019

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A121444

États consolidés de la situation financière

À la date indiquée

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2019	31 mars 2018
Actif		
Placements (note 4.1)	199022	178 958
Autres actifs	193	181
Total de l'actif	199 215	179 139
Passif		
Fournisseurs et autres passifs	319	273
Passifs liés à des placements (note 4.1)	16924	13679
Emprunts (notes 4.1, 8.2)	14119	12 193
Total du passif	31362	26 145
Actif net	167 853	152994
Capitaux propres		
Droits prévus par la loi conférés au gouvernement du Canada à l'égard de ce qui suit : (note 9.1)		
Compte du régime de pension de la fonction publique	121974	111066
Compte du régime de pension des Forces canadiennes	33 012	30145
Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada	12130	11095
Compte du régime de pension de la Force de réserve	737	688
Total des capitaux propres	167 853	152994
Total du passif et des capitaux propres	199 215	179 139

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration:

Martin Glynn Président du conseil William A. Mackinnon

Président du comité de vérification

États consolidés du résultat global

Pour les exercices clos les 31 mars

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Revenu de placement	12195	14 420
Charges liées aux placements (note 11)	(579)	(445)
Revenu de placement net	11616	13 975
Charges d'exploitation (note 12)	(503)	(450)
Résultat net	11113	13 525
Autres éléments du résultat global Réévaluation du passif net au titre des prestations définies	(3)	(14)
Résultat global	11110	13511

États consolidés des variations des capitaux propres

Pour les exercices clos les 31 mars

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Transferts de fonds		
Solde au début de la période	73 731	69810
Transferts de fonds reçus au cours de la période (note 9.3)	3 749	3921
Solde à la fin de la période	77 480	73 731
Résultats non distribués		
Solde au début de la période	79 263	65 752
Résultat global	11110	13511
Solde à la fin de la période	90 373	79 263
Total des capitaux propres	167 853	152 994

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 mars

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Résultat net	11 113	13 525
Ajustements pour tenir compte des éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 12)	33	31
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents		
de trésorerie	(33)	18
Pertes (gains) non réalisé(e)s sur les emprunts	189	(189)
	11 302	13385
Variation nette des actifs et des passifs d'exploitation		
Augmentation des placements	(17 479)	(19748)
Diminution (augmentation) des autres actifs	4	(9)
Augmentation des fournisseurs et autres passifs	44	28
Augmentation des passifs liés à des placements	3 257	1 303
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	(2872)	(5041)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produits tirés des emprunts	33 711	27 325
Remboursement d'emprunts	(31987)	(25 747)
Transferts de fonds reçus (note 9)	3 749	3921
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités de financement	5 473	5 499
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisitions des immobilisations corporelles	(43)	(45)
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement	(43)	(45)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 558	413
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents		
de trésorerie	33	(18)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	4 2 2 5	3 830
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période ^A	6816	4 2 2 5
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Intérêts versés	(310)	(198)

^A Au 31 mars 2019, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprenaient un montant de 6 796 millions \$ (4 212 millions \$ au 31 mars 2018) détenu à des fins de placement et inclus à la note 4.1, ainsi qu'un montant de 20 millions \$ (13 millions \$ au 31 mars 2018) détenu à des fins administratives et inclus dans les autres actifs.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

1 — Renseignements sur la société

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public («Investissements PSP») est une société d'État créée en vertu de la Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (la «Loi») pour gérer et investir les sommes qui lui sont transférées, en vertu des Lois sur la pension (telles qu'elles sont définies ci-après), pour les fonds (tels qu'ils sont définis dans la Loi) au titre des régimes de retraite constitués en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique, de la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes («LPRFC»), de la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada (collectivement, les «Lois sur la pension»), ainsi que de certains règlements afférents à la LPRFC (les «règlements afférents à la LPRFC »). Les régimes de retraite constitués en vertu des Lois sur la pension comprennent le régime de pension de la fonction publique, le régime de pension des Forces canadiennes et le régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada, et le régime de retraite constitué en vertu des règlements afférents à la LPRFC comprend le régime de pension de la Force de réserve. Ils sont désignés aux présentes individuellement le «régime» et collectivement, les «régimes».

Les sommes qui sont actuellement transférées pour les fonds par le gouvernement du Canada (individuellement, un « Fonds » et collectivement, les « Fonds ») à Investissements PSP ont trait aux obligations en matière de prestations de retraite en vertu des régimes pour des services rendus à compter du 1er avril 2000, et dans le cas du régime de pension de la Force de réserve pour des services rendus à compter du 1er mars 2007 (collectivement, les « services postérieurs à 2000 »). Les comptes gérés par Investissements PSP au nom des Fonds sont désignés aux présentes individuellement le « compte de régime » et collectivement, les « comptes de régime ».

Il incombe à Investissements PSP de gérer les montants qui lui sont transférés dans le meilleur intérêt des bénéficiaires et des contributeurs en vertu des *Lois sur la pension*. Les montants doivent être investis en vue d'obtenir un rendement maximal sans s'exposer à un risque de perte indu, en tenant compte du financement, des politiques et des exigences des régimes et de la capacité des régimes à respecter leurs obligations financières.

En vertu des *Lois sur la pension*, le gouvernement du Canada, qui administre les régimes et leurs Fonds respectifs, peut en tout temps avoir recours à l'actif net d'Investissements PSP attribué au compte de régime de chaque Fonds à l'égard des montants requis aux fins du versement des prestations de retraite en vertu du régime concerné pour les services postérieurs à 2000, ou, généralement, en vue de réduire tout surplus non autorisé dans le Fonds de ce régime.

Investissements PSP et la plupart de ses filiales sont exonérées de l'impôt de la Partie I en vertu respectivement des alinéas 149(1)*d*) et 149(1)*d*.2) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

Le siège social d'Investissements PSP est situé au 1, rue Rideau, Ottawa (Ontario) Canada, et son établissement principal se trouve au 1250, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) Canada.

2 — Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés sont présentées sommairement ci-après et ont été appliquées à toutes les périodes présentées.

2.1. Mode de présentation

Les états financiers consolidés d'Investissements PSP ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les «IFRS»), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board («IASB»).

Investissements PSP constitue une entité d'investissement selon la définition de l'IFRS 10, États financiers consolidés, et, par conséquent, ne consolide que les filiales qui lui fournissent uniquement des services liés à ses activités de placement. Investissements PSP évalue plutôt ses participations dans les filiales à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») selon l'IFRS 9, Instruments financiers (l'« IFRS 9 »), y compris les filiales qui ont été constituées par Investissements PSP et qui se qualifient à titre d'entités d'investissement (les « filiales qui sont des entités d'investissement »). Investissements PSP évalue également sa participation dans des entreprises associées, des coentreprises et des actifs financiers et des passifs financiers à la JVRN selon l'IAS 28, Participations dans des entreprises associées et des coentreprises, et l'IFRS 9.

Les présents états financiers consolidés reflètent la situation financière et les résultats d'exploitation d'Investissements PSP et de ses filiales qui lui fournissent uniquement des services liés à ses activités de placement. Ils tiennent compte de l'activité économique d'Investissements PSP en ce qui a trait au placement des contributions nettes qui lui sont transférées pour les Fonds. Par conséquent, ils ne présentent pas tous les actifs ni toutes les informations relatives aux contributions, aux versements et aux passifs au titre des régimes.

La publication de ces états financiers consolidés a été autorisée par une résolution du conseil d'administration en date du 14 mai 2019.

Comptes de régime

Investissements PSP tient un registre des contributions nettes pour chacun des Fonds, de même que de la répartition de ses placements et de ses résultats d'exploitation à chacun des comptes de régime. Des états financiers distincts sont dressés pour chaque compte de régime.

2 — Principales méthodes comptables (suite)

2.2. Statut d'entité d'investissement

Investissements PSP a déterminé qu'elle respecte les critères obligatoires de la définition d'entité d'investissement selon l'IFRS 10, en se basant sur les faits et circonstances qui existaient à la fin de la période. Ces critères sont les suivants:

i) Mandat et objet de l'entité

Comme il est mentionné à la note 1, Investissements PSP a pour mandat de gérer et d'investir les montants qui lui sont transférés dans le meilleur intérêt des bénéficiaires et des contributeurs en vertu des *Lois sur la pension*. Par conséquent, l'objet d'Investissements PSP est d'investir dans le but de réaliser un rendement optimal sous forme de plus-values en capital et de revenu de placement, sans s'exposer à un risque de perte indu.

ii) Évaluation de la performance

Investissements PSP évalue et apprécie la performance de ses placements sur la base de la juste valeur.

Outre les critères obligatoires contenus dans la définition, l'IFRS 10 présente également certaines caractéristiques typiques d'une entité d'investissement. L'absence de l'une ou l'autre de ces caractéristiques ne signifie pas nécessairement que l'entité ne peut constituer une entité d'investissement. L'une de ces caractéristiques est qu'une entité d'investissement doit avoir des investisseurs qui ne sont pas des parties liées de l'entité.

Comme il est mentionné à la note 14, étant donné qu'Investissements PSP est une société de la Couronne, elle est considérée comme étant liée au gouvernement du Canada ainsi qu'à d'autres entités qui sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable du gouvernement du Canada. Par conséquent, puisque les fonds gérés par Investissements PSP proviennent de parties liées, elle pourrait ne pas respecter la caractéristique typique susmentionnée. Toutefois, la Loi prévoit un cadre qui garantit qu'Investissements PSP exerce ses activités dans des conditions normales de concurrence par rapport au gouvernement du Canada. Par conséquent, elle satisfait à tous les critères obligatoires de la définition susmentionnés et constitue une entité d'investissement.

Investissements PSP évaluera l'incidence de tout changement dans les faits et circonstances sur son statut d'entité d'investissement.

2.3. Sommaire des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées aux fins de la préparation des présents états financiers consolidés sont présentées ci-après.

2.3.1. Instruments financiers

i) Classement

Les actifs financiers qui sont des placements sont gérés, à l'instar des passifs financiers connexes, selon le modèle économique de l'entité de façon à optimiser le rendement. La performance de ces instruments financiers est évaluée sur la base de la juste valeur et ces instruments financiers sont classés comme étant à la JVRN. Ils sont décrits à la note 4.1.

Les emprunts qui sont présentés à la note 8 sont des passifs financiers qui ont été désignés comme devant être évalués à la JVRN, puisqu'ils font partie des portefeuilles de placements gérés en commun dont la performance est évaluée sur la base de la juste valeur.

ii) Comptabilisation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle Investissements PSP devient partie aux dispositions contractuelles qui s'y rattachent. Les actifs financiers négociés sont comptabilisés à la date de transaction.

iii) Évaluation initiale et évaluation ultérieure

Tous les actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière à la juste valeur et continuent à être évalués de cette manière de façon récurrente. Après l'évaluation initiale, les variations ultérieures de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers classés comme étant à la JVRN sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat global.

Si des variations de juste valeur des passifs financiers désignés comme devant être évalués à la JVRN découlent des fluctuations du risque de crédit propre à Investissements PSP, elles sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Toutes les autres variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le revenu de placement.

iv) Décomptabilisation

Un actif financier (ou, le cas échéant, une partie de celui-ci) est décomptabilisé lorsque les conditions suivantes sont respectées:

- · les droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif ont expiré; ou
- Investissements PSP a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif ou a l'obligation de payer les flux de trésorerie reçus à un tiers;

et

- Investissements PSP a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif; ou
- dans le cas où Investissements PSP n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif, elle a transféré le contrôle de l'actif.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation au titre du passif est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

PSP — Rapport annuel 2019

2 — Principales méthodes comptables (suite)

2.3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

2.3.2. Détermination de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Au moment de la comptabilisation initiale, Investissements PSP évalue les faits et circonstances liés à la transaction pour confirmer que le prix de transaction équivaut à la juste valeur d'un actif ou d'un passif. Par la suite, à chaque date de clôture, les cours du marché sont utilisés pour établir la juste valeur lorsqu'il y a un marché actif (par exemple, une Bourse reconnue), car ils représentent des transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de pleine concurrence. Lorsqu'un cours coté n'est pas disponible, la juste valeur est estimée au moyen de techniques d'évaluation fondées sur les données d'entrée disponibles à la fin de la période de présentation de l'information financière qui sont tirées de données de marché observables.

Les techniques d'évaluation s'appliquent, en règle générale, aux placements sur les marchés privés, aux placements alternatifs, aux instruments dérivés hors cote et à certains titres à revenu fixe. Le choix du modèle d'évaluation et les hypothèses sous-jacentes élaborées à propos de facteurs tels que le montant et le moment des flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation, la volatilité et le risque de crédit influent sur les valeurs obtenues au moyen de ces techniques. Dans certains cas, ces hypothèses ne sont pas étayées par des données de marché observables.

L'approche utilisée pour déterminer la juste valeur de tous les actifs financiers et de tous les passifs financiers est décrite à la note 4.

2.3.3. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation d'Investissements PSP et de ses filiales consolidées, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel chacune des entités au sein du groupe consolidé exerce ses activités. Investissements PSP et ses filiales consolidées évaluent leur performance en dollars canadiens, et leur liquidité est gérée en dollars canadiens.

2.3.4. Conversion des devises

Les transactions en devises réalisées au cours de la période, y compris l'achat et la vente de titres, les revenus et les charges, sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les profits et les pertes de change sur tous les actifs et passifs monétaires sont inclus dans le revenu de placement.

2.3.5. Prêts et emprunts de titres et garantie connexe

Investissements PSP participe à des programmes de prêt et d'emprunt de titres aux termes desquels elle prête et emprunte des titres en vue d'augmenter le rendement du portefeuille. Les opérations de prêt et d'emprunt, y compris la garantie connexe, en vertu de ces programmes ne transfèrent à la contrepartie ni les risques ni les avantages liés au droit de propriété. Par conséquent, Investissements PSP ne décomptabilise pas les titres prêtés ou donnés en garantie et ne comptabilise pas les titres empruntés ou reçus en garantie. Les garanties en espèces obtenues sont comptabilisées tel qu'il est indiqué à la note 4.1.9.

Ces opérations de prêt et d'emprunt de titres requièrent des garanties en espèces, en titres de créance de qualité supérieure ou en titres. Les opérations portant sur des garanties sont conclues selon les modalités habituelles dans le cadre de programmes de prêt et d'emprunt de titres. Investissements PSP et ses contreparties sont autorisées à vendre, à redonner en garantie ou à autrement utiliser les biens détenus en garantie. Les mêmes titres ou des titres équivalents doivent être rendus à la contrepartie à la fin du contrat, à moins qu'un cas de défaillance ne survienne.

2.3.6. Titres vendus en vertu de conventions de rachat et acquis en vertu de conventions de revente et garantie connexe

Investissements PSP est partie à des conventions de rachat et à des conventions de revente. Ces conventions prévoient la vente de titres par une contrepartie et sont assorties d'une entente simultanée visant le rachat de ces titres à un prix et à une date future fixés à l'avance.

Les titres vendus ou achetés en vertu de conventions de rachat et de conventions de revente, respectivement, y compris la garantie connexe, ne sont pas décomptabilisés ou comptabilisés puisque tous les risques et les avantages liés au droit de propriété relativement à ces titres ne sont pas transférés. Ainsi, lorsque Investissements PSP est la contrepartie qui vend des titres en vertu de telles conventions, le revenu (la perte) relativement à ces titres continue d'être comptabilisé(e) dans le revenu de placement, et les obligations de racheter les titres vendus sont comptabilisées dans les passifs liés à des placements. La différence entre la juste valeur des titres vendus et le prix de rachat est comptabilisée comme des charges d'intérêts dans les charges liées aux placements. Par contre, lorsque Investissements PSP est la contrepartie qui acquiert des titres en vertu de telles conventions, aucun revenu (aucune perte) relativement à ces titres n'est comptabilisé(e), et les obligations de revendre les titres sont comptabilisées dans les montants à recevoir liés à des placements. La différence entre la juste valeur des titres achetés et le prix de revente est comptabilisée comme un revenu de placement.

Les transactions en vertu de conventions de rachat et de conventions de revente requièrent que des biens soient donnés en garantie sous forme d'espèces ou de titres jugés admissibles par les contreparties. Les transactions portant sur des garanties sont effectuées selon les modalités habituelles dans le cadre de conventions de rachat standards. Ces modalités exigent des contreparties concernées qu'elles donnent des garanties supplémentaires en fonction des variations de la juste valeur des biens déjà détenus en garantie ainsi que des titres connexes vendus ou achetés. Les contreparties sont autorisées à vendre, à redonner en garantie ou à autrement utiliser les biens détenus en garantie. Les titres donnés en garantie doivent être rendus aux contreparties concernées à la fin du contrat, à moins qu'un cas de défaillance ne survienne.

2 — Principales méthodes comptables (suite)

2.3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

2.3.7. Compensation des instruments financiers

Investissements PSP opère compensation entre les actifs financiers et les passifs financiers et le montant net est présenté dans les états consolidés de la situation financière uniquement si Investissements PSP a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

2.3.8. Capitaux propres

Les droits du gouvernement du Canada en vertu des *Lois sur la pension* sont décrits à la note 1 et sont classés à titre d'instruments de capitaux propres sur la base qui suit:

- Ces lois confèrent en tout temps au gouvernement du Canada des droits sur l'actif net d'Investissements PSP aux fins décrites dans les Lois sur la pension. Ces droits ne comportent aucune obligation supplémentaire pour Investissements PSP de verser des montants au gouvernement du Canada.
- Ces droits prennent rang en dernier à l'égard de l'actif net d'Investissements PSP.
- Le total des flux de trésorerie prévus attribuables à ces droits, en tout temps, est uniquement fondé sur la juste valeur de l'actif net d'Investissements PSP à la date en question. De plus, la juste valeur de la totalité de l'actif net d'Investissements PSP correspond aux montants que le gouvernement du Canada peut exiger en tout temps.

2.3.9. Revenu de placement

Le revenu de placement se compose des intérêts, des dividendes, des gains (pertes) à la cession des actifs et passifs financiers et des gains (pertes) qui tiennent compte de la variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des actifs financiers détenus et des passifs financiers en cours à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les intérêts sont comptabilisés de façon uniforme en utilisant les taux prescrits jusqu'à la maturité des placements. Les dividendes sont comptabilisés lorsque les droits de les recevoir ont été obtenus, en général à la date ex-dividende.

2.3.10. Charges liées aux placements

Les charges liées aux placements comprennent les charges d'intérêts, comme il est mentionné à la note 4.1.7, les coûts de transaction, les frais de gestion externe des placements et autres (montant net).

Les coûts de transaction sont les coûts marginaux directement imputables à l'acquisition, au contrôle diligent, à l'émission ou à la sortie d'un actif financier ou d'un passif financier. Ils sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les frais de gestion externe des placements sont directement imputables à la gestion externe des actifs pour le compte d'Investissements PSP. Ces frais sont payés directement par Investissements PSP et comprennent les frais de gestion de base courus calculés en pourcentage de la juste valeur des actifs gérés à l'externe et les frais de gestion courus liés à la performance calculés en fonction de différents indicateurs de performance. Ils ne comprennent pas les montants qui ne sont pas payés directement par Investissements PSP pour certains placements dans des fonds en gestion commune classés dans les placements alternatifs et pour les placements sur les marchés privés, comme il est indiqué à la note 11.

2.3.11. Transferts de fonds

Les montants pour les Fonds sont comptabilisés dans leur compte de régime respectif quand ils sont reçus du gouvernement du Canada.

2.4. Jugements, estimations et hypothèses comptables importants

Dans la préparation des états financiers consolidés, la direction pose certains jugements, fait des estimations et formule des hypothèses qui peuvent toucher les montants qui y sont présentés. Les jugements importants comprennent les jugements liés à la détermination du statut d'entité d'investissement comme il est décrit à la note 2.2.

La direction fait également des estimations et formule des hypothèses relatives à l'évaluation, à l'appréciation des risques et aux informations connexes à l'égard des placements sur les marchés privés et de certains titres à revenu fixe. Les principales hypothèses formulées par la direction relatives à l'évaluation des instruments financiers sont présentées à la note 4.2.3 et celles relatives à l'appréciation des risques, à la note 7.

Bien que les estimations et les hypothèses reflètent le meilleur jugement de la direction, les résultats réels pourraient différer de ces estimations en raison des incertitudes qui entourent leur utilisation.

3 — Modifications actuelles et futures de normes comptables

3.1. Normes comptables actuelles

IAS 28, Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

L'IAS 28 modifiée est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Elle contient une mise au point permettant de clarifier que le choix d'évaluer à la juste valeur une participation dans une entité émettrice doit se faire sur une base individuelle. Ce choix ne s'applique pas uniformément pour évaluer les participations dans toutes les entreprises associées et les coentreprises. Investissements PSP a appliqué les modifications à compter du 1er avril 2018, ce qui n'a eu aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

IFRS 9, Instruments financiers

En 2014, l'IASB a terminé son projet de remplacement de l'IAS 39, Instruments financiers: comptabilisation et évaluation par l'IFRS 9. La norme comprend des exigences de comptabilisation, de décomptabilisation, de classement et d'évaluation des actifs et passifs financiers, ainsi que des dispositions en matière de dépréciation et de comptabilité de couverture. L'IFRS 9 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. L'application anticipée est permise. Investissements PSP a adopté de façon anticipée l'IFRS 9 (2014) dans ses états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2016.

Les principales méthodes comptables liées à l'IFRS 9 à l'égard de la comptabilisation, de la décomptabilisation, du classement et de l'évaluation des actifs et passifs financiers sont décrites à la note 2.3.1. Les dispositions de la norme en matière de dépréciation et de comptabilité de couverture n'ont aucune incidence.

3.2. Modifications futures de normes comptables

Investissements PSP a déterminé que les normes, modifications et interprétations ayant été publiées par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur, n'ont eu aucune incidence importante sur ses états financiers consolidés.

4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente les actifs financiers et les passifs financiers selon leur catégorie, leur pondération et le secteur dans lequel ils sont investis. Leur juste valeur s'établissait comme suit à la date indiquée :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2019	31 mars 2018
Placements sur les marchés publics		
Actions canadiennes	3 394	4 262
Actions étrangères	32 424	34652
Placements sur les marchés privés		
Placements immobiliers	28 142	26 693
Placements privés	20 234	16 265
Placements en infrastructures	20 099	17842
Placements en ressources naturelles	7513	5 3 3 9
Titres à revenu fixe		
Trésorerie et titres du marché monétaire	11904	11376
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	26 249	22613
Obligations indexées à l'inflation	14017	12357
Titres de créance privés	15 644	14126
Placements alternatifs	10039	8 7 4 8
	189 659	174273
Actifs liés à des placements		
Montants à recevoir liés à des transactions en cours	1176	1115
Intérêts à recevoir	498	420
Dividendes à recevoir	143	133
Titres acquis en vertu de conventions de revente	5970	1867
Actifs liés à des produits dérivés	1576	1150
	9 3 6 3	4 685
Placements représentant les actifs financiers à la JVRN	199 022	178 958
Passifs liés à des placements		
Montants à payer liés à des transactions en cours	(956)	(1164)
Intérêts à payer	(69)	(56)
Titres vendus à découvert	(6 298)	(6577)
Garanties à payer	(3012)	(3573)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(5627)	(575)
Passifs liés à des produits dérivés	(962)	(1734)
Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN	(16 924)	(13679)
Emprunts		
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	(14119)	(12 193)
Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN	(14 119)	(12 193)
Placements nets	167 979	153 086

PSP — Rapport annuel 2019

4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

4.1.1. Placements sur les marchés publics

Les placements sur les marchés publics comprennent les placements canadiens et étrangers dans les titres suivants: les actions ordinaires, les certificats américains d'actions étrangères, les certificats internationaux d'actions étrangères, les billets participatifs, les actions privilégiées, les parts de fiducies de revenu, les parts de fonds négociés en Bourse, les parts de fonds en gestion commune et les titres convertibles en actions ordinaires d'émetteurs cotés en Bourse.

Les placements directs dans des actions canadiennes et des actions étrangères sont évalués à la juste valeur en fonction des cours cotés dans des marchés actifs, d'après le prix compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur.

Dans le cas des placements dans des fonds en gestion commune, la juste valeur est établie en fonction des valeurs des parts obtenues des administrateurs de chacun des fonds, lesquelles proviennent de la juste valeur des placements sous-jacents dans chacun des fonds en gestion commune. La direction examine la juste valeur et, le cas échéant, l'effet des restrictions sur la vente ou le rachat de tels placements est pris en considération.

4.1.2. Placements sur les marchés privés

Les placements sur les marchés privés comprennent les placements immobiliers, les placements privés, les placements en infrastructures et les placements en ressources naturelles.

Les placements immobiliers comprennent les participations directes dans diverses entités fermées, les placements dans des fonds ainsi que des biens du secteur immobilier. Les placements immobiliers visent les sociétés de personnes, les sociétés et les biens immobiliers intervenant principalement dans le secteur des résidences pour aînés et le secteur résidentiel, les secteurs de l'immobilier commercial et du commerce au détail, et le secteur industriel, ainsi que des fonds privés investis dans des actifs immobiliers. Les placements immobiliers sont présentés déduction faite de tout financement de tiers.

Les placements privés regroupent les placements dans des fonds ayant des objectifs similaires, les co-investissements dans des entités fermées et les participations directes.

Les placements en infrastructures regroupent les participations directes, les placements dans des fonds et les co-investissements dans diverses entités fermées. Les placements en infrastructures visent les entités exerçant leurs activités essentiellement dans la gestion, la détention ou l'exploitation d'actifs de sociétés énergétiques, du transport et d'autres sociétés réglementées. Les placements en infrastructures sont présentés déduction faite de tout financement de tiers.

Les placements en ressources naturelles regroupent les participations directes, les placements dans des fonds et les co-investissements dans diverses entités fermées. Les placements en ressources naturelles visent les entités exerçant leurs activités dans la gestion, la détention ou l'exploitation d'actifs dans les secteurs des terrains forestiers, de l'agriculture et du pétrole et du gaz naturel en amont. Les placements en ressources naturelles sont présentés déduction faite de tout financement de tiers.

Le processus d'évaluation de la juste valeur des placements sur les marchés privés est décrit à la note 4.2.2 et les techniques d'évaluation, ainsi que les données d'entrée importantes utilisées, sont décrites à la note 4.2.3.

4.1.3. Titres à revenu fixe

Les titres à revenu fixe comprennent la trésorerie et les titres du marché monétaire, les obligations gouvernementales et les obligations de sociétés, les obligations indexées à l'inflation et les titres de créance privés.

La trésorerie et les titres du marché monétaire regroupent les instruments dont la durée jusqu'à l'échéance ne dépasse pas un an, tels que les bons du Trésor, les certificats de dépôt et les acceptations bancaires. Une partie de ces instruments ont une échéance de 90 jours ou moins et sont détenus dans le but de faire face aux engagements financiers à court terme. Ces instruments sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de changements de valeur. Ils sont inclus à titre de composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie aux fins des tableaux consolidés des flux de trésorerie et se sont établis à 6796 millions \$ au 31 mars 2019 (4212 millions \$ au 31 mars 2018). Les bons du Trésor sont évalués au moyen des prix obtenus auprès de sources indépendantes. Ces prix sont établis au moyen du prix le plus représentatif dans un écart de cotations de courtier. Compte tenu de leur nature à court terme, les certificats de dépôt et les acceptations bancaires sont comptabilisés au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de leur juste valeur.

Les obligations gouvernementales et les obligations de sociétés comprennent les obligations canadiennes, étrangères, fédérales, provinciales, territoriales et municipales, les billets à taux variable, les billets à terme adossés à des actifs et les titres adossés à des créances hypothécaires. Les obligations indexées à l'inflation sont des titres à revenu fixe qui permettent d'obtenir un rendement rajusté selon l'inflation.

Les titres de créance privés sont des titres à revenu fixe de sociétés fermées détenus directement ou par l'intermédiaire de fonds privés. Ces titres de créance se présentent sous la forme de prêts de premier rang, de dettes mezzanines et de prêts en difficulté et de placements principaux et secondaires dans des prêts à effet de levier. Les titres de créance privés comprennent également des prêts à des tiers, tels que des prêts de premier rang et de rang inférieur, des prêts à la construction, des prêts-relais, des prêts participatifs, ainsi que d'autres produits financiers structurés dans le secteur immobilier.

La juste valeur des obligations gouvernementales et de la plupart des obligations de sociétés, des obligations indexées à l'inflation et des titres adossés à des créances hypothécaires est fondée sur les prix obtenus auprès de sources indépendantes. Ces prix sont calculés au moyen d'une courbe de taux d'intérêt appropriée et d'un écart témoignant de la qualité du crédit de l'émetteur ou d'autres méthodes d'évaluation généralement reconnues.

La juste valeur de certaines obligations de sociétés, des titres de créance privés et des billets à terme adossés à des actifs est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Ces techniques, ainsi que les données d'entrée importantes utilisées, sont décrites à la note 4 2 3

L'évaluation de la juste valeur des placements dans des fonds faisant partie des titres de créance privés est décrite à la note 4.2.2.

4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

4.1.4. Placements alternatifs

Les placements alternatifs regroupent surtout des parts de fonds qui détiennent une combinaison d'actions, de titres à revenu fixe et d'instruments dérivés, ainsi que de fonds de couverture. La juste valeur de ces placements est déterminée selon les justes valeurs présentées par les administrateurs ou les gestionnaires principaux du fonds et reflète la juste valeur des actions, des titres à revenu fixe ou des instruments dérivés sous-jacents, selon le cas. La direction examine la juste valeur et, le cas échéant, l'effet des restrictions sur la vente ou le rachat de tels placements est pris en considération.

4.1.5. Montants à recevoir et à payer liés à des transactions en cours

Les montants à recevoir liés à des transactions en cours comprennent le produit des ventes de placements, excluant les instruments financiers dérivés, qui ont été négociés, mais demeurent non réglés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les montants à payer liés à des transactions en cours comprennent le coût des achats de placements, excluant les instruments financiers dérivés, qui ont été négociés, mais demeurent non réglés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

La juste valeur des montants à recevoir et à payer liés à des transactions en cours reflète la valeur à laquelle les transactions de vente ou d'achat initiales sous-jacentes ont été conclues.

4.1.6. Intérêts et dividendes à recevoir

Les intérêts et les dividendes sont comptabilisés aux montants que l'on s'attend à recevoir à la fin de la période de présentation de l'information financière, ce qui se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

4.1.7. Intérêts à payer

En ce qui a trait aux emprunts décrits à la note 4.1.11, les intérêts courus sont comptabilisés au montant que l'on s'attend à payer à la fin de la période de présentation de l'information financière, ce qui se rapproche de la juste valeur.

4.1.8. Titres vendus à découvert

Les titres vendus à découvert reflètent l'obligation d'Investissements PSP d'acheter des titres dans le cadre de transactions de vente à découvert. Dans le cadre de ces transactions, Investissements PSP vend des titres qu'elle ne détient pas avec l'obligation d'acheter des titres semblables sur le marché afin de couvrir sa position.

À l'aide de cours cotés du marché qui sont fondés sur le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, la juste valeur des titres vendus à découvert est calculée au moyen de la même méthode que pour les positions acheteur décrites dans les sections portant sur les placements sur les marchés publics et sur les titres à revenu fixe.

4.1.9. Garanties à payer

Dans le cadre de prêts de titres et de certaines transactions sur dérivés hors cote, une garantie en espèces est reçue et réinvestie par Investissements PSP. Investissements PSP comptabilise la garantie en espèces reçue, et un montant correspondant est comptabilisé dans les montants à payer. Le solde à payer représente l'obligation du cessionnaire de rembourser la garantie en espèces au cédant à la fin de la transaction en l'absence de défaillance de la part du cédant.

4.1.10. Titres vendus en vertu de conventions de rachat et acquis en vertu de conventions de revente

Comme il est mentionné à la note 2.3.6, Investissements PSP est partie à des conventions de rachat et à des conventions de revente. Les obligations de racheter ou de revendre les titres vendus ou acquis en vertu de telles conventions sont comptabilisées au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

4.1.11. Emprunts en vertu du programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux

Le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP est présenté à la note 8.2. Les billets à ordre à court terme sont comptabilisés au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur des billets à moyen terme d'Investissements PSP se fonde sur des prix obtenus auprès de sources indépendantes. Ces prix sont établis à l'aide d'une courbe de taux d'intérêt et d'un écart témoignant de la qualité du crédit d'Investissements PSP.

4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

4.1.12. Actifs et passifs liés à des dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers qui sont réglés à une date future. La valeur de ces instruments fluctue en fonction de la variation de la valeur des actifs, des taux d'intérêt ou des taux de change sous-jacents. En règle générale, les instruments financiers dérivés n'exigent aucun placement initial net. Dans certains cas, ils exigent un placement initial net inférieur à celui qui serait exigé pour détenir directement la position sous-jacente. Les instruments financiers dérivés peuvent être cotés en Bourse ou négociés hors cote. Les instruments négociés hors cote comprennent les instruments qui sont négociés bilatéralement et réglés, ainsi que ceux qui sont compensés (instruments dérivés hors cote compensés) par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale.

Investissements PSP utilise des instruments financiers dérivés afin d'améliorer le rendement des placements ou de reproduire des placements de façon synthétique. En outre, les instruments dérivés permettent de réduire les risques liés aux placements actuellement détenus.

Investissements PSP utilise les instruments financiers dérivés suivants:

Swaps

Les swaps désignent des transactions dans le cadre desquelles deux contreparties conviennent d'échanger des flux de trésorerie selon des modalités prédéterminées comprenant notamment un montant nominal et une durée. Les swaps sont utilisés dans le but d'accroître les rendements ou pour ajuster l'exposition de certains actifs sans avoir à acquérir ou à céder les actifs sous-jacents.

Contrats à terme normalisés

Les contrats à terme normalisés sont des contrats dont les modalités sont standardisées, et dans le cadre desquels un actif est reçu ou livré (acheté ou vendu) à un prix et à une date future fixés à l'avance. Ce type de contrat est utilisé pour ajuster l'exposition de certains actifs sans avoir à acquérir ou à céder directement les actifs sous-jacents.

Contrats à terme

Les contrats à terme sont des contrats couvrant la vente par une partie et l'achat par une autre partie d'un montant prédéterminé d'un instrument sous-jacent, à un prix et à une date future fixés à l'avance. Ce type de contrat est utilisé pour ajuster l'exposition de certains actifs sans avoir à acquérir ou à céder directement les actifs sous-jacents.

Options

Les options sont des contrats en vertu desquels le vendeur donne le droit à l'acquéreur, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un nombre donné de titres liés aux capitaux propres, aux indices, aux marchandises, aux devises, aux taux d'intérêt, au crédit ou d'autres instruments financiers sous-jacents, à un prix convenu d'avance, à une date déterminée ou en tout temps avant la date d'échéance prédéterminée.

Bons et droits de souscription

Le bon de souscription est une option visant l'achat d'un actif sous-jacent qui se présente sous la forme d'un titre transférable et qui peut être inscrite à la cote d'une Bourse ou négociée hors cote.

Le droit de souscription est un titre donnant à un actionnaire le droit d'acquérir de nouvelles actions émises par une société à un prix prédéterminé (habituellement inférieur au prix courant du marché), dans une proportion donnée du nombre d'actions que cet actionnaire détient déjà. Les droits de souscription ne sont émis que pour une courte période au terme de laquelle ils viennent à échéance.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés cotés sont comptabilisés à leur juste valeur en fonction des cours cotés du marché, soit le prix compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur. Les instruments dérivés hors cote compensés sont comptabilisés à leur juste valeur au moyen des cours obtenus de la chambre de compensation centrale. Les instruments dérivés négociés hors cote sont évalués à l'aide de techniques appropriées comme la valeur actualisée des flux de trésorerie. Ces techniques ont recours à des données d'entrée importantes qui sont observables sur le marché, comme les taux de rendement du marché actuels.

Valeur nominale et juste valeur des actifs et des passifs liés aux produits dérivés

La valeur nominale des instruments financiers dérivés n'est comptabilisée ni à l'actif ni au passif, car elle représente le montant nominal du contrat. À l'exception des dérivés de crédit, la valeur nominale ne représente pas le potentiel de profit ou de perte associé au risque de marché ou de crédit des transactions présentées ci-après. Cette valeur sert plutôt de fondement pour établir les flux de trésorerie et la juste valeur des contrats.

4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

4.1.12. Actifs et passifs liés à des dérivés (suite)

Le tableau ci-après résume la situation du portefeuille des instruments dérivés à la date indiquée :

	3	31 mars 2019			31 mars 2018	
	Valeur	Juste valeur Valeur		Valeur —	Juste valeur	
(en millions de dollars canadiens)	nominale —	Actifs	Passifs	nominale	Actifs	Passifs
Dérivés sur titres et marchandises						
Cotés						
Contrats à terme normalisés	3 478	_	-	3 7 9 4	_	_
Bons et droits de souscription	1	1	-	3	3	_
Options: acquises	5125	171	-	10589	252	_
souscrites	4610	-	(79)	7 217	-	(144)
Hors cote						
Swaps	26 159	641	(189)	26 774	146	(649)
Options: acquises	672	23	-	1 5 2 5	44	_
souscrites	541	-	(31)	853	-	(32)
Dérivés sur devises						
Cotés						
Contrats à terme normalisés	301	_	_	121	-	_
Hors cote						
Contrats à terme	19873	117	(52)	27 751	198	(419)
Swaps	6 588	18	(36)	3 003	1	(56)
Options: acquises	6 439	52	-	8 2 7 8	57	_
souscrites	5 893	-	(48)	8 502	-	(50)
Dérivés sur taux d'intérêt						
Cotés						
Contrats à terme normalisés	11 150	-	-	14600	-	-
Options: acquises	47 905	34	_	49 524	18	_
souscrites	43 920	_	(28)	42 835	-	(15)
Hors cote						
Contrats à terme	593	10	(16)	-	-	-
Swaps	25 558	245	(264)	14597	175	(145)
Options: acquises	54 045	263	-	49 904	249	-
souscrites	51142	-	(209)	52 207	-	(209)
Hors cote compensés						
Swaps	55 783	_	-	65 171	-	-
Dérivés de crédit						
Hors cote						
Swaps sur défaillance : acquis	668	_	(10)	1 243	-	(15)
souscrits ^A	90	1	-	235	2	_
Options: acquises	-	_	-	644	5	_
Hors cote compensés						
Swaps sur défaillance : acquis	821	-	-	1241	-	_
souscrits ^A	-	-	-	602	-	_
Total		1576	(962)	_	1 150	(1734)

^A Investissements PSP garantit indirectement, au moyen des swaps sur défaillance souscrits, les obligations de référence sous-jacentes. L'exposition potentielle maximale correspond à la valeur nominale des swaps sur défaillance souscrits présentée ci-dessus.

4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

4.1.12. Actifs et passifs liés à des dérivés (suite)

Le total des actifs et des passifs liés à des dérivés comprend ce qui suit :

	31 mars 2019				31 mars 2018	
	Valeur –	Juste v	aleur	Valeur —	Juste v	aleur
(en millions de dollars canadiens)	nominale –	Actifs	Passifs	nominale —	Actifs	Passifs
Instruments dérivés cotés	116 490	206	(107)	128 683	273	(159)
Instruments dérivés négociés hors cote	198 261	1370	(855)	195516	877	(1575)
Instruments dérivés hors cote compensés	56 604	-	-	67014	-	_
Total		1576	(962)		1 150	(1734)

Le tableau suivant présente la valeur nominale des produits dérivés selon l'échéance à la date indiquée :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2019	31 mars 2018
Moins de 3 mois	94331	125 971
De 3 à 12 mois	162 586	119 957
Plus d'un an	114 438	145 285

4.2. Hiérarchie de la juste valeur

4.2.1. Classement

Les actifs financiers et les passifs financiers décrits à la note 4.1 sont classés au même niveau de la hiérarchie de la juste valeur, qui est présentée ci-après, que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble.

- Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des cours (non ajustés) auxquels Investissements PSP peut avoir accès à la fin de la période de présentation de l'information financière, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent:
- i) les cours sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs similaires;
- ii) les cours sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou similaires;
- iii) les données d'entrée autres que les cours du marché qui sont observables pour l'actif ou le passif;
- iv) les données d'entrée corroborées par le marché.
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif qui sont utilisées dans les techniques d'évaluation reposant sur des modèles. Elles reflètent l'appréciation par la direction des hypothèses que les autres intervenants sur le marché utiliseraient pour établir le prix des actifs et des passifs.

Le classement par niveaux hiérarchiques est établi au moment de la détermination initiale de la juste valeur de l'actif ou du passif et, par la suite, passé en revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Investissements PSP détermine s'il y a eu transfert entre les niveaux et comptabilise ce transfert au début de la période de présentation de l'information financière.

4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

4.2.1. Classement (suite)

Le tableau ci-après présente la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers au 31 mars 2019, selon leur classement dans la hiérarchie de la juste valeur:

(en millions de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
Placements sur les marchés publics				
Actions canadiennes	2 471	862	61	3 394
Actions étrangères	28 570	2178	1676	32 424
Placements sur les marchés privés				
Placements immobiliers	_	_	28 142	28142
Placements privés	_	_	20 234	20 23 4
Placements en infrastructures	_	_	20099	20099
Placements en ressources naturelles	_	_	7 513	7 513
Titres à revenu fixe				
Trésorerie et titres du marché monétaire	_	11904	_	11904
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	_	26 211	38	26 249
Obligations indexées à l'inflation	_	14017	_	14017
Titres de créance privés	_	_	15 644	15 644
Placements alternatifs	_	2124	7 915	10039
	31 041	57 296	101 322	189 659
Actifs liés à des placements				
Montants à recevoir liés à des transactions en cours	_	1176	_	1176
Intérêts à recevoir	_	498	_	498
Dividendes à recevoir	_	143	_	143
Titres acquis en vertu de conventions de revente	_	5 9 7 0	_	5 9 7 0
Actifs liés à des produits dérivés	130	1 446	_	1576
	130	9 233	-	9 3 6 3
Placements représentant les actifs financiers à la JVRN	31 171	66 529	101 322	199 022
Passifs liés à des placements				
Montants à payer liés à des transactions en cours	_	(956)	_	(956)
Intérêts à payer	_	(69)	_	(69)
Titres vendus à découvert	(3919)	(2379)	_	(6 298)
Garanties à payer		(3012)	_	(3012)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	_	(5 627)	_	(5627)
Passifs liés à des produits dérivés	(107)	(855)	_	(962)
Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN	(4026)	(12 898)	_	(16 924)
Emprunts				
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	-	(14 119)	-	(14 119)
Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN	_	(14 119)	_	(14 119)
Placements nets	27 145	39512	101 322	167 979
	1			

4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

4.2.1. Classement (suite)

Le tableau ci-après présente la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers au 31 mars 2018, selon leur classement dans la hiérarchie de la juste valeur:

(en millions de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
Placements sur les marchés publics				
Actions canadiennes	3 400	862	_	4 262
Actions étrangères	29 531	3 227	1894	34652
Placements sur les marchés privés				
Placements immobiliers	_	-	26 693	26693
Placements privés	_	-	16 265	16 265
Placements en infrastructures	_	_	17842	17842
Placements en ressources naturelles	_	-	5 3 3 9	5 3 3 9
Titres à revenu fixe				
Trésorerie et titres du marché monétaire	_	11376	-	11376
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	_	22 438	175	22613
Obligations indexées à l'inflation	_	12357	-	12357
Titres de créance privés	_	_	14126	14126
Placements alternatifs	_	1668	7 080	8 748
	32 931	51 928	89414	174273
Actifs liés à des placements				
Montants à recevoir liés à des transactions en cours	_	1 1 1 1 5	-	1 1 1 1 5
Intérêts à recevoir	_	420	_	420
Dividendes à recevoir	_	133	_	133
Titres acquis en vertu de conventions de revente	_	1867	_	1867
Actifs liés à des produits dérivés	200	950	-	1 150
	200	4 485	-	4 685
Placements représentant les actifs financiers à la JVRN	33 131	56 413	89 414	178 958
Passifs liés à des placements				
Montants à payer liés à des transactions en cours	_	(1 164)	-	(1 164)
Intérêts à payer	_	(56)	-	(56)
Titres vendus à découvert	(5 069)	(1508)	-	(6 577)
Garanties à payer	_	(3 573)	-	(3 573)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	_	(575)	-	(575)
Passifs liés à des produits dérivés	(159)	(1575)	_	(1734)
Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN	(5 228)	(8 451)	_	(13679)
Emprunts				
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	-	(12 193)	_	(12 193)
Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN	-	(12 193)	_	(12 193)
Placements nets	27 903	35 769	89 414	153 086

Aucun transfert important n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, des titres cotés d'une juste valeur de 43 millions \$, classés au niveau 2 au 31 mars 2017, ont été transférés dans le niveau 1, les restrictions de négociation ayant expiré.

4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

4.2.2. Processus de détermination de la juste valeur des placements classés au niveau 3

Le processus d'évaluation est suivi et régi par un comité d'évaluation interne. Ce comité est responsable de la surveillance de tous les aspects de la détermination de la juste valeur, y compris l'élaboration des méthodes et procédures d'évaluation pour chaque type de placement et l'assurance qu'elles sont suivies. Les méthodes d'évaluation sont fondées sur des pratiques largement reconnues conformes aux normes d'évaluation professionnelles. Ces normes comprennent, entre autres, les International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines, les Règles uniformes de pratique professionnelle en matière d'évaluation au Canada et les Uniform Standards of Professional Appraisal Practice en vigueur aux États-Unis.

La juste valeur des placements classés au niveau 3 est établie au moins une fois l'an. Chaque trimestre, la juste valeur est passée en revue et ajustée, s'il y a lieu, pour refléter les répercussions de situations ou de circonstances importantes sur le marché en général ou propres aux placements. La méthode d'évaluation choisie pour chaque placement est, par la suite, appliquée de façon uniforme selon ce qui convient dans les circonstances. Le comité d'évaluation passe en revue les modifications importantes apportées aux méthodes d'évaluation pour déterminer si elles sont appropriées.

Dans les situations où elle recourt aux services d'évaluateurs indépendants, la direction s'assure qu'ils sont indépendants et que les méthodes d'évaluation employées sont conformes aux normes d'évaluation professionnelles susmentionnées. Pour valider le travail effectué par les évaluateurs, la direction s'assure que les hypothèses employées correspondent à l'information financière et aux prévisions du placement sous-jacent.

En ce qui concerne les placements dans des fonds classés au niveau 3, la juste valeur annuelle est habituellement déterminée selon les états financiers audités reçus du gestionnaire principal du fonds. Dans certains cas, la juste valeur est obtenue au moyen d'informations fournies par les administrateurs du fonds et revue par la direction pour s'assurer qu'elle est raisonnable et conforme aux méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur. Le cas échéant, l'effet des restrictions sur la vente ou le rachat de tels placements est pris en considération pour déterminer la juste valeur.

4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

4.2.3. Données d'entrée importantes pour le classement au niveau 3

Le tableau ci-après présente les principales informations sur les données d'entrée importantes liées aux actifs financiers et aux passifs financiers classés au niveau 3 au 31 mars 2019:

Actifs financiers et passifs financiers	Type de placement	Juste valeur (en millions de dollars canadiens)	Techniques d'évaluation importantes	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette (moyenne pondérée)
Placements sur les					
marchés publics Actions canadiennes	Placements directs	61	Valeur de l'actif net ^A	S. O.	\$. O.
Actions étrangères	Placements directs	1676	Valeur de l'actif net ^A	S. O.	S. O.
Placements sur les					
marchés privés Placements	Placements directs et	26 307	Flux de trésorerie	Taux d'actualisation ^{B, C}	4,10 % - 20,00 % (7,55 %)
immobiliers	co-investissements		actualisés	Taux de capitalisation final ^{B, C}	4,25 % - 10,25 % (5,92 %)
			Capitalisation directe	Taux de capitalisation ^{B, D}	2,50 % - 8,98 % (5,57 %)
				Taux d'occupation stable ^{D, E}	93,00 % - 100,00 % (98,22 %)
			Approche des transactions comparables	Prix au pied carré ^{D, E}	0,95 \$ - 2 057,93 \$ (281,99 \$)
			Valeur de l'actif net ^A	S. O.	S. O.
			Prix de la transaction	S. O.	S. O.
	Placements dans des fonds	1835	Valeur de l'actif net ^a	S. O.	s. o.
Autres placements sur les	Placements directs et co-investissements	33 792	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation ^B	6,00 % - 12,50 % (8,79 %)
marchés privés			Données de marché comparables	S. O.	s. o.
			Valeur de l'actif net ^A	S. O.	S. O.
			Prix de la transaction	S. O.	S. O.
	Placements dans des fonds	14054	Valeur de l'actif net ^a	S. O.	S. O.
Titres à revenu fixe Obligations de sociétés	Obligations convertibles	29	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation ⁸	52,50 %
	Billets à terme adossés à des actifs	9	Prix obtenus de sources indépendantes ^A	S. O.	\$. O.
Titres de créance privés	Placements directs et co-investissements	10 797	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation ^B	5,54 % - 18,76 % (9,77 %)
			Valeur de l'actif net ^A	S. O.	S. O.
			Prix de la transaction	S. O.	S. O.
	Placements dans des fonds	4847	Valeur de l'actif net ^a	s. o.	S. O.
Placements alternatifs	Placements dans des fonds	7915	Valeur de l'actif net ^a	s. o.	S. O.
Total		101 322			

A Dans certains cas, la juste valeur est déterminée par des sources indépendantes. Investissements PSP n'a pas accès aux informations sur les évaluations.

^B Toute augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une diminution (augmentation) de la juste valeur.

^C Une augmentation (diminution) du taux d'actualisation est en général accompagnée d'une augmentation (diminution) du taux de capitalisation final.

Dall n'existe pas de relation directe prévisible entre cette donnée d'entrée et toute autre donnée d'entrée importante non observable.

E Une augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une augmentation (diminution) de la juste valeur.

4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

4.2.3. Données d'entrée importantes pour le classement au niveau 3 (suite)

Le tableau ci-après présente les principales informations sur les données d'entrée importantes liées aux actifs financiers et aux passifs financiers classés au niveau 3 au 31 mars 2018:

Actifs financiers et passifs financiers	Type de placement	Juste valeur (en millions de dollars canadiens)	Techniques d'évaluation importantes	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette (moyenne pondérée)
Placements sur les marchés publics Actions étrangères	Placements directs	1894	Valeur de l'actif net ^a	S. O.	s. o.
Placements sur les					
marchés privés Placements	Placements directs et	25 048	Flux de trésorerie	Taux d'actualisation ^{B, C}	5,00 % - 22,10 % (7,94 %)
immobiliers	co-investissements		actualisés	Taux de capitalisation final ^{B, C}	4,25 % - 9,75 % (5,92 %)
			Capitalisation directe	Taux de capitalisation ^{B, D}	2,75 % - 9,09 % (5,30 %)
				Taux d'occupation stable ^{D, E}	94,00 % - 100,00 % (98,29 %)
			Approche des transactions comparables	Prix au pied carré ^{D, E}	27,50 \$ - 1 107,92 \$ (90,83 \$)
			Valeur de l'actif net ^A	S. O.	S. O.
			Prix de la transaction	S. O.	S. O.
	Placements dans des fonds	1645	Valeur de l'actif net ^A	S. O.	S. O.
Autres placements sur les	Placements directs et co-investissements	27 221	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation ^B	6,00 % - 12,70 % (8,94 %)
marchés privés			Données de marché comparables	S. O.	S. O.
			Valeur de l'actif net ^A	S. O.	S. O.
			Prix de la transaction	S. O.	S. O.
	Placements dans des fonds	12 225	Valeur de l'actif net ^A	S. O.	S. O.
Titres à revenu fixe Obligations	Obligations	164	Flux de trésorerie	Taux d'actualisation ^B	4,70 % - 10,00 % (7,40 %)
de sociétés	convertibles		actualisés		
	Billets à terme adossés à des actifs	11	Prix obtenus de sources indépendantes ^A	s. o.	S. O.
Titres de créance privés	Placements directs et co-investissements	10160	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation ^B	5,90 % - 17,25 % (9,79 %)
			Valeur de l'actif net ^A	S. O.	S. O.
			Prix de la transaction	S. O.	S. O.
	Placements dans des fonds	3 966	Valeur de l'actif net ^A	s. o.	s. o.
Placements alternatifs	Placements dans des fonds	7080	Valeur de l'actif net ^A	s. o.	s. o.
Total		89 414			

A Dans certains cas, la juste valeur est déterminée par des sources indépendantes. Investissements PSP n'a pas accès aux informations sur les évaluations.

⁸ Toute augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une diminution (augmentation) de la juste valeur.

^c Une augmentation (diminution) du taux d'actualisation est en général accompagnée d'une augmentation (diminution) du taux de capitalisation final.

De la n'existe pas de relation directe prévisible entre cette donnée d'entrée et toute autre donnée d'entrée importante non observable.

E Une augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une augmentation (diminution) de la juste valeur.

4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

4.2.4. Niveau 3 - rapprochement

Le tableau suivant présente le rapprochement de tous les mouvements liés aux actifs financiers et aux passifs financiers classés dans le niveau 3 pour l'exercice clos le 31 mars 2019:

(en millions de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Achats	Ventes	Règlements	Gains réalisés	Gains (pertes) non réalisés	Transfert hors du niveau 3	Solde de clôture
Placements sur les marchés publics	1894	555	(675)	_	430	(467)	_	1737
Placements sur les marchés privés	66139	14873	(9 473)	_	1898	2 639	(88)	75 988
Titres à revenu fixe	14301	5 785	(4504)	(59)	152	7	_	15682
Placements alternatifs Montants nets à recevoir et à payer liés aux produits dérivés	7 080	879 -	(552)	-	-	464	_	7915
Total	89 414	22 092	(15 204)	(59)	2 5 2 4	2 643	(88)	101 322

Au 31 mars 2018, un placement sur les marchés privés a été classé au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, étant donné que la juste valeur a été déterminée à l'aide de données d'entrée non observables importantes. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, le placement a été transféré dans le niveau 1, les titres connexes ayant été inscrits en Bourse.

Le tableau suivant présente le rapprochement de tous les mouvements liés aux actifs financiers et aux passifs financiers classés dans le niveau 3 pour l'exercice clos le 31 mars 2018 :

(en millions de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Achats	Ventes	Règlements	Gains réalisés	Gains non réalisés	Transfert hors du niveau 3	Solde de clôture
Placements sur les marchés publics	295	657	(57)	_	6	993	_	1894
Placements sur les marchés privés	55 427	9 836	(4487)	-	1115	4 261	(13)	66 139
Titres à revenu fixe	9 4 2 6	7 820	(3 204)	(26)	218	67	_	14301
Placements alternatifs	6 491	1336	(935)	_	79	109	_	7 080
Montants nets à recevoir et à payer liés aux produits dérivés	_	17	_	(17)	_	_	_	_
Total	71 639	19 666	(8 683)	(43)	1 418	5 430	(13)	89414

Au 31 mars 2017, un placement sur les marchés privés a été classé au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, étant donné que la juste valeur a été déterminée à l'aide de données d'entrée non observables importantes. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, le placement a été transféré dans le niveau 2, les titres connexes ayant été inscrits en Bourse. Les titres détenus par Investissements PSP ne sont pas inscrits en Bourse et ne peuvent être vendus qu'à compter du moment de leur inscription.

4.2.5. Niveau 3 - analyse de sensibilité

Dans le processus d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3, les techniques d'évaluation utilisées reposent sur des hypothèses fondées sur des données non observables. Les hypothèses importantes utilisées pour chaque catégorie d'actif sont décrites à la note 4.2.3. Bien que de telles hypothèses reflètent le meilleur jugement de la direction, l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles pourrait donner des justes valeurs différentes représentant, au minimum, une augmentation de 3 % et une diminution de 3 % au 31 mars 2019 (augmentation de 3 % et diminution de 3 % au 31 mars 2018) de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. Sont exclus les placements dans des fonds, pour lesquels une analyse de sensibilité n'est pas possible étant donné qu'Investissements PSP n'a pas accès aux hypothèses sous-jacentes utilisées. Pour ce qui est des placements dans des fonds, la juste valeur est établie tel qu'il est indiqué à la note 4.2.2.

5 — Biens donnés et obtenus en garantie

Investissements PSP est partie à des ententes qui requièrent que des biens soient donnés et obtenus en garantie, comme il est indiqué aux notes 2.3.5, 2.3.6 et 7.2.1. Le tableau qui suit présente la juste valeur de ces garanties, ainsi que les titres visés par les programmes de prêt et d'emprunt et les titres visés par les conventions de rachat et les conventions de revente à la date indiquée:

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2019	31 mars 2018
Prêts et emprunts de titres		
Titres prêtés	7 988	11554
Biens détenus en garantie ^A	8 4 1 9	12295
Titres empruntés	3921	5 105
Biens donnés en garantie ^B	4040	5 285
Conventions de rachat et conventions de revente de titres		
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	5 665	584
Biens donnés en garantie	5 650	584
Titres acquis en vertu de conventions de revente	6001	1883
Biens détenus en garantie ^c	5991	1876
Contrats de dérivés		
Biens donnés en garantie	915	1779
Biens détenus en garantie ^D	556	3

[^] La juste valeur minimale de la garantie en espèces requise correspond à 102 % de la juste valeur des titres prêtés et, dans le cas des garanties sous forme de titres, à 105 %. Les biens détenus en garantie comprenaient 2 982 millions \$ en espèces au 31 mars 2019 (3 505 millions \$ au 31 mars 2018) et 5 437 millions \$ en titres au 31 mars 2019 (8 790 millions \$ au 31 mars 2018). Toutes les garanties en espèces sont réinvesties.

^B La juste valeur minimale de la garantie requise correspond à 100 % de la juste valeur des titres empruntés.

c Au 31 mars 2019, un montant de 2 379 millions \$ (1508 millions \$ au 31 mars 2018) des biens détenus en garantie sous forme de titres avait été utilisé dans le cadre de transactions de vente à découvert et un montant de 16 millions \$(néant au 31 mars 2018) avait été utilisé relativement à des titres vendus en vertu de conventions de rachat.

^D Les biens détenus en garantie comprenaient 8 millions \$ en espèces au 31 mars 2019 (2 millions \$ au 31 mars 2018) et 548 millions \$ en titres au 31 mars 2019 (1 million \$ au 31 mars 2018). Toutes les garanties en espèces sont réinvesties.

6 - Intérêts détenus dans d'autres entités

6.1. Filiales, coentreprises et entreprises associées

À titre d'entité d'investissement, Investissements PSP ne consolide que les filiales qui lui fournissent des services liés à ses activités de placement. Investissements PSP évalue sa participation dans ses filiales, ses coentreprises et ses entreprises associées à la JVRN, comme il est mentionné à la note 2.1.

Aux fins de la préparation de cette note, la direction évalue le contrôle, le contrôle conjoint et l'influence notable comme suit:

i) Contrôle et influence notable

Investissements PSP détermine qu'elle exerce un contrôle sur une entité émettrice si elle est exposée ou si elle a le droit à des rendements variables en raison de sa participation dans une entité et si elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci.

Dans certains cas, Investissements PSP n'exerce pas un contrôle sur une entité émettrice, mais a le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice. Dans de tels cas, Investissements PSP détermine qu'elle exerce une influence notable sur l'entité émettrice.

Dans le cas du contrôle ou de l'influence notable, le pouvoir sur l'entité émettrice résulte des droits de vote conférés par les droits de propriété, d'autres accords contractuels, ou une combinaison de ces éléments.

ii) Contrôle conjoint

Investissements PSP détermine qu'elle est partie à un accord de coentreprise si elle exerce un contrôle conjoint sur une entité émettrice et détient des droits sur l'actif net de l'entité émettrice. Le contrôle conjoint est établi en vertu d'un accord contractuel qui exige le consentement unanime des parties partageant le contrôle à l'égard des activités qui ont une incidence importante sur les rendements de la coentreprise.

En général, la prise de décisions à l'égard des activités est régie par les droits de vote conférés par la participation de chaque partie. Dans certains cas, elle est régie uniquement en vertu des accords contractuels ou en combinaison avec les droits de propriété de chaque partie.

6 — Intérêts détenus dans d'autres entités (suite)

6.1. Filiales, coentreprises et entreprises associées (suite)

Dans le cours normal des activités, les placements sur les marchés privés sont généralement détenus par les filiales qui sont des entités d'investissement créées par Investissements PSP. Au 31 mars 2019, 108 filiales qui sont des entités d'investissement étaient constituées en Amérique du Nord, 17 en Europe, 11 en Océanie, 4 en Amérique centrale et en Amérique du Sud, 1 en Afrique et 1 en Asie (103 entités d'investissement en Amérique du Nord, 23 en Europe, 11 en Océanie, 4 en Amérique centrale et en Amérique du Sud, 1 en Afrique et 1 en Asie au 31 mars 2018).

De plus, Investissements PSP contrôlait 81 entités émettrices directement ou par l'intermédiaire de ses filiales qui sont des entités d'investissement au 31 mars 2019 (80 entités émettrices au 31 mars 2018).

Les tableaux ci-après présentent, en ordre décroissant, les entités émettrices importantes détenues directement ou indirectement par Investissements PSP, sur lesquelles elle exerce un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable.

	31 mars 2019					
Nom de l'entité	Établissement principal	Participation détenue par Investissements PSP (%)	Relation avec Investissements PSP			
AviAlliance GmbH	Europe	100	Entité émettrice contrôlée			
Revera Inc.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée			
Kaingaroa Timberlands Ltd.	Océanie	56	Entité contrôlée conjointement			
Roadis Transportation B.V.	Mondial	100	Entité émettrice contrôlée			
FirstLight Power Resources Holding Inc.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée			
SEGRO European Logistics Partnership S.a.r.l.	Europe	50	Entité contrôlée conjointement			
Forth Ports Limited	Europe	51	Entité contrôlée conjointement			
TDF S.A.S.	Europe	22	Entreprise associée			
Roccapina Fund, L.P.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée			
Big Box Properties	Amérique du Nord	49	Entité contrôlée conjointement			

	31 mars 2018					
Nom de l'entité	Établissement principal	Participation détenue par Investissements PSP (%)	Relation avec Investissements PSP			
Revera Inc.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée			
AviAlliance GmbH	Europe	100	Entité émettrice contrôlée			
Kaingaroa Timberlands Ltd.	Océanie	56	Entité contrôlée conjointement			
Roadis Transportation B.V.	Mondial	100	Entité émettrice contrôlée			
SEGRO European Logistics Partnership S.a.r.l.	Europe	50	Entité contrôlée conjointement			
FirstLight Power Resources Holding Inc.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée			
Roccapina Fund, L.P.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée			
TDF S.A.S.	Europe	22	Entreprise associée			
Cubico Sustainable Investments Limited	Mondial	50	Entité contrôlée conjointement			
Big Box Properties	Amérique du Nord	49	Entité contrôlée conjointement			

Outre ce qui précède, Investissements PSP consolide les filiales en propriété exclusive qui lui fournissent uniquement des services liés à ses activités de placement. Ces services comprennent la gestion de placements et le financement des placements sur les marchés privés dans le cadre du programme du financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP, décrit à la note 8.2.

6.2. Entités structurées

Investissements PSP détient des intérêts dans des sociétés de personnes et des fonds surtout dans le contexte de ses placements sur les marchés privés. En raison de leur nature, ces entités ont en général les caractéristiques d'une entité structurée comme elles sont définies par les IFRS. Ces entités sont détenues à titre de placements et n'exposent pas Investissements PSP à plus de risques ou de rendements que ses intérêts détenus dans des entités non structurées.

Des renseignements à l'égard des entités structurées sont compris, s'il y a lieu, dans les informations portant sur la gestion du risque lié aux placements à la note 7, les garanties et les indemnités, à la note 16 et les engagements, à la note 17.

7 — Gestion du risque lié aux placements

Investissements PSP est tenue d'agir dans le meilleur intérêt des contributeurs et des bénéficiaires en vertu des régimes et de maximiser les rendements sans s'exposer à un risque de perte indu. Aux fins de l'atteinte de cet objectif, Investissements PSP a élaboré une politique de gestion du risque d'entreprise. La politique de gestion du risque d'entreprise fournit un cadre pour identifier, évaluer, gérer, atténuer, surveiller et signaler les risques liés et non liés aux placements auxquels Investissements PSP est exposée.

Dans le cadre de la politique globale de gestion du risque d'entreprise, la politique de gestion du risque de placement vise à appuyer la gestion des risques inhérents au processus de prise de décisions en matière de placement. La politique de gestion du risque de placement offre un cadre précisant la façon dont les activités de placement doivent se conformer à la philosophie d'Investissements PSP en matière de risque et s'aligner sur la tolérance et les limites de son appétit à l'égard du risque. La politique de gestion du risque de placement complète également l'Énoncé sur les principes, normes et procédures de placement (l'« ÉPNP »), dont l'objectif est d'assurer une gestion efficace des risques de placement dans le cadre de la mise en œuvre des diverses stratégies de placement d'Investissements PSP. Les risques liés aux placements comprennent le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité.

7.1. Risque de marché

Le risque de marché est le risque de variation de la valeur d'un placement attribuable à des résultats financiers défavorables découlant de facteurs qui influent sur la valeur, comme les fluctuations des prix du marché, les fluctuations dues à des facteurs propres au placement, la volatilité des cours des actions et des marchandises, des taux d'intérêt, des taux de change, ou d'autres facteurs touchant des titres similaires négociés sur le marché.

7.1.1. Mesure du risque de marché

La volatilité annualisée absolue pour l'ensemble du portefeuille est utilisée comme mesure principale du risque de marché. La volatilité absolue est une mesure statistique de l'ampleur des variations des rendements d'un placement ou d'un portefeuille de placements donné. Elle permet d'illustrer le potentiel de perte de valeur dans un placement ou un portefeuille de placements découlant des fluctuations des prix du marché.

Investissements PSP utilise les rendements des marchés sur une période de sept ans et sur un horizon de détention de douze mois pour calculer la volatilité absolue. En ce qui concerne les placements qui ne sont pas négociés activement, des titres ayant des caractéristiques de risque semblables sont utilisés pour calculer la volatilité absolue.

La volatilité absolue est valide, sur le plan statistique, dans des conditions normales de marché et ne tient pas particulièrement compte des pertes découlant d'événements marquants sur le marché. Elle suppose également que l'avenir se déroulera d'une manière semblable au passé. Par conséquent, si la conjoncture du marché varie grandement par rapport à la conjoncture passée, les pertes potentielles pourraient différer de celles qui avaient été estimées initialement.

Le tableau suivant présente la volatilité absolue pour l'ensemble du portefeuille, calculée en pourcentage des placements nets, à la fin de la période:

	31 mars 2019 (%)	31 mars 2018 (%)
Volatilité absolue	7,3	7,2

Méthodes de simulation de crises

Bien que la volatilité absolue soit une méthode très reconnue de mesure du risque, elle est complétée par d'autres méthodes de mesure du risque qui donnent un meilleur aperçu du risque de marché. Investissements PSP utilise donc des méthodes de simulation de crises et l'analyse de scénarios pour évaluer l'incidence sur les résultats financiers de fluctuations inhabituelles des facteurs de risque. Ces méthodes servent à évaluer la sensibilité d'un portefeuille à divers facteurs de risque et aux principales hypothèses de modélisation. Dans le cadre de ces méthodes, les périodes de crise passées servent également à évaluer comment un portefeuille actuel se comporte en pareilles circonstances. En outre, les méthodes de simulation de crises et l'analyse de scénarios permettent d'évaluer la performance d'un nouveau produit de placement.

7 — Gestion du risque lié aux placements (suite)

7.1. Risque de marché (suite)

7.1.2. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt a trait à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la juste valeur de l'actif net d'Investissements PSP. Les durées jusqu'à l'échéance des catégories d'instruments financiers, qui figurent à la note 4.1, qui sont les plus exposées au risque de taux d'intérêt étaient les suivantes:

	31 mars 2019						
(en millions de dollars canadiens)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Autres	Total	
Trésorerie et titres du marché monétaire Obligations gouvernementales	-	-	-	-	11 904 ^A	11 904	
et obligations de sociétés	1191	12115	6018	4892	2 0338	26 249	
Obligations indexées à l'inflation	_	2 289	7 830	3 898	_	14017	
Titres de créance privés	84	2 549	6 009	2084	4918 °	15644	
Total des titres à revenu fixe	1 275	16 953	19857	10874	18 855	67814	

	31 mars 2018					
(en millions de dollars canadiens)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Autres	Total
Trésorerie et titres du marché monétaire	-	_	_	_	11 376 ^A	11 376
Obligations gouvernementales					0.4000	
et obligations de sociétés	3 495	8 277	5218	3 427	2 196 [₿]	22613
Obligations indexées à l'inflation	_	4 102	4411	3 844	_	12357
Titres de créance privés	3	1 426	6 9 9 8	1 541	4158°	14126
Total des titres à revenu fixe	3 498	13 805	16 627	8 812	17 730	60 472

^A En raison de leur échéance à court terme, ces placements ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt.

Tous les placements dans des actions canadiennes, les placements dans des actions étrangères, les placements immobiliers, les placements privés, les placements en infrastructures et les placements en ressources naturelles, totalisant 111806 millions \$ au 31 mars 2019 (105 053 millions \$ au 31 mars 2018), n'ont pas d'échéance précise et ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt.

Les placements alternatifs décrits à la note 4.1.4, totalisant 10 039 millions \$ au 31 mars 2019 (8 748 millions \$ au 31 mars 2018), n'ont également pas d'échéance précise. Certains de ces placements alternatifs, de même que des conventions de revente et des contrats de dérivés présentés respectivement aux notes 4.1.10 et 4.1.12 sont exposés au risque de taux d'intérêt. Ces expositions sont prises en compte dans le calcul de la volatilité absolue dont il est question à la note 7.1.1.

La durée jusqu'à l'échéance des titres de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP est présentée à la note 8.2.

^B Certains titres à revenu fixe ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt étant donné que leurs taux d'intérêt prescrits sont variables.

^c L'information liée à la durée jusqu'à l'échéance des placements dans des fonds et de certains placements détenus directement compris dans les titres de créance privés n'est pas disponible.

7 — Gestion du risque lié aux placements (suite)

7.1. Risque de marché (suite)

7.1.3. Risque de change

Investissements PSP est exposée à un risque de change découlant de la détention de placements (c'est-à-dire la détention directe et indirecte de titres, de parts de fonds en gestion commune et de parts de sociétés en commandite) ou de passifs liés à des placements dans diverses devises. Les fluctuations de la valeur relative du dollar canadien par rapport aux devises peuvent influer positivement ou négativement sur la juste valeur des placements. Afin d'atténuer ce risque, Investissements PSP peut prendre des positions en devises au moyen de contrats de change à terme ou de swaps de devises.

Les expositions au risque de change sous-jacentes des placements nets s'établissaient comme suit à la date indiquée:

	31 ma	rs 2019	31 mai	rs 2018
Devise	Juste valeur (en millions de dollars canadiens)	Pourcentage du total	Juste valeur (en millions de dollars canadiens)	Pourcentage du total
Dollar américain	87 178	63,6	82 368	68,4
Euro	20 423	14,9	12 202	10,1
Livre sterling	7918	5,8	2 953	2,5
Dollar australien	3 0 1 5	2,2	2637	2,2
Yen japonais	2 779	2,0	3 554	3,0
Dollar de Hong Kong	2 5 7 8	1,9	2 3 9 7	2,0
Peso mexicain	2 410	1,8	1 956	1,6
Réal brésilien	1 602	1,2	2 1 5 6	1,8
Roupie indienne	1595	1,2	1377	1,1
Won sud-coréen	1322	1,0	2612	2,2
Franc suisse	919	0,7	798	0,7
Nouveau dollar taïwanais	917	0,7	1029	0,9
Autres	4 297	3,0	4342	3,5
Total	136 953	100,0	120 381	100,0

Au 31 mars 2019, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient en outre des engagements libellés en devises de 21604 millions \$ pour le compte de régime (13 656 millions \$ US, 1984 millions €, 103 millions £, 22 millions de rands d'Afrique du Sud, 3 millions de réals brésiliens, 13 553 millions de pesos colombiens, 2 653 millions de pesos mexicains et 16 millions de dollars australiens). Ces engagements ne figurent pas dans le tableau des expositions au risque de change ci-dessus.

Au 31 mars 2018, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient en outre des engagements libellés en devises de 23 374 millions \$ (14 668 millions \$ US, 2 541 millions €, 180 millions £, 22 millions de rands d'Afrique du Sud, 13 553 millions de pesos colombiens et 1439 millions de pesos mexicains). Ces engagements ne figurent pas dans le tableau des expositions au risque de change ci-dessus.

7 — Gestion du risque lié aux placements

7.2. Risque de crédit

Investissements PSP est exposée au risque de crédit, c'est-à-dire le risque de non-exécution par un débiteur sur lequel Investissements PSP compte pour satisfaire à ses obligations contractuelles ou financières, soit le risque qu'un émetteur de titres d'emprunt ou qu'une contrepartie à une opération sur instruments dérivés, à une transaction de prêt et d'emprunt de titres ou à une transaction sur des titres acquis en vertu de conventions de revente ne puisse satisfaire à ses obligations financières.

Le risque de crédit comprend le risque d'une détérioration de la solvabilité et le risque de concentration concerné. La surveillance du risque de crédit comporte l'évaluation de la cote de crédit de chaque émetteur et de chaque contrepartie effectuant des transactions avec Investissements PSP. Cette évaluation à l'égard d'émetteurs et de contreparties publics est fondée sur les renseignements fournis par quatre agences de notation reconnues. Chaque titre est classé sur la foi d'au moins deux cotes de crédit. Si les agences accordent des cotes différentes à un même titre, Investissements PSP se fondera sur la notation la plus faible. Pour les émetteurs privés, Investissements PSP attribue des cotes de crédit internes aux émetteurs et évalue les profils de risques combinés par rapport aux objectifs fixés. Pour attribuer des cotes de crédit aux émetteurs, Investissements PSP utilise des méthodes comparables à celles utilisées par des agences de notation reconnues.

Au 31 mars 2019, l'exposition maximale d'Investissements PSP au risque de crédit s'élevait à 73 milliards \$ (62 milliards \$ au 31 mars 2018). Ce montant est présenté compte non tenu des biens détenus en garantie et des conventions de compensation qui ne sont pas admissibles à la compensation selon les IFRS. Le risque de crédit maximum exclut les garanties présentées à la note 16 ainsi que les placements dans des fonds classés dans les placements alternatifs à la note 4.1. Ces fonds détiennent des titres à revenu fixe parmi d'autres types d'instruments.

Dans le cadre de son suivi du risque de crédit, Investissements PSP produit un rapport périodique sur la concentration par cote de crédit pour les titres sensibles au crédit. Le tableau suivant présente la concentration du risque de crédit en fonction des cotes de crédit, à la date indiquée:

Cote de crédit	31 mars 2019 (%)	31 mars 2018 (%)
AAA-AA	48,4	51,2
A	23,6	20,9
BBB	2,3	2,5
BB et moins	25,1	24,4
Aucune cote ^A	0,6	1,0
Total	100,0	100,0

A Comprend des titres d'émetteurs et de contreparties publics qui ne sont pas cotés par des agences de notation du crédit ou qui sont cotés par une seule agence de notation du crédit.

7 — Gestion du risque lié aux placements

7.2. Risque de crédit (suite)

7.2.1. Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie représente le risque de crédit découlant de l'exposition actuelle ou potentielle liée à des transactions portant sur des contrats de dérivés, à des transactions portant sur des titres de prêt et d'emprunt et à des transactions portant sur des conventions de rachat et des conventions de revente de titres. Afin d'atténuer le risque de contrepartie, Investissements PSP exige des contreparties qu'elles fournissent des garanties adéquates et qu'elles répondent à ses exigences en matière de cote de crédit. Investissements PSP assure un suivi régulier des cotes de crédit de ses contreparties établies par des agences de notation du crédit reconnues. En ce qui concerne les contrats de dérivés, Investissements PSP peut mettre un terme à toute activité avec la plupart des contreparties dont la cote de crédit baisse en deçà de ses exigences.

En ce qui a trait aux instruments dérivés négociés hors cote, la politique d'Investissements PSP exige également que soit signée la convention-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association (l'«ISDA») avec toute contrepartie à un contrat de dérivés. Cette entente fournit l'encadrement contractuel régissant la manière dont doivent se dérouler les activités de négociation touchant toute une gamme de produits négociés hors cote. Dans le cas des instruments dérivés hors cote compensés, les activités de négociation entre les parties sont régies selon les modalités habituelles dans le cadre de telles transactions.

En tant que technique de limitation du risque de crédit, la convention-cadre de l'ISDA prévoit des dispositions exécutoires de compensation par liquidation en cas de défaut de l'une des contreparties. En outre, l'annexe sur le soutien des garanties (I'« ASG ») à la convention-cadre de l'ISDA permet à Investissements PSP de réaliser toute garantie qui lui est accordée en cas de défaillance de la contrepartie. L'ASG exige également d'Investissements PSP qu'elle fournisse une garantie supplémentaire si une telle garantie lui est demandée. Toutes les transactions assujetties à l'ASG portent sur des garanties en espèces, des titres de créance de qualité supérieure ou d'autres titres de qualité supérieure. L'ASG régit également l'échange de garanties lorsque l'exposition au crédit d'une contrepartie dépasse un seuil prédéterminé. Les contreparties sont, en règle générale, autorisées à vendre, à redonner en garantie ou à autrement utiliser les biens détenus en garantie. De même, dans le cas d'instruments dérivés hors cote compensés, des garanties sont requises en espèces, en titres de créance de qualité supérieure ou d'autres titres de qualité supérieure et peuvent être vendues, redonnées en garantie ou autrement utilisées. Investissements PSP ne vend pas, ne redonne pas en garantie ni n'utilise autrement les biens détenus en garantie sous forme de titres, mais réinvestit toutes les garanties en espèces relativement aux contrats de dérivés.

En ce qui concerne les transactions portant sur des contrats de prêt et d'emprunt de titres, ainsi que sur des conventions de rachat et des conventions de revente de titres, il existe des obligations de garantie pour atténuer le risque de contrepartie. Les obligations de garantie pour les programmes de prêt et d'emprunt de titres ainsi que les conventions de rachat et les conventions de revente de titres sont décrites aux notes 2.3.5 et 2.3.6.

L'information relative aux biens donnés en garantie par Investissements PSP et ses contreparties figure à la note 5.

Dans le cas du programme de prêt de titres, l'exposition d'Investissements PSP au risque de contrepartie est davantage atténuée puisque le gardien des valeurs prêtées assume le risque que la contrepartie ne pourra respecter les obligations liées à la garantie.

La direction assure la surveillance et l'atténuation du risque de contrepartie et applique une procédure exhaustive et rigoureuse à l'échelle d'Investissements PSP dans le cadre de son suivi et de sa gestion du risque de contrepartie. Ainsi, la direction mesure le risque de contrepartie en continu, évalue et assure le suivi de la qualité du crédit des contreparties actuelles, et veille à atténuer le risque de contrepartie par la gestion des garanties.

7 — Gestion du risque lié aux placements (suite)

7.2. Risque de crédit (suite)

7.2.2. Compensation

Investissements PSP est assujettie aux conventions-cadres de l'ISDA à l'égard de ses instruments financiers dérivés négociés hors cote, comme il a déjà été mentionné. Ces conventions contiennent des dispositions exécutoires de compensation par liquidation qui s'appliquent seulement en cas de défaut. Dans certains cas, ces conventions permettent la compensation. Lorsque les conditions de compensation étaient satisfaites, les instruments financiers ont été présentés selon leur montant net dans les états consolidés de la situation financière. Les conventions de rachat et les conventions de revente de titres, décrites aux notes 2.3.6 et 5, sont assujetties à des conventions similaires bien qu'elles ne soient pas compensées, les conditions de compensation n'étant pas satisfaites.

Les tableaux qui suivent présentent les actifs financiers et les passifs financiers susmentionnés:

Actifs financiers

		Moins:	Montant net des actifs financiers		ontants connexes sés dans les états tuation financière	
(en millions de dollars canadiens)		présentés dans les états consolidés de la situation financière	Passifs financiers comptabilisés	Biens détenus en garantie et non comptabilisés	Montant net	
31 mars 2019						
Conventions de revente	5 9 7 0	-	5 970 ^A	3 884	2 085	1
Dérivés négociés hors cote	1376	6	1370 ⁸	762	534	74
Total	7 346	6	7 340	4 646	2 619	75
31 mars 2018						
Conventions de revente	1867	-	1 867 ^A	496	1371	-
Dérivés négociés hors cote	917	40	877 ^B	870	1	6
Total	2 784	40	2744	1 366	1372	6

Passifs financiers

	Montant brut des passifs financiers comptabilisés	Moins: Montant brut des actifs financiers comptabilisés et compensés	Montant net des passifs financiers présentés dans les états consolidés de la situation financière	Moins: Moins: Moins: Moins: Moins: Moins of the Moins:		
(en millions de dollars canadiens)				Actifs financiers comptabilisés	Biens donnés en garantie et non décomptabilisés	Montant net
31 mars 2019						
Conventions de rachat	5 627	_	5 627 ^A	3 884	1741	2
Dérivés négociés						
hors cote	861	6	855 [₿]	756	93	6
Garanties à payer	8	-	8 ^C	6	_	2
Total	6 496	6	6 490	4 646	1834	10
31 mars 2018						
Conventions de rachat	575	_	575 ^A	496	79	_
Dérivés négociés						
hors cote	1615	40	1575 ^B	869	705	1
Garanties à payer	2	-	2 ^c	1	-	1
Total	2 192	40	2 152	1 366	784	2

^A Tel qu'il est décrit à la note 4.1.10.

^B Tel qu'il est décrit à la note 4.1.12.

^c Tel qu'il est décrit à la note 4.1.9. Le solde comprend la garantie en espèces reçue dans le cadre de certaines transactions sur dérivés hors cote, et fait partie des garanties à payer décrites à la note 4.1.

7 — Gestion du risque lié aux placements (suite)

7.3. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque qu'Investissements PSP ne puisse respecter ses obligations financières en temps opportun au moyen de liquidités suffisantes et facilement disponibles. La situation de l'encaisse d'Investissements PSP fait l'objet d'un contrôle quotidien. En règle générale, les placements en trésorerie, les titres du marché monétaire, les billets à taux variable, les obligations et les actions de sociétés ouvertes sont présumés être très liquides, car ils seront investis dans des titres qui sont négociés activement. La direction utilise les méthodes pertinentes de mesure et de contrôle du risque de liquidité afin de s'assurer que la société dispose des liquidités suffisantes pour satisfaire à ses obligations financières au fur et à mesure qu'elles deviennent exigibles. Un rapport sur la liquidité, qui prend en compte les flux de trésorerie futurs prévus, est dressé et présenté à la haute direction sur une base hebdomadaire. Cela permet d'assurer que les réserves d'encaisse sont suffisantes et disponibles pour financer les sorties de fonds prévues. En outre, Investissements PSP maintient des sources de liquidités suffisantes pour en faire usage en cas d'interruption des activités sur les marchés.

Investissements PSP a la capacité de mobiliser des capitaux supplémentaires au moyen de son programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux. Ce programme permet à Investissements PSP d'émettre des billets à ordre à court terme et des billets à moyen terme. De l'information supplémentaire sur le recours au programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux est présentée à la note 8.2. En outre, Investissements PSP détient des facilités de crédit aux fins générales de la société. De l'information supplémentaire sur ces facilités de crédit est présentée à la note 8.1.

La valeur nominale des produits dérivés selon l'échéance est présentée à la note 4.1.12.

Passifs financiers

Les tableaux suivants présentent la juste valeur des passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés ainsi que celle des instruments financiers liés à des produits dérivés, regroupés en fonction de leur échéance au 31 mars 2019, et compte non tenu de l'incidence des garanties et des indemnités mentionnées à la note 16:

(en millions de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
Passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés ^A				
Montants à payer liés à des transactions en cours	(956)	_	_	(956)
Intérêts à payer	(67)	(2)	_	(69)
Titres vendus à découvert	(6 298)	_	_	(6298)
Garanties à payer	(3012)	_	_	(3012)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(5627)	_	_	(5627)
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	(4735)	(2127)	(7 257)	(14119)
Fournisseurs et autres passifs	(72)	(122)	(125)	(319)
Total	(20 767)	(2 251)	(7382)	(30 400)

(en millions de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
Instruments financiers liés à des produits dérivés Actifs liés à des produits dérivés Passifs liés à des produits dérivés ^A	660 (235)	554 (350)	362 (377)	1576 (962)
Total	425	204	(15)	614

^A Les passifs sont présentés selon la première des périodes pendant laquelle la contrepartie peut exiger le paiement.

7 — Gestion du risque lié aux placements (suite)

7.3. Risque de liquidité (suite)

Passifs financiers (suite)

Les tableaux suivants présentent la juste valeur des passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés ainsi que celle des instruments financiers liés à des produits dérivés, regroupés en fonction de leur échéance au 31 mars 2018, et compte non tenu de l'incidence des garanties et des indemnités mentionnées à la note 16:

54) 54) 77) 73)	- (2) - -	- - - -	(1164) (56) (6577) (3573)
54) 77) 73)	- -	- - -	(56) (6577)
77) 73)	- -	- - -	(6577)
73)	- -	-	, ,
•	-	-	(3 573)
75)			
	_	_	(575)
31)	(1589)	(5873)	(12 193)
70)	_	(103)	(273)
14)	(1591)	(5976)	(24411)
	De 3 à	Plus de	Total
7	70) 44) de ois	70) – 44) (1591) de De 3 à	70) - (103) 44) (1591) (5976) de De 3 à Plus de

(en millions de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
Instruments financiers liés à des produits dérivés Actifs liés à des produits dérivés Passifs liés à des produits dérivés ^A	500 (828)	241 (477)	409 (429)	1150 (1734)
Total	(328)	(236)	(20)	(584)

^A Les passifs sont présentés selon la première des périodes pendant laquelle la contrepartie peut exiger le paiement.

8 - Emprunts

8.1. Facilités de crédit

Investissements PSP détient une facilité de crédit renouvelable de 2 milliards \$ et une ligne de crédit à demande de 1 milliard \$ (collectivement, les «facilités de crédit »).

Les facilités de crédit servent aux fins générales de la société et sont offertes en dollars canadiens ou américains. Ces facilités de crédit sont assujetties aux modalités habituelles et sont consenties à des taux d'intérêt variables, notamment au taux préférentiel et au taux de base américain.

Aucun prélèvement n'avait été effectué sur ces facilités de crédit aux 31 mars 2019 et 2018.

8.2. Financement par emprunt sur les marchés des capitaux

Le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP comprend le placement privé de billets à ordre à court terme, de même que des billets à moyen terme émis par PSP Capital Inc., filiale en propriété exclusive d'Investissements PSP. Les fonds mobilisés sont principalement affectés au financement des placements sur les marchés privés. Ils sont garantis inconditionnellement et irrévocablement par Investissements PSP conformément à la politique de levier corporative.

Pour le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux, le montant maximum autorisé par le conseil d'administration s'établit à 10 % des placements nets plus la totalité de l'encours de la dette avec recours d'Investissements PSP au moment de l'émission. Compte tenu de cette limite, la composante des billets à ordre à court terme ne doit pas dépasser 12 milliards \$ pour les émissions au Canada et aux États-Unis combinées.

Le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP respectait les limites autorisées par le conseil d'administration au cours des exercices clos les 31 mars 2019 et 2018.

Le tableau suivant présente les échéances et la juste valeur des billets émis en vertu du programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux à la date indiquée:

	31 ma	rs 2019	31 mar	s 2018
(en millions de dollars canadiens)	Montants de capital payables à l'échéance	Juste valeur	Montants de capital payables à l'échéance	Juste valeur
Billets à ordre à court terme libellés en dollars canadiens, portant intérêt entre 1,79 % et 2,20 % et venant à échéance de 56 à 365 jours (entre 1,16 % et 1,85 % et venant à échéance de 26 à 364 jours au 31 mars 2018)	652	648	948	944
Billets à ordre à court terme libellés en dollars américains, portant intérêt entre 2,45 % et 2,84 % et venant à échéance de 21 à 365 jours (entre 1,39 % et 2,17 % et venant à échéance de 28 à 365 jours au 31 mars 2018)	6247	6 2 1 4	5 389	5376
Billets à moyen terme de série 5, portant intérêt à 3,03 % par année et venant à échéance le 22 octobre 2020	947	965	1000	1023
Billets à moyen terme de série 7, portant intérêt à 3,29 % par année et venant à échéance le 4 avril 2024	942	997	985	1026
Billets à moyen terme de série 8, portant intérêt à 1,34 % par année et venant à échéance le 18 août 2021	1 250	1238	1 250	1213
Billets à moyen terme de série 9, portant intérêt à 2,09 % par année et venant à échéance le 22 novembre 2023	1000	1003	965	945
Billets à moyen terme de série 10, portant intérêt à 1,73 % par année et venant à échéance le 21 juin 2022	1750	1742	1710	1 666
Billets à moyen terme de série 11, portant intérêt à 3,00 % par année et venant à échéance le 5 novembre 2025	1250	1312	-	-
Total	14038	14119	12 247	12 193

Les pertes non réalisées sur les emprunts s'élevaient à 189 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019 (gains non réalisés de 189 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2018).

8 — Emprunts (suite)

8.2. Financement par emprunt sur les marchés des capitaux (suite)

Les charges d'intérêts pour les exercices clos les 31 mars s'établissaient comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Billets à ordre à court terme	150	77
Billets à moyen terme	143	116
Total	293	193

8.3. Rapprochement des passifs issus des activités de financement

Le tableau suivant présente le rapprochement des passifs issus des activités de financement, ce qui comprend les changements résultant des flux de trésorerie, mais aussi les changements sans contrepartie de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2019.

				Changements sa	ans contrepartie de trésorerie	
(en millions de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Produits tirés des emprunts	Remboursement d'emprunts	Pertes de change	Pertes de juste valeur ^A	Solde de clôture
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux Facilités de crédit	12 193 -	33 711	(31987) -	24 -	178 -	14119 -
Emprunts	12 193	33 711	(31987)	24	178	14119

^A Comprend les intérêts sur les billets à ordre à court terme, qui sont ajoutés au coût, lequel se rapproche de leur juste valeur.

Le tableau suivant présente le rapprochement des passifs issus des activités de financement, ce qui comprend les changements résultant des flux de trésorerie, mais aussi les changements sans contrepartie de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2018.

				Changements sa	ins contrepartie de trésorerie	
(en millions de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Produits tirés des emprunts	Remboursement d'emprunts	Gains de change	Gains de juste valeur ^A	Solde de clôture
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux Facilités de crédit	10 807	27 291 34	(25 713) (34)	(37)	(155) -	12 193
Emprunts	10807	27 325	(25 747)	(37)	(155)	12 193

A Comprend les intérêts sur les billets à ordre à court terme, qui sont ajoutés au coût, lequel se rapproche de leur juste valeur.

9 — Capitaux propres

9.1. Droits prévus par la loi conférés au gouvernement du Canada

Les Lois sur la pension confèrent au gouvernement du Canada des droits sur l'actif net d'Investissements PSP réparti à chaque compte de régime aux fins décrites dans les Lois sur la pension. La répartition de l'actif net et du résultat global d'Investissements PSP à chaque compte de régime à une date donnée est fondée sur la politique de répartition décrite à la note 13.

9.2. Actions émises

En vertu de la Loi, Investissements PSP a émis dix actions d'une valeur nominale de 10 \$ chacune au président du Conseil du Trésor, pour le compte de Sa Majesté du chef du Canada. La Loi n'attribue aucun droit de vote, droit de dividende, droit résiduel ou autre droit relativement à ces actions.

9.3. Transferts de fonds

Investissements PSP a reçu, à l'intention des Fonds, des transferts de fonds du gouvernement du Canada pour les exercices clos les 31 mars, comme suit:

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Fonds de retraite de la fonction publique	2 838	2814
Fonds de retraite des Forces canadiennes	679	827
Fonds de retraite de la Gendarmerie royale du Canada	232	280
Fonds de retraite de la Force de réserve	_	_
Total	3 749	3 921

10 — Informations sectorielles

Secteurs de placements

En vue de s'acquitter de son mandat, Investissements PSP gère un portefeuille mondial diversifié comportant des placements effectués dans différentes catégories d'actifs. De plus, elle a adopté une approche de placements axée sur l'ensemble des Fonds plutôt que sur une seule catégorie d'actifs. Cette approche s'articule sur la stratégie de placements à long terme et repose sur la gestion de la répartition et de l'exposition des catégories d'actifs, des secteurs et des facteurs de risques de l'ensemble des Fonds.

Ainsi, les secteurs de placements d'Investissements PSP sont présentés ci-après afin de refléter la façon dont les catégories d'actifs sont gérées et comment la haute direction analyse les résultats pour faciliter la gestion de la performance et la prise de décision. Le montant de chaque secteur de placements comprend sa quote-part respective dans les actifs liés aux placements, dans les passifs liés aux placements, ainsi que les emprunts, qui sont présentés séparément selon la nature des placements sous-jacents à la note 4.1. En outre, à l'appui de l'approche de placement d'Investissements PSP, un portefeuille complémentaire est géré en sus de chaque portefeuille de catégories d'actifs, ce qui permet à Investissements PSP de saisir des occasions de placements qui s'inscrivent dans son mandat, mais qui se trouvent hors de la portée du cadre de placement d'une catégorie d'actifs prise individuellement.

Ces secteurs comprennent des placements détenus directement et en copropriété, ainsi que des placements détenus par les gestionnaires de fonds, et sont composés de ce qui suit :

- Placements sur les marchés publics placements dans des actions négociées sur des marchés organisés, des titres de gouvernements et des titres à revenu fixe de sociétés.
- Placements immobiliers placements dans des actifs immobiliers, principalement dans le secteur des résidences pour retraités, le secteur résidentiel, le secteur commercial, le secteur du commerce au détail et d'autres secteurs industriels.
- Placements privés placements dans des entités fermées ayant des objectifs similaires.
- Placements en infrastructures placements dans des entités fermées axés sur les actifs de sociétés du transport, énergétiques, des télécommunications et d'autres sociétés réglementées.
- Placements en ressources naturelles placements dans des actifs réels axés sur les actifs des secteurs des terrains forestiers, de l'agriculture et du pétrole et du gaz naturel en amont.
- · Titres de créance privés placements dans des titres de créance principaux et secondaires de qualité inférieure.
- Portefeuille complémentaire placements qui ne s'inscrivent pas dans le mandat des catégories d'actifs actuellement détenues, mais qui sont jugés avantageux pour l'ensemble des Fonds.

Les tableaux qui suivent présentent les placements nets par secteur de placements aux dates indiquées :

		31 mars 2019							
(en millions de dollars canadiens)			Placements privés		Placements en ressources naturelles	Titres de créance privés	Portefeuille complémentaire	Autre ^A	Total
	80821	23 538	23 539	16818	6 759	10 475	1 426	4 603	167979

		31 mars 2018							
(en millions de dollars canadiens)		Placements immobiliers	Placements privés	Placements en infrastructures	Placements en ressources naturelles	Titres de créance privés	Portefeuille complémentaire	Autre ^A	Total
	76 669	23 245	19382	14972	4833	8 857	2 201	2927	153 086

^A Comprennent de la trésorerie et des titres du marché monétaire qui ne sont pas gérés au sein des secteurs d'exploitation.

10 — Informations sectorielles (suite)

Secteurs de placements (suite)

Le tableau qui suit présente le résultat net d'exploitation par secteur de placements pour l'exercice clos le 31 mars 2019.

(en millions de dollars canadiens)			Placements privés	Placements en infrastructures	Placements en ressources naturelles	Titres de créance privés	Portefeuille complémentaire	Autre	Total
Revenu de placement ^A Charges ^B	3 447 (397)	1887 (256)	3 220 (99)	1 212 (176)	606 (67)	837 (60)	(1) (13)	987 (14)	12 195 (1 082)
Résultat net	3 050	1631	3121	1036	539	777	(14)	973	11113

^A Comme il est mentionné à la note 11, les autres frais payés par certains placements dans des fonds en gestion commune et les frais de gestion qui ne sont pas payés directement par Investissements PSP sont inclus dans le revenu de placement.

Le tableau qui suit présente le résultat net d'exploitation par secteur de placements pour l'exercice clos le 31 mars 2018.

(en millions de dollars canadiens)		Placements immobiliers	Placements privés	Placements en infrastructures	Placements en ressources naturelles	Titres de créance privés	Portefeuille complémentaire	Autre ^C	Total
Revenu de placement ^A	6328	2928	2074	2 348	469	567	536	(830)	14 420
Charges ^B	(360)	(199)	(78)	(141)	(50)	(40)	(13)	(14)	(895)
Résultat net	5 9 6 8	2729	1996	2 207	419	527	523	(844)	13 525

^A Comme il est mentionné à la note 11, les autres frais payés par certains placements dans des fonds en gestion commune et les frais de gestion qui ne sont pas payés directement par Investissements PSP sont inclus dans le revenu de placement.

^B Comprennent toutes les charges liées aux placements et les charges d'exploitation présentées respectivement aux notes 11 et 12.

^c Comprennent la trésorerie et les titres du marché monétaire qui ne sont pas gérés au sein des secteurs d'exploitation.

^B Comprennent toutes les charges liées aux placements et les charges d'exploitation présentées respectivement aux notes 11 et 12.

^c Comprennent la trésorerie et les titres du marché monétaire qui ne sont pas gérés au sein des secteurs d'exploitation.

11 — Charges liées aux placements

Les charges liées aux placements pour les exercices clos les 31 mars comprenaient les éléments suivants:

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Charges d'intérêts	336	213
Coûts de transaction	128	139
Frais de gestion externe des placements ^A Autres (montant net)	28 87	41 52
Total	579	445

A Comprennent les montants engagés relativement à des placements sur les marchés publics qui sont payés directement par Investissements PSP. D'autres frais sont payés par certains placements dans des fonds en gestion commune classés en tant que placements alternatifs, lesquels ont totalisé 236 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019 (161 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2018). Ces frais sont intégrés dans la juste valeur des fonds.

De même, les frais de gestion liés aux placements sur les marchés privés et les titres de créance privés ne sont pas payés directement par Investissements PSP. Ces frais, qui varient en règle générale entre 0,2 % et 2,5 % du montant total investi ou engagé, se sont élevés à 330 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019 (312 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2018). Ces frais sont intégrés dans la juste valeur des placements.

12 — Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation pour les exercices clos les 31 mars comprenaient les éléments suivants:

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Salaires et avantages du personnel	291	262
Honoraires de consultation et de services professionnels	77	72
Locaux et matériel	31	26
Données de marché et applications commerciales	37	31
Amortissement des immobilisations corporelles	33	31
Droits de garde	5	5
Autres charges d'exploitation	29	23
Total	503	450

13 — Répartition du résultat global

La répartition du résultat global d'Investissements PSP entre les comptes de régime se détaille comme suit:

13.1. Revenu de placement

Le revenu de placement est réparti proportionnellement en fonction des placements nets de chaque compte de régime au moment où le revenu est gagné.

13.2. Charges

Selon la Loi, les coûts d'exploitation d'Investissements PSP doivent être imputés aux comptes de régime. Aux termes du paragraphe 4(3) de la Loi, le président du Conseil du Trésor détermine à quel compte de régime ces coûts seront imputés, de concert avec le ministre de la Défense nationale et le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile. Une politique de répartition a été élaborée afin d'imputer à chaque compte de régime les coûts directs des activités de placement, soit les frais de gestion externe de placement et les droits de garde, en fonction des placements nets de chaque compte de régime au moment où les charges sont engagées.

Pour les exercices clos les 31 mars, les charges d'exploitation et les autres éléments du résultat global, excluant les coûts directs des activités de placement mentionnés ci-dessus, ont été répartis au prorata du montant annuel des placements nets de chaque compte de régime, comme suit:

(%)	2019	2018
Compte du régime de pension de la fonction publique	72,6	72,6
Compte du régime de pension des Forces canadiennes	19,7	19,7
Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada	7,3	7,2
Compte du régime de pension de la Force de réserve	0,4	0,5
Total	100,0	100,0

Les charges, réglées par Investissements PSP au moyen d'avances du compte du régime de pension de la fonction publique, sont remboursées trimestriellement par les autres comptes de régime.

14 — Transactions entre parties liées

14.1. Certaines entités émettrices

Comme il est mentionné à la note 2.1, les participations dans des filiales non consolidées, des entités émettrices contrôlées conjointement et des entreprises associées sont comptabilisées à la JVRN. Les transactions conclues entre Investissements PSP et ces entités ou les filiales de ces entités sont des transactions entre parties liées. Investissements PSP réalise des transactions de placement avec ces parties liées dans le cours normal de ses activités, notamment dans le cadre des placements sur les marchés privés et de certains placements dans des titres à revenu fixe décrits à la note 4.1, ainsi que des garanties, des indemnités et des engagements décrits respectivement aux notes 16 et 17. Comme les soldes liés à toutes les transactions de placement sont évalués à la JVRN, ces transactions réalisées avec des parties liées ont la même incidence sur l'actif net et le résultat global que celles réalisées avec des parties non liées.

Les transactions réalisées entre Investissements PSP et ses filiales consolidées ainsi que les soldes connexes sont éliminés et, par conséquent, ne sont pas présentés dans la présente note.

14.2. Le gouvernement du Canada et les entités liées au gouvernement

Puisque Investissements PSP est une société de la Couronne, comme il est mentionné à la note 1, elle est considérée comme étant liée au gouvernement du Canada, ainsi qu'à d'autres entités qui sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable du gouvernement du Canada (collectivement, les « entités liées au gouvernement »).

i) Gouvernement du Canada

Les seules transactions réalisées entre Investissements PSP et le gouvernement du Canada sont les transferts de fonds décrits à la note 9.3.

ii) Entités liées au gouvernement

Investissements PSP peut conclure des transactions de placement avec des entités liées au gouvernement dans le cours normal de ses activités, notamment dans le cadre des placements sur les marchés privés et de certains placements dans des titres à revenu fixe décrits à la note 4.1. Ces transactions de placement sont réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui peuvent s'appliquer aux transactions entre parties non liées et sont assujetties aux mêmes processus internes. À cet égard, les transactions avec ces parties liées ont la même incidence sur l'actif net et le résultat global que celles avec des parties non liées. Par conséquent, Investissements PSP se prévaut de l'exemption aux termes de l'IAS 24, *Parties liées*, qui lui permet de ne pas présenter des informations spécifiques sur les transactions conclues avec ces entités liées au gouvernement et les soldes liés à ces transactions.

14.3. Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont liés à Investissements PSP. Les principaux dirigeants désignent les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités d'Investissements PSP, directement ou indirectement, soit les membres du conseil d'administration, l'équipe de la haute direction et les dirigeants nommés par le conseil d'Investissements PSP. La rémunération des principaux dirigeants pour les exercices clos les 31 mars a été comptabilisée dans les états consolidés du résultat global et se présente comme suit:

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Rémunération et autres avantages du personnel à court terme Rémunération et autres avantages	15	20
du personnel à long terme	9	5
Total	24	25

Comme il est indiqué à la note 16, Investissements PSP pourrait également être tenue d'indemniser certains des principaux dirigeants à l'égard des coûts engagés par suite de réclamations, de poursuites ou de litiges relativement à l'exercice de certains aspects de leurs fonctions.

15 — Gestion du capital

En tant que société de placement, Investissements PSP poursuit les objectifs suivants en ce qui a trait à la gestion de son capital:

- Investir les transferts de fonds, selon ce qui est énoncé à la note 9.3, dans le meilleur intérêt des contributeurs et des bénéficiaires en vertu des *Lois sur la pension*. Les fonds reçus sont investis dans le but de réaliser un rendement optimal sans s'exposer à un risque de perte indu, en tenant compte du financement, des politiques et des exigences des régimes constitués en vertu des *Lois sur la pension* et de la capacité des régimes à respecter leurs obligations financières. Les fonds sont également investis conformément à la politique de gestion du risque lié aux placements dont il est question à la note 7.
- Conserver une cote de crédit lui assurant l'accès aux marchés des capitaux au meilleur coût. Par l'intermédiaire de PSP Capital Inc. et de ses politiques en matière d'endettement, Investissements PSP a la possibilité de mobiliser des capitaux au moyen de l'émission de billets à ordre à court terme et de billets à moyen terme. La note 8.2 présente de l'information relative au financement par emprunt sur les marchés des capitaux, et la note 7.3 présente de l'information sur la situation d'Investissements PSP en matière de liquidité.

La structure du capital d'Investissements PSP se compose des transferts de fonds et du financement par emprunt sur les marchés des capitaux. Investissements PSP n'est soumise à aucune restriction imposée de l'extérieur à l'égard du capital.

16 — Garanties et indemnités

Investissements PSP fournit une indemnisation à ses administrateurs, à ses dirigeants, à ses vice-présidents et à certains de ses représentants qui sont appelés à siéger à des conseils d'administration (ou à des organes similaires) ou à des conseils consultatifs en matière de placement (ou à des organes similaires) d'entités dans lesquelles Investissements PSP ou ses filiales qui sont des entités d'investissement ont effectué un placement ou ont une participation financière. Par conséquent, mais sous réserve des dispositions de la Loi, Investissements PSP pourrait être tenue d'indemniser ces représentants à l'égard des coûts engagés par suite de réclamations, de poursuites ou de litiges relativement à l'exercice de leurs fonctions, sauf dans les cas où la responsabilité de ces représentants est attribuable au fait qu'ils n'ont pas agi avec intégrité et de bonne foi. À ce jour, Investissements PSP n'a pas reçu de réclamation ni effectué de paiement relativement à de telles indemnités.

Dans certains cas, Investissements PSP fournit aussi une indemnisation à des tiers dans le cours normal de ses activités. Par conséquent, Investissements PSP peut être tenue d'indemniser ces tiers en lien avec la réalisation de leurs obligations contractuelles. À ce jour, Investissements PSP n'a pas reçu de réclamation ni effectué de paiement relativement à de telles indemnités.

Investissements PSP garantit de façon inconditionnelle et irrévocable toutes les facilités de crédit ainsi que tous les billets à ordre à court terme et les billets à moyen terme émis par PSP Capital Inc., tel qu'il est décrit à la note 8.

Dans le cadre de certaines transactions de placement, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement ont fourni des garanties, accordé des indemnisations ou émis des lettres de crédit à des tiers, les plus importantes étant les suivantes:

- Aux 31 mars 2019 et 2018, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient convenu d'offrir une garantie et, dans certains cas, d'accorder une indemnisation à l'égard du respect des exigences imposées à certaines entités détenues en vertu d'ententes contractuelles. La majorité de ces ententes sont des accords d'emprunt. Dans l'éventualité d'une défaillance en vertu de ces ententes, à recours limité dans certains cas, Investissements PSP ou ses filiales qui sont des entités d'investissement pourraient devoir assumer des obligations jusqu'à concurrence de 2 602 millions \$ au 31 mars 2019 (2550 millions \$ au 31 mars 2018) plus les intérêts et autres frais connexes applicables. Au 31 mars 2019, les accords d'emprunt venaient à échéance entre juillet 2019 et novembre 2029 (entre novembre 2018 et novembre 2029 au 31 mars 2018).
- De plus, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient émis des lettres de crédit d'un montant total de 54 millions \$ au 31 mars 2019 (53 millions \$ au 31 mars 2018) relativement à des transactions de placement.

17 — Engagements

Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement ont convenu de conclure des transactions de placement qui seront financées au cours des exercices à venir conformément à des modalités convenues. Les engagements s'établissaient comme suit:

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2019	31 mars 2018
Actions étrangères	_	5
Placements immobiliers	2 442	2 292
Placements privés	10 296	11342
Placements en infrastructures	2674	3 879
Placements en ressources naturelles	418	457
Titres de créance privés	4141	3 758
Placements alternatifs	2074	2 2 3 2
Total	22 045	23 965

Le financement des engagements susmentionnés peut être demandé à diverses dates jusqu'en 2035 au 31 mars 2019 (jusqu'en 2035 au 31 mars 2018).

PSP - Rapport annuel 2019

Compte du régime de pension de la fonction publique

États financiers

Rapport des auditeurs indépendants

À la présidente du Conseil du Trésor

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Compte du régime de pension de la fonction publique de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« le Compte du régime de pension de la fonction publique »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 mars 2019 et 2018, et les états du résultat global, les états des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Compte du régime de pension de la fonction publique aux 31 mars 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Compte du régime de pension de la fonction publique conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Compte du régime de pension de la fonction publique à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si

la direction a l'intention de liquider le Compte du régime de pension de la fonction publique ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Compte du régime de pension de la fonction publique.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Compte du régime de pension de la fonction publique;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Compte du régime de pension de la fonction publique à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Compte du régime de pension de la fonction publique à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations du Compte du régime de pension de la fonction publique de l'Office d'investissement des régimes de pensions du

Pour le vérificateur général du Canada par intérim,

Mélanie Cabana, CPA auditrice, CA Directrice principale

Montréal, Canada

secteur public dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes: les dispositions applicables de la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques et ses règlements, la Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public et ses règlements ainsi que les règlements administratifs de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public et de ses filiales en propriété exclusive.

À notre avis, les opérations du Compte du régime de pension de la fonction publique de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des IFRS ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité du Compte du régime de pension de la fonction publique de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité du Compte du régime de pension de la fonction publique de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Delatte S.E.N.C.R.L. S.C.l.

Montréal, Canada Le 14 mai 2019

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A121444

États de la situation financière

À la date indiquée

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2019	31 mars 2018
Actif		
Placements (note 4.1)	144624	129877
Autres actifs	140	131
Somme à recevoir du compte du régime de pension des Forces canadiennes	_	24
Somme à recevoir du compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada	_	9
Somme à recevoir du compte du régime de pension de la Force de réserve	-	1
Total de l'actif	144 764	130 042
Passif		
Fournisseurs et autres passifs	232	199
Passifs liés à des placements (note 4.1)	12 298	9928
Emprunts (notes 4.1, 8.2)	10 260	8 8 4 9
Total du passif	22 790	18976
Actif net	121974	111066
Capitaux propres (note 9)	121974	111066
Total du passif et des capitaux propres	144 764	130042

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration:

Martin Glynn Président du conseil William A. Mackinnon

Président du comité de vérification

États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 mars

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Revenu de placement	8 8 5 8	10 465
Charges liées aux placements (note 11)	(420)	(323)
Revenu de placement net	8 438	10142
Charges d'exploitation (note 12)	(365)	(327)
Résultat net	8073	9815
Autres éléments du résultat global Réévaluation du passif net au titre des prestations définies	(3)	(10)
Résultat global	8070	9 805

États des variations des capitaux propres

Pour les exercices clos les 31 mars

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Transferts de fonds		
Solde au début de la période	53 498	50684
Transferts de fonds reçus au cours de la période (note 9.2)	2 838	2814
Solde à la fin de la période	56 336	53 498
Résultats non distribués		
Solde au début de la période	57 568	47 763
Résultat global	8 0 7 0	9 805
Solde à la fin de la période	65 638	57 568
Total des capitaux propres	121974	111066

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 mars

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Résultat net	8073	9815
Ajustements pour tenir compte des éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 12)	24	23
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents	(0.4)	10
de trésorerie	(24) 137	13 (137)
Pertes (gains) non réalisé(e)s sur les emprunts		
	8 210	9714
Variation nette des actifs et des passifs d'exploitation		
Augmentation des placements	(12866)	(14 285)
Diminution (augmentation) des autres actifs	2	(6)
Augmentation des fournisseurs et autres passifs	32	20
Augmentation des passifs liés à des placements	2 380	942
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	(2 242)	(3615)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produits tirés des emprunts	24 490	19832
Remboursement d'emprunts	(23 225)	(18689)
Remboursements de sommes à recevoir du:		
Compte du régime de pension des Forces canadiennes	104	102
Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada	38	38
Compte du régime de pension de la Force de réserve	2	2
Sommes avancées au:		
Compte du régime de pension des Forces canadiennes	(81)	(105)
Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada	(30)	(39)
Compte du régime de pension de la Force de réserve	(2)	(2)
Transferts de fonds reçus (note 9)	2 838	2814
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités de financement	4134	3 953
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisitions des immobilisations corporelles	(30)	(33)
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement	(30)	(33)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1862	305
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents		
de trésorerie	24	(13)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	3 066	2774
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période ^A	4952	3 0 6 6
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Intérêts versés	(225)	(144)

^A Au 31 mars 2019, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprenaient un montant de 4 938 millions \$ (3 057 millions \$ au 31 mars 2018) détenu à des fins de placement et inclus à la note 4.1, ainsi qu'un montant de 14 millions \$ (9 millions \$ au 31 mars 2018) détenu à des fins administratives et inclus dans les autres actifs.

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Notes des états financiers

Pour les exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

1 — Renseignements sur la société

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») est une société d'État créée en vertu de la Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (la «Loi») pour gérer et investir les sommes qui lui sont transférées, en vertu des Lois sur la pension (telles qu'elles sont définies ci-après), pour les fonds (tels qu'ils sont définis dans la Loi) au titre des régimes de retraite constitués en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique, de la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes («LPRFC»), de la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada (collectivement, les «Lois sur la pension»), ainsi que de certains règlements afférents à la LPRFC (les « règlements afférents à la LPRFC »). Les régimes de retraite constitués en vertu des Lois sur la pension comprennent le régime de pension de la fonction publique (le « régime »), le régime de pension des Forces canadiennes et le régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada, et le régime de retraite constitué en vertu des règlements afférents à la LPRFC comprend le régime de pension de la Force de réserve. Le régime et les autres régimes de retraite sont désignés collectivement aux présentes, les « régimes ».

Les sommes qui sont actuellement transférées pour le fonds du régime par le gouvernement du Canada (le « Fonds ») à Investissements PSP ont trait aux obligations en matière de prestations de retraite en vertu du régime pour des services rendus à compter du 1er avril 2000 (les « services postérieurs à 2000 »). Le compte géré par Investissements PSP au nom du Fonds est désigné aux présentes, le « compte de régime ». Investissements PSP tient un registre des contributions nettes pour le Fonds, de même que de la répartition de ses placements et de ses résultats d'exploitation pour le Fonds dans le compte de régime. Investissements PSP gère aussi un compte de régime pour les fonds des autres régimes, qui sont, de même que le compte de régime, désignés collectivement aux présentes, les « comptes de régime ».

Il incombe à Investissements PSP de gérer les montants qui lui sont transférés pour le Fonds dans le meilleur intérêt des bénéficiaires et des contributeurs en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*. Les montants doivent être investis en vue d'obtenir un rendement maximal sans s'exposer à un risque de perte indu, en tenant compte du financement, des politiques et des exigences du régime et de la capacité du régime à respecter ses obligations financières.

En vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique, le gouvernement du Canada, qui administre le régime et le Fonds, peut en tout temps avoir recours à l'actif net d'Investissements PSP attribué au compte de régime du Fonds à l'égard des montants requis aux fins du versement des prestations de retraite en vertu du régime pour les services postérieurs à 2000, ou, généralement, en vue de réduire tout surplus non autorisé dans le Fonds.

Investissements PSP et la plupart de ses filiales sont exonérées de l'impôt de la Partie I en vertu respectivement des alinéas 149(1)*d*) et 149(1)*d*.2) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

Le siège social d'Investissements PSP est situé au 1, rue Rideau, Ottawa (Ontario) Canada, et son établissement principal se trouve au 1250, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) Canada.

2 — Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers sont présentées sommairement ci-après et ont été appliquées à toutes les périodes présentées.

2.1. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les «IFRS»), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board («IASB»).

Investissements PSP constitue une entité d'investissement selon la définition de l'IFRS 10, États financiers consolidés, et, par conséquent, ne consolide que les filiales qui lui fournissent uniquement des services liés à ses activités de placement. Investissements PSP évalue plutôt ses participations dans les filiales à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») selon l'IFRS 9, Instruments financiers (l'« IFRS 9 »), y compris les filiales qui ont été constituées par Investissements PSP et qui se qualifient à titre d'entités d'investissement (les « filiales qui sont des entités d'investissement »). Investissements PSP évalue également sa participation dans des entreprises associées, des coentreprises et des actifs financiers et des passifs financiers à la JVRN selon l'IAS 28, Participations dans des entreprises associées et des coentreprises, et l'IFRS 9.

Les présents états financiers reflètent la situation financière du compte de régime et les résultats d'exploitation d'Investissements PSP et de ses filiales qui lui fournissent uniquement des services liés à ses activités de placement, selon l'attribution au compte de régime. Ils tiennent compte de l'activité économique d'Investissements PSP en ce qui a trait au placement des contributions nettes qui lui sont transférées pour le Fonds à l'égard des services postérieurs à 2000. Par conséquent, ils ne présentent pas tous les actifs ni toutes les informations relatives aux contributions, aux versements et aux passifs au titre du régime.

La publication de ces états financiers a été autorisée par une résolution du conseil d'administration en date du 14 mai 2019.

2 — Principales méthodes comptables (suite)

2.2. Statut d'entité d'investissement

Investissements PSP a déterminé qu'elle respecte les critères obligatoires de la définition d'entité d'investissement selon l'IFRS 10, en se basant sur les faits et circonstances qui existaient à la fin de la période. Ces critères sont les suivants:

i) Mandat et objet de l'entité

Comme il est mentionné à la note 1, Investissements PSP a pour mandat de gérer et d'investir les montants qui lui sont transférés dans le meilleur intérêt des bénéficiaires et des contributeurs en vertu des *Lois sur la pension*. Par conséquent, l'objet d'Investissements PSP est d'investir dans le but de réaliser un rendement optimal sous forme de plus-values en capital et de revenu de placement, sans s'exposer à un risque de perte indu.

ii) Évaluation de la performance

Investissements PSP évalue et apprécie la performance de ses placements sur la base de la juste valeur.

Outre les critères obligatoires contenus dans la définition, l'IFRS 10 présente également certaines caractéristiques typiques d'une entité d'investissement. L'absence de l'une ou l'autre de ces caractéristiques ne signifie pas nécessairement que l'entité ne peut constituer une entité d'investissement. L'une de ces caractéristiques est qu'une entité d'investissement doit avoir des investisseurs qui ne sont pas des parties liées de l'entité.

Comme il est mentionné à la note 14, étant donné qu'Investissements PSP est une société de la Couronne, elle est considérée comme étant liée au gouvernement du Canada ainsi qu'à d'autres entités qui sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable du gouvernement du Canada. Par conséquent, puisque les fonds gérés par Investissements PSP proviennent de parties liées, elle pourrait ne pas respecter la caractéristique typique susmentionnée. Toutefois, la Loi prévoit un cadre qui garantit qu'Investissements PSP exerce ses activités dans des conditions normales de concurrence par rapport au gouvernement du Canada. Par conséquent, elle satisfait à tous les critères obligatoires de la définition susmentionnés et constitue une entité d'investissement. Investissements PSP évaluera l'incidence de tout changement dans

les faits et circonstances sur son statut d'entité d'investissement.

2.3. Sommaire des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées aux fins de la préparation des présents états financiers sont présentées ci-après.

2.3.1. Instruments financiers

i) Classement

Les actifs financiers qui sont des placements sont gérés, à l'instar des passifs financiers connexes, selon le modèle économique de l'entité de façon à optimiser le rendement. La performance de ces instruments financiers est évaluée sur la base de la juste valeur et ces instruments financiers sont classés comme étant à la JVRN. Ils sont décrits à la note 4.1.

Les emprunts qui sont présentés à la note 8 sont des passifs financiers qui ont été désignés comme devant être évalués à la JVRN, puisqu'ils font partie des portefeuilles de placements gérés en commun dont la performance est évaluée sur la base de la juste valeur.

ii) Comptabilisation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle Investissements PSP devient partie aux dispositions contractuelles qui s'y rattachent. Les actifs financiers négociés sont comptabilisés à la date de transaction.

iii) Évaluation initiale et évaluation ultérieure

Tous les actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés dans les états de la situation financière à la juste valeur et continuent à être évalués de cette manière de façon récurrente. Après l'évaluation initiale, les variations ultérieures de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers classés comme étant à la JVRN sont comptabilisées dans les états du résultat global.

Si des variations de juste valeur des passifs financiers désignés comme devant être évalués à la JVRN découlent des fluctuations du risque de crédit propre à Investissements PSP, elles sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Toutes les autres variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le revenu de placement.

iv) Décomptabilisation

Un actif financier (ou, le cas échéant, une partie de celui-ci) est décomptabilisé lorsque les conditions suivantes sont respectées:

- · les droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif ont expiré; ou
- Investissements PSP a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif ou a l'obligation de payer les flux de trésorerie reçus à un tiers;

et

- Investissements PSP a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif; ou
- dans le cas où Investissements PSP n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif, elle a transféré le contrôle de l'actif.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation au titre du passif est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

PSP — Rapport annuel 2019

2 — Principales méthodes comptables (suite)

2.3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

2.3.2. Détermination de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Au moment de la comptabilisation initiale, Investissements PSP évalue les faits et circonstances liés à la transaction pour confirmer que le prix de transaction équivaut à la juste valeur d'un actif ou d'un passif. Par la suite, à chaque date de clôture, les cours du marché sont utilisés pour établir la juste valeur lorsqu'il y a un marché actif (par exemple, une Bourse reconnue), car ils représentent des transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de pleine concurrence. Lorsqu'un cours coté n'est pas disponible, la juste valeur est estimée au moyen de techniques d'évaluation fondées sur les données d'entrée disponibles à la fin de la période de présentation de l'information financière qui sont tirées de données de marché observables.

Les techniques d'évaluation s'appliquent, en règle générale, aux placements sur les marchés privés, aux placements alternatifs, aux instruments dérivés hors cote et à certains titres à revenu fixe. Le choix du modèle d'évaluation et les hypothèses sous-jacentes élaborées à propos de facteurs tels que le montant et le moment des flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation, la volatilité et le risque de crédit influent sur les valeurs obtenues au moyen de ces techniques. Dans certains cas, ces hypothèses ne sont pas étayées par des données de marché observables.

L'approche utilisée pour déterminer la juste valeur de tous les actifs financiers et de tous les passifs financiers est décrite à la note 4.

2.3.3. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation d'Investissements PSP et de ses filiales consolidées, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel chacune des entités au sein du groupe consolidé exerce ses activités. Investissements PSP et ses filiales consolidées évaluent leur performance en dollars canadiens, et leur liquidité est gérée en dollars canadiens.

2.3.4. Conversion des devises

Les transactions en devises réalisées au cours de la période, y compris l'achat et la vente de titres, les revenus et les charges, sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les profits et les pertes de change sur tous les actifs et passifs monétaires sont inclus dans le revenu de placement.

2.3.5. Prêts et emprunts de titres et garantie connexe

Investissements PSP participe à des programmes de prêt et d'emprunt de titres aux termes desquels elle prête et emprunte des titres en vue d'augmenter le rendement du portefeuille. Les opérations de prêt et d'emprunt, y compris la garantie connexe, en vertu de ces programmes ne transfèrent à la contrepartie ni les risques ni les avantages liés au droit de propriété. Par conséquent, Investissements PSP ne décomptabilise pas les titres prêtés ou donnés en garantie et ne comptabilise pas les titres empruntés ou reçus en garantie. Les garanties en espèces obtenues sont comptabilisées tel qu'il est indiqué à la note 4.1.9.

Ces opérations de prêt et d'emprunt de titres requièrent des garanties en espèces, en titres de créance de qualité supérieure ou en titres. Les opérations portant sur des garanties sont conclues selon les modalités habituelles dans le cadre de programmes de prêt et d'emprunt de titres. Investissements PSP et ses contreparties sont autorisées à vendre, à redonner en garantie ou à autrement utiliser les biens détenus en garantie. Les mêmes titres ou des titres équivalents doivent être rendus à la contrepartie à la fin du contrat, à moins qu'un cas de défaillance ne survienne.

2.3.6. Titres vendus en vertu de conventions de rachat et acquis en vertu de conventions de revente et garantie connexe

Investissements PSP est partie à des conventions de rachat et à des conventions de revente. Ces conventions prévoient la vente de titres par une contrepartie et sont assorties d'une entente simultanée visant le rachat de ces titres à un prix et à une date future fixés à l'avance.

Les titres vendus ou achetés en vertu de conventions de rachat et de conventions de revente, respectivement, y compris la garantie connexe, ne sont pas décomptabilisés ou comptabilisés puisque tous les risques et les avantages liés au droit de propriété relativement à ces titres ne sont pas transférés. Ainsi, lorsque Investissements PSP est la contrepartie qui vend des titres en vertu de telles conventions, le revenu (la perte) relativement à ces titres continue d'être comptabilisé(e) dans le revenu de placement, et les obligations de racheter les titres vendus sont comptabilisées dans les passifs liés à des placements. La différence entre la juste valeur des titres vendus et le prix de rachat est comptabilisée comme des charges d'intérêts dans les charges liées aux placements. Par contre, lorsque Investissements PSP est la contrepartie qui acquiert des titres en vertu de telles conventions, aucun revenu (aucune perte) relativement à ces titres n'est comptabilisé(e), et les obligations de revendre les titres sont comptabilisées dans les montants à recevoir liés à des placements. La différence entre la juste valeur des titres achetés et le prix de revente est comptabilisée comme un revenu de placement.

Les transactions en vertu de conventions de rachat et de conventions de revente requièrent que des biens soient donnés en garantie sous forme d'espèces ou de titres jugés admissibles par les contreparties. Les transactions portant sur des garanties sont effectuées selon les modalités habituelles dans le cadre de conventions de rachat standards. Ces modalités exigent des contreparties concernées qu'elles donnent des garanties supplémentaires en fonction des variations de la juste valeur des biens déjà détenus en garantie ainsi que des titres connexes vendus ou achetés. Les contreparties sont autorisées à vendre, à redonner en garantie ou à autrement utiliser les biens détenus en garantie. Les titres donnés en garantie doivent être rendus aux contreparties concernées à la fin du contrat, à moins qu'un cas de défaillance ne survienne.

2 — Principales méthodes comptables (suite)

2.3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

2.3.7. Compensation des instruments financiers

Investissements PSP opère compensation entre les actifs financiers et les passifs financiers, et le montant net est présenté dans les états de la situation financière uniquement si Investissements PSP a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

2.3.8. Capitaux propres

Les droits du gouvernement du Canada en vertu des *Lois sur la pension* sont décrits à la note 1 et sont classés à titre d'instruments de capitaux propres sur la base qui suit:

- Ces lois confèrent en tout temps au gouvernement du Canada des droits sur l'actif net d'Investissements PSP aux fins décrites dans les Lois sur la pension. Ces droits ne comportent aucune obligation supplémentaire pour Investissements PSP de verser des montants au gouvernement du Canada.
- Ces droits prennent rang en dernier à l'égard de l'actif net d'Investissements PSP.
- Le total des flux de trésorerie prévus attribuables à ces droits, en tout temps, est uniquement fondé sur la juste valeur de l'actif net d'Investissements PSP à la date en question. De plus, la juste valeur de la totalité de l'actif net d'Investissements PSP correspond aux montants que le gouvernement du Canada peut exiger en tout temps.

2.3.9. Revenu de placement

Le revenu de placement se compose des intérêts, des dividendes, des gains (pertes) à la cession des actifs et passifs financiers et des gains (pertes) qui tiennent compte de la variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des actifs financiers détenus et des passifs financiers en cours à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les intérêts sont comptabilisés de façon uniforme en utilisant les taux prescrits jusqu'à la maturité des placements. Les dividendes sont comptabilisés lorsque les droits de les recevoir ont été obtenus, en général à la date ex-dividende.

2.3.10. Charges liées aux placements

Les charges liées aux placements comprennent les charges d'intérêts, comme il est mentionné à la note 4.1.7, les coûts de transaction, les frais de gestion externe des placements et autres (montant net).

Les coûts de transaction sont les coûts marginaux directement imputables à l'acquisition, au contrôle diligent, à l'émission ou à la sortie d'un actif financier ou d'un passif financier. Ils sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les frais de gestion externe des placements sont directement imputables à la gestion externe des actifs pour le compte d'Investissements PSP. Ces frais sont payés directement par Investissements PSP et comprennent les frais de gestion de base courus calculés en pourcentage de la juste valeur des actifs gérés à l'externe et les frais de gestion courus liés à la performance calculés en fonction de différents indicateurs de performance. Ils ne comprennent pas les montants qui ne sont pas payés directement par Investissements PSP pour certains placements dans des fonds en gestion commune classés dans les placements alternatifs et pour les placements sur les marchés privés, comme il est indiqué à la note 11.

2.3.11. Transferts de fonds

Les montants pour le Fonds sont comptabilisés quand ils sont reçus du gouvernement du Canada.

2.4. Jugements, estimations et hypothèses comptables importants

Dans la préparation des états financiers, la direction pose certains jugements, fait des estimations et formule des hypothèses qui peuvent toucher les montants qui y sont présentés. Les jugements importants comprennent les jugements liés à la détermination du statut d'entité d'investissement comme il est décrit à la note 2.2.

La direction fait également des estimations et formule des hypothèses relatives à l'évaluation, à l'appréciation des risques et aux informations connexes à l'égard des placements sur les marchés privés et de certains titres à revenu fixe. Les principales hypothèses formulées par la direction relatives à l'évaluation des instruments financiers sont présentées à la note 4.2.3 et celles relatives à l'appréciation des risques, à la note 7.

Bien que les estimations et les hypothèses reflètent le meilleur jugement de la direction, les résultats réels pourraient différer de ces estimations en raison des incertitudes qui entourent leur utilisation.

3 — Modifications actuelles et futures de normes comptables

3.1. Normes comptables actuelles

IAS 28, Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

L'IAS 28 modifiée est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Elle contient une mise au point permettant de clarifier que le choix d'évaluer à la juste valeur une participation dans une entité émettrice doit se faire sur une base individuelle. Ce choix ne s'applique pas uniformément pour évaluer les participations dans toutes les entreprises associées et les coentreprises. Investissements PSP a appliqué les modifications à compter du 1er avril 2018, ce qui n'a eu aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

IFRS 9, Instruments financiers

En 2014, l'IASB a terminé son projet de remplacement de l'IAS 39, Instruments financiers: comptabilisation et évaluation par l'IFRS 9. La norme comprend des exigences de comptabilisation, de décomptabilisation, de classement et d'évaluation des actifs et passifs financiers, ainsi que des dispositions en matière de dépréciation et de comptabilité de couverture. L'IFRS 9 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. L'application anticipée est permise. Investissements PSP a adopté de façon anticipée l'IFRS 9 (2014) dans ses états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2016.

Les principales méthodes comptables liées à l'IFRS 9 à l'égard de la comptabilisation, de la décomptabilisation, du classement et de l'évaluation des actifs et passifs financiers sont décrites à la note 2.3.1. Les dispositions de la norme en matière de dépréciation et de comptabilité de couverture n'ont aucune incidence.

3.2. Modifications futures de normes comptables

Investissements PSP a déterminé que les normes, modifications et interprétations ayant été publiées par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur, n'ont eu aucune incidence importante sur ses états financiers consolidés.

4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente les actifs financiers et les passifs financiers selon leur catégorie, leur pondération et le secteur dans lequel ils sont investis. Leur juste valeur s'établissait comme suit à la date indiquée:

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2019	31 mars 2018
Placements sur les marchés publics		
Actions canadiennes	2 466	3 0 9 3
Actions étrangères	23 562	25 148
Placements sur les marchés privés		
Placements immobiliers	20 450	19372
Placements privés	14 704	11804
Placements en infrastructures	14 605	12949
Placements en ressources naturelles	5 460	3 8 7 5
Titres à revenu fixe		
Trésorerie et titres du marché monétaire	8 650	8 2 5 6
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	19075	16 411
Obligations indexées à l'inflation	10185	8 9 6 7
Titres de créance privés	11 368	10252
Placements alternatifs	7 295	6349
	137 820	126 476
Actifs liés à des placements		
Montants à recevoir liés à des transactions en cours	855	809
Intérêts à recevoir	362	305
Dividendes à recevoir	104	97
Titres acquis en vertu de conventions de revente	4 3 3 8	1355
Actifs liés à des produits dérivés	1145	835
	6 804	3 401
Placements représentant les actifs financiers à la JVRN	144 624	129877
Passifs liés à des placements		
Montants à payer liés à des transactions en cours	(695)	(845)
Intérêts à payer	(50)	(41)
Titres vendus à découvert	(4577)	(4774)
Garanties à payer	(2188)	(2593)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(4089)	(417)
Passifs liés à des produits dérivés	(699)	(1258)
Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN	(12 298)	(9928)
Emprunts		
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	(10 260)	(8 849)
Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN	(10 260)	(8 8 4 9)
Placements nets	122 066	111 100

PSP — Rapport annuel 2019

4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

4.1.1. Placements sur les marchés publics

Les placements sur les marchés publics comprennent les placements canadiens et étrangers dans les titres suivants: les actions ordinaires, les certificats américains d'actions étrangères, les certificats internationaux d'actions étrangères, les billets participatifs, les actions privilégiées, les parts de fiducies de revenu, les parts de fonds négociés en Bourse, les parts de fonds en gestion commune et les titres convertibles en actions ordinaires d'émetteurs cotés en Bourse.

Les placements directs dans des actions canadiennes et des actions étrangères sont évalués à la juste valeur en fonction des cours cotés dans des marchés actifs, d'après le prix compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur.

Dans le cas des placements dans des fonds en gestion commune, la juste valeur est établie en fonction des valeurs des parts obtenues des administrateurs de chacun des fonds, lesquelles proviennent de la juste valeur des placements sous-jacents dans chacun des fonds en gestion commune. La direction examine la juste valeur et, le cas échéant, l'effet des restrictions sur la vente ou le rachat de tels placements est pris en considération.

4.1.2. Placements sur les marchés privés

Les placements sur les marchés privés comprennent les placements immobiliers, les placements privés, les placements en infrastructures et les placements en ressources naturelles.

Les placements immobiliers comprennent les participations directes dans diverses entités fermées, les placements dans des fonds ainsi que des biens du secteur immobilier. Les placements immobiliers visent les sociétés de personnes, les sociétés et les biens immobiliers intervenant principalement dans le secteur des résidences pour aînés et le secteur résidentiel, les secteurs de l'immobilier commercial et du commerce au détail, et le secteur industriel, ainsi que des fonds privés investis dans des actifs immobiliers. Les placements immobiliers sont présentés déduction faite de tout financement de tiers.

Les placements privés regroupent les placements dans des fonds ayant des objectifs similaires, les co-investissements dans des entités fermées et les participations directes.

Les placements en infrastructures regroupent les participations directes, les placements dans des fonds et les co-investissements dans diverses entités fermées. Les placements en infrastructures visent les entités exerçant leurs activités essentiellement dans la gestion, la détention ou l'exploitation d'actifs de sociétés énergétiques, du transport et d'autres sociétés réglementées. Les placements en infrastructures sont présentés déduction faite de tout financement de tiers.

Les placements en ressources naturelles regroupent les participations directes, les placements dans des fonds et les co-investissements dans diverses entités fermées. Les placements en ressources naturelles visent les entités exerçant leurs activités dans la gestion, la détention ou l'exploitation d'actifs dans les secteurs des terrains forestiers, de l'agriculture et du pétrole et du gaz naturel en amont. Les placements en ressources naturelles sont présentés déduction faite de tout financement de tiers.

Le processus d'évaluation de la juste valeur des placements sur les marchés privés est décrit à la note 4.2.2 et les techniques d'évaluation, ainsi que les données d'entrée importantes utilisées, sont décrites à la note 4.2.3.

4.1.3. Titres à revenu fixe

Les titres à revenu fixe comprennent la trésorerie et les titres du marché monétaire, les obligations gouvernementales et les obligations de sociétés, les obligations indexées à l'inflation, les titres de créance privés.

La trésorerie et les titres du marché monétaire regroupent les instruments dont la durée jusqu'à l'échéance ne dépasse pas un an, tels que les bons du Trésor, les certificats de dépôt et les acceptations bancaires. Une partie de ces instruments ont une échéance de 90 jours ou moins et sont détenus dans le but de faire face aux engagements financiers à court terme. Ces instruments sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de changements de valeur. Ils sont inclus à titre de composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie aux fins des tableaux des flux de trésorerie et se sont établis à 4938 millions \$ au 31 mars 2019 (3 057 millions \$ au 31 mars 2018). Les bons du Trésor sont évalués au moyen des prix obtenus auprès de sources indépendantes. Ces prix sont établis au moyen du prix le plus représentatif dans un écart de cotations de courtier. Compte tenu de leur nature à court terme, les certificats de dépôt et les acceptations bancaires sont comptabilisés au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de leur juste valeur.

Les obligations gouvernementales et les obligations de sociétés comprennent les obligations canadiennes, étrangères, fédérales, provinciales, territoriales et municipales, les billets à taux variable, les billets à terme adossés à des actifs et les titres adossés à des créances hypothécaires. Les obligations indexées à l'inflation sont des titres à revenu fixe qui permettent d'obtenir un rendement rajusté selon l'inflation.

Les titres de créance privés sont des titres à revenu fixe de sociétés fermées détenus directement ou par l'intermédiaire de fonds privés. Ces titres de créance se présentent sous la forme de prêts de premier rang, de dettes mezzanines et de prêts en difficulté et de placements principaux et secondaires dans des prêts à effet de levier. Les titres de créance privés comprennent également des prêts à des tiers, tels que des prêts de premier rang et de rang inférieur, des prêts à la construction, des prêts-relais, des prêts participatifs, ainsi que d'autres produits financiers structurés dans le secteur immobilier.

La juste valeur des obligations gouvernementales et de la plupart des obligations de sociétés, des obligations indexées à l'inflation et des titres adossés à des créances hypothécaires est fondée sur les prix obtenus auprès de sources indépendantes. Ces prix sont calculés au moyen d'une courbe de taux d'intérêt appropriée et d'un écart témoignant de la qualité du crédit de l'émetteur ou d'autres méthodes d'évaluation généralement reconnues.

La juste valeur de certaines obligations de sociétés, des titres de créance privés et des billets à terme adossés à des actifs est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Ces techniques, ainsi que les données d'entrée importantes utilisées, sont décrites à la note 4.2.3.

L'évaluation de la juste valeur des placements dans des fonds faisant partie des titres de créance privés est décrite à la note 4.2.2.

4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers

4.1.4. Placements alternatifs

Les placements alternatifs regroupent surtout des parts de fonds qui détiennent une combinaison d'actions, de titres à revenu fixe et d'instruments dérivés, ainsi que de fonds de couverture. La juste valeur de ces placements est déterminée selon les justes valeurs présentées par les administrateurs ou les gestionnaires principaux du fonds et reflète la juste valeur des actions, des titres à revenu fixe ou des instruments dérivés sous-jacents, selon le cas. La direction examine la juste valeur et, le cas échéant, l'effet des restrictions sur la vente ou le rachat de tels placements est pris en considération.

4.1.5. Montants à recevoir et à payer liés à des transactions en cours

Les montants à recevoir liés à des transactions en cours comprennent le produit des ventes de placements, excluant les instruments financiers dérivés, qui ont été négociés, mais demeurent non réglés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les montants à payer liés à des transactions en cours comprennent le coût des achats de placements, excluant les instruments financiers dérivés, qui ont été négociés, mais demeurent non réglés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

La juste valeur des montants à recevoir et à payer liés à des transactions en cours reflète la valeur à laquelle les transactions de vente ou d'achat initiales sous-jacentes ont été conclues.

4.1.6. Intérêts et dividendes à recevoir

Les intérêts et les dividendes sont comptabilisés aux montants que l'on s'attend à recevoir à la fin de la période de présentation de l'information financière, ce qui se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

4.1.7. Intérêts à payer

En ce qui a trait aux emprunts décrits à la note 4.1.11, les intérêts courus sont comptabilisés au montant que l'on s'attend à payer à la fin de la période de présentation de l'information financière, ce qui se rapproche de la juste valeur.

4.1.8. Titres vendus à découvert

Les titres vendus à découvert reflètent l'obligation d'Investissements PSP d'acheter des titres dans le cadre de transactions de vente à découvert. Dans le cadre de ces transactions, Investissements PSP vend des titres qu'elle ne détient pas avec l'obligation d'acheter des titres semblables sur le marché afin de couvrir sa position.

À l'aide de cours cotés du marché qui sont fondés sur le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, la juste valeur des titres vendus à découvert est calculée au moyen de la même méthode que pour les positions acheteur décrites dans les sections portant sur les placements sur les marchés publics et sur les titres à revenu fixe.

4.1.9. Garanties à payer

Dans le cadre de prêts de titres et de certaines transactions sur dérivés hors cote, une garantie en espèces est reçue et réinvestie par Investissements PSP. Investissements PSP comptabilise la garantie en espèces reçue, et un montant correspondant est comptabilisé dans les montants à payer. Le solde à payer représente l'obligation du cessionnaire de rembourser la garantie en espèces au cédant à la fin de la transaction en l'absence de défaillance de la part du cédant.

4.1.10. Titres vendus en vertu de conventions de rachat et acquis en vertu de conventions de revente

Comme il est mentionné à la note 2.3.6, Investissements PSP est partie à des conventions de rachat et à des conventions de revente. Les obligations de racheter ou de revendre les titres vendus ou acquis en vertu de telles conventions sont comptabilisées au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

4.1.11. Emprunts en vertu du programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux

Le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP est présenté à la note 8.2. Les billets à ordre à court terme sont comptabilisés au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur des billets à moyen terme d'Investissements PSP se fonde sur des prix obtenus auprès de sources indépendantes. Ces prix sont établis à l'aide d'une courbe de taux d'intérêt et d'un écart témoignant de la qualité du crédit d'Investissements PSP.

4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers

4.1.12. Actifs et passifs liés à des dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers qui sont réglés à une date future. La valeur de ces instruments fluctue en fonction de la variation de la valeur des actifs, des taux d'intérêt ou des taux de change sous-jacents. En règle générale, les instruments financiers dérivés n'exigent aucun placement initial net. Dans certains cas, ils exigent un placement initial net inférieur à celui qui serait exigé pour détenir directement la position sous-jacente. Les instruments financiers dérivés peuvent être cotés en Bourse ou négociés hors cote. Les instruments négociés hors cote comprennent les instruments qui sont négociés bilatéralement et réglés, ainsi que ceux qui sont compensés (instruments dérivés hors cote compensés) par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale.

Investissements PSP utilise des instruments financiers dérivés afin d'améliorer le rendement des placements ou de reproduire des placements de façon synthétique. En outre, les instruments dérivés permettent de réduire les risques liés aux placements actuellement détenus.

Investissements PSP utilise les instruments financiers dérivés suivants:

Swaps

Les swaps désignent des transactions dans le cadre desquelles deux contreparties conviennent d'échanger des flux de trésorerie selon des modalités prédéterminées comprenant notamment un montant nominal et une durée. Les swaps sont utilisés dans le but d'accroître les rendements ou pour ajuster l'exposition de certains actifs sans avoir à acquérir ou à céder les actifs sous-jacents.

Contrats à terme normalisés

Les contrats à terme normalisés sont des contrats dont les modalités sont standardisées, et dans le cadre desquels un actif est reçu ou livré (acheté ou vendu) à un prix et à une date future fixés à l'avance. Ce type de contrat est utilisé pour ajuster l'exposition de certains actifs sans avoir à acquérir ou à céder directement les actifs sous-jacents.

Contrats à terme

Les contrats à terme sont des contrats couvrant la vente par une partie et l'achat par une autre partie d'un montant prédéterminé d'un instrument sous-jacent, à un prix et à une date future fixés à l'avance. Ce type de contrat est utilisé pour ajuster l'exposition de certains actifs sans avoir à acquérir ou à céder directement les actifs sous-jacents.

Options

Les options sont des contrats en vertu desquels le vendeur donne le droit à l'acquéreur, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un nombre donné de titres liés aux capitaux propres, aux indices, aux marchandises, aux devises, aux taux d'intérêt, au crédit ou d'autres instruments financiers sous-jacents, à un prix convenu d'avance, à une date déterminée ou en tout temps avant la date d'échéance prédéterminée.

Bons et droits de souscription

Le bon de souscription est une option visant l'achat d'un actif sous-jacent qui se présente sous la forme d'un titre transférable et qui peut être inscrite à la cote d'une Bourse ou négociée hors cote.

Le droit de souscription est un titre donnant à un actionnaire le droit d'acquérir de nouvelles actions émises par une société à un prix prédéterminé (habituellement inférieur au prix courant du marché), dans une proportion donnée du nombre d'actions que cet actionnaire détient déjà. Les droits de souscription ne sont émis que pour une courte période au terme de laquelle ils viennent à échéance.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés cotés sont comptabilisés à leur juste valeur en fonction des cours cotés du marché, soit le prix compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur. Les instruments dérivés hors cote compensés sont comptabilisés à leur juste valeur au moyen des cours obtenus de la chambre de compensation centrale. Les instruments dérivés négociés hors cote sont évalués à l'aide de techniques appropriées comme la valeur actualisée des flux de trésorerie. Ces techniques ont recours à des données d'entrée importantes qui sont observables sur le marché, comme les taux de rendement du marché actuels.

Valeur nominale et juste valeur des actifs et des passifs liés aux produits dérivés

La valeur nominale des instruments financiers dérivés n'est comptabilisée ni à l'actif ni au passif, car elle représente le montant nominal du contrat. À l'exception des dérivés de crédit, la valeur nominale ne représente pas le potentiel de profit ou de perte associé au risque de marché ou de crédit des transactions présentées ci-après. Cette valeur sert plutôt de fondement pour établir les flux de trésorerie et la juste valeur des contrats.

4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

4.1.12. Actifs et passifs liés à des dérivés (suite)

Le tableau ci-après résume la situation du portefeuille des instruments dérivés à la date indiquée :

		31 mars 2019		3	31 mars 2018	
	Valeur —	Juste v	aleur	Valeur —	Juste v	aleur
(en millions de dollars canadiens)	nominale	Actifs	Passifs	nominale	Actifs	Passifs
Dérivés sur titres et marchandises						
Cotés						
Contrats à terme normalisés	2 5 2 8	_		2 7 5 4	-	_
Bons et droits de souscription	1	1	-	2	2	_
Options: acquises	3724	124	_	7 684	183	_
souscrites	3 350	_	(57)	5 2 3 8	-	(104)
Hors cote						
Swaps	19 009	465	(137)	19 430	105	(471)
Options: acquises	488	17	-	1 106	32	_
souscrites	393	_	(23)	619	_	(23)
Dérivés sur devises						
Cotés						
Contrats à terme normalisés	219	_	-	87	-	_
Hors cote						
Contrats à terme	14 441	85	(38)	20140	144	(304)
Swaps	4 787	13	(26)	2180	1	(41)
Options: acquises	4679	38	-	6 007	42	_
souscrites	4 282	_	(35)	6171	-	(36)
Dérivés sur taux d'intérêt						
Cotés						
Contrats à terme normalisés	8 102	_	-	10595	-	_
Options: acquises	34811	25	_	35 942	13	_
souscrites	31 916	_	(20)	31 087	_	(11)
Hors cote						
Contrats à terme	431	7	(12)	_	-	_
Swaps	18 573	178	(192)	10594	127	(105)
Options: acquises	39 273	191	-	36 217	181	_
souscrites	37 162	_	(152)	37889	_	(152)
Hors cote compensés						
Swaps	40 536	_	-	47 297	-	_
Dérivés de crédit						
Hors cote						
Swaps sur défaillance : acquis	486	_	(7)	902	-	(11)
souscrits ^A	66	1	-	171	2	_
Options: acquises	_	_	-	468	3	_
Hors cote compensés						
Swaps sur défaillance: acquis	596	_	-	900	-	_
souscrits ^A	_	_	-	437	_	_
Total	_	1145	(699)		835	(1 258)

[^] Investissements PSP garantit indirectement, au moyen des swaps sur défaillance souscrits, les obligations de référence sous-jacentes. L'exposition potentielle maximale correspond à la valeur nominale des swaps sur défaillance souscrits présentée ci-dessus.

4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

4.1.12. Actifs et passifs liés à des dérivés (suite)

Le total des actifs et des passifs liés à des dérivés comprend ce qui suit :

	31 mars 2019		31 mars 2018			
	Juste valeur		Valeur —	Juste valeur		
(en millions de dollars canadiens)	Valeur — nominale	Actifs	Passifs	nominale	Actifs	Passifs
Instruments dérivés cotés	84 651	150	(77)	93 389	198	(115)
Instruments dérivés négociés hors cote	144070	995	(622)	141894	637	(1143)
Instruments dérivés hors cote compensés	41 132	_	-	48 634	-	_
Total	_	1145	(699)	_	835	(1 258)

Le tableau suivant présente la valeur nominale des produits dérivés selon l'échéance à la date indiquée :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2019	31 mars 2018
Moins de 3 mois	68 548	91 422
De 3 à 12 mois	118 146	87 057
Plus d'un an	83 159	105 438

4.2. Hiérarchie de la juste valeur

4.2.1. Classement

Les actifs financiers et les passifs financiers décrits à la note 4.1 sont classés au même niveau de la hiérarchie de la juste valeur, qui est présentée ci-après, que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble.

- Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des cours (non ajustés) auxquels Investissements PSP peut avoir accès à la fin de la période de présentation de l'information financière, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent:
- i) les cours sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs similaires;
- ii) les cours sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou similaires;
- iii) les données d'entrée autres que les cours du marché qui sont observables pour l'actif ou le passif;
- iv) les données d'entrée corroborées par le marché.
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif qui sont utilisées dans les techniques d'évaluation reposant sur des modèles. Elles reflètent l'appréciation par la direction des hypothèses que les autres intervenants sur le marché utiliseraient pour établir le prix des actifs et des passifs.

Le classement par niveaux hiérarchiques est établi au moment de la détermination initiale de la juste valeur de l'actif ou du passif et, par la suite, passé en revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Investissements PSP détermine s'il y a eu transfert entre les niveaux et comptabilise ce transfert au début de la période de présentation de l'information financière.

4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

4.2.1. Classement (suite)

Le tableau ci-après présente la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers au 31 mars 2019, selon leur classement dans la hiérarchie de la juste valeur:

(en millions de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
Placements sur les marchés publics				
Actions canadiennes	1 795	626	45	2 466
Actions étrangères	20 761	1584	1217	23 562
Placements sur les marchés privés				
Placements immobiliers	_	_	20 450	20 450
Placements privés	_	_	14704	14704
Placements en infrastructures	_	_	14605	14605
Placements en ressources naturelles	_	_	5 460	5 460
Titres à revenu fixe				
Trésorerie et titres du marché monétaire	_	8 650	_	8 650
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	_	19047	28	19075
Obligations indexées à l'inflation	_	10 185	_	10185
Titres de créance privés	_	_	11 368	11 368
Placements alternatifs	_	1543	5 752	7 295
	22 556	41 635	73 629	137 820
Actifs liés à des placements				
Montants à recevoir liés à des transactions en cours	_	855	-	855
Intérêts à recevoir	_	362	_	362
Dividendes à recevoir	_	104	_	104
Titres acquis en vertu de conventions de revente	_	4338	-	4 3 3 8
Actifs liés à des produits dérivés	94	1051	_	1145
	94	6710	-	6 804
Placements représentant les actifs financiers à la JVRN	22 650	48 345	73 629	144 624
Passifs liés à des placements				
Montants à payer liés à des transactions en cours	_	(695)	_	(695)
Intérêts à payer	_	(50)	_	(50)
Titres vendus à découvert	(2848)	(1729)	_	(4577)
Garanties à payer	_	(2188)	_	(2 188)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	_	(4089)	_	(4089)
Passifs liés à des produits dérivés	(77)	(622)	-	(699)
Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN	(2925)	(9373)	_	(12 298)
Emprunts				
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	_	(10 260)	_	(10 260)
Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN	_	(10 260)	_	(10 260)
Placements nets	19 725	28 712	73 629	122 066
	1			

4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

4.2.1. Classement (suite)

Le tableau ci-après présente la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers au 31 mars 2018, selon leur classement dans la hiérarchie de la juste valeur:

(en millions de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
Placements sur les marchés publics				
Actions canadiennes	2 467	626	_	3 093
Actions étrangères	21 432	2342	1374	25148
Placements sur les marchés privés				
Placements immobiliers	-	-	19372	19372
Placements privés	-	-	11804	11804
Placements en infrastructures	-	-	12949	12949
Placements en ressources naturelles	_	-	3 8 7 5	3 8 7 5
Titres à revenu fixe				
Trésorerie et titres du marché monétaire	_	8 256	_	8 256
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	_	16 284	127	16 411
Obligations indexées à l'inflation	_	8 967	_	8 967
Titres de créance privés	_	_	10 252	10 252
Placements alternatifs	_	1 211	5138	6 3 4 9
	23 899	37 686	64 891	126 476
Actifs liés à des placements				
Montants à recevoir liés à des transactions en cours	-	809	_	809
Intérêts à recevoir	-	305	_	305
Dividendes à recevoir	-	97	-	97
Titres acquis en vertu de conventions de revente	-	1 355	-	1 355
Actifs liés à des produits dérivés	145	690	-	835
	145	3 256	-	3 401
Placements représentant les actifs financiers à la JVRN	24044	40 942	64 891	129 877
Passifs liés à des placements				
Montants à payer liés à des transactions en cours	-	(845)	-	(845)
Intérêts à payer	-	(41)	-	(41)
Titres vendus à découvert	(3679)	(1095)	_	(4774)
Garanties à payer	-	(2 593)	_	(2 593)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	-	(417)	_	(417)
Passifs liés à des produits dérivés	(115)	(1143)	-	(1 258)
Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN	(3 794)	(6 134)	_	(9928)
Emprunts				
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	_	(8 849)	_	(8 849)
Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN	_	(8 849)	_	(8 849)
Placements nets	20 250	25 959	64891	111 100

Aucun transfert important n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, des titres cotés d'une juste valeur de 31 millions \$, classés au niveau 2 au 31 mars 2017, ont été transférés dans le niveau 1, les restrictions de négociation ayant expiré.

4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

4.2.2. Processus de détermination de la juste valeur des placements classés au niveau 3

Le processus d'évaluation est suivi et régi par un comité d'évaluation interne. Ce comité est responsable de la surveillance de tous les aspects de la détermination de la juste valeur, y compris l'élaboration des méthodes et procédures d'évaluation pour chaque type de placement et l'assurance qu'elles sont suivies. Les méthodes d'évaluation sont fondées sur des pratiques largement reconnues conformes aux normes d'évaluation professionnelles. Ces normes comprennent, entre autres, les International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines, les Règles uniformes de pratique professionnelle en matière d'évaluation au Canada et les Uniform Standards of Professional Appraisal Practice en vigueur aux États-Unis.

La juste valeur des placements classés au niveau 3 est établie au moins une fois l'an. Chaque trimestre, la juste valeur est passée en revue et ajustée, s'il y a lieu, pour refléter les répercussions de situations ou de circonstances importantes sur le marché en général ou propres aux placements. La méthode d'évaluation choisie pour chaque placement est, par la suite, appliquée de façon uniforme selon ce qui convient dans les circonstances. Le comité d'évaluation passe en revue les modifications importantes apportées aux méthodes d'évaluation pour déterminer si elles sont appropriées.

Dans les situations où elle recourt aux services d'évaluateurs indépendants, la direction s'assure qu'ils sont indépendants et que les méthodes d'évaluation employées sont conformes aux normes d'évaluation professionnelles susmentionnées. Pour valider le travail effectué par les évaluateurs, la direction s'assure que les hypothèses employées correspondent à l'information financière et aux prévisions du placement sous-jacent.

En ce qui concerne les placements dans des fonds classés au niveau 3, la juste valeur annuelle est habituellement déterminée selon les états financiers audités reçus du gestionnaire principal du fonds. Dans certains cas, la juste valeur est obtenue au moyen d'informations fournies par les administrateurs du fonds et revue par la direction pour s'assurer qu'elle est raisonnable et conforme aux méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur. Le cas échéant, l'effet des restrictions sur la vente ou le rachat de tels placements est pris en considération pour déterminer la juste valeur.

4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

4.2.3. Données d'entrée importantes pour le classement au niveau 3

Le tableau ci-après présente les principales informations sur les données d'entrée importantes liées aux actifs financiers et aux passifs financiers classés au niveau 3 au 31 mars 2019:

Actifs financiers et passifs financiers	Type de placement	Juste valeur (en millions de dollars canadiens)	Techniques d'évaluation importantes	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette (moyenne pondérée)
Placements sur les marchés publics					
Actions canadiennes	Placements directs	45	Valeur de l'actif net ^A	S. O.	S. O.
Actions étrangères	Placements directs	1217	Valeur de l'actif net ^A	S. O.	S. O.
Placements sur les					
marchés privés Placements	Placements directs et	19117	Flux de trésorerie	Taux d'actualisation ^{B, C}	4,10 % - 20,00 % (7,55 %)
immobiliers	co-investissements		actualisés	Taux de capitalisation final ^{B, C}	4,25 % - 10,25 % (5,92 %)
			Capitalisation directe	Taux de capitalisation ^{B, D}	2,50 % - 8,98 % (5,57 %)
				Taux d'occupation stable ^{D, E}	93,00 % - 100,00 % (98,22 %)
			Approche des transactions comparables	Prix au pied carré ^{D, E}	0,95\$ - 2057,93\$ (281,99\$)
			Valeur de l'actif net ^A	S. O.	S. O.
			Prix de la transaction	S. O.	S. O.
	Placements dans des fonds	1333	Valeur de l'actif net ^a	S. O.	s. o.
Autres placements sur les	Placements directs et co-investissements	24 556	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation ^B	6,00 % - 12,50 % (8,79 %)
marchés privés			Données de marché comparables	S. O.	s. o.
			Valeur de l'actif net ^A	S. O.	S. O.
			Prix de la transaction	S. O.	S. O.
	Placements dans des fonds	10213	Valeur de l'actif net ^A	S. O.	S. O.
Titres à revenu fixe Obligations de sociétés	Obligations convertibles	21	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation ⁸	52,50 %
	Billets à terme adossés à des actifs	7	Prix obtenus de sources indépendantes ^A	S. O.	\$. O.
Titres de créance privés	Placements directs et co-investissements	7 846	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation ^B	5,54 % - 18,76 % (9,77 %)
			Valeur de l'actif net ^A	S. O.	S. O.
			Prix de la transaction	S. O.	S. O.
	Placements dans des fonds	3 5 2 2	Valeur de l'actif net ^a	s. o.	S. O.
Placements alternatifs	Placements dans des fonds	5 752	Valeur de l'actif net ^a	s. o.	S. O.
Total		73 629			

A Dans certains cas, la juste valeur est déterminée par des sources indépendantes. Investissements PSP n'a pas accès aux informations sur les évaluations.

^B Toute augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une diminution (augmentation) de la juste valeur.

^C Une augmentation (diminution) du taux d'actualisation est en général accompagnée d'une augmentation (diminution) du taux de capitalisation final.

Dall n'existe pas de relation directe prévisible entre cette donnée d'entrée et toute autre donnée d'entrée importante non observable.

E Une augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une augmentation (diminution) de la juste valeur.

4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

4.2.3. Données d'entrée importantes pour le classement au niveau 3 (suite)

Le tableau ci-après présente les principales informations sur les données d'entrée importantes liées aux actifs financiers et aux passifs financiers classés au niveau 3 au 31 mars 2018:

Actifs financiers et passifs financiers	Type de placement	Juste valeur (en millions de dollars canadiens)	Techniques d'évaluation importantes	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette (moyenne pondérée)
Placements sur les marchés publics Actions étrangères	Placements directs	1374	Valeur de l'actif net ^A	S. O.	S. O.
Placements sur les					
marchés privés Placements	Placements directs et	18 178	Flux de trésorerie	Taux d'actualisation ^{B, C}	5,00 % - 22,10 % (7,94 %)
immobiliers	co-investissements		actualisés	Taux de capitalisation final ^{B, C}	4,25 % - 9,75 % (5,92 %)
			Capitalisation directe	Taux de capitalisation ^{B, D}	2,75 % - 9,09 % (5,30 %)
				Taux d'occupation stable ^{D, E}	94,00 % - 100,00 % (98,29 %)
			Approche des transactions comparables	Prix au pied carré ^{D, E}	27,50 \$ - 1107,92 \$ (90,83 \$)
			Valeur de l'actif net ^A	S. O.	S. O.
			Prix de la transaction	S. O.	S. O.
	Placements dans des fonds	1194	Valeur de l'actif net ^A	S. O.	s. o.
Autres placements sur les	Placements directs et co-investissements	19756	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation ^B	6,00 % - 12,70 % (8,94 %)
marchés privés			Données de marché comparables	S. O.	s. o.
			Valeur de l'actif net ^A	S. O.	S. O.
			Prix de la transaction	S. O.	S. O.
	Placements dans des fonds	8 8 7 2	Valeur de l'actif net ^A	S. O.	s. o.
Titres à revenu fixe					
Obligations de sociétés	Obligations convertibles	119	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation ^B	4,70 % - 10,00 % (7,40 %)
	Billets à terme adossés à des actifs	8	Prix obtenus de sources indépendantes ^A	S. O.	S. O.
Titres de créance privés	Placements directs et co-investissements	7374	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation ^B	5,90 % - 17,25 % (9,79 %)
			Valeur de l'actif net ^A	S. O.	S. O.
			Prix de la transaction	S. O.	S. O.
	Placements dans des fonds	2878	Valeur de l'actif net ^A	S. O.	s. o.
Placements alternatifs	Placements dans des fonds	5138	Valeur de l'actif net ^A	S. O.	s. o.
Total		64891			

A Dans certains cas, la juste valeur est déterminée par des sources indépendantes. Investissements PSP n'a pas accès aux informations sur les évaluations.

⁸ Toute augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une diminution (augmentation) de la juste valeur.

^c Une augmentation (diminution) du taux d'actualisation est en général accompagnée d'une augmentation (diminution) du taux de capitalisation final.

De ll n'existe pas de relation directe prévisible entre cette donnée d'entrée et toute autre donnée d'entrée importante non observable.

^E Une augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une augmentation (diminution) de la juste valeur.

4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

4.2.4. Niveau 3 - rapprochement

Le tableau suivant présente le rapprochement de tous les mouvements liés aux actifs financiers et aux passifs financiers classés dans le niveau 3 pour l'exercice clos le 31 mars 2019:

(en millions de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Achats	Ventes	Règlements	Gains réalisés	Gains (pertes) non réalisés ^A	Transfert hors du niveau 3	Solde de clôture
Placements sur les marchés publics	1374	403	(490)	_	312	(337)	_	1262
Placements sur les marchés privés	48 000	10804	(6882)	_	1379	1982	(64)	55 219
Titres à revenu fixe	10379	4 205	(3 272)	(43)	110	17	_	11396
Placements alternatifs Montants nets à recevoir et à payer liés aux produits dérivés	5138 -	639	(401)	-	32	344	_	5 752 -
Total	64 891	16 051	(11045)	(43)	1833	2 006	(64)	73 629

^A Comprennent des ajustements liés à la répartition du compte de régime.

Au 31 mars 2018, un placement sur les marchés privés a été classé au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, étant donné que la juste valeur a été déterminée à l'aide de données d'entrée non observables importantes. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, le placement a été transféré dans le niveau 1, les titres connexes ayant été inscrits en Bourse.

Le tableau suivant présente le rapprochement de tous les mouvements liés aux actifs financiers et aux passifs financiers classés dans le niveau 3 pour l'exercice clos le 31 mars 2018 :

(en millions de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Achats	Ventes	Règlements	Gains réalisés	Gains non réalisés ^a	Transfert hors du niveau 3	Solde de clôture
Placements sur les marchés publics	215	477	(42)	_	5	719	_	1374
Placements sur les marchés privés	40 242	7 138	(3 256)	_	808	3 0 7 7	(9)	48 000
Titres à revenu fixe	6 844	5 6 7 5	(2325)	(19)	158	46	_	10379
Placements alternatifs Montants nets à recevoir et à payer liés aux produits dérivés	4712	970	(679)	(13)	58	77	-	5138
Total	52013	14 273	(6 302)	(32)	1029	3919	(9)	64891

^A Comprennent des ajustements liés à la répartition du compte de régime.

Au 31 mars 2017, un placement sur les marchés privés a été classé au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, étant donné que la juste valeur a été déterminée à l'aide de données d'entrée non observables importantes. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, le placement a été transféré dans le niveau 2, les titres connexes ayant été inscrits en Bourse. Les titres détenus par Investissements PSP ne sont pas inscrits en Bourse et ne peuvent être vendus qu'à compter du moment de leur inscription.

4.2.5. Niveau 3 - analyse de sensibilité

Dans le processus d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3, les techniques d'évaluation utilisées reposent sur des hypothèses fondées sur des données non observables. Les hypothèses importantes utilisées pour chaque catégorie d'actif sont décrites à la note 4.2.3. Bien que de telles hypothèses reflètent le meilleur jugement de la direction, l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles pourrait donner des justes valeurs différentes représentant, au minimum, une augmentation de 3 % et une diminution de 3 % au 31 mars 2019 (augmentation de 3 % et diminution de 3 % au 31 mars 2018) de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. Sont exclus les placements dans des fonds, pour lesquels une analyse de sensibilité n'est pas possible étant donné qu'Investissements PSP n'a pas accès aux hypothèses sous-jacentes utilisées. Pour ce qui est des placements dans des fonds, la juste valeur est établie tel qu'il est indiqué à la note 4.2.2.

5 — Biens donnés et obtenus en garantie

Investissements PSP est partie à des ententes qui requièrent que des biens soient donnés et obtenus en garantie, comme il est indiqué aux notes 2.3.5, 2.3.6 et 7.2.1. Le tableau qui suit présente la juste valeur de ces garanties attribuées au compte de régime, ainsi que les titres visés par les programmes de prêt et d'emprunt et les titres visés par les conventions de rachat et les conventions de revente à la date indiquée:

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2019	31 mars 2018
Prêts et emprunts de titres		
Titres prêtés	5 805	8 3 8 5
Biens détenus en garantie ^A	6118	8 9 2 3
Titres empruntés	2849	3 705
Biens donnés en garantie ^B	2936	3 835
Conventions de rachat et conventions de revente de titres		
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	4116	424
Biens donnés en garantie	4106	424
Titres acquis en vertu de conventions de revente	4361	1367
Biens détenus en garantie ^c	4 3 5 4	1362
Contrats de dérivés		
Biens donnés en garantie	665	1 291
Biens détenus en garantie ^D	404	2

^A La juste valeur minimale de la garantie en espèces requise correspond à 102 % de la juste valeur des titres prêtés et, dans le cas des garanties sous forme de titres, à 105 %. Les biens détenus en garantie comprenaient 2 167 millions \$ en espèces pour le compte de régime au 31 mars 2019 (2 544 millions \$ au 31 mars 2018) et 3 951 millions \$ en titres au 31 mars 2019 (6 379 millions \$ au 31 mars 2018). Toutes les garanties en espèces sont réinvesties.

^B La juste valeur minimale de la garantie requise correspond à 100 % de la juste valeur des titres empruntés.

^c Au 31 mars 2019, un montant de 1729 millions \$ (1094 millions \$ au 31 mars 2018) des biens détenus en garantie sous forme de titres avait été utilisé dans le cadre de transactions de vente à découvert et un montant de 12 millions \$ (néant au 31 mars 2018) avait été utilisé relativement à des titres vendus en vertu de conventions de rachat.

Description Les biens détenus en garantie comprenaient 6 millions \$ en espèces au 31 mars 2019 (1 million \$ au 31 mars 2018) et 398 millions \$ en titres au 31 mars 2019 (1 million \$ au 31 mars 2018). Toutes les garanties en espèces sont réinvesties.

6 — Intérêts détenus dans d'autres entités

6.1. Filiales, coentreprises et entreprises associées

À titre d'entité d'investissement, Investissements PSP ne consolide que les filiales qui lui fournissent des services liés à ses activités de placement. Investissements PSP évalue sa participation dans ses filiales, ses coentreprises et ses entreprises associées à la JVRN, comme il est mentionné à la note 2.1.

Aux fins de la préparation de cette note, la direction évalue le contrôle, le contrôle conjoint et l'influence notable comme suit:

i) Contrôle et influence notable

Investissements PSP détermine qu'elle exerce un contrôle sur une entité émettrice si elle est exposée ou si elle a le droit à des rendements variables en raison de sa participation dans une entité et si elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci.

Dans certains cas, Investissements PSP n'exerce pas un contrôle sur une entité émettrice, mais a le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice. Dans de tels cas, Investissements PSP détermine qu'elle exerce une influence notable sur l'entité émettrice.

Dans le cas du contrôle ou de l'influence notable, le pouvoir sur l'entité émettrice résulte des droits de vote conférés par les droits de propriété, d'autres accords contractuels, ou une combinaison de ces éléments.

ii) Contrôle conjoint

Investissements PSP détermine qu'elle est partie à un accord de coentreprise si elle exerce un contrôle conjoint sur une entité émettrice et détient des droits sur l'actif net de l'entité émettrice. Le contrôle conjoint est établi en vertu d'un accord contractuel qui exige le consentement unanime des parties partageant le contrôle à l'égard des activités qui ont une incidence importante sur les rendements de la coentreprise.

En général, la prise de décisions à l'égard des activités est régie par les droits de vote conférés par la participation de chaque partie. Dans certains cas, elle est régie uniquement en vertu des accords contractuels ou en combinaison avec les droits de propriété de chaque partie.

6 — Intérêts détenus dans d'autres entités (suite)

6.1. Filiales, coentreprises et entreprises associées (suite)

Dans le cours normal des activités, les placements sur les marchés privés sont généralement détenus par les filiales qui sont des entités d'investissement créées par Investissements PSP. Au 31 mars 2019, 108 filiales qui sont des entités d'investissement étaient constituées en Amérique du Nord, 17 en Europe, 11 en Océanie, 4 en Amérique centrale et en Amérique du Sud, 1 en Afrique et 1 en Asie (103 entités d'investissement en Amérique du Nord, 23 en Europe, 11 en Océanie, 4 en Amérique centrale et en Amérique du Sud, 1 en Afrique et 1 en Asie au 31 mars 2018).

De plus, Investissements PSP contrôlait 81 entités émettrices directement ou par l'intermédiaire de ses filiales qui sont des entités d'investissement au 31 mars 2019 (80 entités émettrices au 31 mars 2018).

Les tableaux ci-après présentent, en ordre décroissant, les entités émettrices importantes détenues directement ou indirectement par Investissements PSP, sur lesquelles elle exerce un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable.

	31 mars 2019						
Nom de l'entité	Établissement principal	Participation détenue par Investissements PSP (%)	Relation avec Investissements PSP				
AviAlliance GmbH	Europe	100	Entité émettrice contrôlée				
Revera Inc.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée				
Kaingaroa Timberlands Ltd.	Océanie	56	Entité contrôlée conjointement				
Roadis Transportation B.V.	Mondial	100	Entité émettrice contrôlée				
FirstLight Power Resources Holding Inc.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée				
SEGRO European Logistics Partnership S.a.r.l.	Europe	50	Entité contrôlée conjointement				
Forth Ports Limited	Europe	51	Entité contrôlée conjointement				
TDF S.A.S.	Europe	22	Entreprise associée				
Roccapina Fund, L.P.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée				
Big Box Properties	Amérique du Nord	49	Entité contrôlée conjointement				

	31 mars 2018						
Nom de l'entité	Établissement principal	Participation détenue par Investissements PSP (%)	Relation avec Investissements PSP				
Revera Inc.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée				
AviAlliance GmbH	Europe	100	Entité émettrice contrôlée				
Kaingaroa Timberlands Ltd.	Océanie	56	Entité contrôlée conjointement				
Roadis Transportation B.V.	Mondial	100	Entité émettrice contrôlée				
SEGRO European Logistics Partnership S.a.r.l.	Europe	50	Entité contrôlée conjointement				
FirstLight Power Resources Holding Inc.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée				
Roccapina Fund, L.P.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée				
TDF S.A.S.	Europe	22	Entreprise associée				
Cubico Sustainable Investments Limited	Mondial	50	Entité contrôlée conjointement				
Big Box Properties	Amérique du Nord	49	Entité contrôlée conjointement				

Outre ce qui précède, Investissements PSP consolide les filiales en propriété exclusive qui lui fournissent uniquement des services liés à ses activités de placement. Ces services comprennent la gestion de placements et le financement des placements sur les marchés privés dans le cadre du programme du financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP, décrit à la note 8.2.

6.2. Entités structurées

Investissements PSP détient des intérêts dans des sociétés de personnes et des fonds surtout dans le contexte de ses placements sur les marchés privés. En raison de leur nature, ces entités ont en général les caractéristiques d'une entité structurée comme elles sont définies par les IFRS. Ces entités sont détenues à titre de placements et n'exposent pas Investissements PSP à plus de risques ou de rendements que ses intérêts détenus dans des entités non structurées.

Des renseignements à l'égard des entités structurées sont compris, s'il y a lieu, dans les informations portant sur la gestion du risque lié aux placements à la note 7, les garanties et les indemnités, à la note 16 et les engagements, à la note 17.

7 — Gestion du risque lié aux placements

Investissements PSP est tenue d'agir dans le meilleur intérêt des contributeurs et des bénéficiaires en vertu des régimes et de maximiser les rendements sans s'exposer à un risque de perte indu. Aux fins de l'atteinte de cet objectif, Investissements PSP a élaboré une politique de gestion du risque d'entreprise. La politique de gestion du risque d'entreprise fournit un cadre pour identifier, évaluer, gérer, atténuer, surveiller et signaler les risques liés et non liés aux placements auxquels Investissements PSP est exposée.

Dans le cadre de la politique globale de gestion du risque d'entreprise, la politique de gestion du risque de placement vise à appuyer la gestion des risques inhérents au processus de prise de décisions en matière de placement. La politique de gestion du risque de placement offre un cadre précisant la façon dont les activités de placement doivent se conformer à la philosophie d'Investissements PSP en matière de risque et s'aligner sur la tolérance et les limites de son appétit à l'égard du risque. La politique de gestion du risque de placement complète également l'Énoncé sur les principes, normes et procédures de placement (l'« ÉPNP »), dont l'objectif est d'assurer une gestion efficace des risques de placement dans le cadre de la mise en œuvre des diverses stratégies de placement d'Investissements PSP. Les risques liés aux placements comprennent le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité.

7.1. Risque de marché

Le risque de marché est le risque de variation de la valeur d'un placement attribuable à des résultats financiers défavorables découlant de facteurs qui influent sur la valeur, comme les fluctuations des prix du marché, les fluctuations dues à des facteurs propres au placement, la volatilité des cours des actions et des marchandises, des taux d'intérêt, des taux de change, ou d'autres facteurs touchant des titres similaires négociés sur le marché.

7.1.1. Mesure du risque de marché

La volatilité annualisée absolue pour l'ensemble du portefeuille est utilisée comme mesure principale du risque de marché. La volatilité absolue est une mesure statistique de l'ampleur des variations des rendements d'un placement ou d'un portefeuille de placements donné. Elle permet d'illustrer le potentiel de perte de valeur dans un placement ou un portefeuille de placements découlant des fluctuations des prix du marché.

Investissements PSP utilise les rendements des marchés sur une période de sept ans et sur un horizon de détention de douze mois pour calculer la volatilité absolue. En ce qui concerne les placements qui ne sont pas négociés activement, des titres ayant des caractéristiques de risque semblables sont utilisés pour calculer la volatilité absolue.

La volatilité absolue est valide, sur le plan statistique, dans des conditions normales de marché et ne tient pas particulièrement compte des pertes découlant d'événements marquants sur le marché. Elle suppose également que l'avenir se déroulera d'une manière semblable au passé. Par conséquent, si la conjoncture du marché varie grandement par rapport à la conjoncture passée, les pertes potentielles pourraient différer de celles qui avaient été estimées initialement.

Le tableau suivant présente la volatilité absolue pour l'ensemble du portefeuille, calculée en pourcentage des placements nets, à la fin de la période:

	31 mars 2019 (%)	31 mars 2018 (%)
Volatilité absolue	7,3	7,2

Méthodes de simulation de crises

Bien que la volatilité absolue soit une méthode très reconnue de mesure du risque, elle est complétée par d'autres méthodes de mesure du risque qui donnent un meilleur aperçu du risque de marché. Investissements PSP utilise donc des méthodes de simulation de crises et l'analyse de scénarios pour évaluer l'incidence sur les résultats financiers de fluctuations inhabituelles des facteurs de risque. Ces méthodes servent à évaluer la sensibilité d'un portefeuille à divers facteurs de risque et aux principales hypothèses de modélisation. Dans le cadre de ces méthodes, les périodes de crise passées servent également à évaluer comment un portefeuille actuel se comporte en pareilles circonstances. En outre, les méthodes de simulation de crises et l'analyse de scénarios permettent d'évaluer la performance d'un nouveau produit de placement.

7— Gestion du risque lié aux placements (suite)

7.1. Risque de marché (suite)

7.1.2. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt a trait à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la juste valeur de l'actif net du compte de régime. Les durées jusqu'à l'échéance des catégories d'instruments financiers, qui figurent à la note 4.1, qui sont les plus exposées au risque de taux d'intérêt étaient les suivantes:

	31 mars 2019					
(en millions de dollars canadiens)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Autres	Total
Trésorerie et titres du marché monétaire	_	_	_	_	8 650 ^A	8 650
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	866	8 804	4373	3 555	1477 ^B	19075
Obligations indexées à l'inflation	_	1663	5 689	2833	_	10185
Titres de créance privés	61	1853	4 3 6 6	1514	3574 ^c	11 368
Total des titres à revenu fixe	927	12 320	14 428	7 902	13 701	49 278

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2018					
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Autres	Total
Trésorerie et titres du marché monétaire	_	_	_	_	8 256 ^A	8 256
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	2 537	6 007	3 787	2 487	1 593 ^B	16 411
Obligations indexées à l'inflation	_	2977	3 201	2 789	_	8 967
Titres de créance privés	2	1034	5 0 7 9	1119	3018 ^c	10 252
Total des titres à revenu fixe	2 539	10018	12067	6 3 9 5	12867	43 886

[^] En raison de leur échéance à court terme, ces placements ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt.

Tous les placements dans des actions canadiennes, les placements dans des actions étrangères, les placements immobiliers, les placements privés, les placements en infrastructures et les placements en ressources naturelles, totalisant 81247 millions \$ au 31 mars 2019 (76 241 millions \$ au 31 mars 2018), n'ont pas d'échéance précise et ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt.

Les placements alternatifs décrits à la note 4.1.4, totalisant 7 295 millions \$ au 31 mars 2019 (6 349 millions \$ au 31 mars 2018), n'ont également pas d'échéance précise. Certains de ces placements alternatifs, de même que des conventions de revente et des contrats de dérivés présentés respectivement aux notes 4.1.10 et 4.1.12 sont exposés au risque de taux d'intérêt. Ces expositions sont prises en compte dans le calcul de la volatilité absolue dont il est question à la note 7.1.1.

La durée jusqu'à l'échéance des titres de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP est présentée à la note 8.2.

^B Certains titres à revenu fixe ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt étant donné que leurs taux d'intérêt prescrits sont variables.

^c L'information liée à la durée jusqu'à l'échéance des placements dans des fonds et de certains placements détenus directement compris dans les titres de créance privés n'est pas disponible.

7 — Gestion du risque lié aux placements (suite)

7.1. Risque de marché (suite)

7.1.3. Risque de change

Investissements PSP est exposée à un risque de change découlant de la détention de placements (c'est-à-dire la détention directe et indirecte de titres, de parts de fonds en gestion commune et de parts de sociétés en commandite) ou de passifs liés à des placements dans diverses devises. Les fluctuations de la valeur relative du dollar canadien par rapport aux devises peuvent influer positivement ou négativement sur la juste valeur des placements. Afin d'atténuer ce risque, Investissements PSP peut prendre des positions en devises au moyen de contrats de change à terme ou de swaps de devises.

Les expositions au risque de change sous-jacentes des placements nets du compte de régime s'établissaient comme suit à la date indiquée :

	31 mars 2019		31 mars 2018	
Devise	Juste valeur (en millions de dollars canadiens)	Pourcentage du total	Juste valeur (en millions de dollars canadiens)	Pourcentage du total
Dollar américain	63 350	63,6	59 778	68,4
Euro	14841	14,9	8 856	10,1
Livre sterling	5 754	5,8	2 1 4 3	2,5
Dollar australien	2 191	2,2	1914	2,2
Yen japonais	2 0 2 0	2,0	2 5 7 9	3,0
Dollar de Hong Kong	1873	1,9	1 739	2,0
Peso mexicain	1 751	1,8	1 420	1,6
Réal brésilien	1164	1,2	1 565	1,8
Roupie indienne	1159	1,2	999	1,1
Won sud-coréen	960	1,0	1 895	2,2
Franc suisse	668	0,7	579	0,7
Nouveau dollar taïwanais	667	0,7	747	0,9
Autres	3 122	3,0	3 151	3,5
Total	99 520	100,0	87 365	100,0

Au 31 mars 2019, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient en outre des engagements libellés en devises de 15 699 millions \$ pour le compte de régime (9 923 millions \$ US, 1 442 millions €, 75 millions £, 16 millions de rands d'Afrique du Sud, 2 millions de réals brésiliens, 9 849 millions de pesos colombiens, 1 927 millions de pesos mexicains et 12 millions de dollars australiens). Ces engagements ne figurent pas dans le tableau des expositions au risque de change ci-dessus.

Au 31 mars 2018, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient en outre des engagements libellés en devises de 16 964 millions \$ pour le compte de régime (10 645 millions \$ US, 1844 millions €, 130 millions £, 16 millions de rands d'Afrique du Sud, 9 836 millions de pesos colombiens et 1045 millions de pesos mexicains). Ces engagements ne figurent pas dans le tableau des expositions au risque de change ci-dessus.

7 — Gestion du risque lié aux placements

7.2. Risque de crédit

Investissements PSP est exposée au risque de crédit, c'est-à-dire le risque de non-exécution par un débiteur sur lequel Investissements PSP compte pour satisfaire à ses obligations contractuelles ou financières, soit le risque qu'un émetteur de titres d'emprunt ou qu'une contrepartie à une opération sur instruments dérivés, à une transaction de prêt et d'emprunt de titres ou à une transaction sur des titres acquis en vertu de conventions de revente ne puisse satisfaire à ses obligations financières.

Le risque de crédit comprend le risque d'une détérioration de la solvabilité et le risque de concentration concerné. La surveillance du risque de crédit comporte l'évaluation de la cote de crédit de chaque émetteur et de chaque contrepartie effectuant des transactions avec Investissements PSP. Cette évaluation à l'égard d'émetteurs et de contreparties publics est fondée sur les renseignements fournis par quatre agences de notation reconnues. Chaque titre est classé sur la foi d'au moins deux cotes de crédit. Si les agences accordent des cotes différentes à un même titre, Investissements PSP se fondera sur la notation la plus faible. Pour les émetteurs privés, Investissements PSP attribue des cotes de crédit internes aux émetteurs et évalue les profils de risques combinés par rapport aux objectifs fixés. Pour attribuer des cotes de crédit aux émetteurs, Investissements PSP utilise des méthodes comparables à celles utilisées par des agences de notation reconnues.

Au 31 mars 2019, l'exposition maximale du compte de régime au risque de crédit s'élevait à 54 milliards \$ (46 milliards \$ au 31 mars 2018). Ce montant est présenté compte non tenu des biens détenus en garantie et des conventions de compensation qui ne sont pas admissibles à la compensation selon les IFRS. Le risque de crédit maximum exclut les garanties présentées à la note 16 ainsi que les placements dans des fonds classés dans les placements alternatifs à la note 4.1. Ces fonds détiennent des titres à revenu fixe parmi d'autres types d'instruments.

Dans le cadre de son suivi du risque de crédit, Investissements PSP produit un rapport périodique sur la concentration par cote de crédit pour les titres sensibles au crédit. Le tableau suivant présente la concentration du risque de crédit en fonction des cotes de crédit, à la date indiquée:

Cote de crédit	31 mars 2019 (%)	31 mars 2018 (%)
AAA-AA	48,4	51,2
A	23,6	20,9
BBB	2,3	2,5
BB et moins	25,1	24,4
Aucune cote ^A	0,6	1,0
Total	100,0	100,0

A Comprend des titres d'émetteurs et de contreparties publics qui ne sont pas cotés par des agences de notation du crédit ou qui sont cotés par une seule agence de notation du crédit.

7 — Gestion du risque lié aux placements

7.2. Risque de crédit (suite)

7.2.1. Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie représente le risque de crédit découlant de l'exposition actuelle ou potentielle liée à des transactions portant sur des contrats de dérivés, à des transactions portant sur des titres de prêt et d'emprunt et à des transactions portant sur des conventions de rachat et des conventions de revente de titres. Afin d'atténuer le risque de contrepartie, Investissements PSP exige des contreparties qu'elles fournissent des garanties adéquates et qu'elles répondent à ses exigences en matière de cote de crédit. Investissements PSP assure un suivi régulier des cotes de crédit de ses contreparties établies par des agences de notation du crédit reconnues. En ce qui concerne les contrats de dérivés, Investissements PSP peut mettre un terme à toute activité avec la plupart des contreparties dont la cote de crédit baisse en deçà de ses exigences.

En ce qui a trait aux instruments dérivés négociés hors cote, la politique d'Investissements PSP exige également que soit signée la convention-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association (l'«ISDA») avec toute contrepartie à un contrat de dérivés. Cette entente fournit l'encadrement contractuel régissant la manière dont doivent se dérouler les activités de négociation touchant toute une gamme de produits négociés hors cote. Dans le cas des instruments dérivés hors cote compensés, les activités de négociation entre les parties sont régies selon les modalités habituelles dans le cadre de telles transactions.

En tant que technique de limitation du risque de crédit, la convention-cadre de l'ISDA prévoit des dispositions exécutoires de compensation par liquidation en cas de défaut de l'une des contreparties. En outre, l'annexe sur le soutien des garanties (I'« ASG ») à la convention-cadre de l'ISDA permet à Investissements PSP de réaliser toute garantie qui lui est accordée en cas de défaillance de la contrepartie. L'ASG exige également d'Investissements PSP qu'elle fournisse une garantie supplémentaire si une telle garantie lui est demandée. Toutes les transactions assujetties à l'ASG portent sur des garanties en espèces, des titres de créance de qualité supérieure ou d'autres titres de qualité supérieure. L'ASG régit également l'échange de garanties lorsque l'exposition au crédit d'une contrepartie dépasse un seuil prédéterminé. Les contreparties sont, en règle générale, autorisées à vendre, à redonner en garantie ou à autrement utiliser les biens détenus en garantie. De même, dans le cas d'instruments dérivés hors cote compensés, des garanties sont requises en espèces, en titres de créance de qualité supérieure ou d'autres titres de qualité supérieure et peuvent être vendues, redonnées en garantie ou autrement utilisées. Investissements PSP ne vend pas, ne redonne pas en garantie ni n'utilise autrement les biens détenus en garantie sous forme de titres, mais réinvestit toutes les garanties en espèces relativement aux contrats de dérivés.

En ce qui concerne les transactions portant sur des contrats de prêt et d'emprunt de titres, ainsi que sur des conventions de rachat et des conventions de revente de titres, il existe des obligations de garantie pour atténuer le risque de contrepartie. Les obligations de garantie pour les programmes de prêt et d'emprunt de titres ainsi que les conventions de rachat et les conventions de revente de titres sont décrites aux notes 2.3.5 et 2.3.6.

L'information relative aux biens donnés en garantie par Investissements PSP et ses contreparties figure à la note 5.

Dans le cas du programme de prêt de titres, l'exposition d'Investissements PSP au risque de contrepartie est davantage atténuée puisque le gardien des valeurs prêtées assume le risque que la contrepartie ne pourra respecter les obligations liées à la garantie.

La direction assure la surveillance et l'atténuation du risque de contrepartie et applique une procédure exhaustive et rigoureuse à l'échelle d'Investissements PSP dans le cadre de son suivi et de sa gestion du risque de contrepartie. Ainsi, la direction mesure le risque de contrepartie en continu, évalue et assure le suivi de la qualité du crédit des contreparties actuelles, et veille à atténuer le risque de contrepartie par la gestion des garanties.

7— Gestion du risque lié aux placements (suite)

7.2. Risque de crédit (suite)

7.2.2. Compensation

Investissements PSP est assujettie aux conventions-cadres de l'ISDA à l'égard de ses instruments financiers dérivés négociés hors cote, comme il a déjà été mentionné. Ces conventions contiennent des dispositions exécutoires de compensation par liquidation qui s'appliquent seulement en cas de défaut. Dans certains cas, ces conventions permettent la compensation. Lorsque les conditions de compensation étaient satisfaites, les instruments financiers ont été présentés selon leur montant net dans les états de la situation financière. Les conventions de rachat et les conventions de revente de titres, décrites aux notes 2.3.6 et 5, sont assujetties à des conventions similaires bien qu'elles ne soient pas compensées, les conditions de compensation n'étant pas satisfaites.

Les tableaux qui suivent présentent les actifs financiers et les passifs financiers susmentionnés:

Actifs financiers

		Moins: Montant brut	Montant net des actifs financiers	non compen	ontants connexes sés dans les états tuation financière	
(en millions de dollars canadiens)	Montant brut des actifs financiers comptabilisés	des passifs financiers comptabilisés et compensés	présentés dans les états de la situation financière	Passifs financiers comptabilisés	Biens détenus en garantie et non comptabilisés	Montant net
31 mars 2019						
Conventions de revente	4338	-	4 338 ^A	2 823	1514	1
Dérivés négociés hors cote	999	4	995 [₿]	553	388	54
Total	5 3 3 7	4	5 333	3 3 7 6	1902	55
31 mars 2018						
Conventions de revente	1355	-	1 355^	360	995	-
Dérivés négociés hors cote	666	29	637 ^B	632	1	4
Total	2 0 2 1	29	1992	992	996	4

Passifs financiers

		Moins:	Montant net des passifs	non comper	fontants connexes nsés dans les états ituation financière	
(en millions de dollars canadiens)	Montant brut des passifs financiers comptabilisés	Montant brut des actifs financiers comptabilisés et compensés	financiers présentés dans les états de la situation financière	Actifs financiers comptabilisés	Biens donnés en garantie et non décomptabilisés	Montant net
31 mars 2019						
Conventions de rachat	4089	-	4 089 ^A	2823	1 265	1
Dérivés négociés hors cote	626	4	622 ^B	549	68	5
Garanties à payer	5	-	5	4	_	1
Total	4 720	4	4716	3 3 7 6	1 333	7
31 mars 2018						
Conventions de rachat	417	_	417 ^A	360	57	_
Dérivés négociés						
hors cote	1 172	29	1 143 ^B	631	511	1
Garanties à payer	2	-	2 ^c	1	_	1
Total	1591	29	1 562	992	568	2

^A Tel qu'il est décrit à la note 4.1.10.

 $^{^{\}rm B}\,$ Tel qu'il est décrit à la note 4.1.12.

^c Tel qu'il est décrit à la note 4.1.9. Le solde comprend la garantie en espèces reçue dans le cadre de certaines transactions sur dérivés hors cote, et fait partie des garanties à payer décrites à la note 4.1.

7 — Gestion du risque lié aux placements (suite)

7.3. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque qu'Investissements PSP ne puisse respecter ses obligations financières en temps opportun au moyen de liquidités suffisantes et facilement disponibles. La situation de l'encaisse d'Investissements PSP fait l'objet d'un contrôle quotidien. En règle générale, les placements en trésorerie, les titres du marché monétaire, les billets à taux variable, les obligations et les actions de sociétés ouvertes sont présumés être très liquides, car ils seront investis dans des titres qui sont négociés activement. La direction utilise les méthodes pertinentes de mesure et de contrôle du risque de liquidité afin de s'assurer que la société dispose des liquidités suffisantes pour satisfaire à ses obligations financières au fur et à mesure qu'elles deviennent exigibles. Un rapport sur la liquidité, qui prend en compte les flux de trésorerie futurs prévus, est dressé et présenté à la haute direction sur une base hebdomadaire. Cela permet d'assurer que les réserves d'encaisse sont suffisantes et disponibles pour financer les sorties de fonds prévues. En outre, Investissements PSP maintient des sources de liquidités suffisantes pour en faire usage en cas d'interruption des activités sur les marchés.

Investissements PSP a la capacité de mobiliser des capitaux supplémentaires au moyen de son programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux. Ce programme permet à Investissements PSP d'émettre des billets à ordre à court terme et des billets à moyen terme. De l'information supplémentaire sur le recours au programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux est présentée à la note 8.2. En outre, Investissements PSP détient des facilités de crédit aux fins générales de la société. De l'information supplémentaire sur ces facilités de crédit est présentée à la note 8.1.

La valeur nominale des produits dérivés selon l'échéance est présentée à la note 4.1.12.

Passifs financiers

Les tableaux suivants présentent la juste valeur des passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés ainsi que celle des instruments financiers liés à des produits dérivés, regroupés en fonction de leur échéance au 31 mars 2019, et compte non tenu de l'incidence des garanties et des indemnités mentionnées à la note 16:

(en millions de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
Passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés ^A				
Montants à payer liés à des transactions en cours	(695)	_	_	(695)
Intérêts à payer	(48)	(2)	-	(50)
Titres vendus à découvert	(4577)	-	-	(4577)
Garanties à payer	(2188)	_	_	(2188)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(4089)	_	_	(4089)
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	(3 441)	(1545)	(5 2 7 4)	(10 260)
Fournisseurs et autres passifs	(52)	(89)	(91)	(232)
Total	(15090)	(1636)	(5 365)	(22091)
	Moins de	De 3 à	Plus de	
(en millions de dollars canadiens)	3 mois	12 mois	1 an	Total
Instruments financiers liés à des produits dérivés				
A atifa lián à dan produite dáriván	470	402	262	1115

Total	308	149	(11)	446
Actifs liés à des produits dérivés Passifs liés à des produits dérivés ^A	479 (171)	403 (254)	263 (274)	1145 (699)
Instruments financiers liés à des produits dérivés				
(en millions de dollars canadiens)	3 mois	12 mois	1 an	Total

^A Les passifs sont présentés selon la première des périodes pendant laquelle la contrepartie peut exiger le paiement.

7 — Gestion du risque lié aux placements (suite)

7.3. Risque de liquidité (suite)

Passifs financiers (suite)

Les tableaux suivants présentent la juste valeur des passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés ainsi que celle des instruments financiers liés à des produits dérivés, regroupés en fonction de leur échéance au 31 mars 2018, et compte non tenu de l'incidence des garanties et des indemnités mentionnées à la note 16:

(en millions de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
Passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés ^A				
Montants à payer liés à des transactions en cours	(845)	-	_	(845)
Intérêts à payer	(39)	(2)	_	(41)
Titres vendus à découvert	(4774)	-	_	(4774)
Garanties à payer	(2593)	-	-	(2593)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(417)	-	-	(417)
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	(3 434)	(1153)	(4262)	(8849)
Fournisseurs et autres passifs	(126)	_	(73)	(199)
Total	(12 228)	(1155)	(4335)	(17 718)
(en millions de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
Instruments financiers liés à des produits dérivés				
Actifs liés à des produits dérivés	363	175	297	835
Passifs liés à des produits dérivés ^A	(601)	(346)	(311)	(1 258)
Total	(238)	(171)	(14)	(423)

^A Les passifs sont présentés selon la première des périodes pendant laquelle la contrepartie peut exiger le paiement.

8 - Emprunts

8.1. Facilités de crédit

Investissements PSP détient une facilité de crédit renouvelable de 2 milliards \$ et une ligne de crédit à demande de 1 milliard \$ (collectivement, les «facilités de crédit »).

Les facilités de crédit servent aux fins générales de la société et sont offertes en dollars canadiens ou américains. Ces facilités de crédit sont assujetties aux modalités habituelles et sont consenties à des taux d'intérêt variables, notamment au taux préférentiel et au taux de base américain.

Aucun prélèvement n'avait été effectué sur ces facilités de crédit aux 31 mars 2019 et 2018.

8.2. Financement par emprunt sur les marchés des capitaux

Le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP comprend le placement privé de billets à ordre à court terme, de même que des billets à moyen terme émis par PSP Capital Inc., filiale en propriété exclusive d'Investissements PSP. Les fonds mobilisés sont principalement affectés au financement des placements sur les marchés privés. Ils sont garantis inconditionnellement et irrévocablement par Investissements PSP conformément à la politique de levier corporative.

Pour le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux, le montant maximum autorisé par le conseil d'administration s'établit à 10 % des placements nets plus la totalité de l'encours de la dette avec recours d'Investissements PSP au moment de l'émission. Compte tenu de cette limite, la composante des billets à ordre à court terme ne doit pas dépasser 12 milliards \$ pour les émissions au Canada et aux États-Unis combinées.

Le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP respectait les limites autorisées par le conseil d'administration au cours des exercices clos les 31 mars 2019 et 2018.

Le tableau suivant présente les échéances et la juste valeur des billets émis en vertu du programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux attribués au compte de régime à la date indiquée:

	31 mai	rs 2019	31 mars 2018		
(en millions de dollars canadiens)	Montants de capital payables à l'échéance	Juste valeur	Montants de capital payables à l'échéance	Juste valeur	
Billets à ordre à court terme libellés en dollars canadiens, portant intérêt entre 1,79 % et 2,20 % et venant à échéance de 56 à 365 jours (entre 1,16 % et 1,85 % et venant à échéance de 26 à 364 jours au 31 mars 2018)	474	471	688	685	
Billets à ordre à court terme libellés en dollars américains, portant intérêt entre 2,45 % et 2,84 % et venant à échéance de 21 à 365 jours (entre 1,39 % et 2,17 % et venant à échéance de 28 à 365 jours au 31 mars 2018)	4 5 4 0	4515	3911	3 902	
Billets à moyen terme de série 5, portant intérêt à 3,03 % par année et venant à échéance le 22 octobre 2020	688	702	726	742	
Billets à moyen terme de série 7, portant intérêt à 3,29 % par année et venant à échéance le 4 avril 2024	685	724	715	744	
Billets à moyen terme de série 8, portant intérêt à 1,34% par année et venant à échéance le 18 août 2021	908	900	907	881	
Billets à moyen terme de série 9, portant intérêt à 2,09 % par année et venant à échéance le 22 novembre 2023	727	729	700	686	
Billets à moyen terme de série 10, portant intérêt à 1,73 % par année et venant à échéance le 21 juin 2022	1272	1 265	1241	1 209	
Billets à moyen terme de série 11, portant intérêt à 3,00 % par année et venant à échéance le 5 novembre 2025	908	954	-	-	
Total	10 202	10 260	8 888	8 8 4 9	

Les pertes non réalisées sur les emprunts s'élevaient à 137 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019 (gains non réalisés de 137 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2018).

8 — Emprunts (suite)

8.2. Financement par emprunt sur les marchés des capitaux (suite)

Les charges d'intérêts pour les exercices clos les 31 mars s'établissaient comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Billets à ordre à court terme	109	56
Billets à moyen terme	104	84
Total	213	140

8.3. Rapprochement des passifs issus des activités de financement

Le tableau suivant présente le rapprochement des passifs issus des activités de financement, ce qui comprend les changements résultant des flux de trésorerie, mais aussi les changements sans contrepartie de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2019.

				Changements s	ans contrepartie de trésorerie	
(en millions de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Produits tirés des emprunts	Remboursement d'emprunts	Pertes de change	Pertes de juste valeur ^A	Solde de clôture
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	8 849	24 490	(23 225)	17	129	10 260
Facilités de crédit	-	-	-	-	-	-
Emprunts	8 8 4 9	24 490	(23 225)	17	129	10 260

^A Comprend les intérêts sur les billets à ordre à court terme, qui sont ajoutés au coût, lequel se rapproche de leur juste valeur.

Le tableau suivant présente le rapprochement des passifs issus des activités de financement, ce qui comprend les changements résultant des flux de trésorerie, mais aussi les changements sans contrepartie de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2018.

				Changements sa	ans contrepartie de trésorerie	
(en millions de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Produits tirés des emprunts	Remboursement d'emprunts	Gains de change	Gains de juste valeur ^A	Solde de clôture
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	7 846	19 807	(18664)	(27)	(113)	8 849
Facilités de crédit	_	25	(25)	_	-	_
Emprunts	7 846	19832	(18 689)	(27)	(113)	8 8 4 9

A Comprend les intérêts sur les billets à ordre à court terme, qui sont ajoutés au coût, lequel se rapproche de leur juste valeur.

9 — Capitaux propres

9.1. Droits prévus par la loi conférés au gouvernement du Canada

Les Lois sur la pension confèrent au gouvernement du Canada des droits sur l'actif net d'Investissements PSP réparti à chaque compte de régime aux fins décrites dans les Lois sur la pension. La répartition de l'actif net et du résultat global d'Investissements PSP à chaque compte de régime à une date donnée est fondée sur la politique de répartition décrite à la note 13.

9.2. Transferts de fonds

Investissements PSP a reçu des transferts de fonds du gouvernement du Canada de 2 838 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019 (2 814 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2018) pour le Fonds. Les fonds ainsi transférés ont été comptabilisés dans le compte de régime.

10 — Informations sectorielles

Secteurs de placements

En vue de s'acquitter de son mandat, Investissements PSP gère un portefeuille mondial diversifié comportant des placements effectués dans différentes catégories d'actifs. De plus, elle a adopté une approche de placements axée sur l'ensemble des Fonds plutôt que sur une seule catégorie d'actifs. Cette approche s'articule sur la stratégie de placements à long terme et repose sur la gestion de la répartition et de l'exposition des catégories d'actifs, des secteurs et des facteurs de risques de l'ensemble des Fonds.

Ainsi, les secteurs de placements d'Investissements PSP sont présentés ci-après afin de refléter la façon dont les catégories d'actifs sont gérées et comment la haute direction analyse les résultats pour faciliter la gestion de la performance et la prise de décision. Le montant de chaque secteur de placements comprend sa quote-part respective dans les actifs liés aux placements, dans les passifs liés aux placements, ainsi que les emprunts, qui sont présentés séparément selon la nature des placements sous-jacents à la note 4.1. En outre, à l'appui de l'approche de placement d'Investissements PSP, un portefeuille complémentaire est géré en sus de chaque portefeuille de catégories d'actifs, ce qui permet à Investissements PSP de saisir des occasions de placements qui s'inscrivent dans son mandat, mais qui se trouvent hors de la portée du cadre de placement d'une catégorie d'actifs prise individuellement.

Ces secteurs comprennent des placements détenus directement et en copropriété, ainsi que des placements détenus par les gestionnaires de fonds, et sont composés de ce qui suit :

- Placements sur les marchés publics placements dans des actions négociées sur des marchés organisés, des titres de gouvernements et des titres à revenu fixe de sociétés.
- Placements immobiliers placements dans des actifs immobiliers, principalement dans le secteur des résidences pour retraités, le secteur résidentiel, le secteur commercial, le secteur du commerce au détail et d'autres secteurs industriels.
- · Placements privés placements dans des entités fermées ayant des objectifs similaires.
- Placements en infrastructures placements dans des entités fermées axés sur les actifs de sociétés du transport, énergétiques, des télécommunications et d'autres sociétés réglementées.
- Placements en ressources naturelles placements dans des actifs réels axés sur les actifs des secteurs des terrains forestiers, de l'agriculture et du pétrole et du gaz naturel en amont.
- · Titres de créance privés placements dans des titres de créance principaux et secondaires de qualité inférieure.
- Portefeuille complémentaire placements qui ne s'inscrivent pas dans le mandat des catégories d'actifs actuellement détenues, mais qui sont jugés avantageux pour l'ensemble des Fonds.

Les tableaux qui suivent présentent les placements nets par secteur de placements aux dates indiquées :

		31 mars 2019								
(en millions de dollars canadiens)				Placements en infrastructures	Placements en ressources naturelles	Titres de créance privés	Portefeuille complémentaire	Autre ^A	Total	
	58 730	17 105	17 105	12 221	4912	7612	1036	3 3 4 5	122066	

		31 mars 2018									
(en millions de dollars canadiens)		Placements immobiliers	Placements privés	Placements en infrastructures	Placements en ressources naturelles	Titres de créance privés	Portefeuille complémentaire	Autre ^A	Total		
	55 641	16870	14066	10866	3 507	6 428	1598	2124	111 100		

^A Comprennent de la trésorerie et des titres du marché monétaire qui ne sont pas gérés au sein des secteurs d'exploitation.

10 — Informations sectorielles (suite)

Secteurs de placements (suite)

Le tableau qui suit présente le résultat net d'exploitation par secteur de placements pour l'exercice clos le 31 mars 2019.

(en millions de dollars canadiens)			Placements privés	Placements en infrastructures	Placements en ressources naturelles	Titres de créance privés	Portefeuille complémentaire	Autre ^c	Total
Revenu de placement ^A Charges ^B	2 504 (288)	1371 (186)	2 339) (72)	880 (127)	440 (49)	608 (44)	(1) (9)	717 (10)	8 858 (785)
Résultat net	2 2 1 6	1185	2 267	753	391	564	(10)	707	8 0 7 3

[^] Comme il est mentionné à la note 11, les autres frais payés par certains placements dans des fonds en gestion commune et les frais de gestion qui ne sont pas payés directement par Investissements PSP sont inclus dans le revenu de placement.

Le tableau qui suit présente le résultat net d'exploitation par secteur de placements pour l'exercice clos le 31 mars 2018.

(en millions de dollars canadiens)		Placements immobiliers	Placements privés	Placements en infrastructures		Titres de créance privés	Portefeuille complémentaire	Autre ^c	Total
Revenu de placement ^A	4592	2 1 2 5	1 505	1 704	340	411	390	(602)	10 465
Charges ^B	(262)	(144)		(102)		(29)	(9)	(10)	(650)
Résultat net	4330	1981	1 448	1602	303	382	381	(612)	9815

^A Comme il est mentionné à la note 11, les autres frais payés par certains placements dans des fonds en gestion commune et les frais de gestion qui ne sont pas payés directement par Investissements PSP sont inclus dans le revenu de placement.

^B Comprennent toutes les charges liées aux placements et les charges d'exploitation présentées respectivement aux notes 11 et 12.

^c Comprennent la trésorerie et les titres du marché monétaire qui ne sont pas gérés au sein des secteurs d'exploitation.

^B Comprennent toutes les charges liées aux placements et les charges d'exploitation présentées respectivement aux notes 11 et 12.

^c Comprennent la trésorerie et les titres du marché monétaire qui ne sont pas gérés au sein des secteurs d'exploitation.

11 — Charges liées aux placements

Les charges liées aux placements attribuées au compte de régime pour les exercices clos les 31 mars comprenaient les éléments suivants:

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Charges d'intérêts	244	155
Coûts de transaction	93	101
Frais de gestion externe des placements ^A	20	29
Autres (montant net)	63	38
Total	420	323

A Comprennent les montants engagés relativement à des placements sur les marchés publics qui sont payés directement par Investissements PSP. D'autres frais sont payés par certains placements dans des fonds en gestion commune classés en tant que placements alternatifs, lesquels ont totalisé 172 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019 (116 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2018). Ces frais sont intégrés dans la juste valeur des fonds.

De même, les frais de gestion liés aux placements sur les marchés privés et les titres de créance privés ne sont pas payés directement par Investissements PSP. Ces frais, qui varient en règle générale entre 0,2 % et 2,5 % du montant total investi ou engagé, se sont élevés à 240 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019 (226 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2018). Ces frais sont intégrés dans la juste valeur des placements.

12 — Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation attribuées au compte de régime pour les exercices clos les 31 mars comprenaient les éléments suivants:

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Salaires et avantages du personnel	211	190
Honoraires de consultation et de services professionnels	56	52
Locaux et matériel	23	19
Données de marché et applications commerciales	27	23
Amortissement des immobilisations corporelles	24	23
Droits de garde	4	3
Autres charges d'exploitation	20	17
Total	365	327

13 — Répartition du résultat global

La répartition du résultat global d'Investissements PSP entre les comptes de régime se détaille comme suit:

13.1. Revenu de placement

Le revenu de placement est réparti proportionnellement en fonction des placements nets de chaque compte de régime au moment où le revenu est gagné.

13.2. Charges

Selon la Loi, les coûts d'exploitation d'Investissements PSP doivent être imputés aux comptes de régime. Aux termes du paragraphe 4(3) de la Loi, le président du Conseil du Trésor détermine à quel compte de régime ces coûts seront imputés, de concert avec le ministre de la Défense nationale et le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile. Une politique de répartition a été élaborée afin d'imputer à chaque compte de régime les coûts directs des activités de placement, soit les frais de gestion externe de placement et les droits de garde, en fonction des placements nets de chaque compte de régime au moment où les charges sont engagées.

Pour les exercices clos les 31 mars, les charges d'exploitation et les autres éléments du résultat global, excluant les coûts directs des activités de placement mentionnés ci-dessus, ont été répartis au prorata du montant annuel des placements nets de chaque compte de régime, comme suit:

(%)	2019	2018
Compte du régime de pension de la fonction publique	72,6	72,6
Compte du régime de pension des Forces canadiennes	19,7	19,7
Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada	7,3	7,2
Compte du régime de pension de la Force de réserve	0,4	0,5
Total	100,0	100,0

Les charges, réglées par Investissements PSP au moyen d'avances du compte du régime de pension de la fonction publique, sont remboursées trimestriellement par les autres comptes de régime.

14 — Transactions entre parties liées

14.1. Certaines entités émettrices

Comme il est mentionné à la note 2.1, les participations dans des filiales non consolidées, des entités émettrices contrôlées conjointement et des entreprises associées sont comptabilisées à la JVRN. Les transactions conclues entre Investissements PSP et ces entités ou les filiales de ces entités sont des transactions entre parties liées. Investissements PSP réalise des transactions de placement avec ces parties liées dans le cours normal de ses activités, notamment dans le cadre des placements sur les marchés privés et de certains placements dans des titres à revenu fixe décrits à la note 4.1, ainsi que des garanties, des indemnités et des engagements décrits respectivement aux notes 16 et 17. Comme les soldes liés à toutes les transactions de placement sont évalués à la JVRN, ces transactions réalisées avec des parties liées ont la même incidence sur l'actif net et le résultat global que celles réalisées avec des parties non liées.

Les transactions réalisées entre Investissements PSP et ses filiales consolidées ainsi que les soldes connexes sont éliminés et, par conséquent, ne sont pas présentés dans la présente note.

14.2. Le gouvernement du Canada et les entités liées au gouvernement

Puisque Investissements PSP est une société de la Couronne, comme il est mentionné à la note 1, elle est considérée comme étant liée au gouvernement du Canada, ainsi qu'à d'autres entités qui sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable du gouvernement du Canada (collectivement, les « entités liées au gouvernement »).

i) Gouvernement du Canada

Les seules transactions réalisées entre Investissements PSP et le gouvernement du Canada sont les transferts de fonds décrits à la note 9.2.

ii) Entités liées au gouvernement

Investissements PSP peut conclure des transactions de placement avec des entités liées au gouvernement dans le cours normal de ses activités, notamment dans le cadre des placements sur les marchés privés et de certains placements dans des titres à revenu fixe décrits à la note 4.1. Ces transactions de placement sont réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui peuvent s'appliquer aux transactions entre parties non liées et sont assujetties aux mêmes processus internes. À cet égard, les transactions avec ces parties liées ont la même incidence sur l'actif net et le résultat global que celles avec des parties non liées. Par conséquent, Investissements PSP se prévaut de l'exemption aux termes de l'IAS 24, *Parties liées*, qui lui permet de ne pas présenter des informations spécifiques sur les transactions conclues avec ces entités liées au gouvernement et les soldes liés à ces transactions.

14.3. Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont liés à Investissements PSP. Les principaux dirigeants désignent les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités d'Investissements PSP, directement ou indirectement, soit les membres du conseil d'administration, l'équipe de la haute direction et les dirigeants nommés par le conseil d'Investissements PSP. La rémunération des principaux dirigeants attribuée au compte de régime pour les exercices clos les 31 mars a été comptabilisée dans les états du résultat global et se présente comme suit:

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Rémunération et autres avantages du personnel à court terme	11	14
Rémunération et autres avantages du personnel à long terme	6	4
Total	17	18

Comme il est indiqué à la note 16, Investissements PSP pourrait également être tenue d'indemniser certains des principaux dirigeants à l'égard des coûts engagés par suite de réclamations, de poursuites ou de litiges relativement à l'exercice de certains aspects de leurs fonctions.

15 — Gestion du capital

En tant que société de placement, Investissements PSP poursuit les objectifs suivants en ce qui a trait à la gestion de son capital:

- Investir les transferts de fonds, selon ce qui est énoncé à la note 9.2, dans le meilleur intérêt des contributeurs et des bénéficiaires en vertu des Lois sur la pension. Les fonds reçus sont investis dans le but de réaliser un rendement optimal sans s'exposer à un risque de perte indu, en tenant compte du financement, des politiques et des exigences des régimes constitués en vertu des Lois sur la pension et de la capacité des régimes à respecter leurs obligations financières. Les fonds sont également investis conformément à la politique de gestion du risque lié aux placements dont il est question à la note 7.
- Conserver une cote de crédit lui assurant l'accès aux marchés des capitaux au meilleur coût. Par l'intermédiaire de PSP Capital Inc. et de ses politiques en matière d'endettement, Investissements PSP a la possibilité de mobiliser des capitaux au moyen de l'émission de billets à ordre à court terme et de billets à moyen terme. La note 8.2 présente de l'information relative au financement par emprunt sur les marchés des capitaux, et la note 7.3 présente de l'information sur la situation d'Investissements PSP en matière de liquidité.

La structure du capital d'Investissements PSP se compose des transferts de fonds et du financement par emprunt sur les marchés des capitaux. Investissements PSP n'est soumise à aucune restriction imposée de l'extérieur à l'égard du capital.

16 — Garanties et indemnités

Investissements PSP fournit une indemnisation à ses administrateurs, à ses dirigeants, à ses vice-présidents et à certains de ses représentants qui sont appelés à siéger à des conseils d'administration (ou à des organes similaires) ou à des conseils consultatifs en matière de placement (ou à des organes similaires) d'entités dans lesquelles Investissements PSP ou ses filiales qui sont des entités d'investissement ont effectué un placement ou ont une participation financière. Par conséquent, mais sous réserve des dispositions de la Loi, Investissements PSP pourrait être tenue d'indemniser ces représentants à l'égard des coûts engagés par suite de réclamations, de poursuites ou de litiges relativement à l'exercice de leurs fonctions, sauf dans les cas où la responsabilité de ces représentants est attribuable au fait qu'ils n'ont pas agi avec intégrité et de bonne foi. À ce jour, Investissements PSP n'a pas reçu de réclamation ni effectué de paiement relativement à de telles indemnités.

Dans certains cas, Investissements PSP fournit aussi une indemnisation à des tiers dans le cours normal de ses activités. Par conséquent, Investissements PSP peut être tenue d'indemniser ces tiers en lien avec la réalisation de leurs obligations contractuelles. À ce jour, Investissements PSP n'a pas reçu de réclamation ni effectué de paiement relativement à de telles indemnités.

Investissements PSP garantit de façon inconditionnelle et irrévocable toutes les facilités de crédit ainsi que tous les billets à ordre à court terme et les billets à moyen terme émis par PSP Capital Inc., tel qu'il est décrit à la note 8.

Dans le cadre de certaines transactions de placement, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement ont fourni des garanties, accordé des indemnisations ou émis des lettres de crédit à des tiers, les plus importantes étant les suivantes:

- Aux 31 mars 2019 et 2018, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient convenu d'offrir une garantie et, dans certains cas, d'accorder une indemnisation à l'égard du respect des exigences imposées à certaines entités détenues en vertu d'ententes contractuelles. La majorité de ces ententes sont des accords d'emprunt. Dans l'éventualité d'une défaillance en vertu de ces ententes, à recours limité dans certains cas, Investissements PSP ou ses filiales qui sont des entités d'investissement pourraient devoir assumer des obligations jusqu'à concurrence de 2 602 millions \$ au 31 mars 2019 (2 550 millions \$ au 31 mars 2018), dont un montant de 1891 millions \$ a été attribué au compte de régime (1851 millions \$ au 31 mars 2018), plus les intérêts et autres frais connexes applicables. Au 31 mars 2019, les accords d'emprunt venaient à échéance entre juillet 2019 et novembre 2029 (entre novembre 2018 et novembre 2029 au 31 mars 2018).
- De plus, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient émis des lettres de crédit d'un montant total de 54 millions \$ au 31 mars 2019 (53 millions \$ au 31 mars 2018), dont un montant de 39 millions \$ a été attribué au compte de régime (38 millions \$ au 31 mars 2018) relativement à des transactions de placement.

17 — Engagements

Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement ont convenu de conclure des transactions de placement qui seront financées au cours des exercices à venir conformément à des modalités convenues. La portion des engagements d'Investissements PSP qui aurait été prise en charge par le compte de régime était comme suit:

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2019	31 mars 2018
Actions étrangères	_	3
Placements immobiliers	1774	1664
Placements privés	7 482	8 231
Placements en infrastructures	1943	2815
Placements en ressources naturelles	304	332
Titres de créance privés	3 009	2 727
Placements alternatifs	1 507	1 620
Total	16 019	17 392

Le financement des engagements susmentionnés peut être demandé à diverses dates jusqu'en 2035 au 31 mars 2019 (jusqu'en 2035 au 31 mars 2018).

PSP - Rapport annuel 2019

Compte du régime de pension des Forces canadiennes

États financiers

Rapport des auditeurs indépendants

Au ministre de la Défense nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Compte du régime de pension des Forces canadiennes de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« le Compte du régime de pension des Forces canadiennes »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 mars 2019 et 2018, et les états du résultat global, les états des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Compte du régime de pension des Forces canadiennes aux 31 mars 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Compte du régime de pension des Forces canadiennes conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Compte du régime de pension des Forces canadiennes à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf

si la direction a l'intention de liquider le Compte du régime de pension des Forces canadiennes ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Compte du régime de pension des Forces canadiennes.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne:
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Compte du régime de pension des Forces canadiennes;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Compte du régime de pension des Forces canadiennes à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Compte du régime de pension des Forces canadiennes à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations du Compte du régime de pension des Forces canadiennes de l'Office d'investissement des régimes de pensions du

Pour le vérificateur général du Canada par intérim,

Mélanie Cabana, CPA auditrice, CA Directrice principale

Montréal, Canada

secteur public dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes: les dispositions applicables de la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques et ses règlements, la Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public et ses règlements ainsi que les règlements administratifs de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public et de ses filiales en propriété exclusive.

À notre avis, les opérations du Compte du régime de pension des Forces canadiennes de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des IFRS ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité du Compte du régime de pension des Forces canadiennes de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité du Compte du régime de pension des Forces canadiennes de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Delatte S.E.N.C.R.L. S.C.l.

Montréal, Canada

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A121444

États de la situation financière

À la date indiquée

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2019	31 mars 2018
Actif		
Placements (note 4.1)	39141	35 288
Autres actifs	38	36
Total de l'actif	39179	35 324
Passif		
Fournisseurs et autres passifs	62	54
Passifs liés à des placements (note 4.1)	3 328	2697
Emprunts (notes 4.1, 8.2)	2 777	2 404
Somme à payer au compte du régime de pension de la fonction publique	-	24
Total du passif	6167	5179
Actif net	33 012	30145
Capitaux propres (note 9)	33 012	30145
Total du passif et des capitaux propres	39179	35 324

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration:

Martin Glynn

Président du conseil

William A. Mackinnon

Président du comité de vérification

États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 mars

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Revenu de placement	2 402	2844
Charges liées aux placements (note 11)	(114)	(88)
Revenu de placement net	2 288	2 7 5 6
Charges d'exploitation (note 12)	(99)	(88)
Résultat net	2189	2 668
Autres éléments du résultat global Réévaluation du passif net au titre des prestations définies	(1)	(3)
Résultat global	2188	2 665

États des variations des capitaux propres

Pour les exercices clos les 31 mars

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Transferts de fonds		
Solde au début de la période	14503	13676
Transferts de fonds reçus au cours de la période (note 9.2)	679	827
Solde à la fin de la période	15182	14 503
Résultats non distribués		
Solde au début de la période	15 642	12977
Résultat global	2188	2 665
Solde à la fin de la période	17830	15 642
Total des capitaux propres	33 012	30145

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 mars

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Résultat net	2189	2668
Ajustements pour tenir compte des éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 12)	7	6
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents		
de trésorerie	(6)	4
Pertes (gains) non réalisé(e)s sur les emprunts	37	(38)
	2 227	2 640
Variation nette des actifs et des passifs d'exploitation		
Augmentation des placements	(3 348)	(3 957)
Diminution (augmentation) des autres actifs	1	(2)
Augmentation des fournisseurs et autres passifs	7	6
Augmentation des passifs liés à des placements	633	262
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	(480)	(1051)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produits tirés des emprunts	6 6 3 4	5389
Remboursement d'emprunts	(6301)	(5074)
Remboursement de somme à payer au compte du régime de pension de la		
fonction publique	(104)	(102)
Somme avancée par le compte du régime de pension de la fonction publique	81	105
Transferts de fonds reçus (note 9)	679	827
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités de financement	989	1145
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisitions des immobilisations corporelles	(9)	(9)
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement	(9)	(9)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	500	85
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents		
de trésorerie	7	(4)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	834	753
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période ^A	1341	834
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Intérêts versés	(61)	(39)

^A Au 31 mars 2019, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprenaient un montant de 1 337 millions \$ (830 millions \$ au 31 mars 2018) détenu à des fins de placement et inclus à la note 4.1, ainsi qu'un montant de 4 millions \$ (4 millions \$ au 31 mars 2018) détenu à des fins administratives et inclus dans les autres actifs

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Notes des états financiers

Pour les exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

1— Renseignements sur la société

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public («Investissements PSP») est une société d'État créée en vertu de la Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (la «Loi») pour gérer et investir les sommes qui lui sont transférées, en vertu des Lois sur la pension (telles qu'elles sont définies ci-après), pour les fonds (tels qu'ils sont définis dans la Loi) au titre des régimes de retraite constitués en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique, de la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes («LPRFC»), de la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada (collectivement, les «Lois sur la pension»), ainsi que de certains règlements afférents à la LPRFC (les «règlements afférents à la LPRFC »). Les régimes de retraite constitués en vertu des Lois sur la pension comprennent le régime de pension de la fonction publique, le régime de pension des Forces canadiennes (le « régime ») et le régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada, et le régime de retraite constitué en vertu des règlements afférents à la LPRFC comprend le régime de pension de la Force de réserve. Le régime et les autres régimes de retraite sont désignés collectivement aux présentes, les « régimes ».

Les sommes qui sont actuellement transférées pour le fonds du régime par le gouvernement du Canada (le « Fonds ») à Investissements PSP ont trait aux obligations en matière de prestations de retraite en vertu du régime pour des services rendus à compter du 1er avril 2000 (les « services postérieurs à 2000 »). Le compte géré par Investissements PSP au nom du Fonds est désigné aux présentes, le « compte de régime ». Investissements PSP tient un registre des contributions nettes pour le Fonds, de même que de la répartition de ses placements et de ses résultats d'exploitation pour le Fonds dans le compte de régime. Investissements PSP gère aussi un compte de régime pour les fonds des autres régimes, qui sont, de même que le compte de régime, désignés collectivement aux présentes, les « comptes de régime ».

Il incombe à Investissements PSP de gérer les montants qui lui sont transférés pour le Fonds dans le meilleur intérêt des bénéficiaires et des contributeurs en vertu de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*. Les montants doivent être investis en vue d'obtenir un rendement maximal sans s'exposer à un risque de perte indu, en tenant compte du financement, des politiques et des exigences du régime et de la capacité du régime à respecter ses obligations financières.

En vertu de la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, le gouvernement du Canada, qui administre le régime et le Fonds, peut en tout temps avoir recours à l'actif net d'Investissements PSP attribué au compte de régime du Fonds à l'égard des montants requis aux fins du versement des prestations de retraite en vertu du régime pour les services postérieurs à 2000, ou, généralement, en vue de réduire tout surplus non autorisé dans le Fonds.

Investissements PSP et la plupart de ses filiales sont exonérées de l'impôt de la Partie I en vertu respectivement des alinéas 149(1)d) et 149(1)d.2) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

Le siège social d'Investissements PSP est situé au 1, rue Rideau, Ottawa (Ontario) Canada, et son établissement principal se trouve au 1250, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) Canada.

2 — Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers sont présentées sommairement ci-après et ont été appliquées à toutes les périodes présentées.

2.1. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les «IFRS»), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board («IASB»).

Investissements PSP constitue une entité d'investissement selon la définition de l'IFRS 10, États financiers consolidés, et, par conséquent, ne consolide que les filiales qui lui fournissent uniquement des services liés à ses activités de placement. Investissements PSP évalue plutôt ses participations dans les filiales à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») selon l'IFRS 9, Instruments financiers (l'« IFRS 9 »), y compris les filiales qui ont été constituées par Investissements PSP et qui se qualifient à titre d'entités d'investissement (les « filiales qui sont des entités d'investissement »). Investissements PSP évalue également sa participation dans des entreprises associées, des coentreprises et des actifs financiers et des passifs financiers à la JVRN selon l'IAS 28, Participations dans des entreprises associées et des coentreprises, et l'IFRS 9.

Les présents états financiers reflètent la situation financière du compte de régime et les résultats d'exploitation d'Investissements PSP et de ses filiales qui lui fournissent uniquement des services liés à ses activités de placement, selon l'attribution au compte de régime. Ils tiennent compte de l'activité économique d'Investissements PSP en ce qui a trait au placement des contributions nettes qui lui sont transférées pour le Fonds à l'égard des services postérieurs à 2000. Par conséquent, ils ne présentent pas tous les actifs ni toutes les informations relatives aux contributions, aux versements et aux passifs au titre du régime.

La publication de ces états financiers a été autorisée par une résolution du conseil d'administration en date du 14 mai 2019.

2 — Principales méthodes comptables (suite)

2.2. Statut d'entité d'investissement

Investissements PSP a déterminé qu'elle respecte les critères obligatoires de la définition d'entité d'investissement selon l'IFRS 10, en se basant sur les faits et circonstances qui existaient à la fin de la période. Ces critères sont les suivants:

i) Mandat et objet de l'entité

Comme il est mentionné à la note 1, Investissements PSP a pour mandat de gérer et d'investir les montants qui lui sont transférés dans le meilleur intérêt des bénéficiaires et des contributeurs en vertu des *Lois sur la pension*. Par conséquent, l'objet d'Investissements PSP est d'investir dans le but de réaliser un rendement optimal sous forme de plus-values en capital et de revenu de placement, sans s'exposer à un risque de perte indu.

ii) Évaluation de la performance

Investissements PSP évalue et apprécie la performance de ses placements sur la base de la juste valeur.

Outre les critères obligatoires contenus dans la définition, l'IFRS 10 présente également certaines caractéristiques typiques d'une entité d'investissement. L'absence de l'une ou l'autre de ces caractéristiques ne signifie pas nécessairement que l'entité ne peut constituer une entité d'investissement. L'une de ces caractéristiques est qu'une entité d'investissement doit avoir des investisseurs qui ne sont pas des parties liées de l'entité.

Comme il est mentionné à la note 14, étant donné qu'Investissements PSP est une société de la Couronne, elle est considérée comme étant liée au gouvernement du Canada ainsi qu'à d'autres entités qui sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable du gouvernement du Canada. Par conséquent, puisque les fonds gérés par Investissements PSP proviennent de parties liées, elle pourrait ne pas respecter la caractéristique typique susmentionnée. Toutefois, la Loi prévoit un cadre qui garantit qu'Investissements PSP exerce ses activités dans des conditions normales de concurrence par rapport au gouvernement du Canada. Par conséquent, elle satisfait à tous les critères obligatoires de la définition susmentionnés et constitue une entité d'investissement. Investissements PSP évaluera l'incidence de tout changement dans

les faits et circonstances sur son statut d'entité d'investissement.

2.3. Sommaire des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées aux fins de la préparation des présents états financiers sont présentées ci-après.

2.3.1. Instruments financiers

i) Classement

Les actifs financiers qui sont des placements sont gérés, à l'instar des passifs financiers connexes, selon le modèle économique de l'entité de façon à optimiser le rendement. La performance de ces instruments financiers est évaluée sur la base de la juste valeur et ces instruments financiers sont classés comme étant à la JVRN. Ils sont décrits à la note 4.1.

Les emprunts qui sont présentés à la note 8 sont des passifs financiers qui ont été désignés comme devant être évalués à la JVRN, puisqu'ils font partie des portefeuilles de placements gérés en commun dont la performance est évaluée sur la base de la juste valeur.

ii) Comptabilisation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle Investissements PSP devient partie aux dispositions contractuelles qui s'y rattachent. Les actifs financiers négociés sont comptabilisés à la date de transaction.

iii) Évaluation initiale et évaluation ultérieure

Tous les actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés dans les états de la situation financière à la juste valeur et continuent à être évalués de cette manière de façon récurrente. Après l'évaluation initiale, les variations ultérieures de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers classés comme étant à la JVRN sont comptabilisées dans les états du résultat global.

Si des variations de juste valeur des passifs financiers désignés comme devant être évalués à la JVRN découlent des fluctuations du risque de crédit propre à Investissements PSP, elles sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Toutes les autres variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le revenu de placement.

iv) Décomptabilisation

Un actif financier (ou, le cas échéant, une partie de celui-ci) est décomptabilisé lorsque les conditions suivantes sont respectées:

- · les droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif ont expiré; ou
- Investissements PSP a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif ou a l'obligation de payer les flux de trésorerie reçus à un tiers;

et

- Investissements PSP a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif; ou
- dans le cas où Investissements PSP n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif, elle a transféré le contrôle de l'actif.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation au titre du passif est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

PSP — Rapport annuel 2019

2 — Principales méthodes comptables (suite)

2.3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

2.3.2. Détermination de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Au moment de la comptabilisation initiale, Investissements PSP évalue les faits et circonstances liés à la transaction pour confirmer que le prix de transaction équivaut à la juste valeur d'un actif ou d'un passif. Par la suite, à chaque date de clôture, les cours du marché sont utilisés pour établir la juste valeur lorsqu'il y a un marché actif (par exemple, une Bourse reconnue), car ils représentent des transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de pleine concurrence. Lorsqu'un cours coté n'est pas disponible, la juste valeur est estimée au moyen de techniques d'évaluation fondées sur les données d'entrée disponibles à la fin de la période de présentation de l'information financière qui sont tirées de données de marché observables.

Les techniques d'évaluation s'appliquent, en règle générale, aux placements sur les marchés privés, aux placements alternatifs, aux instruments dérivés hors cote et à certains titres à revenu fixe. Le choix du modèle d'évaluation et les hypothèses sous-jacentes élaborées à propos de facteurs tels que le montant et le moment des flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation, la volatilité et le risque de crédit influent sur les valeurs obtenues au moyen de ces techniques. Dans certains cas, ces hypothèses ne sont pas étayées par des données de marché observables.

L'approche utilisée pour déterminer la juste valeur de tous les actifs financiers et de tous les passifs financiers est décrite à la note 4.

2.3.3. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation d'Investissements PSP et de ses filiales consolidées, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel chacune des entités au sein du groupe consolidé exerce ses activités. Investissements PSP et ses filiales consolidées évaluent leur performance en dollars canadiens, et leur liquidité est gérée en dollars canadiens.

2.3.4. Conversion des devises

Les transactions en devises réalisées au cours de la période, y compris l'achat et la vente de titres, les revenus et les charges, sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les profits et les pertes de change sur tous les actifs et passifs monétaires sont inclus dans le revenu de placement.

2.3.5. Prêts et emprunts de titres et garantie connexe

Investissements PSP participe à des programmes de prêt et d'emprunt de titres aux termes desquels elle prête et emprunte des titres en vue d'augmenter le rendement du portefeuille. Les opérations de prêt et d'emprunt, y compris la garantie connexe, en vertu de ces programmes ne transfèrent à la contrepartie ni les risques ni les avantages liés au droit de propriété. Par conséquent, Investissements PSP ne décomptabilise pas les titres prêtés ou donnés en garantie et ne comptabilise pas les titres empruntés ou reçus en garantie. Les garanties en espèces obtenues sont comptabilisées tel qu'il est indiqué à la note 4.1.9.

Ces opérations de prêt et d'emprunt de titres requièrent des garanties en espèces, en titres de créance de qualité supérieure ou en titres. Les opérations portant sur des garanties sont conclues selon les modalités habituelles dans le cadre de programmes de prêt et d'emprunt de titres. Investissements PSP et ses contreparties sont autorisées à vendre, à redonner en garantie ou à autrement utiliser les biens détenus en garantie. Les mêmes titres ou des titres équivalents doivent être rendus à la contrepartie à la fin du contrat, à moins qu'un cas de défaillance ne survienne.

2.3.6. Titres vendus en vertu de conventions de rachat et acquis en vertu de conventions de revente et garantie connexe

Investissements PSP est partie à des conventions de rachat et à des conventions de revente. Ces conventions prévoient la vente de titres par une contrepartie et sont assorties d'une entente simultanée visant le rachat de ces titres à un prix et à une date future fixés à l'avance.

Les titres vendus ou achetés en vertu de conventions de rachat et de conventions de revente, respectivement, y compris la garantie connexe, ne sont pas décomptabilisés ou comptabilisés puisque tous les risques et les avantages liés au droit de propriété relativement à ces titres ne sont pas transférés. Ainsi, lorsque Investissements PSP est la contrepartie qui vend des titres en vertu de telles conventions, le revenu (la perte) relativement à ces titres continue d'être comptabilisé(e) dans le revenu de placement, et les obligations de racheter les titres vendus sont comptabilisées dans les passifs liés à des placements. La différence entre la juste valeur des titres vendus et le prix de rachat est comptabilisée comme des charges d'intérêts dans les charges liées aux placements. Par contre, lorsque Investissements PSP est la contrepartie qui acquiert des titres en vertu de telles conventions, aucun revenu (aucune perte) relativement à ces titres n'est comptabilisé(e), et les obligations de revendre les titres sont comptabilisées dans les montants à recevoir liés à des placements. La différence entre la juste valeur des titres achetés et le prix de revente est comptabilisée comme un revenu de placement.

Les transactions en vertu de conventions de rachat et de conventions de revente requièrent que des biens soient donnés en garantie sous forme d'espèces ou de titres jugés admissibles par les contreparties. Les transactions portant sur des garanties sont effectuées selon les modalités habituelles dans le cadre de conventions de rachat standards. Ces modalités exigent des contreparties concernées qu'elles donnent des garanties supplémentaires en fonction des variations de la juste valeur des biens déjà détenus en garantie ainsi que des titres connexes vendus ou achetés. Les contreparties sont autorisées à vendre, à redonner en garantie ou à autrement utiliser les biens détenus en garantie. Les titres donnés en garantie doivent être rendus aux contreparties concernées à la fin du contrat, à moins qu'un cas de défaillance ne survienne.

2 — Principales méthodes comptables (suite)

2.3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

2.3.7. Compensation des instruments financiers

Investissements PSP opère compensation entre les actifs financiers et les passifs financiers, et le montant net est présenté dans les états de la situation financière uniquement si Investissements PSP a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de régler le montant net soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

2.3.8. Capitaux propres

Les droits du gouvernement du Canada en vertu des *Lois sur la pension* sont décrits à la note 1 et sont classés à titre d'instruments de capitaux propres sur la base qui suit:

- Ces lois confèrent en tout temps au gouvernement du Canada des droits sur l'actif net d'Investissements PSP aux fins décrites dans les Lois sur la pension. Ces droits ne comportent aucune obligation supplémentaire pour Investissements PSP de verser des montants au gouvernement du Canada.
- Ces droits prennent rang en dernier à l'égard de l'actif net d'Investissements PSP.
- Le total des flux de trésorerie prévus attribuables à ces droits, en tout temps, est uniquement fondé sur la juste valeur de l'actif net d'Investissements PSP à la date en question. De plus, la juste valeur de la totalité de l'actif net d'Investissements PSP correspond aux montants que le gouvernement du Canada peut exiger en tout temps.

2.3.9. Revenu de placement

Le revenu de placement se compose des intérêts, des dividendes, des gains (pertes) à la cession des actifs et passifs financiers et des gains (pertes) qui tiennent compte de la variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des actifs financiers détenus et des passifs financiers en cours à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les intérêts sont comptabilisés de façon uniforme en utilisant les taux prescrits jusqu'à la maturité des placements. Les dividendes sont comptabilisés lorsque les droits de les recevoir ont été obtenus, en général à la date ex-dividende.

2.3.10. Charges liées aux placements

Les charges liées aux placements comprennent les charges d'intérêts, comme il est mentionné à la note 4.1.7, les coûts de transaction, les frais de gestion externe des placements et autres (montant net).

Les coûts de transaction sont les coûts marginaux directement imputables à l'acquisition, au contrôle diligent, à l'émission ou à la sortie d'un actif financier ou d'un passif financier. Ils sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les frais de gestion externe des placements sont directement imputables à la gestion externe des actifs pour le compte d'Investissements PSP. Ces frais sont payés directement par Investissements PSP et comprennent les frais de gestion de base courus calculés en pourcentage de la juste valeur des actifs gérés à l'externe et les frais de gestion courus liés à la performance calculés en fonction de différents indicateurs de performance. Ils ne comprennent pas les montants qui ne sont pas payés directement par Investissements PSP pour certains placements dans des fonds en gestion commune classés dans les placements alternatifs et pour les placements sur les marchés privés, comme il est indiqué à la note 11.

2.3.11. Transferts de fonds

Les montants pour le Fonds sont comptabilisés quand ils sont reçus du gouvernement du Canada.

2.4. Jugements, estimations et hypothèses comptables importants

Dans la préparation des états financiers, la direction pose certains jugements, fait des estimations et formule des hypothèses qui peuvent toucher les montants qui y sont présentés. Les jugements importants comprennent les jugements liés à la détermination du statut d'entité d'investissement comme il est décrit à la note 2.2.

La direction fait également des estimations et formule des hypothèses relatives à l'évaluation, à l'appréciation des risques et aux informations connexes à l'égard des placements sur les marchés privés et de certains titres à revenu fixe. Les principales hypothèses formulées par la direction relatives à l'évaluation des instruments financiers sont présentées à la note 4.2.3 et celles relatives à l'appréciation des risques, à la note 7.

Bien que les estimations et les hypothèses reflètent le meilleur jugement de la direction, les résultats réels pourraient différer de ces estimations en raison des incertitudes qui entourent leur utilisation.

3 — Modifications actuelles et futures de normes comptables

3.1. Normes comptables actuelles

IAS 28, Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

L'IAS 28 modifiée est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Elle contient une mise au point permettant de clarifier que le choix d'évaluer à la juste valeur une participation dans une entité émettrice doit se faire sur une base individuelle. Ce choix ne s'applique pas uniformément pour évaluer les participations dans toutes les entreprises associées et les coentreprises. Investissements PSP a appliqué les modifications à compter du 1er avril 2018, ce qui n'a eu aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

IFRS 9, Instruments financiers

En 2014, l'IASB a terminé son projet de remplacement de l'IAS 39, Instruments financiers: comptabilisation et évaluation par l'IFRS 9. La norme comprend des exigences de comptabilisation, de décomptabilisation, de classement et d'évaluation des actifs et passifs financiers, ainsi que des dispositions en matière de dépréciation et de comptabilité de couverture. L'IFRS 9 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. L'application anticipée est permise. Investissements PSP a adopté de façon anticipée l'IFRS 9 (2014) dans ses états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2016.

Les principales méthodes comptables liées à l'IFRS 9 à l'égard de la comptabilisation, de la décomptabilisation, du classement et de l'évaluation des actifs et passifs financiers sont décrites à la note 2.3.1. Les dispositions de la norme en matière de dépréciation et de comptabilité de couverture n'ont aucune incidence.

3.2. Modifications futures de normes comptables

Investissements PSP a déterminé que les normes, modifications et interprétations ayant été publiées par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur, n'ont eu aucune incidence importante sur ses états financiers consolidés.

4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente les actifs financiers et les passifs financiers selon leur catégorie, leur pondération et le secteur dans lequel ils sont investis. Leur juste valeur s'établissait comme suit à la date indiquée:

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2019	31 mars 2018
Placements sur les marchés publics		
Actions canadiennes	668	841
Actions étrangères	6377	6 8 3 3
Placements sur les marchés privés		
Placements immobiliers	5 5 3 5	5 2 6 3
Placements privés	3 9 7 9	3 207
Placements en infrastructures	3 953	3518
Placements en ressources naturelles	1 477	1053
Titres à revenu fixe		
Trésorerie et titres du marché monétaire	2340	2 2 4 3
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	5162	4 459
Obligations indexées à l'inflation	2 757	2 437
Titres de créance privés	3077	2 7 8 5
Placements alternatifs	1975	1725
	37 300	34364
Actifs liés à des placements		
Montants à recevoir liés à des transactions en cours	231	220
Intérêts à recevoir	98	83
Dividendes à recevoir	28	26
Titres acquis en vertu de conventions de revente	1174	368
Actifs liés à des produits dérivés	310	227
	1841	924
Placements représentant les actifs financiers à la JVRN	39141	35 288
Passifs liés à des placements		
Montants à payer liés à des transactions en cours	(188)	(230)
Intérêts à payer	(14)	(11)
Titres vendus à découvert	(1238)	(1296)
Garanties à payer	(592)	(705)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(1107)	(113)
Passifs liés à des produits dérivés	(189)	(342)
Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN	(3 328)	(2697)
Emprunts		
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	(2777)	(2 404)
Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN	(2777)	(2 404)
Placements nets	33 036	30187

PSP — Rapport annuel 2019

4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

4.1.1. Placements sur les marchés publics

Les placements sur les marchés publics comprennent les placements canadiens et étrangers dans les titres suivants: les actions ordinaires, les certificats américains d'actions étrangères, les certificats internationaux d'actions étrangères, les billets participatifs, les actions privilégiées, les parts de fiducies de revenu, les parts de fonds négociés en Bourse, les parts de fonds en gestion commune et les titres convertibles en actions ordinaires d'émetteurs cotés en Bourse.

Les placements directs dans des actions canadiennes et des actions étrangères sont évalués à la juste valeur en fonction des cours cotés dans des marchés actifs, d'après le prix compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur.

Dans le cas des placements dans des fonds en gestion commune, la juste valeur est établie en fonction des valeurs des parts obtenues des administrateurs de chacun des fonds, lesquelles proviennent de la juste valeur des placements sous-jacents dans chacun des fonds en gestion commune. La direction examine la juste valeur et, le cas échéant, l'effet des restrictions sur la vente ou le rachat de tels placements est pris en considération.

4.1.2. Placements sur les marchés privés

Les placements sur les marchés privés comprennent les placements immobiliers, les placements privés, les placements en infrastructures et les placements en ressources naturelles.

Les placements immobiliers comprennent les participations directes dans diverses entités fermées, les placements dans des fonds ainsi que des biens du secteur immobilier. Les placements immobiliers visent les sociétés de personnes, les sociétés et les biens immobiliers intervenant principalement dans le secteur des résidences pour aînés et le secteur résidentiel, les secteurs de l'immobilier commercial et du commerce au détail, et le secteur industriel, ainsi que des fonds privés investis dans des actifs immobiliers. Les placements immobiliers sont présentés déduction faite de tout financement de tiers.

Les placements privés regroupent les placements dans des fonds ayant des objectifs similaires, les co-investissements dans des entités fermées et les participations directes.

Les placements en infrastructures regroupent les participations directes, les placements dans des fonds et les co-investissements dans diverses entités fermées. Les placements en infrastructures visent les entités exerçant leurs activités essentiellement dans la gestion, la détention ou l'exploitation d'actifs de sociétés énergétiques, du transport et d'autres sociétés réglementées. Les placements en infrastructures sont présentés déduction faite de tout financement de tiers.

Les placements en ressources naturelles regroupent les participations directes, les placements dans des fonds et les co-investissements dans diverses entités fermées. Les placements en ressources naturelles visent les entités exerçant leurs activités dans la gestion, la détention ou l'exploitation d'actifs dans les secteurs des terrains forestiers, de l'agriculture et du pétrole et du gaz naturel en amont. Les placements en ressources naturelles sont présentés déduction faite de tout financement de tiers.

Le processus d'évaluation de la juste valeur des placements sur les marchés privés est décrit à la note 4.2.2 et les techniques d'évaluation, ainsi que les données d'entrée importantes utilisées, sont décrites à la note 4.2.3.

4.1.3. Titres à revenu fixe

Les titres à revenu fixe comprennent la trésorerie et les titres du marché monétaire, les obligations gouvernementales et les obligations de sociétés, les obligations indexées à l'inflation et les titres de créance privés.

La trésorerie et les titres du marché monétaire regroupent les instruments dont la durée jusqu'à l'échéance ne dépasse pas un an, tels que les bons du Trésor, les certificats de dépôt et les acceptations bancaires. Une partie de ces instruments ont une échéance de 90 jours ou moins et sont détenus dans le but de faire face aux engagements financiers à court terme. Ces instruments sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de changements de valeur. Ils sont inclus à titre de composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie aux fins des tableaux des flux de trésorerie et se sont établis à 1337 millions \$ au 31 mars 2019 (830 millions \$ au 31 mars 2018). Les bons du Trésor sont évalués au moyen des prix obtenus auprès de sources indépendantes. Ces prix sont établis au moyen du prix le plus représentatif dans un écart de cotations de courtier. Compte tenu de leur nature à court terme, les certificats de dépôt et les acceptations bancaires sont comptabilisés au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de leur juste valeur.

Les obligations gouvernementales et les obligations de sociétés comprennent les obligations canadiennes, étrangères, fédérales, provinciales, territoriales et municipales, les billets à taux variable, les billets à terme adossés à des actifs et les titres adossés à des créances hypothécaires. Les obligations indexées à l'inflation sont des titres à revenu fixe qui permettent d'obtenir un rendement rajusté selon l'inflation.

Les titres de créance privés sont des titres à revenu fixe de sociétés fermées détenus directement ou par l'intermédiaire de fonds privés. Ces titres de créance se présentent sous la forme de prêts de premier rang, de dettes mezzanines et de prêts en difficulté et de placements principaux et secondaires dans des prêts à effet de levier. Les titres de créance privés comprennent également des prêts à des tiers, tels que des prêts de premier rang et de rang inférieur, des prêts à la construction, des prêts-relais, des prêts participatifs, ainsi que d'autres produits financiers structurés dans le secteur immobilier.

La juste valeur des obligations gouvernementales et de la plupart des obligations de sociétés, des obligations indexées à l'inflation et des titres adossés à des créances hypothécaires est fondée sur les prix obtenus auprès de sources indépendantes. Ces prix sont calculés au moyen d'une courbe de taux d'intérêt appropriée et d'un écart témoignant de la qualité du crédit de l'émetteur ou d'autres méthodes d'évaluation généralement reconnues.

La juste valeur de certaines obligations de sociétés, des titres de créance privés et des billets à terme adossés à des actifs est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Ces techniques, ainsi que les données d'entrée importantes utilisées, sont décrites à la note 4.2.3.

L'évaluation de la juste valeur des placements dans des fonds faisant partie des titres de créance privés est décrite à la note 4.2.2.

4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers

4.1.4. Placements alternatifs

Les placements alternatifs regroupent surtout des parts de fonds qui détiennent une combinaison d'actions, de titres à revenu fixe et d'instruments dérivés, ainsi que de fonds de couverture. La juste valeur de ces placements est déterminée selon les justes valeurs présentées par les administrateurs ou les gestionnaires principaux du fonds et reflète la juste valeur des actions, des titres à revenu fixe ou des instruments dérivés sous-jacents, selon le cas. La direction examine la juste valeur et, le cas échéant, l'effet des restrictions sur la vente ou le rachat de tels placements est pris en considération.

4.1.5. Montants à recevoir et à payer liés à des transactions en cours

Les montants à recevoir liés à des transactions en cours comprennent le produit des ventes de placements, excluant les instruments financiers dérivés, qui ont été négociés, mais demeurent non réglés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les montants à payer liés à des transactions en cours comprennent le coût des achats de placements, excluant les instruments financiers dérivés, qui ont été négociés, mais demeurent non réglés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

La juste valeur des montants à recevoir et à payer liés à des transactions en cours reflète la valeur à laquelle les transactions de vente ou d'achat initiales sous-jacentes ont été conclues.

4.1.6. Intérêts et dividendes à recevoir

Les intérêts et les dividendes sont comptabilisés aux montants que l'on s'attend à recevoir à la fin de la période de présentation de l'information financière, ce qui se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

4.1.7. Intérêts à payer

En ce qui a trait aux emprunts décrits à la note 4.1.11, les intérêts courus sont comptabilisés au montant que l'on s'attend à payer à la fin de la période de présentation de l'information financière, ce qui se rapproche de la juste valeur.

4.1.8. Titres vendus à découvert

Les titres vendus à découvert reflètent l'obligation d'Investissements PSP d'acheter des titres dans le cadre de transactions de vente à découvert. Dans le cadre de ces transactions, Investissements PSP vend des titres qu'elle ne détient pas avec l'obligation d'acheter des titres semblables sur le marché afin de couvrir sa position.

À l'aide de cours cotés du marché qui sont fondés sur le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, la juste valeur des titres vendus à découvert est calculée au moyen de la même méthode que pour les positions acheteur décrites dans les sections portant sur les placements sur les marchés publics et sur les titres à revenu fixe.

4.1.9. Garanties à payer

Dans le cadre de prêts de titres et de certaines transactions sur dérivés hors cote, une garantie en espèces est reçue et réinvestie par Investissements PSP. Investissements PSP comptabilise la garantie en espèces reçue, et un montant correspondant est comptabilisé dans les montants à payer. Le solde à payer représente l'obligation du cessionnaire de rembourser la garantie en espèces au cédant à la fin de la transaction en l'absence de défaillance de la part du cédant.

4.1.10. Titres vendus en vertu de conventions de rachat et acquis en vertu de conventions de revente

Comme il est mentionné à la note 2.3.6, Investissements PSP est partie à des conventions de rachat et à des conventions de revente. Les obligations de racheter ou de revendre les titres vendus ou acquis en vertu de telles conventions sont comptabilisées au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

4.1.11. Emprunts en vertu du programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux

Le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP est présenté à la note 8.2. Les billets à ordre à court terme sont comptabilisés au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur des billets à moyen terme d'Investissements PSP se fonde sur des prix obtenus auprès de sources indépendantes. Ces prix sont établis à l'aide d'une courbe de taux d'intérêt et d'un écart témoignant de la qualité du crédit d'Investissements PSP.

4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

4.1.12. Actifs et passifs liés à des dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers qui sont réglés à une date future. La valeur de ces instruments fluctue en fonction de la variation de la valeur des actifs, des taux d'intérêt ou des taux de change sous-jacents. En règle générale, les instruments financiers dérivés n'exigent aucun placement initial net. Dans certains cas, ils exigent un placement initial net inférieur à celui qui serait exigé pour détenir directement la position sous-jacente. Les instruments financiers dérivés peuvent être cotés en Bourse ou négociés hors cote. Les instruments négociés hors cote comprennent les instruments qui sont négociés bilatéralement et réglés, ainsi que ceux qui sont compensés (instruments dérivés hors cote compensés) par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale.

Investissements PSP utilise des instruments financiers dérivés afin d'améliorer le rendement des placements ou de reproduire des placements de façon synthétique. En outre, les instruments dérivés permettent de réduire les risques liés aux placements actuellement détenus.

Investissements PSP utilise les instruments financiers dérivés suivants:

Swaps

Les swaps désignent des transactions dans le cadre desquelles deux contreparties conviennent d'échanger des flux de trésorerie selon des modalités prédéterminées comprenant notamment un montant nominal et une durée. Les swaps sont utilisés dans le but d'accroître les rendements ou pour ajuster l'exposition de certains actifs sans avoir à acquérir ou à céder les actifs sous-jacents.

Contrats à terme normalisés

Les contrats à terme normalisés sont des contrats dont les modalités sont standardisées, et dans le cadre desquels un actif est reçu ou livré (acheté ou vendu) à un prix et à une date future fixés à l'avance. Ce type de contrat est utilisé pour ajuster l'exposition de certains actifs sans avoir à acquérir ou à céder directement les actifs sous-jacents.

Contrats à terme

Les contrats à terme sont des contrats couvrant la vente par une partie et l'achat par une autre partie d'un montant prédéterminé d'un instrument sous-jacent, à un prix et à une date future fixés à l'avance. Ce type de contrat est utilisé pour ajuster l'exposition de certains actifs sans avoir à acquérir ou à céder directement les actifs sous-jacents.

Options

Les options sont des contrats en vertu desquels le vendeur donne le droit à l'acquéreur, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un nombre donné de titres liés aux capitaux propres, aux indices, aux marchandises, aux devises, aux taux d'intérêt, au crédit ou d'autres instruments financiers sous-jacents, à un prix convenu d'avance, à une date déterminée ou en tout temps avant la date d'échéance prédéterminée.

Bons et droits de souscription

Le bon de souscription est une option visant l'achat d'un actif sous-jacent qui se présente sous la forme d'un titre transférable et qui peut être inscrite à la cote d'une Bourse ou négociée hors cote.

Le droit de souscription est un titre donnant à un actionnaire le droit d'acquérir de nouvelles actions émises par une société à un prix prédéterminé (habituellement inférieur au prix courant du marché), dans une proportion donnée du nombre d'actions que cet actionnaire détient déjà. Les droits de souscription ne sont émis que pour une courte période au terme de laquelle ils viennent à échéance.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés cotés sont comptabilisés à leur juste valeur en fonction des cours cotés du marché, soit le prix compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur. Les instruments dérivés hors cote compensés sont comptabilisés à leur juste valeur au moyen des cours obtenus de la chambre de compensation centrale. Les instruments dérivés négociés hors cote sont évalués à l'aide de techniques appropriées comme la valeur actualisée des flux de trésorerie. Ces techniques ont recours à des données d'entrée importantes qui sont observables sur le marché, comme les taux de rendement du marché actuels.

Valeur nominale et juste valeur des actifs et des passifs liés aux produits dérivés

La valeur nominale des instruments financiers dérivés n'est comptabilisée ni à l'actif ni au passif, car elle représente le montant nominal du contrat. À l'exception des dérivés de crédit, la valeur nominale ne représente pas le potentiel de profit ou de perte associé au risque de marché ou de crédit des transactions présentées ci-après. Cette valeur sert plutôt de fondement pour établir les flux de trésorerie et la juste valeur des contrats.

4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

4.1.12. Actifs et passifs liés à des dérivés (suite)

Le tableau ci-après résume la situation du portefeuille des instruments dérivés à la date indiquée :

	3	1 mars 2019		3	31 mars 2018	
	Juste valeur Valeur			Valeur —	Juste valeur	
(en millions de dollars canadiens)	nominale	Actifs	Passifs	nominale	Actifs	Passifs
Dérivés sur titres et marchandises						
Cotés						
Contrats à terme normalisés	684	_	-	748	-	_
Bons et droits de souscription	_	_	_	1	1	_
Options: acquises	1008	34	-	2088	50	_
souscrites	907	_	(16)	1 423	-	(28)
Hors cote						
Swaps	5145	126	(37)	5 280	29	(128)
Options: acquises	132	4	_	301	9	_
souscrites	106	_	(6)	168	_	(6)
Dérivés sur devises						
Cotés						
Contrats à terme normalisés	59	_	_	24	_	_
Hors cote						
Contrats à terme	3 909	23	(10)	5 472	39	(83)
Swaps	1 296	4	(7)	591	_	(11)
Options: acquises	1 266	10	_	1 633	11	
souscrites	1159	_	(10)	1676	_	(10)
Dérivés sur taux d'intérêt			` ,			` ,
Cotés						
Contrats à terme normalisés	2193	_	_	2879	_	_
Options: acquises	9 4 2 2	7	_	9 765	4	_
souscrites	8 637	_	(5)	8 447	_	(3)
Hors cote						. ,
Contrats à terme	117	2	(3)	_	_	_
Swaps	5 0 2 7	48	(52)	2878	34	(29)
Options: acquises	10 629	52	· –	9840	49	` _ ´
souscrites	10 059	_	(41)	10 295	_	(41)
Hors cote compensés			` ,			,
Swaps	10971	_	_	12851	_	_
Dérivés de crédit						
Hors cote						
Swaps sur défaillance: acquis	131	_	(2)	245	_	(3)
souscrits ^A	17	_	_	46	_	
Options: acquises	_	_	_	127	1	_
Hors cote compensés						
Swaps sur défaillance: acquis	162	_	_	245	_	_
souscrits ^A	_	_	_	119	_	_
Total	_	310	(189)		227	(342)

[^] Investissements PSP garantit indirectement, au moyen des swaps sur défaillance souscrits, les obligations de référence sous-jacentes. L'exposition potentielle maximale correspond à la valeur nominale des swaps sur défaillance souscrits présentée ci-dessus.

4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

4.1.12. Actifs et passifs liés à des dérivés (suite)

Le total des actifs et des passifs liés à des dérivés comprend ce qui suit :

	31 mars 2019				31 mars 2018	
	Valeur —	Juste valeur		Valeur —	Juste valeur	
(en millions de dollars canadiens)	nominale	Actifs	Passifs	nominale	Actifs	Passifs
Instruments dérivés cotés	22910	41	(21)	25 375	55	(31)
Instruments dérivés négociés hors cote	38 993	269	(168)	38 552	172	(311)
Instruments dérivés hors cote compensés	11133	_	-	13 215	_	_
Total	_	310	(189)	_	227	(342)

Le tableau suivant présente la valeur nominale des produits dérivés selon l'échéance à la date indiquée :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2019	31 mars 2018
Moins de 3 mois	18 552	24 840
De 3 à 12 mois	31977	23 654
Plus d'un an	22 507	28 648

4.2. Hiérarchie de la juste valeur

4.2.1. Classement

Les actifs financiers et les passifs financiers décrits à la note 4.1 sont classés au même niveau de la hiérarchie de la juste valeur, qui est présentée ci-après, que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble.

- Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des cours (non ajustés) auxquels Investissements PSP peut avoir accès à la fin de la période de présentation de l'information financière, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent:
- i) les cours sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs similaires;
- ii) les cours sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou similaires;
- iii) les données d'entrée autres que les cours du marché qui sont observables pour l'actif ou le passif;
- iv) les données d'entrée corroborées par le marché.
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif qui sont utilisées dans les techniques d'évaluation reposant sur des modèles. Elles reflètent l'appréciation par la direction des hypothèses que les autres intervenants sur le marché utiliseraient pour établir le prix des actifs et des passifs.

Le classement par niveaux hiérarchiques est établi au moment de la détermination initiale de la juste valeur de l'actif ou du passif et, par la suite, passé en revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Investissements PSP détermine s'il y a eu transfert entre les niveaux et comptabilise ce transfert au début de la période de présentation de l'information financière.

4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

4.2.1. Classement (suite)

Le tableau ci-après présente la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers au 31 mars 2019, selon leur classement dans la hiérarchie de la juste valeur:

(en millions de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
Placements sur les marchés publics				
Actions canadiennes	486	170	12	668
Actions étrangères	5618	429	330	6377
Placements sur les marchés privés				
Placements immobiliers	_	_	5 5 3 5	5 5 3 5
Placements privés	_	_	3 9 7 9	3 9 7 9
Placements en infrastructures	_	_	3 953	3 953
Placements en ressources naturelles	_	_	1 477	1 477
Titres à revenu fixe				
Trésorerie et titres du marché monétaire	_	2 340	_	2 3 4 0
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	_	5 155	7	5 162
Obligations indexées à l'inflation	_	2 757	_	2 757
Titres de créance privés	_	_	3 077	3 0 7 7
Placements alternatifs	_	418	1557	1975
	6 104	11 269	19927	37 300
Actifs liés à des placements				
Montants à recevoir liés à des transactions en cours	_	231	_	231
Intérêts à recevoir	_	98	_	98
Dividendes à recevoir	_	28	_	28
Titres acquis en vertu de conventions de revente	_	1174	_	1174
Actifs liés à des produits dérivés	26	284	-	310
	26	1815	-	1841
Placements représentant les actifs financiers à la JVRN	6130	13 084	19927	39 141
Passifs liés à des placements				
Montants à payer liés à des transactions en cours	_	(188)	_	(188)
Intérêts à payer	_	(14)	_	(14)
Titres vendus à découvert	(770)	(468)	_	(1 238)
Garanties à payer	_	(592)	_	(592)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	_	(1107)	_	(1 107)
Passifs liés à des produits dérivés	(21)	(168)	_	(189)
Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN	(791)	(2537)	_	(3 328)
Emprunts				
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	_	(2 777)	-	(2 777)
Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN	_	(2777)	_	(2 777)
Placements nets	5 3 3 9	7 770	19927	33 036
	1			

4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

4.2.1. Classement (suite)

Le tableau ci-après présente la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers au 31 mars 2018, selon leur classement dans la hiérarchie de la juste valeur:

(en millions de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
Placements sur les marchés publics				
Actions canadiennes	671	170	_	841
Actions étrangères	5 8 2 3	636	374	6 8 3 3
Placements sur les marchés privés				
Placements immobiliers	_	_	5 263	5 263
Placements privés	_	_	3 207	3 207
Placements en infrastructures	_	_	3518	3518
Placements en ressources naturelles	_	_	1053	1053
Titres à revenu fixe				
Trésorerie et titres du marché monétaire	_	2 2 4 3	_	2 243
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	_	4 425	34	4 459
Obligations indexées à l'inflation	_	2 437	_	2 437
Titres de créance privés	_	_	2 785	2 785
Placements alternatifs	_	329	1396	1 725
	6 494	10 240	17 630	34 364
Actifs liés à des placements				
Montants à recevoir liés à des transactions en cours	_	220	-	220
Intérêts à recevoir	_	83	-	83
Dividendes à recevoir	_	26	_	26
Titres acquis en vertu de conventions de revente	_	368	_	368
Actifs liés à des produits dérivés	40	187	_	227
	40	884	-	924
Placements représentant les actifs financiers à la JVRN	6 5 3 4	11 124	17 630	35 288
Passifs liés à des placements				
Montants à payer liés à des transactions en cours	_	(230)	-	(230)
Intérêts à payer	_	(11)	_	(11)
Titres vendus à découvert	(1000)	(296)	-	(1 296)
Garanties à payer	_	(705)	-	(705)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	_	(113)	-	(113)
Passifs liés à des produits dérivés	(31)	(311)	-	(342)
Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN	(1031)	(1666)	_	(2697)
Emprunts				
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	_	(2 404)	_	(2 404)
Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN	_	(2 404)	_	(2 404)
Placements nets	5 503	7 054	17 630	30187

Aucun transfert important n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, des titres cotés d'une juste valeur de 9 millions \$, classés au niveau 2 au 31 mars 2017, ont été transférés dans le niveau 1, les restrictions de négociation ayant expiré.

4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

4.2.2. Processus de détermination de la juste valeur des placements classés au niveau 3

Le processus d'évaluation est suivi et régi par un comité d'évaluation interne. Ce comité est responsable de la surveillance de tous les aspects de la détermination de la juste valeur, y compris l'élaboration des méthodes et procédures d'évaluation pour chaque type de placement et l'assurance qu'elles sont suivies. Les méthodes d'évaluation sont fondées sur des pratiques largement reconnues conformes aux normes d'évaluation professionnelles. Ces normes comprennent, entre autres, les International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines, les Règles uniformes de pratique professionnelle en matière d'évaluation au Canada et les Uniform Standards of Professional Appraisal Practice en vigueur aux États-Unis.

La juste valeur des placements classés au niveau 3 est établie au moins une fois l'an. Chaque trimestre, la juste valeur est passée en revue et ajustée, s'il y a lieu, pour refléter les répercussions de situations ou de circonstances importantes sur le marché en général ou propres aux placements. La méthode d'évaluation choisie pour chaque placement est, par la suite, appliquée de façon uniforme selon ce qui convient dans les circonstances. Le comité d'évaluation passe en revue les modifications importantes apportées aux méthodes d'évaluation pour déterminer si elles sont appropriées.

Dans les situations où elle recourt aux services d'évaluateurs indépendants, la direction s'assure qu'ils sont indépendants et que les méthodes d'évaluation employées sont conformes aux normes d'évaluation professionnelles susmentionnées. Pour valider le travail effectué par les évaluateurs, la direction s'assure que les hypothèses employées correspondent à l'information financière et aux prévisions du placement sous-jacent.

En ce qui concerne les placements dans des fonds classés au niveau 3, la juste valeur annuelle est habituellement déterminée selon les états financiers audités reçus du gestionnaire principal du fonds. Dans certains cas, la juste valeur est obtenue au moyen d'informations fournies par les administrateurs du fonds et revue par la direction pour s'assurer qu'elle est raisonnable et conforme aux méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur. Le cas échéant, l'effet des restrictions sur la vente ou le rachat de tels placements est pris en considération pour déterminer la juste valeur.

4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

4.2.3. Données d'entrée importantes pour le classement au niveau 3

Le tableau ci-après présente les principales informations sur les données d'entrée importantes liées aux actifs financiers et aux passifs financiers classés au niveau 3 au 31 mars 2019:

Actifs financiers et passifs financiers	Type de placement	Juste valeur (en millions de dollars canadiens)	Techniques d'évaluation importantes	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette (moyenne pondérée)
Placements sur les marchés publics					
Actions canadiennes	Placements directs	12	Valeur de l'actif net ^A	S. O.	S. O.
Actions étrangères	Placements directs	330	Valeur de l'actif net ^A	S. O.	S. O.
Placements sur les marchés privés					
Placements	Placements directs et	5174	Flux de trésorerie	Taux d'actualisation ^{B, C}	4,10 % - 20,00 % (7,55 %)
immobiliers	co-investissements		actualisés	Taux de capitalisation final ^{B, C}	4,25 % - 10,25 % (5,92 %)
			Capitalisation directe	Taux de capitalisation ^{B, D}	2,50 % - 8,98 % (5,57 %)
				Taux d'occupation stable ^{D, E}	93,00 % - 100,00 % (98,22 %)
			Approche des transactions comparables	Prix au pied carré ^{D, E}	0,95\$ - 2057,93\$ (281,99\$)
			Valeur de l'actif net ^A	S. O.	S. O.
			Prix de la transaction	S. O.	S. O.
	Placements dans des fonds	361	Valeur de l'actif net ^a	S. O.	S. O.
Autres placements sur les	Placements directs et co-investissements	6 646	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation ^B	6,00 % - 12,50 % (8,79 %)
marchés privés			Données de marché comparables	S. O.	S. O.
			Valeur de l'actif net ^A	S. O.	\$. O.
			Prix de la transaction	S. O.	S. O.
	Placements dans des fonds	2 763	Valeur de l'actif net ^A	S. O.	s. o.
Titres à revenu fixe Obligations de sociétés	Obligations convertibles	6	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation ^B	52,50 %
	Billets à terme adossés à des actifs	1	Prix obtenus de sources indépendantes ^A	S. O.	S. O.
Titres de créance privés	Placements directs et co-investissements	2124	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation ^B	5,54 % - 18,76 % (9,77 %)
			Valeur de l'actif net ^A	S. O.	S. O.
			Prix de la transaction	S. O.	S. O.
	Placements dans des fonds	953	Valeur de l'actif net ^A	S. O.	S. O.
Placements alternatifs	Placements dans des fonds	1557	Valeur de l'actif net ^A	S. O.	S. O.
Total		19927			

A Dans certains cas, la juste valeur est déterminée par des sources indépendantes. Investissements PSP n'a pas accès aux informations sur les évaluations.

^B Toute augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une diminution (augmentation) de la juste valeur.

^c Une augmentation (diminution) du taux d'actualisation est en général accompagnée d'une augmentation (diminution) du taux de capitalisation final.

Dall n'existe pas de relation directe prévisible entre cette donnée d'entrée et toute autre donnée d'entrée importante non observable.

E Une augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une augmentation (diminution) de la juste valeur.

4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

4.2.3. Données d'entrée importantes pour le classement au niveau 3 (suite)

Le tableau ci-après présente les principales informations sur les données d'entrée importantes liées aux actifs financiers et aux passifs financiers classés au niveau 3 au 31 mars 2018:

Actifs financiers et passifs financiers	Type de placement	Juste valeur (en millions de dollars canadiens)	Techniques d'évaluation importantes	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette (moyenne pondérée)
Placements sur les marchés publics Actions étrangères	Placements directs	374	Valeur de l'actif net ^a	S. O.	s. o.
Placements sur les					
marchés privés Placements	Placements directs et	4 9 3 9	Flux de trésorerie	Taux d'actualisation ^{B, C}	5,00 % - 22,10 % (7,94 %)
immobiliers	co-investissements		actualisés	Taux de capitalisation final ^{B, C}	4,25 % - 9,75 % (5,92 %)
			Capitalisation directe	Taux de capitalisation ^{B, D}	2,75 % - 9,09 % (5,30 %)
				Taux d'occupation stable ^{D, E}	94,00 % - 100,00 % (98,29 %)
			Approche des transactions comparables	Prix au pied carré ^{D, E}	27,50 \$ - 1 107,92 \$ (90,83 \$)
			Valeur de l'actif net ^A	S. O.	S. O.
			Prix de la transaction	S. O.	S. O.
	Placements dans des fonds	324	Valeur de l'actif net ^A	S. O.	s. o.
Autres placements sur les	Placements directs et co-investissements	5367	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation ^B	6,00 % - 12,70 % (8,94 %)
marchés privés			Données de marché comparables	S. O.	s. o.
			Valeur de l'actif net ^A	S. O.	S. O.
			Prix de la transaction	S. O.	S. O.
	Placements dans des fonds	2 411	Valeur de l'actif net ^A	S. O.	S. O.
Titres à revenu fixe					
Obligations de sociétés	Obligations convertibles	32	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation ^B	4,70 % - 10,00 % (7,40 %)
	Billets à terme adossés à des actifs	2	Prix obtenus de sources indépendantes ^A	S. O.	S. O.
Titres de créance privés	Placements directs et co-investissements	2 003	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation ^B	5,90 % - 17,25 % (9,79 %)
			Valeur de l'actif net ^A	S. O.	S. O.
			Prix de la transaction	S. O.	S. O.
	Placements dans des fonds	782	Valeur de l'actif net ^A	S. O.	s. o.
Placements alternatifs	Placements dans des fonds	1396	Valeur de l'actif net ^A	S. O.	s. o.
Total		17 630			

A Dans certains cas, la juste valeur est déterminée par des sources indépendantes. Investissements PSP n'a pas accès aux informations sur les évaluations.

⁸ Toute augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une diminution (augmentation) de la juste valeur.

^c Une augmentation (diminution) du taux d'actualisation est en général accompagnée d'une augmentation (diminution) du taux de capitalisation final.

De ll n'existe pas de relation directe prévisible entre cette donnée d'entrée et toute autre donnée d'entrée importante non observable.

E Une augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une augmentation (diminution) de la juste valeur.

4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

4.2.4. Niveau 3 - rapprochement

Le tableau suivant présente le rapprochement de tous les mouvements liés aux actifs financiers et aux passifs financiers classés dans le niveau 3 pour l'exercice clos le 31 mars 2019:

(en millions de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Achats	Ventes	Règlements	Gains réalisés	Gains (pertes) non réalisés ^A	Transfert hors du niveau 3	Solde de clôture
Placements sur les marchés publics	374	109	(133)	_	85	(93)	_	342
Placements sur les marchés privés	13 041	2 927	(1864)	_	373	484	(17)	14944
Titres à revenu fixe	2819	1137	(886)	(12)	30	(4)	-	3 0 8 4
Placements alternatifs Montants nets à recevoir et à payer liés aux produits dérivés	1396	173 -	(108)	-	9	87	-	1557 -
Total	17 630	4 3 4 6	(2991)	(12)	497	474	(17)	19927

^A Comprennent des ajustements liés à la répartition du compte de régime.

Au 31 mars 2018, un placement sur les marchés privés a été classé au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, étant donné que la juste valeur a été déterminée à l'aide de données d'entrée non observables importantes. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, le placement a été transféré dans le niveau 1, les titres connexes ayant été inscrits en Bourse.

Le tableau suivant présente le rapprochement de tous les mouvements liés aux actifs financiers et aux passifs financiers classés dans le niveau 3 pour l'exercice clos le 31 mars 2018 :

(en millions de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Achats	Ventes	Règlements	Gains réalisés	Gains non réalisés ^A	Transfert hors du niveau 3	Solde de clôture
Placements sur les marchés publics	58	129	(11)	_	1	197	_	374
Placements sur les marchés privés	10 907	1940	(886)	_	221	862	(3)	13 041
Titres à revenu fixe	1 855	1543	(632)	(5)	42	16	_	2819
Placements alternatifs Montants nets à recevoir et à payer liés aux produits dérivés	1 277	263	(184)	(3)	16	24	-	1396
Total	14097	3 878	(1713)	(8)	280	1099	(3)	17630

^A Comprennent des ajustements liés à la répartition du compte de régime.

Au 31 mars 2017, un placement sur les marchés privés a été classé au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, étant donné que la juste valeur a été déterminée à l'aide de données d'entrée non observables importantes. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, le placement a été transféré dans le niveau 2, les titres connexes ayant été inscrits en Bourse. Les titres détenus par Investissements PSP ne sont pas inscrits en Bourse et ne peuvent être vendus qu'à compter du moment de leur inscription.

4.2.5. Niveau 3 - analyse de sensibilité

Dans le processus d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3, les techniques d'évaluation utilisées reposent sur des hypothèses fondées sur des données non observables. Les hypothèses importantes utilisées pour chaque catégorie d'actif sont décrites à la note 4.2.3. Bien que de telles hypothèses reflètent le meilleur jugement de la direction, l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles pourrait donner des justes valeurs différentes représentant, au minimum, une augmentation de 3 % et une diminution de 3 % au 31 mars 2019 (augmentation de 3 % et diminution de 3 % au 31 mars 2018) de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. Sont exclus les placements dans des fonds, pour lesquels une analyse de sensibilité n'est pas possible étant donné qu'Investissements PSP n'a pas accès aux hypothèses sous-jacentes utilisées. Pour ce qui est des placements dans des fonds, la juste valeur est établie tel qu'il est indiqué à la note 4.2.2.

5 — Biens donnés et obtenus en garantie

Investissements PSP est partie à des ententes qui requièrent que des biens soient donnés et obtenus en garantie, comme il est indiqué aux notes 2.3.5, 2.3.6 et 7.2.1. Le tableau qui suit présente la juste valeur de ces garanties attribuées au compte de régime, ainsi que les titres visés par les programmes de prêt et d'emprunt et les titres visés par les conventions de rachat et les conventions de revente à la date indiquée:

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2019	31 mars 2018
Prêts et emprunts de titres		
Titres prêtés	1571	2 2 7 8
Biens détenus en garantie ^A	1655	2 4 2 4
Titres empruntés	772	1007
Biens donnés en garantie ^B	794	1042
Conventions de rachat et conventions de revente de titres		
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	1114	115
Biens donnés en garantie	1111	115
Titres acquis en vertu de conventions de revente	1180	371
Biens détenus en garantie ^c	1178	370
Contrats de dérivés		
Biens donnés en garantie	180	351
Biens détenus en garantie ^D	109	1

[^] La juste valeur minimale de la garantie en espèces requise correspond à 102 % de la juste valeur des titres prêtés et, dans le cas des garanties sous forme de titres, à 105 %. Les biens détenus en garantie comprenaient 586 millions \$ en espèces pour le compte de régime au 31 mars 2019 (691 millions \$ au 31 mars 2018) et 1069 millions \$ en titres au 31 mars 2019 (1733 millions \$ au 31 mars 2018). Toutes les garanties en espèces sont réinvesties.

^B La juste valeur minimale de la garantie requise correspond à 100 % de la juste valeur des titres empruntés.

^c Au 31 mars 2019, un montant de 468 millions \$ (297 millions \$ au 31 mars 2018) des biens détenus en garantie sous forme de titres avait été utilisé dans le cadre de transactions de vente à découvert et un montant de 3 millions \$ (néant au 31 mars 2018) avait été utilisé relativement à des titres vendus en vertu de conventions de rachat.

Description Les biens détenus en garantie comprenaient 1 million \$ en espèces au 31 mars 2019 (1 million \$ au 31 mars 2018) et 108 millions \$ en titres au 31 mars 2019 (134 mille \$ au 31 mars 2018). Toutes les garanties en espèces sont réinvesties.

6 — Intérêts détenus dans d'autres entités

6.1. Filiales, coentreprises et entreprises associées

À titre d'entité d'investissement, Investissements PSP ne consolide que les filiales qui lui fournissent des services liés à ses activités de placement. Investissements PSP évalue sa participation dans ses filiales, ses coentreprises et ses entreprises associées à la JVRN, comme il est mentionné à la note 2.1.

Aux fins de la préparation de cette note, la direction évalue le contrôle, le contrôle conjoint et l'influence notable comme suit:

i) Contrôle et influence notable

Investissements PSP détermine qu'elle exerce un contrôle sur une entité émettrice si elle est exposée ou si elle a le droit à des rendements variables en raison de sa participation dans une entité et si elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci.

Dans certains cas, Investissements PSP n'exerce pas un contrôle sur une entité émettrice, mais a le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice. Dans de tels cas, Investissements PSP détermine qu'elle exerce une influence notable sur l'entité émettrice.

Dans le cas du contrôle ou de l'influence notable, le pouvoir sur l'entité émettrice résulte des droits de vote conférés par les droits de propriété, d'autres accords contractuels, ou une combinaison de ces éléments.

ii) Contrôle conjoint

Investissements PSP détermine qu'elle est partie à un accord de coentreprise si elle exerce un contrôle conjoint sur une entité émettrice et détient des droits sur l'actif net de l'entité émettrice. Le contrôle conjoint est établi en vertu d'un accord contractuel qui exige le consentement unanime des parties partageant le contrôle à l'égard des activités qui ont une incidence importante sur les rendements de la coentreprise.

En général, la prise de décisions à l'égard des activités est régie par les droits de vote conférés par la participation de chaque partie. Dans certains cas, elle est régie uniquement en vertu des accords contractuels ou en combinaison avec les droits de propriété de chaque partie.

6 — Intérêts détenus dans d'autres entités (suite)

6.1. Filiales, coentreprises et entreprises associées (suite)

Dans le cours normal des activités, les placements sur les marchés privés sont généralement détenus par les filiales qui sont des entités d'investissement créées par Investissements PSP. Au 31 mars 2019, 108 filiales qui sont des entités d'investissement étaient constituées en Amérique du Nord, 17 en Europe, 11 en Océanie, 4 en Amérique centrale et en Amérique du Sud, 1 en Afrique et 1 en Asie (103 entités d'investissement en Amérique du Nord, 23 en Europe, 11 en Océanie, 4 en Amérique centrale et en Amérique du Sud, 1 en Afrique et 1 en Asie au 31 mars 2018).

De plus, Investissements PSP contrôlait 81 entités émettrices directement ou par l'intermédiaire de ses filiales qui sont des entités d'investissement au 31 mars 2019 (80 entités émettrices au 31 mars 2018).

Les tableaux ci-après présentent, en ordre décroissant, les entités émettrices importantes détenues directement ou indirectement par Investissements PSP, sur lesquelles elle exerce un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable.

	31 mars 2019					
Nom de l'entité	Établissement principal	Participation détenue par Investissements PSP (%)	Relation avec Investissements PSP			
AviAlliance GmbH	Europe	100	Entité émettrice contrôlée			
Revera Inc.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée			
Kaingaroa Timberlands Ltd.	Océanie	56	Entité contrôlée conjointement			
Roadis Transportation B.V.	Mondial	100	Entité émettrice contrôlée			
FirstLight Power Resources Holding Inc.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée			
SEGRO European Logistics Partnership S.a.r.l.	Europe	50	Entité contrôlée conjointement			
Forth Ports Limited	Europe	51	Entité contrôlée conjointement			
TDF S.A.S.	Europe	22	Entreprise associée			
Roccapina Fund, L.P.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée			
Big Box Properties	Amérique du Nord	49	Entité contrôlée conjointement			

	31 mars 2018					
Nom de l'entité	Établissement principal	Participation détenue par Investissements PSP (%)	Relation avec Investissements PSP			
Revera Inc.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée			
AviAlliance GmbH	Europe	100	Entité émettrice contrôlée			
Kaingaroa Timberlands Ltd.	Océanie	56	Entité contrôlée conjointement			
Roadis Transportation B.V.	Mondial	100	Entité émettrice contrôlée			
SEGRO European Logistics Partnership S.a.r.l.	Europe	50	Entité contrôlée conjointement			
FirstLight Power Resources Holding Inc.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée			
Roccapina Fund, L.P.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée			
TDF S.A.S.	Europe	22	Entreprise associée			
Cubico Sustainable Investments Limited	Mondial	50	Entité contrôlée conjointement			
Big Box Properties	Amérique du Nord	49	Entité contrôlée conjointement			

Outre ce qui précède, Investissements PSP consolide les filiales en propriété exclusive qui lui fournissent uniquement des services liés à ses activités de placement. Ces services comprennent la gestion de placements et le financement des placements sur les marchés privés dans le cadre du programme du financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP, décrit à la note 8.2.

6.2. Entités structurées

Investissements PSP détient des intérêts dans des sociétés de personnes et des fonds surtout dans le contexte de ses placements sur les marchés privés. En raison de leur nature, ces entités ont en général les caractéristiques d'une entité structurée comme elles sont définies par les IFRS. Ces entités sont détenues à titre de placements et n'exposent pas Investissements PSP à plus de risques ou de rendements que ses intérêts détenus dans des entités non structurées.

Des renseignements à l'égard des entités structurées sont compris, s'il y a lieu, dans les informations portant sur la gestion du risque lié aux placements à la note 7, les garanties et les indemnités, à la note 16 et les engagements, à la note 17.

Investissements PSP est tenue d'agir dans le meilleur intérêt des contributeurs et des bénéficiaires en vertu des régimes et de maximiser les rendements sans s'exposer à un risque de perte indu. Aux fins de l'atteinte de cet objectif, Investissements PSP a élaboré une politique de gestion du risque d'entreprise. La politique de gestion du risque d'entreprise fournit un cadre pour identifier, évaluer, gérer, atténuer, surveiller et signaler les risques liés et non liés aux placements auxquels Investissements PSP est exposée.

Dans le cadre de la politique globale de gestion du risque d'entreprise, la politique de gestion du risque de placement vise à appuyer la gestion des risques inhérents au processus de prise de décisions en matière de placement. La politique de gestion du risque de placement offre un cadre précisant la façon dont les activités de placement doivent se conformer à la philosophie d'Investissements PSP en matière de risque et s'aligner sur la tolérance et les limites de son appétit à l'égard du risque. La politique de gestion du risque de placement complète également l'Énoncé sur les principes, normes et procédures de placement (l'« ÉPNP »), dont l'objectif est d'assurer une gestion efficace des risques de placement dans le cadre de la mise en œuvre des diverses stratégies de placement d'Investissements PSP. Les risques liés aux placements comprennent le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité.

7.1. Risque de marché

Le risque de marché est le risque de variation de la valeur d'un placement attribuable à des résultats financiers défavorables découlant de facteurs qui influent sur la valeur, comme les fluctuations des prix du marché, les fluctuations dues à des facteurs propres au placement, la volatilité des cours des actions et des marchandises, des taux d'intérêt, des taux de change, ou d'autres facteurs touchant des titres similaires négociés sur le marché.

7.1.1. Mesure du risque de marché

La volatilité annualisée absolue pour l'ensemble du portefeuille est utilisée comme mesure principale du risque de marché. La volatilité absolue est une mesure statistique de l'ampleur des variations des rendements d'un placement ou d'un portefeuille de placements donné. Elle permet d'illustrer le potentiel de perte de valeur dans un placement ou un portefeuille de placements découlant des fluctuations des prix du marché.

Investissements PSP utilise les rendements des marchés sur une période de sept ans et sur un horizon de détention de douze mois pour calculer la volatilité absolue. En ce qui concerne les placements qui ne sont pas négociés activement, des titres ayant des caractéristiques de risque semblables sont utilisés pour calculer la volatilité absolue.

La volatilité absolue est valide, sur le plan statistique, dans des conditions normales de marché et ne tient pas particulièrement compte des pertes découlant d'événements marquants sur le marché. Elle suppose également que l'avenir se déroulera d'une manière semblable au passé. Par conséquent, si la conjoncture du marché varie grandement par rapport à la conjoncture passée, les pertes potentielles pourraient différer de celles qui avaient été estimées initialement.

Le tableau suivant présente la volatilité absolue pour l'ensemble du portefeuille, calculée en pourcentage des placements nets, à la fin de la période:

	31 mars 2019 (%)	31 mars 2018 (%)
Volatilité absolue	7,3	7,2

Méthodes de simulation de crises

Bien que la volatilité absolue soit une méthode très reconnue de mesure du risque, elle est complétée par d'autres méthodes de mesure du risque qui donnent un meilleur aperçu du risque de marché. Investissements PSP utilise donc des méthodes de simulation de crises et l'analyse de scénarios pour évaluer l'incidence sur les résultats financiers de fluctuations inhabituelles des facteurs de risque. Ces méthodes servent à évaluer la sensibilité d'un portefeuille à divers facteurs de risque et aux principales hypothèses de modélisation. Dans le cadre de ces méthodes, les périodes de crise passées servent également à évaluer comment un portefeuille actuel se comporte en pareilles circonstances. En outre, les méthodes de simulation de crises et l'analyse de scénarios permettent d'évaluer la performance d'un nouveau produit de placement.

7.1. Risque de marché (suite)

7.1.2. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt a trait à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la juste valeur de l'actif net du compte de régime. Les durées jusqu'à l'échéance des catégories d'instruments financiers, qui figurent à la note 4.1, qui sont les plus exposées au risque de taux d'intérêt étaient les suivantes:

	31 mars 2019					
(en millions de dollars canadiens)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Autres	Total
Trésorerie et titres du marché monétaire	_	_	_	_	2 3 4 0 ^A	2 340
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	234	2 383	1184	961	400 ^B	5162
Obligations indexées à l'inflation	_	450	1540	767	_	2 757
Titres de créance privés	17	501	1182	410	967 ^c	3 077
Total des titres à revenu fixe	251	3 3 3 4	3 906	2138	3 707	13 336

	31 mars 2018					
(en millions de dollars canadiens)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Autres	Total
Trésorerie et titres du marché monétaire	_	_	_	_	2 243 ^A	2 243
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	689	1632	1029	676	433 ^B	4 459
Obligations indexées à l'inflation	_	809	870	758	-	2 437
Titres de créance privés	1	281	1379	304	820 ^c	2 785
Total des titres à revenu fixe	690	2722	3 278	1738	3 496	11924

[^] En raison de leur échéance à court terme, ces placements ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt.

Tous les placements dans des actions canadiennes, les placements dans des actions étrangères, les placements immobiliers, les placements privés, les placements en infrastructures et les placements en ressources naturelles, totalisant 21 989 millions \$ au 31 mars 2019 (20 715 millions \$ au 31 mars 2018), n'ont pas d'échéance précise et ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt.

Les placements alternatifs décrits à la note 4.1.4, totalisant 1975 millions \$ au 31 mars 2019 (1725 millions \$ au 31 mars 2018), n'ont également pas d'échéance précise. Certains de ces placements alternatifs, de même que des conventions de revente et des contrats de dérivés présentés respectivement aux notes 4.1.10 et 4.1.12 sont exposés au risque de taux d'intérêt. Ces expositions sont prises en compte dans le calcul de la volatilité absolue dont il est question à la note 7.1.1.

La durée jusqu'à l'échéance des titres de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP est présentée à la note 8.2.

^B Certains titres à revenu fixe ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt étant donné que leurs taux d'intérêt prescrits sont variables.

^c L'information liée à la durée jusqu'à l'échéance des placements dans des fonds et de certains placements détenus directement compris dans les titres de créance privés n'est pas disponible.

7.1. Risque de marché (suite)

7.1.3. Risque de change

Investissements PSP est exposée à un risque de change découlant de la détention de placements (c'est-à-dire la détention directe et indirecte de titres, de parts de fonds en gestion commune et de parts de sociétés en commandite) ou de passifs liés à des placements dans diverses devises. Les fluctuations de la valeur relative du dollar canadien par rapport aux devises peuvent influer positivement ou négativement sur la juste valeur des placements. Afin d'atténuer ce risque, Investissements PSP peut prendre des positions en devises au moyen de contrats de change à terme ou de swaps de devises.

Les expositions au risque de change sous-jacentes des placements nets du compte de régime s'établissaient comme suit à la date indiquée :

31		rs 2019	31 mars 2018	
Devise	Juste valeur (en millions de dollars canadiens)	Pourcentage du total	Juste valeur (en millions de dollars canadiens)	Pourcentage du total
Dollar américain	17 145	63,6	16 242	68,4
Euro	4017	14,9	2 406	10,1
Livre sterling	1557	5,8	582	2,5
Dollar australien	593	2,2	520	2,2
Yen japonais	546	2,0	701	3,0
Dollar de Hong Kong	508	1,9	473	2,0
Peso mexicain	474	1,8	386	1,6
Réal brésilien	315	1,2	425	1,8
Roupie indienne	314	1,2	272	1,1
Won sud-coréen	260	1,0	515	2,2
Franc suisse	181	0,7	157	0,7
Nouveau dollar taïwanais	180	0,7	203	0,9
Autres	845	3,0	856	3,5
Total	26 935	100,0	23 738	100,0

Au 31 mars 2019, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient en outre des engagements libellés en devises de 4249 millions \$ pour le compte de régime (2686 millions \$ US, 390 millions €, 21 millions £, 4 millions de rands d'Afrique du Sud, 1 million de réals brésiliens, 2665 millions de pesos colombiens, 522 millions de pesos mexicains et 3 millions de dollars australiens). Ces engagements ne figurent pas dans le tableau des expositions au risque de change ci-dessus.

Au 31 mars 2018, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient en outre des engagements libellés en devises de 4609 millions \$ pour le compte de régime (2892 millions \$ US, 501 millions €, 36 millions £, 4 millions de rands d'Afrique du Sud, 2672 millions de pesos colombiens et 284 millions de pesos mexicains). Ces engagements ne figurent pas dans le tableau des expositions au risque de change ci-dessus.

7.2. Risque de crédit

Investissements PSP est exposée au risque de crédit, c'est-à-dire le risque de non-exécution par un débiteur sur lequel Investissements PSP compte pour satisfaire à ses obligations contractuelles ou financières, soit le risque qu'un émetteur de titres d'emprunt ou qu'une contrepartie à une opération sur instruments dérivés, à une transaction de prêt et d'emprunt de titres ou à une transaction sur des titres acquis en vertu de conventions de revente ne puisse satisfaire à ses obligations financières.

Le risque de crédit comprend le risque d'une détérioration de la solvabilité et le risque de concentration concerné. La surveillance du risque de crédit comporte l'évaluation de la cote de crédit de chaque émetteur et de chaque contrepartie effectuant des transactions avec Investissements PSP. Cette évaluation à l'égard d'émetteurs et de contreparties publics est fondée sur les renseignements fournis par quatre agences de notation reconnues. Chaque titre est classé sur la foi d'au moins deux cotes de crédit. Si les agences accordent des cotes différentes à un même titre, Investissements PSP se fondera sur la notation la plus faible. Pour les émetteurs privés, Investissements PSP attribue des cotes de crédit internes aux émetteurs et évalue les profils de risques combinés par rapport aux objectifs fixés. Pour attribuer des cotes de crédit aux émetteurs, Investissements PSP utilise des méthodes comparables à celles utilisées par des agences de notation reconnues.

Au 31 mars 2019, l'exposition maximale du compte de régime au risque de crédit s'élevait à 14 milliards \$ (12 milliards \$ au 31 mars 2018). Ce montant est présenté compte non tenu des biens détenus en garantie et des conventions de compensation qui ne sont pas admissibles à la compensation selon les IFRS. Le risque de crédit maximum exclut les garanties présentées à la note 16 ainsi que les placements dans des fonds classés dans les placements alternatifs à la note 4.1. Ces fonds détiennent des titres à revenu fixe parmi d'autres types d'instruments.

Dans le cadre de son suivi du risque de crédit, Investissements PSP produit un rapport périodique sur la concentration par cote de crédit pour les titres sensibles au crédit. Le tableau suivant présente la concentration du risque de crédit en fonction des cotes de crédit, à la date indiquée:

Cote de crédit	31 mars 2019 (%)	31 mars 2018 (%)
AAA-AA	48,4	51,2
A	23,6	20,9
BBB	2,3	2,5
BB et moins	25,1	24,4
Aucune cote ^A	0,6	1,0
Total	100,0	100,0

A Comprend des titres d'émetteurs et de contreparties publics qui ne sont pas cotés par des agences de notation du crédit ou qui sont cotés par une seule agence de notation du crédit.

7.2. Risque de crédit (suite)

7.2.1. Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie représente le risque de crédit découlant de l'exposition actuelle ou potentielle liée à des transactions portant sur des contrats de dérivés, à des transactions portant sur des titres de prêt et d'emprunt et à des transactions portant sur des conventions de rachat et des conventions de revente de titres. Afin d'atténuer le risque de contrepartie, Investissements PSP exige des contreparties qu'elles fournissent des garanties adéquates et qu'elles répondent à ses exigences en matière de cote de crédit. Investissements PSP assure un suivi régulier des cotes de crédit de ses contreparties établies par des agences de notation du crédit reconnues. En ce qui concerne les contrats de dérivés, Investissements PSP peut mettre un terme à toute activité avec la plupart des contreparties dont la cote de crédit baisse en deçà de ses exigences.

En ce qui a trait aux instruments dérivés négociés hors cote, la politique d'Investissements PSP exige également que soit signée la convention-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association (l'«ISDA») avec toute contrepartie à un contrat de dérivés. Cette entente fournit l'encadrement contractuel régissant la manière dont doivent se dérouler les activités de négociation touchant toute une gamme de produits négociés hors cote. Dans le cas des instruments dérivés hors cote compensés, les activités de négociation entre les parties sont régies selon les modalités habituelles dans le cadre de telles transactions.

En tant que technique de limitation du risque de crédit, la convention-cadre de l'ISDA prévoit des dispositions exécutoires de compensation par liquidation en cas de défaut de l'une des contreparties. En outre, l'annexe sur le soutien des garanties (I'« ASG ») à la convention-cadre de l'ISDA permet à Investissements PSP de réaliser toute garantie qui lui est accordée en cas de défaillance de la contrepartie. L'ASG exige également d'Investissements PSP qu'elle fournisse une garantie supplémentaire si une telle garantie lui est demandée. Toutes les transactions assujetties à l'ASG portent sur des garanties en espèces, des titres de créance de qualité supérieure ou d'autres titres de qualité supérieure. L'ASG régit également l'échange de garanties lorsque l'exposition au crédit d'une contrepartie dépasse un seuil prédéterminé. Les contreparties sont, en règle générale, autorisées à vendre, à redonner en garantie ou à autrement utiliser les biens détenus en garantie. De même, dans le cas d'instruments dérivés hors cote compensés, des garanties sont requises en espèces, en titres de créance de qualité supérieure ou d'autres titres de qualité supérieure et peuvent être vendues, redonnées en garantie ou autrement utilisées. Investissements PSP ne vend pas, ne redonne pas en garantie ni n'utilise autrement les biens détenus en garantie sous forme de titres, mais réinvestit toutes les garanties en espèces relativement aux contrats de dérivés.

En ce qui concerne les transactions portant sur des contrats de prêt et d'emprunt de titres, ainsi que sur des conventions de rachat et des conventions de revente de titres, il existe des obligations de garantie pour atténuer le risque de contrepartie. Les obligations de garantie pour les programmes de prêt et d'emprunt de titres ainsi que les conventions de rachat et les conventions de revente de titres sont décrites aux notes 2.3.5 et 2.3.6.

L'information relative aux biens donnés en garantie par Investissements PSP et ses contreparties figure à la note 5.

Dans le cas du programme de prêt de titres, l'exposition d'Investissements PSP au risque de contrepartie est davantage atténuée puisque le gardien des valeurs prêtées assume le risque que la contrepartie ne pourra respecter les obligations liées à la garantie.

La direction assure la surveillance et l'atténuation du risque de contrepartie et applique une procédure exhaustive et rigoureuse à l'échelle d'Investissements PSP dans le cadre de son suivi et de sa gestion du risque de contrepartie. Ainsi, la direction mesure le risque de contrepartie en continu, évalue et assure le suivi de la qualité du crédit des contreparties actuelles, et veille à atténuer le risque de contrepartie par la gestion des garanties.

7.2. Risque de crédit (suite)

7.2.2. Compensation

Investissements PSP est assujettie aux conventions-cadres de l'ISDA à l'égard de ses instruments financiers dérivés négociés hors cote, comme il a déjà été mentionné. Ces conventions contiennent des dispositions exécutoires de compensation par liquidation qui s'appliquent seulement en cas de défaut. Dans certains cas, ces conventions permettent la compensation. Lorsque les conditions de compensation étaient satisfaites, les instruments financiers ont été présentés selon leur montant net dans les états de la situation financière. Les conventions de rachat et les conventions de revente de titres, décrites aux notes 2.3.6 et 5, sont assujetties à des conventions similaires bien qu'elles ne soient pas compensées, les conditions de compensation n'étant pas satisfaites.

Les tableaux qui suivent présentent les actifs financiers et les passifs financiers susmentionnés:

Actifs financiers

		Moins:	Montant net des actifs	non compen	ontants connexes sés dans les états tuation financière	
en millions de dollars canadiens)	Montant brut des actifs financiers comptabilisés	Montant brut des passifs financiers comptabilisés et compensés	financiers – présentés dans les états de la situation financière	Passifs financiers comptabilisés	Biens détenus en garantie et non comptabilisés	Montant net
31 mars 2019						
Conventions de revente	1174	-	1 174 ^A	764	410	-
Dérivés négociés hors cote	270	1	269 [₿]	150	105	14
Total	1 444	1	1 443	914	515	14
31 mars 2018						
Conventions de revente	368	-	368 ^A	98	270	-
Dérivés négociés hors cote	180	8	172 ^B	171	-	1
Total	548	8	540	269	270	1

Passifs financiers

		Moins: Montant brut	Montant net des passifs	non comper	fontants connexes nsés dans les états ituation financière	
Montant brut des actifs présen des passifs financiers dans les ét financiers comptabilisés de la situati	financiers présentés dans les états de la situation financière	Actifs financiers comptabilisés	Biens donnés en garantie et non décomptabilisés	Montant net		
31 mars 2019						
Conventions de rachat	1107	_	1 107 ^A	764	343	_
Dérivés négociés						
hors cote	169	1	168 ^B	149	18	1
Garanties à payer	1	-	1 °	1	-	-
Total	1 277	1	1276	914	361	1
31 mars 2018						
Conventions de rachat	113	_	113 ^A	98	15	_
Dérivés négociés						
hors cote	319	8	311 ^B	171	140	-
Total	432	8	424	269	155	_

^A Tel qu'il est décrit à la note 4.1.10.

^B Tel qu'il est décrit à la note 4.1.12.

^c Tel qu'il est décrit à la note 4.1.9. Le solde comprend la garantie en espèces reçue dans le cadre de certaines transactions sur dérivés hors cote, et fait partie des garanties à payer décrites à la note 4.1.

7.3. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque qu'Investissements PSP ne puisse respecter ses obligations financières en temps opportun au moyen de liquidités suffisantes et facilement disponibles. La situation de l'encaisse d'Investissements PSP fait l'objet d'un contrôle quotidien. En règle générale, les placements en trésorerie, les titres du marché monétaire, les billets à taux variable, les obligations et les actions de sociétés ouvertes sont présumés être très liquides, car ils seront investis dans des titres qui sont négociés activement. La direction utilise les méthodes pertinentes de mesure et de contrôle du risque de liquidité afin de s'assurer que la société dispose des liquidités suffisantes pour satisfaire à ses obligations financières au fur et à mesure qu'elles deviennent exigibles. Un rapport sur la liquidité, qui prend en compte les flux de trésorerie futurs prévus, est dressé et présenté à la haute direction sur une base hebdomadaire. Cela permet d'assurer que les réserves d'encaisse sont suffisantes et disponibles pour financer les sorties de fonds prévues. En outre, Investissements PSP maintient des sources de liquidités suffisantes pour en faire usage en cas d'interruption des activités sur les marchés.

Investissements PSP a la capacité de mobiliser des capitaux supplémentaires au moyen de son programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux. Ce programme permet à Investissements PSP d'émettre des billets à ordre à court terme et des billets à moyen terme. De l'information supplémentaire sur le recours au programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux est présentée à la note 8.2. En outre, Investissements PSP détient des facilités de crédit aux fins générales de la société. De l'information supplémentaire sur ces facilités de crédit est présentée à la note 8.1.

La valeur nominale des produits dérivés selon l'échéance est présentée à la note 4.1.12.

Passifs financiers

Les tableaux suivants présentent la juste valeur des passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés ainsi que celle des instruments financiers liés à des produits dérivés, regroupés en fonction de leur échéance au 31 mars 2019, et compte non tenu de l'incidence des garanties et des indemnités mentionnées à la note 16:

(en millions de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
Passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés ^A				
Montants à payer liés à des transactions en cours	(188)	_	_	(188)
Intérêts à payer	(14)	_	_	(14)
Titres vendus à découvert	(1238)	_	_	(1238)
Garanties à payer	(592)	_	_	(592)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(1107)	_	_	(1107)
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	(931)	(418)	(1428)	(2777)
Fournisseurs et autres passifs	(14)	(23)	(25)	(62)
Total	(4084)	(441)	(1 453)	(5 978)

(en millions de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
Instruments financiers liés à des produits dérivés Actifs liés à des produits dérivés	130	109	71	310
Passifs liés à des produits dérivés ^A	(46)	(69)	(74)	(189)
Total	84	40	(3)	121

[^] Les passifs sont présentés selon la première des périodes pendant laquelle la contrepartie peut exiger le paiement.

7.3. Risque de liquidité (suite)

Passifs financiers (suite)

Les tableaux suivants présentent la juste valeur des passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés ainsi que celle des instruments financiers liés à des produits dérivés, regroupés en fonction de leur échéance au 31 mars 2018, et compte non tenu de l'incidence des garanties et des indemnités mentionnées à la note 16:

(en millions de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
Passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés ^A				
Montants à payer liés à des transactions en cours	(230)	_	-	(230)
Intérêts à payer	(11)		-	(11)
Titres vendus à découvert	(1296)		-	(1296)
Garanties à payer	(705)	_	_	(705)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(113)	_	_	(113)
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	(933)	(313)	(1158)	(2 404)
Fournisseurs et autres passifs	(32)	_	(22)	(54)
Total	(3 320)	(313)	(1 180)	(4813)

(en millions de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
Instruments financiers liés à des produits dérivés				
Actifs liés à des produits dérivés	99	48	80	227
Passifs liés à des produits dérivés ^A	(163)	(94)	(85)	(342)
Total	(64)	(46)	(5)	(115)

^A Les passifs sont présentés selon la première des périodes pendant laquelle la contrepartie peut exiger le paiement.

8 - Emprunts

8.1. Facilités de crédit

Investissements PSP détient une facilité de crédit renouvelable de 2 milliards \$ et une ligne de crédit à demande de 1 milliard \$ (collectivement, les «facilités de crédit »).

Les facilités de crédit servent aux fins générales de la société et sont offertes en dollars canadiens ou américains. Ces facilités de crédit sont assujetties aux modalités habituelles et sont consenties à des taux d'intérêt variables, notamment au taux préférentiel et au taux de base américain.

Aucun prélèvement n'avait été effectué sur ces facilités de crédit aux 31 mars 2019 et 2018.

8.2. Financement par emprunt sur les marchés des capitaux

Le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP comprend le placement privé de billets à ordre à court terme, de même que des billets à moyen terme émis par PSP Capital Inc., filiale en propriété exclusive d'Investissements PSP. Les fonds mobilisés sont principalement affectés au financement des placements sur les marchés privés. Ils sont garantis inconditionnellement et irrévocablement par Investissements PSP conformément à la politique de levier corporative.

Pour le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux, le montant maximum autorisé par le conseil d'administration s'établit à 10 % des placements nets plus la totalité de l'encours de la dette avec recours d'Investissements PSP au moment de l'émission. Compte tenu de cette limite, la composante des billets à ordre à court terme ne doit pas dépasser 12 milliards \$ pour les émissions au Canada et aux États-Unis combinées.

Le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP respectait les limites autorisées par le conseil d'administration au cours des exercices clos les 31 mars 2019 et 2018.

Le tableau suivant présente les échéances et la juste valeur des billets émis en vertu du programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux attribués au compte de régime à la date indiquée:

	31 mai	rs 2019	31 mai	rs 2018
(en millions de dollars canadiens)	Montants de capital payables à l'échéance	Juste valeur	Montants de capital payables à l'échéance	Juste valeur
Billets à ordre à court terme libellés en dollars canadiens, portant intérêt entre 1,79 % et 2,20 % et venant à échéance de 56 à 365 jours (entre 1,16 % et 1,85 % et venant à échéance de 26 à 364 jours au 31 mars 2018)	128	127	187	186
Billets à ordre à court terme libellés en dollars américains, portant intérêt entre 2,45 % et 2,84 % et venant à échéance de 21 à 365 jours (entre 1,39 % et 2,17 % et venant à échéance de 28 à 365 jours au 31 mars 2018)	1229	1222	1063	1060
Billets à moyen terme de série 5, portant intérêt à 3,03 % par année et venant à échéance le 22 octobre 2020	186	189	197	202
Billets à moyen terme de série 7, portant intérêt à 3,29 % par année et venant à échéance le 4 avril 2024	185	197	194	202
Billets à moyen terme de série 8, portant intérêt à 1,34 % par année et venant à échéance le 18 août 2021	246	243	246	239
Billets à moyen terme de série 9, portant intérêt à 2,09 % par année et venant à échéance le 22 novembre 2023	197	198	191	186
Billets à moyen terme de série 10, portant intérêt à 1,73 % par année et venant à échéance le 21 juin 2022	344	343	337	329
Billets à moyen terme de série 11, portant intérêt à 3,00 % par année et venant à échéance le 5 novembre 2025	246	258	-	-
Total	2761	2777	2 415	2 404

Les pertes non réalisées sur les emprunts s'élevaient à 37 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019 (gains non réalisés de 38 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2018).

8 — Emprunts (suite)

8.2. Financement par emprunt sur les marchés des capitaux (suite)

Les charges d'intérêts pour les exercices clos les 31 mars s'établissaient comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Billets à ordre à court terme	30	15
Billets à moyen terme	28	23
Total	58	38

8.3. Rapprochement des passifs issus des activités de financement

Le tableau suivant présente le rapprochement des passifs issus des activités de financement, ce qui comprend les changements résultant des flux de trésorerie, mais aussi les changements sans contrepartie de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2019.

				Changements sa	ans contrepartie de trésorerie	
(en millions de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Produits tirés des emprunts	Remboursement d'emprunts	Pertes de change	Pertes de juste valeur ^A	Solde de clôture
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux Facilités de crédit	2 404	6 634 -	(6 301) -	5 -	35 -	2777 -
Emprunts	2 404	6634	(6301)	5	35	2 777

^A Comprend les intérêts sur les billets à ordre à court terme, qui sont ajoutés au coût, lequel se rapproche de leur juste valeur.

Le tableau suivant présente le rapprochement des passifs issus des activités de financement, ce qui comprend les changements résultant des flux de trésorerie, mais aussi les changements sans contrepartie de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2018.

				Changements sa	ans contrepartie de trésorerie	
(en millions de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Produits tirés des emprunts	Remboursement d'emprunts	Gains de change	Gains de juste valeur ^A	Solde de clôture
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	2127	5 382	(5067)	(8)	(30)	2 404
Facilités de crédit		7	(7)	-	-	-
Emprunts	2 127	5 389	(5074)	(8)	(30)	2 404

A Comprend les intérêts sur les billets à ordre à court terme, qui sont ajoutés au coût, lequel se rapproche de leur juste valeur.

9 — Capitaux propres

9.1. Droits prévus par la loi conférés au gouvernement du Canada

Les Lois sur la pension confèrent au gouvernement du Canada des droits sur l'actif net d'Investissements PSP réparti à chaque compte de régime aux fins décrites dans les Lois sur la pension. La répartition de l'actif net et du résultat global d'Investissements PSP à chaque compte de régime à une date donnée est fondée sur la politique de répartition décrite à la note 13.

9.2. Transferts de fonds

Investissements PSP a reçu des transferts de fonds du gouvernement du Canada de 679 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019 (827 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2018) pour le Fonds. Les fonds ainsi transférés ont été comptabilisés dans le compte de régime.

10 — Informations sectorielles

Secteurs de placements

En vue de s'acquitter de son mandat, Investissements PSP gère un portefeuille mondial diversifié comportant des placements effectués dans différentes catégories d'actifs. De plus, elle a adopté une approche de placements axée sur l'ensemble des Fonds plutôt que sur une seule catégorie d'actifs. Cette approche s'articule sur la stratégie de placements à long terme et repose sur la gestion de la répartition et de l'exposition des catégories d'actifs, des secteurs et des facteurs de risques de l'ensemble des Fonds.

Ainsi, les secteurs de placements d'Investissements PSP sont présentés ci-après afin de refléter la façon dont les catégories d'actifs sont gérées et comment la haute direction analyse les résultats pour faciliter la gestion de la performance et la prise de décision. Le montant de chaque secteur de placements comprend sa quote-part respective dans les actifs liés aux placements, dans les passifs liés aux placements, ainsi que les emprunts, qui sont présentés séparément selon la nature des placements sous-jacents à la note 4.1. En outre, à l'appui de l'approche de placement d'Investissements PSP, un portefeuille complémentaire est géré en sus de chaque portefeuille de catégories d'actifs, ce qui permet à Investissements PSP de saisir des occasions de placements qui s'inscrivent dans son mandat, mais qui se trouvent hors de la portée du cadre de placement d'une catégorie d'actifs prise individuellement.

Ces secteurs comprennent des placements détenus directement et en copropriété, ainsi que des placements détenus par les gestionnaires de fonds, et sont composés de ce qui suit :

- Placements sur les marchés publics placements dans des actions négociées sur des marchés organisés, des titres de gouvernements et des titres à revenu fixe de sociétés.
- Placements immobiliers placements dans des actifs immobiliers, principalement dans le secteur des résidences pour retraités, le secteur résidentiel, le secteur commercial, le secteur du commerce au détail et d'autres secteurs industriels.
- · Placements privés placements dans des entités fermées ayant des objectifs similaires.
- Placements en infrastructures placements dans des entités fermées axés sur les actifs de sociétés du transport, énergétiques, des télécommunications et d'autres sociétés réglementées.
- Placements en ressources naturelles placements dans des actifs réels axés sur les actifs des secteurs des terrains forestiers, de l'agriculture et du pétrole et du gaz naturel en amont.
- · Titres de créance privés placements dans des titres de créance principaux et secondaires de qualité inférieure.
- Portefeuille complémentaire placements qui ne s'inscrivent pas dans le mandat des catégories d'actifs actuellement détenues, mais qui sont jugés avantageux pour l'ensemble des Fonds.

Les tableaux qui suivent présentent les placements nets par secteur de placements aux dates indiquées :

		31 mars 2019							
(en millions de dollars canadiens)	111011 01110			Placements en infrastructures	Placements en ressources naturelles	Titres de créance privés	Portefeuille complémentaire	Autre ^A	Total
	15 896	4629	4 630	3 308	1329	2060	280	905	33 037

		31 mars 2018							
(en millions de dollars canadiens)			Placements privés	Placements en infrastructures	Placements en ressources naturelles	Titres de créance privés	Portefeuille complémentaire	Autre ^A	Total
	15119	4584	3 822	2 9 5 2	953	1746	434	577	30187

^A Comprennent de la trésorerie et des titres du marché monétaire qui ne sont pas gérés au sein des secteurs d'exploitation.

10 — Informations sectorielles (suite)

Secteurs de placements (suite)

Le tableau qui suit présente le résultat net d'exploitation par secteur de placements pour l'exercice clos le 31 mars 2019.

(en millions de dollars canadiens)			Placements privés	Placements en infrastructures	Placements en ressources naturelles	Titres de créance privés	Portefeuille complémentaire	Autre ^c	Total
Revenu de placement ^A	678	372	634	239	119	165	1	194	2 402
Charges ^B	(78)	(50)	(19)	(35)	(13)	(12)	(3)	(3)	(213)
Résultat net	600	322	615	204	106	153	(2)	191	2189

[^] Comme il est mentionné à la note 11, les autres frais payés par certains placements dans des fonds en gestion commune et les frais de gestion qui ne sont pas payés directement par Investissements PSP sont inclus dans le revenu de placement.

Le tableau qui suit présente le résultat net d'exploitation par secteur de placements pour l'exercice clos le 31 mars 2018.

(en millions de dollars canadiens)		Placements immobiliers	Placements privés	Placements en infrastructures	Placements en ressources naturelles	Titres de créance privés	Portefeuille complémentaire	Autre ^C	Total
Revenu de	1 248	577	409	463	02	112	106	(164)	2844
placement ^A Charges ^B	(70)	(39)		(28)	93 (10)	(8)	106 (3)	(3)	(176)
Résultat net	1178	538	394	435	83	104	103	(167)	2 668

^A Comme il est mentionné à la note 11, les autres frais payés par certains placements dans des fonds en gestion commune et les frais de gestion qui ne sont pas payés directement par Investissements PSP sont inclus dans le revenu de placement.

^B Comprennent toutes les charges liées aux placements et les charges d'exploitation présentées respectivement aux notes 11 et 12.

^c Comprennent la trésorerie et les titres du marché monétaire qui ne sont pas gérés au sein des secteurs d'exploitation.

⁸ Comprennent toutes les charges liées aux placements et les charges d'exploitation présentées respectivement aux notes 11 et 12.

^c Comprennent la trésorerie et les titres du marché monétaire qui ne sont pas gérés au sein des secteurs d'exploitation.

11 — Charges liées aux placements

Les charges liées aux placements attribuées au compte de régime pour les exercices clos les 31 mars comprenaient les éléments suivants:

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Charges d'intérêts	66	42
Coûts de transaction	25	27
Frais de gestion externe des placements ^A	6	8
Autres (montant net)	17	11
Total	114	88

A Comprennent les montants engagés relativement à des placements sur les marchés publics qui sont payés directement par Investissements PSP. D'autres frais sont payés par certains placements dans des fonds en gestion commune classés en tant que placements alternatifs, lesquels ont totalisé 46 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019 (31 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2018). Ces frais sont intégrés dans la juste valeur des fonds.

De même, les frais de gestion liés aux placements sur les marchés privés et les titres de créance privés ne sont pas payés directement par Investissements PSP. Ces frais, qui varient en règle générale entre 0,2 % et 2,5 % du montant total investi ou engagé, se sont élevés à 65 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019 (62 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2018). Ces frais sont intégrés dans la juste valeur des placements.

12 — Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation attribuées au compte de régime pour les exercices clos les 31 mars comprenaient les éléments suivants:

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Salaires et avantages du personnel	57	52
Honoraires de consultation et de services professionnels	15	14
Locaux et matériel	6	5
Données de marché et applications commerciales	7	6
Amortissement des immobilisations corporelles	7	6
Droits de garde	1	1
Autres charges d'exploitation	6	4
Total	99	88

13 — Répartition du résultat global

La répartition du résultat global d'Investissements PSP entre les comptes de régime se détaille comme suit:

13.1. Revenu de placement

Le revenu de placement est réparti proportionnellement en fonction des placements nets de chaque compte de régime au moment où le revenu est gagné.

13.2. Charges

Selon la Loi, les coûts d'exploitation d'Investissements PSP doivent être imputés aux comptes de régime. Aux termes du paragraphe 4(3) de la Loi, le président du Conseil du Trésor détermine à quel compte de régime ces coûts seront imputés, de concert avec le ministre de la Défense nationale et le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile. Une politique de répartition a été élaborée afin d'imputer à chaque compte de régime les coûts directs des activités de placement, soit les frais de gestion externe de placement et les droits de garde, en fonction des placements nets de chaque compte de régime au moment où les charges sont engagées.

Pour les exercices clos les 31 mars, les charges d'exploitation et les autres éléments du résultat global, excluant les coûts directs des activités de placement mentionnés ci-dessus, ont été répartis au prorata du montant annuel des placements nets de chaque compte de régime, comme suit:

(%)	2019	2018
Compte du régime de pension de la fonction publique	72,6	72,6
Compte du régime de pension des Forces canadiennes	19,7	19,7
Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada	7,3	7,2
Compte du régime de pension de la Force de réserve	0,4	0,5
Total	100,0	100,0

Les charges, réglées par Investissements PSP au moyen d'avances du compte du régime de pension de la fonction publique, sont remboursées trimestriellement par les autres comptes de régime.

14 — Transactions entre parties liées

14.1. Certaines entités émettrices

Comme il est mentionné à la note 2.1, les participations dans des filiales non consolidées, des entités émettrices contrôlées conjointement et des entreprises associées sont comptabilisées à la JVRN. Les transactions conclues entre Investissements PSP et ces entités ou les filiales de ces entités sont des transactions entre parties liées. Investissements PSP réalise des transactions de placement avec ces parties liées dans le cours normal de ses activités, notamment dans le cadre des placements sur les marchés privés et de certains placements dans des titres à revenu fixe décrits à la note 4.1, ainsi que des garanties, des indemnités et des engagements décrits respectivement aux notes 16 et 17. Comme les soldes liés à toutes les transactions de placement sont évalués à la JVRN, ces transactions réalisées avec des parties liées ont la même incidence sur l'actif net et le résultat global que celles réalisées avec des parties non liées.

Les transactions réalisées entre Investissements PSP et ses filiales consolidées ainsi que les soldes connexes sont éliminés et, par conséquent, ne sont pas présentés dans la présente note.

14.2. Le gouvernement du Canada et les entités liées au gouvernement

Puisque Investissements PSP est une société de la Couronne, comme il est mentionné à la note 1, elle est considérée comme étant liée au gouvernement du Canada, ainsi qu'à d'autres entités qui sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable du gouvernement du Canada (collectivement, les « entités liées au gouvernement »).

i) Gouvernement du Canada

Les seules transactions réalisées entre Investissements PSP et le gouvernement du Canada sont les transferts de fonds décrits à la note 9.2.

ii) Entités liées au gouvernement

Investissements PSP peut conclure des transactions de placement avec des entités liées au gouvernement dans le cours normal de ses activités, notamment dans le cadre des placements sur les marchés privés et de certains placements dans des titres à revenu fixe décrits à la note 4.1. Ces transactions de placement sont réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui peuvent s'appliquer aux transactions entre parties non liées et sont assujetties aux mêmes processus internes. À cet égard, les transactions avec ces parties liées ont la même incidence sur l'actif net et le résultat global que celles avec des parties non liées. Par conséquent, Investissements PSP se prévaut de l'exemption aux termes de l'IAS 24, *Parties liées*, qui lui permet de ne pas présenter des informations spécifiques sur les transactions conclues avec ces entités liées au gouvernement et les soldes liés à ces transactions.

14.3. Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont liés à Investissements PSP. Les principaux dirigeants désignent les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités d'Investissements PSP, directement ou indirectement, soit les membres du conseil d'administration, l'équipe de la haute direction et les dirigeants nommés par le conseil d'Investissements PSP. La rémunération des principaux dirigeants attribuée au compte de régime pour les exercices clos les 31 mars a été comptabilisée dans les états du résultat global et se présente comme suit:

(en milliers de dollars canadiens)	2019	2018
Rémunération et autres avantages du personnel à court terme Rémunération et autres avantages	2 926	3 899
du personnel à long terme	1844	945
Total	4770	4844

Comme il est indiqué à la note 16, Investissements PSP pourrait également être tenue d'indemniser certains des principaux dirigeants à l'égard des coûts engagés par suite de réclamations, de poursuites ou de litiges relativement à l'exercice de certains aspects de leurs fonctions.

15 — Gestion du capital

En tant que société de placement, Investissements PSP poursuit les objectifs suivants en ce qui a trait à la gestion de son capital:

- Investir les transferts de fonds, selon ce qui est énoncé à la note 9.2, dans le meilleur intérêt des contributeurs et des bénéficiaires en vertu des Lois sur la pension. Les fonds reçus sont investis dans le but de réaliser un rendement optimal sans s'exposer à un risque de perte indu, en tenant compte du financement, des politiques et des exigences des régimes constitués en vertu des Lois sur la pension et de la capacité des régimes à respecter leurs obligations financières. Les fonds sont également investis conformément à la politique de gestion du risque lié aux placements dont il est question à la note 7.
- Conserver une cote de crédit lui assurant l'accès aux marchés des capitaux au meilleur coût. Par l'intermédiaire de PSP Capital Inc. et de ses politiques en matière d'endettement, Investissements PSP a la possibilité de mobiliser des capitaux au moyen de l'émission de billets à ordre à court terme et de billets à moyen terme. La note 8.2 présente de l'information relative au financement par emprunt sur les marchés des capitaux, et la note 7.3 présente de l'information sur la situation d'Investissements PSP en matière de liquidité.

La structure du capital d'Investissements PSP se compose des transferts de fonds et du financement par emprunt sur les marchés des capitaux. Investissements PSP n'est soumise à aucune restriction imposée de l'extérieur à l'égard du capital.

16 — Garanties et indemnités

Investissements PSP fournit une indemnisation à ses administrateurs, à ses dirigeants, à ses vice-présidents et à certains de ses représentants qui sont appelés à siéger à des conseils d'administration (ou à des organes similaires) ou à des conseils consultatifs en matière de placement (ou à des organes similaires) d'entités dans lesquelles Investissements PSP ou ses filiales qui sont des entités d'investissement ont effectué un placement ou ont une participation financière. Par conséquent, mais sous réserve des dispositions de la Loi, Investissements PSP pourrait être tenue d'indemniser ces représentants à l'égard des coûts engagés par suite de réclamations, de poursuites ou de litiges relativement à l'exercice de leurs fonctions, sauf dans les cas où la responsabilité de ces représentants est attribuable au fait qu'ils n'ont pas agi avec intégrité et de bonne foi. À ce jour, Investissements PSP n'a pas reçu de réclamation ni effectué de paiement relativement à de telles indemnités.

Dans certains cas, Investissements PSP fournit aussi une indemnisation à des tiers dans le cours normal de ses activités. Par conséquent, Investissements PSP peut être tenue d'indemniser ces tiers en lien avec la réalisation de leurs obligations contractuelles. À ce jour, Investissements PSP n'a pas reçu de réclamation ni effectué de paiement relativement à de telles indemnités.

Investissements PSP garantit de façon inconditionnelle et irrévocable toutes les facilités de crédit ainsi que tous les billets à ordre à court terme et les billets à moyen terme émis par PSP Capital Inc., tel qu'il est décrit à la note 8.

Dans le cadre de certaines transactions de placement, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement ont fourni des garanties, accordé des indemnisations ou émis des lettres de crédit à des tiers, les plus importantes étant les suivantes:

- Aux 31 mars 2019 et 2018, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient convenu d'offrir une garantie et, dans certains cas, d'accorder une indemnisation à l'égard du respect des exigences imposées à certaines entités détenues en vertu d'ententes contractuelles. La majorité de ces ententes sont des accords d'emprunt. Dans l'éventualité d'une défaillance en vertu de ces ententes, à recours limité dans certains cas, Investissements PSP ou ses filiales qui sont des entités d'investissement pourraient devoir assumer des obligations jusqu'à concurrence de 2 602 millions \$ au 31 mars 2019 (2 550 millions \$ au 31 mars 2018), dont un montant de 512 millions \$ a été attribué au compte de régime (503 millions \$ au 31 mars 2018), plus les intérêts et autres frais connexes applicables. Au 31 mars 2019, les accords d'emprunt venaient à échéance entre juillet 2019 et novembre 2029 (entre novembre 2018 et novembre 2029 au 31 mars 2018).
- De plus, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient émis des lettres de crédit d'un montant total de 54 millions \$ au 31 mars 2019 (53 millions \$ au 31 mars 2018), dont un montant de 11 millions \$ a été attribué au compte de régime (10 millions \$ au 31 mars 2018) relativement à des transactions de placement.

17 — Engagements

Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement ont convenu de conclure des transactions de placement qui seront financées au cours des exercices à venir conformément à des modalités convenues. La portion des engagements d'Investissements PSP qui aurait été prise en charge par le compte de régime était comme suit:

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2019	31 mars 2018
Actions étrangères	_	1
Placements immobiliers	480	452
Placements privés	2 0 2 5	2 237
Placements en infrastructures	526	765
Placements en		
ressources naturelles	82	90
Titres de créance privés	815	741
Placements alternatifs	408	440
Total	4 3 3 6	4726

Le financement des engagements susmentionnés peut être demandé à diverses dates jusqu'en 2035 au 31 mars 2019 (jusqu'en 2035 au 31 mars 2018).

PSP - Rapport annuel 2019

Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada

États financiers

Rapport des auditeurs indépendants

Au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public («le Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada»), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 mars 2019 et 2018, et les états du résultat global, les états des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada aux 31 mars 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité

de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations du Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public dont nous avons pris connaissance durant l'audit

Pour le vérificateur général du Canada par intérim,

Mélanie Cabana, CPA auditrice, CA Directrice principale

Montréal, Canada Le 14 mai 2019 des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes: les dispositions applicables de la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques et ses règlements, la Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public et ses règlements ainsi que les règlements administratifs de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public et de ses filiales en propriété exclusive.

À notre avis, les opérations du Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la Loi sur la gestion des finances publiques, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des IFRS ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité du Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité du Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Delatte s.E.N.C.R.L./s.r.l.

Montréal, Canada Le 14 mai 2019

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A121444

États de la situation financière

À la date indiquée

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2019	31 mars 2018
Actif		
Placements (note 4.1)	14383	12987
Autres actifs	14	13
Total de l'actif	14397	13 000
Passif		
Fournisseurs et autres passifs	23	19
Passifs liés à des placements (note 4.1)	1224	992
Emprunts (notes 4.1, 8.2)	1020	885
Somme à payer au compte du régime de pension de la fonction publique	-	9
Total du passif	2 267	1 905
Actif net	12130	11 095
Capitaux propres (note 9)	12130	11095
Total du passif et des capitaux propres	14397	13 000

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration:

Martin Glynn

Président du conseil

William A. Mackinnon

Président du comité de vérification

États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 mars

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Revenu de placement	881	1046
Charges liées aux placements (note 11)	(42)	(32)
Revenu de placement net	839	1014
Charges d'exploitation (note 12)	(36)	(33)
Résultat net	803	981
Autres éléments du résultat global Réévaluation du passif net au titre des prestations définies	-	(1)
Résultat global	803	980

États des variations des capitaux propres

Pour les exercices clos les 31 mars

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Transferts de fonds		
Solde au début de la période	5 400	5120
Transferts de fonds reçus au cours de la période (note 9.2)	232	280
Solde à la fin de la période	5 6 3 2	5 400
Résultats non distribués		
Solde au début de la période	5 695	4715
Résultat global	803	980
Solde à la fin de la période	6 498	5 695
Total des capitaux propres	12130	11095

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 mars

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Résultat net	803	981
Ajustements pour tenir compte des éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 12)	2	2
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents		
de trésorerie	(3)	1
Pertes (gains) non réalisé(e)s sur les emprunts	14	(14)
	816	970
Variation nette des actifs et des passifs d'exploitation		
Augmentation des placements	(1 208)	(1436)
Diminution (augmentation) des autres actifs	1	-
Augmentation des fournisseurs et autres passifs	4	2
Augmentation des passifs liés à des placements	231	94
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	(156)	(370)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produits tirés des emprunts	2 437	1980
Remboursement d'emprunts	(2317)	(1865)
Remboursement de somme à payer au compte du régime de pension de la	(00)	(00)
fonction publique	(38)	(38)
Somme avancée par le compte du régime de pension de la fonction publique	30	39
Transferts de fonds reçus (note 9)	232	280
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités de financement	344	396
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisitions des immobilisations corporelles	(4)	(4)
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement	(4)	(4)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	184	22
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents		
de trésorerie	2	(1)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	306	285
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période ^A	492	306
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Intérêts versés	(22)	(14)

^A Au 31 mars 2019, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprenaient un montant de 490 millions \$ (305 millions \$ au 31 mars 2018) détenu à des fins de placement et inclus à la note 4.1, ainsi qu'un montant de 2 millions \$ (1 millions \$ au 31 mars 2018) détenu à des fins administratives et inclus dans les autres actifs.

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Notes des états financiers

Pour les exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

1 — Renseignements sur la société

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») est une société d'État créée en vertu de la Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (la «Loi») pour gérer et investir les sommes qui lui sont transférées, en vertu des Lois sur la pension (telles qu'elles sont définies ci-après), pour les fonds (tels qu'ils sont définis dans la Loi) au titre des régimes de retraite constitués en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique, de la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes («LPRFC»), de la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada (collectivement, les «Lois sur la pension»), ainsi que de certains règlements afférents à la LPRFC (les « règlements afférents à la LPRFC »). Les régimes de retraite constitués en vertu des Lois sur la pension comprennent le régime de pension de la fonction publique, le régime de pension des Forces canadiennes et le régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada (le «régime »), et le régime de retraite constitué en vertu des règlements afférents à la LPRFC comprend le régime de pension de la Force de réserve. Le régime et les autres régimes de retraite sont désignés collectivement aux présentes, les « régimes ».

Les sommes qui sont actuellement transférées pour le fonds du régime par le gouvernement du Canada (le « Fonds ») à Investissements PSP ont trait aux obligations en matière de prestations de retraite en vertu du régime pour des services rendus à compter du 1er avril 2000 (les « services postérieurs à 2000 »). Le compte géré par Investissements PSP au nom du Fonds est désigné aux présentes, le « compte de régime ». Investissements PSP tient un registre des contributions nettes pour le Fonds, de même que de la répartition de ses placements et de ses résultats d'exploitation pour le Fonds dans le compte de régime. Investissements PSP gère aussi un compte de régime pour les fonds des autres régimes, qui sont, de même que le compte de régime, désignés collectivement aux présentes, les « comptes de régime ».

Il incombe à Investissements PSP de gérer les montants qui lui sont transférés pour le Fonds dans le meilleur intérêt des bénéficiaires et des contributeurs en vertu de la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*. Les montants doivent être investis en vue d'obtenir un rendement maximal sans s'exposer à un risque de perte indu, en tenant compte du financement, des politiques et des exigences du régime et de la capacité du régime à respecter ses obligations financières.

En vertu de la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, le gouvernement du Canada, qui administre le régime et le Fonds, peut en tout temps avoir recours à l'actif net d'Investissements PSP attribué au compte de régime du Fonds à l'égard des montants requis aux fins du versement des prestations de retraite en vertu du régime pour les services postérieurs à 2000, ou, généralement, en vue de réduire tout surplus non autorisé dans le Fonds.

Investissements PSP et la plupart de ses filiales sont exonérées de l'impôt de la Partie I en vertu respectivement des alinéas 149(1)d) et 149(1)d.2) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

Le siège social d'Investissements PSP est situé au 1, rue Rideau, Ottawa (Ontario) Canada, et son établissement principal se trouve au 1250, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) Canada.

2 — Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers sont présentées sommairement ci-après et ont été appliquées à toutes les périodes présentées.

2.1. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les «IFRS»), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board («IASB»).

Investissements PSP constitue une entité d'investissement selon la définition de l'IFRS 10, États financiers consolidés, et, par conséquent, ne consolide que les filiales qui lui fournissent uniquement des services liés à ses activités de placement. Investissements PSP évalue plutôt ses participations dans les filiales à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») selon l'IFRS 9, Instruments financiers (l'« IFRS 9 »), y compris les filiales qui ont été constituées par Investissements PSP et qui se qualifient à titre d'entités d'investissement (les « filiales qui sont des entités d'investissement »). Investissements PSP évalue également sa participation dans des entreprises associées, des coentreprises et des actifs financiers et des passifs financiers à la JVRN selon l'IAS 28, Participations dans des entreprises associées et des coentreprises, et l'IFRS 9.

Les présents états financiers reflètent la situation financière du compte de régime et les résultats d'exploitation d'Investissements PSP et de ses filiales qui lui fournissent uniquement des services liés à ses activités de placement, selon l'attribution au compte de régime. Ils tiennent compte de l'activité économique d'Investissements PSP en ce qui a trait au placement des contributions nettes qui lui sont transférées pour le Fonds à l'égard des services postérieurs à 2000. Par conséquent, ils ne présentent pas tous les actifs ni toutes les informations relatives aux contributions, aux versements et aux passifs au titre du régime.

La publication de ces états financiers a été autorisée par une résolution du conseil d'administration en date du 14 mai 2019.

2 — Principales méthodes comptables (suite)

2.2. Statut d'entité d'investissement

Investissements PSP a déterminé qu'elle respecte les critères obligatoires de la définition d'entité d'investissement selon l'IFRS 10, en se basant sur les faits et circonstances qui existaient à la fin de la période. Ces critères sont les suivants:

i) Mandat et objet de l'entité

Comme il est mentionné à la note 1, Investissements PSP a pour mandat de gérer et d'investir les montants qui lui sont transférés dans le meilleur intérêt des bénéficiaires et des contributeurs en vertu des *Lois sur la pension*. Par conséquent, l'objet d'Investissements PSP est d'investir dans le but de réaliser un rendement optimal sous forme de plus-values en capital et de revenu de placement, sans s'exposer à un risque de perte indu.

ii) Évaluation de la performance

Investissements PSP évalue et apprécie la performance de ses placements sur la base de la juste valeur.

Outre les critères obligatoires contenus dans la définition, l'IFRS 10 présente également certaines caractéristiques typiques d'une entité d'investissement. L'absence de l'une ou l'autre de ces caractéristiques ne signifie pas nécessairement que l'entité ne peut constituer une entité d'investissement. L'une de ces caractéristiques est qu'une entité d'investissement doit avoir des investisseurs qui ne sont pas des parties liées de l'entité.

Comme il est mentionné à la note 14, étant donné qu'Investissements PSP est une société de la Couronne, elle est considérée comme étant liée au gouvernement du Canada ainsi qu'à d'autres entités qui sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable du gouvernement du Canada. Par conséquent, puisque les fonds gérés par Investissements PSP proviennent de parties liées, elle pourrait ne pas respecter la caractéristique typique susmentionnée. Toutefois, la Loi prévoit un cadre qui garantit qu'Investissements PSP exerce ses activités dans des conditions normales de concurrence par rapport au gouvernement du Canada. Par conséquent, elle satisfait à tous les critères obligatoires de la définition susmentionnés et constitue une entité d'investissement.

Investissements PSP évaluera l'incidence de tout changement dans les faits et circonstances sur son statut d'entité d'investissement.

2.3. Sommaire des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées aux fins de la préparation des présents états financiers sont présentées ci-après.

2.3.1. Instruments financiers

i) Classement

Les actifs financiers qui sont des placements sont gérés, à l'instar des passifs financiers connexes, selon le modèle économique de l'entité de façon à optimiser le rendement. La performance de ces instruments financiers est évaluée sur la base de la juste valeur et ces instruments financiers sont classés comme étant à la JVRN. Ils sont décrits à la note 4.1.

Les emprunts qui sont présentés à la note 8 sont des passifs financiers qui ont été désignés comme devant être évalués à la JVRN, puisqu'ils font partie des portefeuilles de placements gérés en commun dont la performance est évaluée sur la base de la juste valeur.

ii) Comptabilisation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle Investissements PSP devient partie aux dispositions contractuelles qui s'y rattachent. Les actifs financiers négociés sont comptabilisés à la date de transaction.

iii) Évaluation initiale et évaluation ultérieure

Tous les actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés dans les états de la situation financière à la juste valeur et continuent à être évalués de cette manière de façon récurrente. Après l'évaluation initiale, les variations ultérieures de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers classés comme étant à la JVRN sont comptabilisées dans les états du résultat global.

Si des variations de juste valeur des passifs financiers désignés comme devant être évalués à la JVRN découlent des fluctuations du risque de crédit propre à Investissements PSP, elles sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Toutes les autres variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le revenu de placement.

iv) Décomptabilisation

Un actif financier (ou, le cas échéant, une partie de celui-ci) est décomptabilisé lorsque les conditions suivantes sont respectées:

- · les droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif ont expiré; ou
- Investissements PSP a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif ou a l'obligation de payer les flux de trésorerie reçus à un tiers;

et

- Investissements PSP a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif; ou
- dans le cas où Investissements PSP n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif, elle a transféré le contrôle de l'actif.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation au titre du passif est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

PSP — Rapport annuel 2019

2 — Principales méthodes comptables (suite)

2.3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

2.3.2. Détermination de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Au moment de la comptabilisation initiale, Investissements PSP évalue les faits et circonstances liés à la transaction pour confirmer que le prix de transaction équivaut à la juste valeur d'un actif ou d'un passif. Par la suite, à chaque date de clôture, les cours du marché sont utilisés pour établir la juste valeur lorsqu'il y a un marché actif (par exemple, une Bourse reconnue), car ils représentent des transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de pleine concurrence. Lorsqu'un cours coté n'est pas disponible, la juste valeur est estimée au moyen de techniques d'évaluation fondées sur les données d'entrée disponibles à la fin de la période de présentation de l'information financière qui sont tirées de données de marché observables.

Les techniques d'évaluation s'appliquent, en règle générale, aux placements sur les marchés privés, aux placements alternatifs, aux instruments dérivés hors cote et à certains titres à revenu fixe. Le choix du modèle d'évaluation et les hypothèses sous-jacentes élaborées à propos de facteurs tels que le montant et le moment des flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation, la volatilité et le risque de crédit influent sur les valeurs obtenues au moyen de ces techniques. Dans certains cas, ces hypothèses ne sont pas étayées par des données de marché observables.

L'approche utilisée pour déterminer la juste valeur de tous les actifs financiers et de tous les passifs financiers est décrite à la note 4.

2.3.3. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation d'Investissements PSP et de ses filiales consolidées, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel chacune des entités au sein du groupe consolidé exerce ses activités. Investissements PSP et ses filiales consolidées évaluent leur performance en dollars canadiens, et leur liquidité est gérée en dollars canadiens.

2.3.4. Conversion des devises

Les transactions en devises réalisées au cours de la période, y compris l'achat et la vente de titres, les revenus et les charges, sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les profits et les pertes de change sur tous les actifs et passifs monétaires sont inclus dans le revenu de placement.

2.3.5. Prêts et emprunts de titres et garantie connexe

Investissements PSP participe à des programmes de prêt et d'emprunt de titres aux termes desquels elle prête et emprunte des titres en vue d'augmenter le rendement du portefeuille. Les opérations de prêt et d'emprunt, y compris la garantie connexe, en vertu de ces programmes ne transfèrent à la contrepartie ni les risques ni les avantages liés au droit de propriété. Par conséquent, Investissements PSP ne décomptabilise pas les titres prêtés ou donnés en garantie et ne comptabilise pas les titres empruntés ou reçus en garantie. Les garanties en espèces obtenues sont comptabilisées tel qu'il est indiqué à la note 4.1.9.

Ces opérations de prêt et d'emprunt de titres requièrent des garanties en espèces, en titres de créance de qualité supérieure ou en titres. Les opérations portant sur des garanties sont conclues selon les modalités habituelles dans le cadre de programmes de prêt et d'emprunt de titres. Investissements PSP et ses contreparties sont autorisées à vendre, à redonner en garantie ou à autrement utiliser les biens détenus en garantie. Les mêmes titres ou des titres équivalents doivent être rendus à la contrepartie à la fin du contrat, à moins qu'un cas de défaillance ne survienne.

2.3.6. Titres vendus en vertu de conventions de rachat et acquis en vertu de conventions de revente et garantie connexe

Investissements PSP est partie à des conventions de rachat et à des conventions de revente. Ces conventions prévoient la vente de titres par une contrepartie et sont assorties d'une entente simultanée visant le rachat de ces titres à un prix et à une date future fixés à l'avance.

Les titres vendus ou achetés en vertu de conventions de rachat et de conventions de revente, respectivement, y compris la garantie connexe, ne sont pas décomptabilisés ou comptabilisés puisque tous les risques et les avantages liés au droit de propriété relativement à ces titres ne sont pas transférés. Ainsi, lorsque Investissements PSP est la contrepartie qui vend des titres en vertu de telles conventions, le revenu (la perte) relativement à ces titres continue d'être comptabilisé(e) dans le revenu de placement, et les obligations de racheter les titres vendus sont comptabilisées dans les passifs liés à des placements. La différence entre la juste valeur des titres vendus et le prix de rachat est comptabilisée comme des charges d'intérêts dans les charges liées aux placements. Par contre, lorsque Investissements PSP est la contrepartie qui acquiert des titres en vertu de telles conventions, aucun revenu (aucune perte) relativement à ces titres n'est comptabilisé(e), et les obligations de revendre les titres sont comptabilisées dans les montants à recevoir liés à des placements. La différence entre la juste valeur des titres achetés et le prix de revente est comptabilisée comme un revenu de placement.

Les transactions en vertu de conventions de rachat et de conventions de revente requièrent que des biens soient donnés en garantie sous forme d'espèces ou de titres jugés admissibles par les contreparties. Les transactions portant sur des garanties sont effectuées selon les modalités habituelles dans le cadre de conventions de rachat standards. Ces modalités exigent des contreparties concernées qu'elles donnent des garanties supplémentaires en fonction des variations de la juste valeur des biens déjà détenus en garantie ainsi que des titres connexes vendus ou achetés. Les contreparties sont autorisées à vendre, à redonner en garantie ou à autrement utiliser les biens détenus en garantie. Les titres donnés en garantie doivent être rendus aux contreparties concernées à la fin du contrat, à moins qu'un cas de défaillance ne survienne.

2 — Principales méthodes comptables (suite)

2.3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

2.3.7. Compensation des instruments financiers

Investissements PSP opère compensation entre les actifs financiers et les passifs financiers, et le montant net est présenté dans les états de la situation financière uniquement si Investissements PSP a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

2.3.8. Capitaux propres

Les droits du gouvernement du Canada en vertu des *Lois sur la pension* sont décrits à la note 1 et sont classés à titre d'instruments de capitaux propres sur la base qui suit:

- Ces lois confèrent en tout temps au gouvernement du Canada des droits sur l'actif net d'Investissements PSP aux fins décrites dans les Lois sur la pension. Ces droits ne comportent aucune obligation supplémentaire pour Investissements PSP de verser des montants au gouvernement du Canada.
- Ces droits prennent rang en dernier à l'égard de l'actif net d'Investissements PSP.
- Le total des flux de trésorerie prévus attribuables à ces droits, en tout temps, est uniquement fondé sur la juste valeur de l'actif net d'Investissements PSP à la date en question. De plus, la juste valeur de la totalité de l'actif net d'Investissements PSP correspond aux montants que le gouvernement du Canada peut exiger en tout temps.

2.3.9. Revenu de placement

Le revenu de placement se compose des intérêts, des dividendes, des gains (pertes) à la cession des actifs et passifs financiers et des gains (pertes) qui tiennent compte de la variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des actifs financiers détenus et des passifs financiers en cours à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les intérêts sont comptabilisés de façon uniforme en utilisant les taux prescrits jusqu'à la maturité des placements. Les dividendes sont comptabilisés lorsque les droits de les recevoir ont été obtenus, en général à la date ex-dividende.

2.3.10. Charges liées aux placements

Les charges liées aux placements comprennent les charges d'intérêts, comme il est mentionné à la note 4.1.7, les coûts de transaction, les frais de gestion externe des placements et autres (montant net).

Les coûts de transaction sont les coûts marginaux directement imputables à l'acquisition, au contrôle diligent, à l'émission ou à la sortie d'un actif financier ou d'un passif financier. Ils sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les frais de gestion externe des placements sont directement imputables à la gestion externe des actifs pour le compte d'Investissements PSP. Ces frais sont payés directement par Investissements PSP et comprennent les frais de gestion de base courus calculés en pourcentage de la juste valeur des actifs gérés à l'externe et les frais de gestion courus liés à la performance calculés en fonction de différents indicateurs de performance. Ils ne comprennent pas les montants qui ne sont pas payés directement par Investissements PSP pour certains placements dans des fonds en gestion commune classés dans les placements alternatifs et pour les placements sur les marchés privés, comme il est indiqué à la note 11.

2.3.11. Transferts de fonds

Les montants pour le Fonds sont comptabilisés quand ils sont reçus du gouvernement du Canada.

2.4. Jugements, estimations et hypothèses comptables importants

Dans la préparation des états financiers, la direction pose certains jugements, fait des estimations et formule des hypothèses qui peuvent toucher les montants qui y sont présentés. Les jugements importants comprennent les jugements liés à la détermination du statut d'entité d'investissement comme il est décrit à la note 2.2.

La direction fait également des estimations et formule des hypothèses relatives à l'évaluation, à l'appréciation des risques et aux informations connexes à l'égard des placements sur les marchés privés et de certains titres à revenu fixe. Les principales hypothèses formulées par la direction relatives à l'évaluation des instruments financiers sont présentées à la note 4.2.3 et celles relatives à l'appréciation des risques, à la note 7.

Bien que les estimations et les hypothèses reflètent le meilleur jugement de la direction, les résultats réels pourraient différer de ces estimations en raison des incertitudes qui entourent leur utilisation.

3 — Modifications actuelles et futures de normes comptables

3.1. Normes comptables actuelles

IAS 28, Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

L'IAS 28 modifiée est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Elle contient une mise au point permettant de clarifier que le choix d'évaluer à la juste valeur une participation dans une entité émettrice doit se faire sur une base individuelle. Ce choix ne s'applique pas uniformément pour évaluer les participations dans toutes les entreprises associées et les coentreprises. Investissements PSP a appliqué les modifications à compter du 1er avril 2018, ce qui n'a eu aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

IFRS 9, Instruments financiers

En 2014, l'IASB a terminé son projet de remplacement de l'IAS 39, Instruments financiers: comptabilisation et évaluation par l'IFRS 9. La norme comprend des exigences de comptabilisation, de décomptabilisation, de classement et d'évaluation des actifs et passifs financiers, ainsi que des dispositions en matière de dépréciation et de comptabilité de couverture. L'IFRS 9 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. L'application anticipée est permise. Investissements PSP a adopté de façon anticipée l'IFRS 9 (2014) dans ses états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2016.

Les principales méthodes comptables liées à l'IFRS 9 à l'égard de la comptabilisation, de la décomptabilisation, du classement et de l'évaluation des actifs et passifs financiers sont décrites à la note 2.3.1. Les dispositions de la norme en matière de dépréciation et de comptabilité de couverture n'ont aucune incidence.

3.2. Modifications futures de normes comptables

Investissements PSP a déterminé que les normes, modifications et interprétations ayant été publiées par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur, n'ont eu aucune incidence importante sur ses états financiers consolidés.

4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente les actifs financiers et les passifs financiers selon leur catégorie, leur pondération et le secteur dans lequel ils sont investis. Leur juste valeur s'établissait comme suit à la date indiquée:

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2019	31 mars 2018
Placements sur les marchés publics		
Actions canadiennes	245	309
Actions étrangères	2 3 4 3	2515
Placements sur les marchés privés		
Placements immobiliers	2034	1937
Placements privés	1 462	1181
Placements en infrastructures	1 453	1 295
Placements en ressources naturelles	543	387
Titres à revenu fixe		
Trésorerie et titres du marché monétaire	861	826
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	1897	1641
Obligations indexées à l'inflation	1013	897
Titres de créance privés	1130	1025
Placements alternatifs	725	635
	13 706	12648
Actifs liés à des placements		
Montants à recevoir liés à des transactions en cours	85	81
Intérêts à recevoir	36	30
Dividendes à recevoir	10	9
Titres acquis en vertu de conventions de revente	432	136
Actifs liés à des produits dérivés	114	83
	677	339
Placements représentant les actifs financiers à la JVRN	14383	12987
Passifs liés à des placements		
Montants à payer liés à des transactions en cours	(69)	(84)
Intérêts à payer	(5)	(4)
Titres vendus à découvert	(456)	(477)
Garanties à payer	(218)	(259)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(406)	(42)
Passifs liés à des produits dérivés	(70)	(126)
Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN	(1224)	(992)
Emprunts		
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	(1020)	(885)
Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN	(1020)	(885)
Placements nets	12139	11 110

PSP — Rapport annuel 2019

4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

4.1.1. Placements sur les marchés publics

Les placements sur les marchés publics comprennent les placements canadiens et étrangers dans les titres suivants: les actions ordinaires, les certificats américains d'actions étrangères, les certificats internationaux d'actions étrangères, les billets participatifs, les actions privilégiées, les parts de fiducies de revenu, les parts de fonds négociés en Bourse, les parts de fonds en gestion commune et les titres convertibles en actions ordinaires d'émetteurs cotés en Bourse.

Les placements directs dans des actions canadiennes et des actions étrangères sont évalués à la juste valeur en fonction des cours cotés dans des marchés actifs, d'après le prix compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur.

Dans le cas des placements dans des fonds en gestion commune, la juste valeur est établie en fonction des valeurs des parts obtenues des administrateurs de chacun des fonds, lesquelles proviennent de la juste valeur des placements sous-jacents dans chacun des fonds en gestion commune. La direction examine la juste valeur et, le cas échéant, l'effet des restrictions sur la vente ou le rachat de tels placements est pris en considération.

4.1.2. Placements sur les marchés privés

Les placements sur les marchés privés comprennent les placements immobiliers, les placements privés, les placements en infrastructures et les placements en ressources naturelles.

Les placements immobiliers comprennent les participations directes dans diverses entités fermées, les placements dans des fonds ainsi que des biens du secteur immobilier. Les placements immobiliers visent les sociétés de personnes, les sociétés et les biens immobiliers intervenant principalement dans le secteur des résidences pour aînés et le secteur résidentiel, les secteurs de l'immobilier commercial et du commerce au détail, et le secteur industriel, ainsi que des fonds privés investis dans des actifs immobiliers. Les placements immobiliers sont présentés déduction faite de tout financement de tiers.

Les placements privés regroupent les placements dans des fonds ayant des objectifs similaires, les co-investissements dans des entités fermées et les participations directes.

Les placements en infrastructures regroupent les participations directes, les placements dans des fonds et les co-investissements dans diverses entités fermées. Les placements en infrastructures visent les entités exerçant leurs activités essentiellement dans la gestion, la détention ou l'exploitation d'actifs de sociétés énergétiques, du transport et d'autres sociétés réglementées. Les placements en infrastructures sont présentés déduction faite de tout financement de tiers.

Les placements en ressources naturelles regroupent les participations directes, les placements dans des fonds et les co-investissements dans diverses entités fermées. Les placements en ressources naturelles visent les entités exerçant leurs activités dans la gestion, la détention ou l'exploitation d'actifs dans les secteurs des terrains forestiers, de l'agriculture et du pétrole et du gaz naturel en amont. Les placements en ressources naturelles sont présentés déduction faite de tout financement de tiers.

Le processus d'évaluation de la juste valeur des placements sur les marchés privés est décrit à la note 4.2.2 et les techniques d'évaluation, ainsi que les données d'entrée importantes utilisées, sont décrites à la note 4.2.3.

4.1.3. Titres à revenu fixe

Les titres à revenu fixe comprennent la trésorerie et les titres du marché monétaire, les obligations gouvernementales et les obligations de sociétés, les obligations indexées à l'inflation et les titres de créance privés.

La trésorerie et les titres du marché monétaire regroupent les instruments dont la durée jusqu'à l'échéance ne dépasse pas un an, tels que les bons du Trésor, les certificats de dépôt et les acceptations bancaires. Une partie de ces instruments ont une échéance de 90 jours ou moins et sont détenus dans le but de faire face aux engagements financiers à court terme. Ces instruments sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de changements de valeur. Ils sont inclus à titre de composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie aux fins des tableaux des flux de trésorerie et se sont établis à 490 millions \$ au 31 mars 2019 (305 millions \$ au 31 mars 2018). Les bons du Trésor sont évalués au moyen des prix obtenus auprès de sources indépendantes. Ces prix sont établis au moyen du prix le plus représentatif dans un écart de cotations de courtier. Compte tenu de leur nature à court terme, les certificats de dépôt et les acceptations bancaires sont comptabilisés au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de leur juste valeur.

Les obligations gouvernementales et les obligations de sociétés comprennent les obligations canadiennes, étrangères, fédérales, provinciales, territoriales et municipales, les billets à taux variable, les billets à terme adossés à des actifs et les titres adossés à des créances hypothécaires. Les obligations indexées à l'inflation sont des titres à revenu fixe qui permettent d'obtenir un rendement rajusté selon l'inflation.

Les titres de créance privés sont des titres à revenu fixe de sociétés fermées détenus directement ou par l'intermédiaire de fonds privés. Ces titres de créance se présentent sous la forme de prêts de premier rang, de dettes mezzanines et de prêts en difficulté et de placements principaux et secondaires dans des prêts à effet de levier. Les titres de créance privés comprennent également des prêts à des tiers, tels que des prêts de premier rang et de rang inférieur, des prêts à la construction, des prêts-relais, des prêts participatifs, ainsi que d'autres produits financiers structurés dans le secteur immobilier.

La juste valeur des obligations gouvernementales et de la plupart des obligations de sociétés, des obligations indexées à l'inflation et des titres adossés à des créances hypothécaires est fondée sur les prix obtenus auprès de sources indépendantes. Ces prix sont calculés au moyen d'une courbe de taux d'intérêt appropriée et d'un écart témoignant de la qualité du crédit de l'émetteur ou d'autres méthodes d'évaluation généralement reconnues.

La juste valeur de certaines obligations de sociétés, des titres de créance privés et des billets à terme adossés à des actifs est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Ces techniques, ainsi que les données d'entrée importantes utilisées, sont décrites à la note 4.2.3.

L'évaluation de la juste valeur des placements dans des fonds faisant partie des titres de créance privés est décrite à la note 4.2.2.

4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers

4.1.4. Placements alternatifs

Les placements alternatifs regroupent surtout des parts de fonds qui détiennent une combinaison d'actions, de titres à revenu fixe et d'instruments dérivés, ainsi que de fonds de couverture. La juste valeur de ces placements est déterminée selon les justes valeurs présentées par les administrateurs ou les gestionnaires principaux du fonds et reflète la juste valeur des actions, des titres à revenu fixe ou des instruments dérivés sous-jacents, selon le cas. La direction examine la juste valeur et, le cas échéant, l'effet des restrictions sur la vente ou le rachat de tels placements est pris en considération.

4.1.5. Montants à recevoir et à payer liés à des transactions en cours

Les montants à recevoir liés à des transactions en cours comprennent le produit des ventes de placements, excluant les instruments financiers dérivés, qui ont été négociés, mais demeurent non réglés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les montants à payer liés à des transactions en cours comprennent le coût des achats de placements, excluant les instruments financiers dérivés, qui ont été négociés, mais demeurent non réglés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

La juste valeur des montants à recevoir et à payer liés à des transactions en cours reflète la valeur à laquelle les transactions de vente ou d'achat initiales sous-jacentes ont été conclues.

4.1.6. Intérêts et dividendes à recevoir

Les intérêts et les dividendes sont comptabilisés aux montants que l'on s'attend à recevoir à la fin de la période de présentation de l'information financière, ce qui se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

4.1.7. Intérêts à payer

En ce qui a trait aux emprunts décrits à la note 4.1.11, les intérêts courus sont comptabilisés au montant que l'on s'attend à payer à la fin de la période de présentation de l'information financière, ce qui se rapproche de la juste valeur.

4.1.8. Titres vendus à découvert

Les titres vendus à découvert reflètent l'obligation d'Investissements PSP d'acheter des titres dans le cadre de transactions de vente à découvert. Dans le cadre de ces transactions, Investissements PSP vend des titres qu'elle ne détient pas avec l'obligation d'acheter des titres semblables sur le marché afin de couvrir sa position.

À l'aide de cours cotés du marché qui sont fondés sur le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, la juste valeur des titres vendus à découvert est calculée au moyen de la même méthode que pour les positions acheteur décrites dans les sections portant sur les placements sur les marchés publics et sur les titres à revenu fixe.

4.1.9. Garanties à payer

Dans le cadre de prêts de titres et de certaines transactions sur dérivés hors cote, une garantie en espèces est reçue et réinvestie par Investissements PSP. Investissements PSP comptabilise la garantie en espèces reçue, et un montant correspondant est comptabilisé dans les montants à payer. Le solde à payer représente l'obligation du cessionnaire de rembourser la garantie en espèces au cédant à la fin de la transaction en l'absence de défaillance de la part du cédant.

4.1.10. Titres vendus en vertu de conventions de rachat et acquis en vertu de conventions de revente

Comme il est mentionné à la note 2.3.6, Investissements PSP est partie à des conventions de rachat et à des conventions de revente. Les obligations de racheter ou de revendre les titres vendus ou acquis en vertu de telles conventions sont comptabilisées au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

4.1.11. Emprunts en vertu du programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux

Le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP est présenté à la note 8.2. Les billets à ordre à court terme sont comptabilisés au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur des billets à moyen terme d'Investissements PSP se fonde sur des prix obtenus auprès de sources indépendantes. Ces prix sont établis à l'aide d'une courbe de taux d'intérêt et d'un écart témoignant de la qualité du crédit d'Investissements PSP.

4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers

4.1.12. Actifs et passifs liés à des dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers qui sont réglés à une date future. La valeur de ces instruments fluctue en fonction de la variation de la valeur des actifs, des taux d'intérêt ou des taux de change sous-jacents. En règle générale, les instruments financiers dérivés n'exigent aucun placement initial net. Dans certains cas, ils exigent un placement initial net inférieur à celui qui serait exigé pour détenir directement la position sous-jacente. Les instruments financiers dérivés peuvent être cotés en Bourse ou négociés hors cote. Les instruments négociés hors cote comprennent les instruments qui sont négociés bilatéralement et réglés, ainsi que ceux qui sont compensés (instruments dérivés hors cote compensés) par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale.

Investissements PSP utilise des instruments financiers dérivés afin d'améliorer le rendement des placements ou de reproduire des placements de façon synthétique. En outre, les instruments dérivés permettent de réduire les risques liés aux placements actuellement détenus.

Investissements PSP utilise les instruments financiers dérivés suivants:

Swaps

Les swaps désignent des transactions dans le cadre desquelles deux contreparties conviennent d'échanger des flux de trésorerie selon des modalités prédéterminées comprenant notamment un montant nominal et une durée. Les swaps sont utilisés dans le but d'accroître les rendements ou pour ajuster l'exposition de certains actifs sans avoir à acquérir ou à céder les actifs sous-jacents.

Contrats à terme normalisés

Les contrats à terme normalisés sont des contrats dont les modalités sont standardisées, et dans le cadre desquels un actif est reçu ou livré (acheté ou vendu) à un prix et à une date future fixés à l'avance. Ce type de contrat est utilisé pour ajuster l'exposition de certains actifs sans avoir à acquérir ou à céder directement les actifs sous-jacents.

Contrats à terme

Les contrats à terme sont des contrats couvrant la vente par une partie et l'achat par une autre partie d'un montant prédéterminé d'un instrument sous-jacent, à un prix et à une date future fixés à l'avance. Ce type de contrat est utilisé pour ajuster l'exposition de certains actifs sans avoir à acquérir ou à céder directement les actifs sous-jacents.

Options

Les options sont des contrats en vertu desquels le vendeur donne le droit à l'acquéreur, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un nombre donné de titres liés aux capitaux propres, aux indices, aux marchandises, aux devises, aux taux d'intérêt, au crédit ou d'autres instruments financiers sous-jacents, à un prix convenu d'avance, à une date déterminée ou en tout temps avant la date d'échéance prédéterminée.

Bons et droits de souscription

Le bon de souscription est une option visant l'achat d'un actif sous-jacent qui se présente sous la forme d'un titre transférable et qui peut être inscrite à la cote d'une Bourse ou négociée hors cote.

Le droit de souscription est un titre donnant à un actionnaire le droit d'acquérir de nouvelles actions émises par une société à un prix prédéterminé (habituellement inférieur au prix courant du marché), dans une proportion donnée du nombre d'actions que cet actionnaire détient déjà. Les droits de souscription ne sont émis que pour une courte période au terme de laquelle ils viennent à échéance.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés cotés sont comptabilisés à leur juste valeur en fonction des cours cotés du marché, soit le prix compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur. Les instruments dérivés hors cote compensés sont comptabilisés à leur juste valeur au moyen des cours obtenus de la chambre de compensation centrale. Les instruments dérivés négociés hors cote sont évalués à l'aide de techniques appropriées comme la valeur actualisée des flux de trésorerie. Ces techniques ont recours à des données d'entrée importantes qui sont observables sur le marché, comme les taux de rendement du marché actuels.

Valeur nominale et juste valeur des actifs et des passifs liés aux produits dérivés

La valeur nominale des instruments financiers dérivés n'est comptabilisée ni à l'actif ni au passif, car elle représente le montant nominal du contrat. À l'exception des dérivés de crédit, la valeur nominale ne représente pas le potentiel de profit ou de perte associé au risque de marché ou de crédit des transactions présentées ci-après. Cette valeur sert plutôt de fondement pour établir les flux de trésorerie et la juste valeur des contrats.

4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

4.1.12. Actifs et passifs liés à des dérivés (suite)

Le tableau ci-après résume la situation du portefeuille des instruments dérivés à la date indiquée :

	3	31 mars 2019		3	31 mars 2018	
	.,,	Juste valeur			Juste valeur	
(en millions de dollars canadiens)	Valeur — nominale	Actifs	Passifs	Valeur — nominale	Actifs	Passifs
Dérivés sur titres et marchandises						
Cotés						
Contrats à terme normalisés	251	-	_	275	-	_
Bons et droits de souscription	_	-	_	_	-	_
Options: acquises	370	12	_	769	18	_
souscrites	333	_	(6)	524	_	(11)
Hors cote						
Swaps	1890	47	(14)	1943	11	(47)
Options: acquises	49	2	_	111	3	_
souscrites	39	_	(2)	62	_	(3)
Dérivés sur devises						
Cotés						
Contrats à terme normalisés	22	_	_	9	-	_
Hors cote						
Contrats à terme	1 436	8	(4)	2014	14	(30)
Swaps	476	1	(3)	218	_	(4)
Options: acquises	465	4	_	601	4	_
souscrites	426	_	(3)	617	_	(4)
Dérivés sur taux d'intérêt						
Cotés						
Contrats à terme normalisés	806	_	_	1060	_	_
Options: acquises	3 462	2	_	3 5 9 4	1	_
souscrites	3174	_	(2)	3 109	_	(1)
Hors cote						
Contrats à terme	43	1	(1)	_	_	_
Swaps	1846	18	(19)	1059	13	(10)
Options: acquises	3 906	19	_	3622	18	_
souscrites	3 696	_	(15)	3 788	_	(15)
Hors cote compensés						
Swaps	4031	_	_	4730	_	_
Dérivés de crédit						
Hors cote						
Swaps sur défaillance : acquis	48	_	(1)	90	_	(1)
souscrits ^A	7	_	_	17	-	_
Options: acquises	_	_	_	47	1	_
Hors cote compensés						
Swaps sur défaillance : acquis	59	_	_	90	-	_
souscrits ^A	_	_	_	43	_	_
Total	_	114	(70)	_	83	(126)

[^] Investissements PSP garantit indirectement, au moyen des swaps sur défaillance souscrits, les obligations de référence sous-jacentes. L'exposition potentielle maximale correspond à la valeur nominale des swaps sur défaillance souscrits présentée ci-dessus.

4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

4.1.12. Actifs et passifs liés à des dérivés (suite)

Le total des actifs et des passifs liés à des dérivés comprend ce qui suit :

	31 mars 2019 31 mars 2018		8			
	Valaria	Juste valeur		Valeur	Juste v	aleur
(en millions de dollars canadiens)	Valeur — nominale	Actifs	Passifs	Valeur — nominale	Actifs	Passifs
Instruments dérivés cotés	8 418	14	(8)	9340	19	(12)
Instruments dérivés négociés hors cote	14327	100	(62)	14189	64	(114)
Instruments dérivés hors cote compensés	4090	_	-	4 863	-	_
Total	_	114	(70)		83	(126)

Le tableau suivant présente la valeur nominale des produits dérivés selon l'échéance à la date indiquée :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2019	31 mars 2018
Moins de 3 mois	6817	9142
De 3 à 12 mois	11 749	8 706
Plus d'un an	8 269	10544

4.2. Hiérarchie de la juste valeur

4.2.1. Classement

Les actifs financiers et les passifs financiers décrits à la note 4.1 sont classés au même niveau de la hiérarchie de la juste valeur, qui est présentée ci-après, que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble.

- Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des cours (non ajustés) auxquels Investissements PSP peut avoir accès à la fin de la période de présentation de l'information financière, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent:
- i) les cours sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs similaires;
- ii) les cours sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou similaires;
- iii) les données d'entrée autres que les cours du marché qui sont observables pour l'actif ou le passif;
- iv) les données d'entrée corroborées par le marché.
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif qui sont utilisées dans les techniques d'évaluation reposant sur des modèles. Elles reflètent l'appréciation par la direction des hypothèses que les autres intervenants sur le marché utiliseraient pour établir le prix des actifs et des passifs.

Le classement par niveaux hiérarchiques est établi au moment de la détermination initiale de la juste valeur de l'actif ou du passif et, par la suite, passé en revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Investissements PSP détermine s'il y a eu transfert entre les niveaux et comptabilise ce transfert au début de la période de présentation de l'information financière.

4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

4.2.1. Classement (suite)

Le tableau ci-après présente la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers au 31 mars 2019, selon leur classement dans la hiérarchie de la juste valeur:

(en millions de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
Placements sur les marchés publics				
Actions canadiennes	179	62	4	245
Actions étrangères	2 0 6 5	156	122	2343
Placements sur les marchés privés				
Placements immobiliers	_	_	2034	2034
Placements privés	_	_	1 462	1462
Placements en infrastructures	_	_	1 453	1453
Placements en ressources naturelles	_	_	543	543
Titres à revenu fixe		_	_	_
Trésorerie et titres du marché monétaire	_	861	_	861
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	_	1894	3	1897
Obligations indexées à l'inflation	_	1013	_	1013
Titres de créance privés	_	_	1130	1130
Placements alternatifs	_	154	571	725
	2 244	4 140	7 322	13 706
Actifs liés à des placements				
Montants à recevoir liés à des transactions en cours	_	85	_	85
Intérêts à recevoir	_	36	-	36
Dividendes à recevoir	_	10	_	10
Titres acquis en vertu de conventions de revente	_	432	_	432
Actifs liés à des produits dérivés	9	105	-	114
	9	668	-	677
Placements représentant les actifs financiers à la JVRN	2 253	4 808	7 322	14383
Passifs liés à des placements				
Montants à payer liés à des transactions en cours	_	(69)	_	(69)
Intérêts à payer	_	(5)	_	(5)
Titres vendus à découvert	(284)	(172)	_	(456)
Garanties à payer	_	(218)	_	(218)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	_	(406)	_	(406)
Passifs liés à des produits dérivés	(8)	(62)	-	(70)
Passifs liés à des placements représentant les passifs				
financiers à la JVRN	(292)	(932)	_	(1 224)
Emprunts				
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	-	(1020)	_	(1020)
Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN	_	(1020)	_	(1020)
Placements nets	1961	2 856	7 322	12 139
	1			

4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

4.2.1. Classement (suite)

Le tableau ci-après présente la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers au 31 mars 2018, selon leur classement dans la hiérarchie de la juste valeur:

(en millions de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
Placements sur les marchés publics				
Actions canadiennes	247	62	_	309
Actions étrangères	2 1 4 3	234	138	2515
Placements sur les marchés privés				
Placements immobiliers	_	_	1937	1937
Placements privés		-	1181	1181
Placements en infrastructures	_	-	1 295	1 2 9 5
Placements en ressources naturelles		-	387	387
Titres à revenu fixe				
Trésorerie et titres du marché monétaire	_	826	_	826
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	_	1628	13	1641
Obligations indexées à l'inflation	_	897	_	897
Titres de créance privés	_	-	1025	1025
Placements alternatifs	_	121	514	635
	2 390	3 768	6 490	12 648
Actifs liés à des placements				
Montants à recevoir liés à des transactions en cours	_	81	_	81
Intérêts à recevoir	_	30	-	30
Dividendes à recevoir	_	9	-	9
Titres acquis en vertu de conventions de revente	_	136	_	136
Actifs liés à des produits dérivés	14	69	-	83
	14	325	-	339
Placements représentant les actifs financiers à la JVRN	2 404	4093	6 490	12987
Passifs liés à des placements				
Montants à payer liés à des transactions en cours	_	(84)	_	(84)
Intérêts à payer	_	(4)	_	(4)
Titres vendus à découvert	(368)	(109)	_	(477)
Garanties à payer	_	(259)	_	(259)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	_	(42)	_	(42)
Passifs liés à des produits dérivés	(12)	(114)	_	(126)
Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN	(380)	(612)	_	(992)
Emprunts				
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	_	(885)	_	(885)
Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN	_	(885)	_	(885)
Placements nets	2024	2 596	6 490	11 110

Aucun transfert important n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, des titres cotés d'une juste valeur de 3 millions \$, classés au niveau 2 au 31 mars 2017, ont été transférés dans le niveau 1, les restrictions de négociation ayant expiré.

4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

4.2.2. Processus de détermination de la juste valeur des placements classés au niveau 3

Le processus d'évaluation est suivi et régi par un comité d'évaluation interne. Ce comité est responsable de la surveillance de tous les aspects de la détermination de la juste valeur, y compris l'élaboration des méthodes et procédures d'évaluation pour chaque type de placement et l'assurance qu'elles sont suivies. Les méthodes d'évaluation sont fondées sur des pratiques largement reconnues conformes aux normes d'évaluation professionnelles. Ces normes comprennent, entre autres, les International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines, les Règles uniformes de pratique professionnelle en matière d'évaluation au Canada et les Uniform Standards of Professional Appraisal Practice en vigueur aux États-Unis.

La juste valeur des placements classés au niveau 3 est établie au moins une fois l'an. Chaque trimestre, la juste valeur est passée en revue et ajustée, s'il y a lieu, pour refléter les répercussions de situations ou de circonstances importantes sur le marché en général ou propres aux placements. La méthode d'évaluation choisie pour chaque placement est, par la suite, appliquée de façon uniforme selon ce qui convient dans les circonstances. Le comité d'évaluation passe en revue les modifications importantes apportées aux méthodes d'évaluation pour déterminer si elles sont appropriées.

Dans les situations où elle recourt aux services d'évaluateurs indépendants, la direction s'assure qu'ils sont indépendants et que les méthodes d'évaluation employées sont conformes aux normes d'évaluation professionnelles susmentionnées. Pour valider le travail effectué par les évaluateurs, la direction s'assure que les hypothèses employées correspondent à l'information financière et aux prévisions du placement sous-jacent.

En ce qui concerne les placements dans des fonds classés au niveau 3, la juste valeur annuelle est habituellement déterminée selon les états financiers audités reçus du gestionnaire principal du fonds. Dans certains cas, la juste valeur est obtenue au moyen d'informations fournies par les administrateurs du fonds et revue par la direction pour s'assurer qu'elle est raisonnable et conforme aux méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur. Le cas échéant, l'effet des restrictions sur la vente ou le rachat de tels placements est pris en considération pour déterminer la juste valeur.

4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

4.2.3. Données d'entrée importantes pour le classement au niveau 3

Le tableau ci-après présente les principales informations sur les données d'entrée importantes liées aux actifs financiers et aux passifs financiers classés au niveau 3 au 31 mars 2019:

Actifs financiers et passifs financiers	Type de placement	Juste valeur (en millions de dollars canadiens)	Techniques d'évaluation importantes	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette (moyenne pondérée)
Placements sur les marchés publics					
Actions canadiennes	Placements directs	4	Valeur de l'actif net ^A	s. o.	S. O.
Actions étrangères	Placements directs	122	Valeur de l'actif net ^A	S. O.	S. O.
Placements sur les marchés privés					
Placements immobiliers	Placements directs et co-investissements	1901	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation ^{B, C}	4,10 % - 20,00 % (7,55 %)
				Taux de capitalisation final ^{B, C}	4,25 % - 10,25 % (5,92 %)
			Capitalisation directe	Taux de capitalisation ^{B, D}	2,50 % - 8,98 % (5,57 %)
				Taux d'occupation stable ^{D, E}	93,00 % - 100,00 % (98,22 %)
			Approche des transactions comparables	Prix au pied carré ^{D, E}	0,95\$ - 2057,93\$ (281,99\$)
			Valeur de l'actif net ^A	S. O.	S. O.
			Prix de la transaction	S. O.	S. O.
	Placements dans des fonds	133	Valeur de l'actif net ^a	S. O.	s. o.
Autres placements sur les marchés privés	Placements directs et co-investissements	2 442	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation ^B	6,00 % - 12,50 % (8,79 %)
			Données de marché comparables	S. O.	S. O.
			Valeur de l'actif net ^A	S. O.	\$. O.
			Prix de la transaction	S. O.	S. O.
	Placements dans des fonds	1016	Valeur de l'actif net ^A	S. O.	S. O.
Titres à revenu fixe Obligations de sociétés	Obligations convertibles	2	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation ⁸	52,50 %
	Billets à terme adossés à des actifs	1	Prix obtenus de sources indépendantes ^A	S. O.	S. O.
Titres de créance privés	Placements directs et co-investissements	780	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation ^B	5,54 % - 18,76 % (9,77 %)
			Valeur de l'actif net ^A	S. O.	S. O.
			Prix de la transaction	S. O.	S. O.
	Placements dans des fonds	350	Valeur de l'actif net ^a	S. O.	s. o.
Placements alternatifs	Placements dans des fonds	571	Valeur de l'actif net ^a	S. O.	s. o.
Total		7 322			

A Dans certains cas, la juste valeur est déterminée par des sources indépendantes. Investissements PSP n'a pas accès aux informations sur les évaluations.

^B Toute augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une diminution (augmentation) de la juste valeur.

^C Une augmentation (diminution) du taux d'actualisation est en général accompagnée d'une augmentation (diminution) du taux de capitalisation final.

Dall n'existe pas de relation directe prévisible entre cette donnée d'entrée et toute autre donnée d'entrée importante non observable.

E Une augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une augmentation (diminution) de la juste valeur.

4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

4.2.3. Données d'entrée importantes pour le classement au niveau 3 (suite)

Le tableau ci-après présente les principales informations sur les données d'entrée importantes liées aux actifs financiers et aux passifs financiers classés au niveau 3 au 31 mars 2018:

Actifs financiers et passifs financiers	Type de placement	Juste valeur (en millions de dollars canadiens)	Techniques d'évaluation importantes	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette (moyenne pondérée)
Placements sur les					
marchés publics Actions étrangères	Placements directs	138	Valeur de l'actif net ^a	S. O.	S. O.
Placements sur les					
marchés privés Placements	Placements directs et	1818	Flux de trésorerie	Taux d'actualisation ^{B, C}	5,00 % - 22,10 % (7,94 %)
immobiliers	co-investissements		actualisés	Taux de capitalisation final ^{B, C}	4,25 % - 9,75 % (5,92 %)
			Capitalisation directe	Taux de capitalisation ^{B, D}	2,75 % - 9,09 % (5,30 %)
				Taux d'occupation stable ^{D, E}	94,00 % - 100,00 % (98,29 %)
			Approche des transactions comparables	Prix au pied carré ^{D, E}	27,50 \$ - 1107,92 \$ (90,83 \$)
			Valeur de l'actif net ^A	S. O.	S. O.
			Prix de la transaction	S. O.	S. O.
	Placements dans des fonds	119	Valeur de l'actif net ^A	S. O.	s. o.
Autres placements sur les	Placements directs et co-investissements	1976	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation ^B	6,00 % - 12,70 % (8,94 %)
marchés privés			Données de marché comparables	S. O.	s. o.
			Valeur de l'actif net ^A	S. O.	S. O.
			Prix de la transaction	S. O.	S. O.
	Placements dans des fonds	887	Valeur de l'actif net ^A	S. O.	S. O.
Titres à revenu fixe					
Obligations de sociétés	Obligations convertibles	12	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation ^B	4,70 % - 10,00 % (7,40 %)
	Billets à terme adossés à des actifs	1	Prix obtenus de sources indépendantes ^A	S. O.	S. O.
Titres de créance privés	Placements directs et co-investissements	737	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation ^B	5,90 % - 17,25 % (9,79 %)
			Valeur de l'actif net ^A	S. O.	S. O.
			Prix de la transaction	S. O.	S. O.
	Placements dans des fonds	288	Valeur de l'actif net ^A	s. o.	s. o.
Placements alternatifs	Placements dans des fonds	514	Valeur de l'actif net ^A	S. O.	s. o.
Total		6 490			

A Dans certains cas, la juste valeur est déterminée par des sources indépendantes. Investissements PSP n'a pas accès aux informations sur les évaluations.

⁸ Toute augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une diminution (augmentation) de la juste valeur.

^c Une augmentation (diminution) du taux d'actualisation est en général accompagnée d'une augmentation (diminution) du taux de capitalisation final.

De ll n'existe pas de relation directe prévisible entre cette donnée d'entrée et toute autre donnée d'entrée importante non observable.

^E Une augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une augmentation (diminution) de la juste valeur.

4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

4.2.4. Niveau 3 - rapprochement

Le tableau suivant présente le rapprochement de tous les mouvements liés aux actifs financiers et aux passifs financiers classés dans le niveau 3 pour l'exercice clos le 31 mars 2019:

(en millions de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Achats	Ventes	Règlements	Gains réalisés	Gains (pertes) non réalisés ^A	Transfert hors du niveau 3	Solde de clôture
Placements sur les marchés publics	138	40	(49)	_	31	(34)	_	126
Placements sur les marchés privés	4 800	1075	(685)	_	137	170	(5)	5 492
Titres à revenu fixe	1038	418	(326)	(4)	11	(4)	_	1133
Placements alternatifs Montants nets à recevoir et à payer liés aux produits dérivés	514 -	63	(40)	-	3	31	_	57 1 -
Total	6 490	1596	(1100)	(4)	182	163	(5)	7 322

^A Comprennent des ajustements liés à la répartition du compte de régime.

Au 31 mars 2018, un placement sur les marchés privés a été classé au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, étant donné que la juste valeur a été déterminée à l'aide de données d'entrée non observables importantes. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, le placement a été transféré dans le niveau 1, les titres connexes ayant été inscrits en Bourse.

Le tableau suivant présente le rapprochement de tous les mouvements liés aux actifs financiers et aux passifs financiers classés dans le niveau 3 pour l'exercice clos le 31 mars 2018 :

(en millions de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Achats	Ventes	Règlements	Gains réalisés	Gains non réalisés ^A	Transfert hors du niveau 3	Solde de clôture
Placements sur les marchés publics	21	48	(4)	_	_	73	_	138
Placements sur les marchés privés	4021	713	(324)	_	81	310	(1)	4 800
Titres à revenu fixe	684	566	(233)	(2)	17	6	-	1038
Placements alternatifs Montants nets à recevoir et à payer liés aux produits dérivés	472 -	97	(68)	(1)	5	8	-	514
Total	5 198	1 425	(629)	(3)	103	397	(1)	6 490

^A Comprennent des ajustements liés à la répartition du compte de régime.

Au 31 mars 2017, un placement sur les marchés privés a été classé au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, étant donné que la juste valeur a été déterminée à l'aide de données d'entrée non observables importantes. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, le placement a été transféré dans le niveau 2, les titres connexes ayant été inscrits en Bourse. Les titres détenus par Investissements PSP ne sont pas inscrits en Bourse et ne peuvent être vendus qu'à compter du moment de leur inscription.

4.2.5. Niveau 3 - analyse de sensibilité

Dans le processus d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3, les techniques d'évaluation utilisées reposent sur des hypothèses fondées sur des données non observables. Les hypothèses importantes utilisées pour chaque catégorie d'actif sont décrites à la note 4.2.3. Bien que de telles hypothèses reflètent le meilleur jugement de la direction, l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles pourrait donner des justes valeurs différentes représentant, au minimum, une augmentation de 3 % et une diminution de 3 % au 31 mars 2019 (augmentation de 3 % et diminution de 3 % au 31 mars 2018) de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. Sont exclus les placements dans des fonds, pour lesquels une analyse de sensibilité n'est pas possible étant donné qu'Investissements PSP n'a pas accès aux hypothèses sous-jacentes utilisées. Pour ce qui est des placements dans des fonds, la juste valeur est établie tel qu'il est indiqué à la note 4.2.2.

5 — Biens donnés et obtenus en garantie

Investissements PSP est partie à des ententes qui requièrent que des biens soient donnés et obtenus en garantie, comme il est indiqué aux notes 2.3.5, 2.3.6 et 7.2.1. Le tableau qui suit présente la juste valeur de ces garanties attribuées au compte de régime, ainsi que les titres visés par les programmes de prêt et d'emprunt et les titres visés par les conventions de rachat et les conventions de revente à la date indiquée:

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2019	31 mars 2018
Prêts et emprunts de titres		
Titres prêtés	577	839
Biens détenus en garantie ^A	609	892
Titres empruntés	283	370
Biens donnés en garantie ^B	292	384
Conventions de rachat et conventions de revente de titres		
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	410	42
Biens donnés en garantie	408	42
Titres acquis en vertu de conventions de revente	434	137
Biens détenus en garantie ^c	433	136
Contrats de dérivés		
Biens donnés en garantie	66	129
Biens détenus en garantie ^D	41	-

[^] La juste valeur minimale de la garantie en espèces requise correspond à 102 % de la juste valeur des titres prêtés et, dans le cas des garanties sous forme de titres, à 105 %. Les biens détenus en garantie comprenaient 216 millions \$ en espèces pour le compte de régime au 31 mars 2019 (254 millions \$ au 31 mars 2018) et 393 millions \$ en titres au 31 mars 2019 (638 millions \$ au 31 mars 2018). Toutes les garanties en espèces sont réinvesties.

^B La juste valeur minimale de la garantie requise correspond à 100 % de la juste valeur des titres empruntés.

^c Au 31 mars 2019, un montant de 172 millions \$ (110 millions \$ au 31 mars 2018) des biens détenus en garantie sous forme de titres avait été utilisé dans le cadre de transactions de vente à découvert et un montant de 1 million \$ (néant au 31 mars 2018) avait été utilisé relativement à des titres vendus en vertu de conventions de rachat.

Description Les biens détenus en garantie comprenaient 1 million \$ en espèces au 31 mars 2019 (174 mille \$ au 31 mars 2018) et 40 millions \$ en titres au 31 mars 2019 (49 mille \$ au 31 mars 2018). Toutes les garanties en espèces sont réinvesties.

6 — Intérêts détenus dans d'autres entités

6.1. Filiales, coentreprises et entreprises associées

À titre d'entité d'investissement, Investissements PSP ne consolide que les filiales qui lui fournissent des services liés à ses activités de placement. Investissements PSP évalue sa participation dans ses filiales, ses coentreprises et ses entreprises associées à la JVRN, comme il est mentionné à la note 2.1.

Aux fins de la préparation de cette note, la direction évalue le contrôle, le contrôle conjoint et l'influence notable comme suit:

i) Contrôle et influence notable

Investissements PSP détermine qu'elle exerce un contrôle sur une entité émettrice si elle est exposée ou si elle a le droit à des rendements variables en raison de sa participation dans une entité et si elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci.

Dans certains cas, Investissements PSP n'exerce pas un contrôle sur une entité émettrice, mais a le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice. Dans de tels cas, Investissements PSP détermine qu'elle exerce une influence notable sur l'entité émettrice.

Dans le cas du contrôle ou de l'influence notable, le pouvoir sur l'entité émettrice résulte des droits de vote conférés par les droits de propriété, d'autres accords contractuels, ou une combinaison de ces éléments.

ii) Contrôle conjoint

Investissements PSP détermine qu'elle est partie à un accord de coentreprise si elle exerce un contrôle conjoint sur une entité émettrice et détient des droits sur l'actif net de l'entité émettrice. Le contrôle conjoint est établi en vertu d'un accord contractuel qui exige le consentement unanime des parties partageant le contrôle à l'égard des activités qui ont une incidence importante sur les rendements de la coentreprise.

En général, la prise de décisions à l'égard des activités est régie par les droits de vote conférés par la participation de chaque partie. Dans certains cas, elle est régie uniquement en vertu des accords contractuels ou en combinaison avec les droits de propriété de chaque partie.

6 — Intérêts détenus dans d'autres entités (suite)

6.1. Filiales, coentreprises et entreprises associées (suite)

Dans le cours normal des activités, les placements sur les marchés privés sont généralement détenus par les filiales qui sont des entités d'investissement créées par Investissements PSP. Au 31 mars 2019, 108 filiales qui sont des entités d'investissement étaient constituées en Amérique du Nord, 17 en Europe, 11 en Océanie, 4 en Amérique centrale et en Amérique du Sud, 1 en Afrique et 1 en Asie (103 entités d'investissement en Amérique du Nord, 23 en Europe, 11 en Océanie, 4 en Amérique centrale et en Amérique du Sud, 1 en Afrique et 1 en Asie au 31 mars 2018).

De plus, Investissements PSP contrôlait 81 entités émettrices directement ou par l'intermédiaire de ses filiales qui sont des entités d'investissement au 31 mars 2019 (80 entités émettrices au 31 mars 2018).

Les tableaux ci-après présentent, en ordre décroissant, les entités émettrices importantes détenues directement ou indirectement par Investissements PSP, sur lesquelles elle exerce un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable.

	31 mars 2019					
Nom de l'entité	Établissement principal	Participation détenue par Investissements PSP (%)	Relation avec Investissements PSP			
AviAlliance GmbH	Europe	100	Entité émettrice contrôlée			
Revera Inc.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée			
Kaingaroa Timberlands Ltd.	Océanie	56	Entité contrôlée conjointement			
Roadis Transportation B.V.	Mondial	100	Entité émettrice contrôlée			
FirstLight Power Resources Holding Inc.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée			
SEGRO European Logistics Partnership S.a.r.l.	Europe	50	Entité contrôlée conjointement			
Forth Ports Limited	Europe	51	Entité contrôlée conjointement			
TDF S.A.S.	Europe	22	Entreprise associée			
Roccapina Fund, L.P.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée			
Big Box Properties	Amérique du Nord	49	Entité contrôlée conjointement			

	31 mars 2018					
Nom de l'entité	Établissement principal	Participation détenue par Investissements PSP (%)	Relation avec Investissements PSF			
Revera Inc.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée			
AviAlliance GmbH	Europe	100	Entité émettrice contrôlée			
Kaingaroa Timberlands Ltd.	Océanie	56	Entité contrôlée conjointement			
Roadis Transportation B.V.	Mondial	100	Entité émettrice contrôlée			
SEGRO European Logistics Partnership S.a.r.l.	Europe	50	Entité contrôlée conjointement			
FirstLight Power Resources Holding Inc.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée			
Roccapina Fund, L.P.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée			
TDF S.A.S.	Europe	22	Entreprise associée			
Cubico Sustainable Investments Limited	Mondial	50	Entité contrôlée conjointement			
Big Box Properties	Amérique du Nord	49	Entité contrôlée conjointement			

Outre ce qui précède, Investissements PSP consolide les filiales en propriété exclusive qui lui fournissent uniquement des services liés à ses activités de placement. Ces services comprennent la gestion de placements et le financement des placements sur les marchés privés dans le cadre du programme du financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP, décrit à la note 8.2.

6.2. Entités structurées

Investissements PSP détient des intérêts dans des sociétés de personnes et des fonds surtout dans le contexte de ses placements sur les marchés privés. En raison de leur nature, ces entités ont en général les caractéristiques d'une entité structurée comme elles sont définies par les IFRS. Ces entités sont détenues à titre de placements et n'exposent pas Investissements PSP à plus de risques ou de rendements que ses intérêts détenus dans des entités non structurées.

Des renseignements à l'égard des entités structurées sont compris, s'il y a lieu, dans les informations portant sur la gestion du risque lié aux placements à la note 7, les garanties et les indemnités, à la note 16 et les engagements, à la note 17.

Investissements PSP est tenue d'agir dans le meilleur intérêt des contributeurs et des bénéficiaires en vertu des régimes et de maximiser les rendements sans s'exposer à un risque de perte indu. Aux fins de l'atteinte de cet objectif, Investissements PSP a élaboré une politique de gestion du risque d'entreprise. La politique de gestion du risque d'entreprise fournit un cadre pour identifier, évaluer, gérer, atténuer, surveiller et signaler les risques liés et non liés aux placements auxquels Investissements PSP est exposée.

Dans le cadre de la politique globale de gestion du risque d'entreprise, la politique de gestion du risque de placement vise à appuyer la gestion des risques inhérents au processus de prise de décisions en matière de placement. La politique de gestion du risque de placement offre un cadre précisant la façon dont les activités de placement doivent se conformer à la philosophie d'Investissements PSP en matière de risque et s'aligner sur la tolérance et les limites de son appétit à l'égard du risque. La politique de gestion du risque de placement complète également l'Énoncé sur les principes, normes et procédures de placement (l'« ÉPNP »), dont l'objectif est d'assurer une gestion efficace des risques de placement dans le cadre de la mise en œuvre des diverses stratégies de placement d'Investissements PSP. Les risques liés aux placements comprennent le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité.

7.1. Risque de marché

Le risque de marché est le risque de variation de la valeur d'un placement attribuable à des résultats financiers défavorables découlant de facteurs qui influent sur la valeur, comme les fluctuations des prix du marché, les fluctuations dues à des facteurs propres au placement, la volatilité des cours des actions et des marchandises, des taux d'intérêt, des taux de change, ou d'autres facteurs touchant des titres similaires négociés sur le marché.

7.1.1. Mesure du risque de marché

La volatilité annualisée absolue pour l'ensemble du portefeuille est utilisée comme mesure principale du risque de marché. La volatilité absolue est une mesure statistique de l'ampleur des variations des rendements d'un placement ou d'un portefeuille de placements donné. Elle permet d'illustrer le potentiel de perte de valeur dans un placement ou un portefeuille de placements découlant des fluctuations des prix du marché.

Investissements PSP utilise les rendements des marchés sur une période de sept ans et sur un horizon de détention de douze mois pour calculer la volatilité absolue. En ce qui concerne les placements qui ne sont pas négociés activement, des titres ayant des caractéristiques de risque semblables sont utilisés pour calculer la volatilité absolue.

La volatilité absolue est valide, sur le plan statistique, dans des conditions normales de marché et ne tient pas particulièrement compte des pertes découlant d'événements marquants sur le marché. Elle suppose également que l'avenir se déroulera d'une manière semblable au passé. Par conséquent, si la conjoncture du marché varie grandement par rapport à la conjoncture passée, les pertes potentielles pourraient différer de celles qui avaient été estimées initialement.

Le tableau suivant présente la volatilité absolue pour l'ensemble du portefeuille, calculée en pourcentage des placements nets, à la fin de la période:

	31 mars 2019 (%)	31 mars 2018 (%)
Volatilité absolue	7,3	7,2

Méthodes de simulation de crises

Bien que la volatilité absolue soit une méthode très reconnue de mesure du risque, elle est complétée par d'autres méthodes de mesure du risque qui donnent un meilleur aperçu du risque de marché. Investissements PSP utilise donc des méthodes de simulation de crises et l'analyse de scénarios pour évaluer l'incidence sur les résultats financiers de fluctuations inhabituelles des facteurs de risque. Ces méthodes servent à évaluer la sensibilité d'un portefeuille à divers facteurs de risque et aux principales hypothèses de modélisation. Dans le cadre de ces méthodes, les périodes de crise passées servent également à évaluer comment un portefeuille actuel se comporte en pareilles circonstances. En outre, les méthodes de simulation de crises et l'analyse de scénarios permettent d'évaluer la performance d'un nouveau produit de placement.

7.1. Risque de marché (suite)

7.1.2. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt a trait à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la juste valeur de l'actif net d'Investissements PSP. Les durées jusqu'à l'échéance des catégories d'instruments financiers, qui figurent à la note 4.1, qui sont les plus exposées au risque de taux d'intérêt étaient les suivantes:

	31 mars 2019						
(en millions de dollars canadiens)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Autres	Total	
Trésorerie et titres du marché monétaire	_	_	_	_	861 ^A	861	
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	86	875	435	354	147 ^B	1897	
Obligations indexées à l'inflation	_	165	566	282	_	1013	
Titres de créance privés	6	184	434	151	355 ^ℂ	1130	
Total des titres à revenu fixe	92	1 224	1 435	787	1363	4901	

	31 mars 2018					
(en millions de dollars canadiens)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Autres	Total
Trésorerie et titres du marché monétaire	_	_	_	_	826 ^A	826
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	253	601	379	249	159 ^B	1641
Obligations indexées à l'inflation	_	298	320	279	_	897
Titres de créance privés	_	104	508	112	301 ^c	1025
Total des titres à revenu fixe	253	1003	1 207	640	1 286	4 389

[^] En raison de leur échéance à court terme, ces placements ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt.

Tous les placements dans des actions canadiennes, les placements dans des actions étrangères, les placements immobiliers, les placements privés, les placements en infrastructures et les placements en ressources naturelles, totalisant 8 079 millions \$ au 31 mars 2019 (7 624 millions \$ au 31 mars 2018), n'ont pas d'échéance précise et ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt.

Les placements alternatifs décrits à la note 4.1.4, totalisant 725 millions \$ au 31 mars 2019 (635 millions \$ au 31 mars 2018), n'ont également pas d'échéance précise. Certains de ces placements alternatifs, de même que des conventions de revente et des contrats de dérivés présentés respectivement aux notes 4.1.10 et 4.1.12 sont exposés au risque de taux d'intérêt. Ces expositions sont prises en compte dans le calcul de la volatilité absolue dont il est question à la note 7.1.1.

La durée jusqu'à l'échéance des titres de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP est présentée à la note 8.2.

^B Certains titres à revenu fixe ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt étant donné que leurs taux d'intérêt prescrits sont variables.

^c L'information liée à la durée jusqu'à l'échéance des placements dans des fonds et de certains placements détenus directement compris dans les titres de créance privés n'est pas disponible.

7.1. Risque de marché (suite)

7.1.3. Risque de change

Investissements PSP est exposée à un risque de change découlant de la détention de placements (c'est-à-dire la détention directe et indirecte de titres, de parts de fonds en gestion commune et de parts de sociétés en commandite) ou de passifs liés à des placements dans diverses devises. Les fluctuations de la valeur relative du dollar canadien par rapport aux devises peuvent influer positivement ou négativement sur la juste valeur des placements. Afin d'atténuer ce risque, Investissements PSP peut prendre des positions en devises au moyen de contrats de change à terme ou de swaps de devises.

Les expositions au risque de change sous-jacentes des placements nets du compte de régime s'établissaient comme suit à la date indiquée:

	31 ma	rs 2019	31 mai	rs 2018
Devise	Juste valeur (en millions de dollars canadiens)	Pourcentage du total	Juste valeur (en millions de dollars canadiens)	Pourcentage du total
Dollar américain	6300	63,6	5 9 7 8	68,4
Euro	1 475	14,9	886	10,1
Livre sterling	572	5,8	214	2,5
Dollar australien	218	2,2	191	2,2
Yen japonais	201	2,0	258	3,0
Dollar de Hong Kong	186	1,9	174	2,0
Peso mexicain	174	1,8	142	1,6
Réal brésilien	116	1,2	156	1,8
Roupie indienne	115	1,2	100	1,1
Won sud-coréen	96	1,0	190	2,2
Franc suisse	66	0,7	58	0,7
Nouveau dollar taïwanais	66	0,7	75	0,9
Autres	311	3,0	315	3,5
Total	9 896	100,0	8 737	100,0

Au 31 mars 2019, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient en outre des engagements libellés en devises de 1561 millions \$ pour le compte de régime (987 millions \$ US, 143 millions €, 7 millions £, 2 millions de rands d'Afrique du Sud, 979 millions de pesos colombiens, 192 millions de pesos mexicains et 1 million de dollars australiens). Ces engagements ne figurent pas dans le tableau des expositions au risque de change ci-dessus.

Au 31 mars 2018, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient en outre des engagements libellés en devises de 1696 millions \$ pour le compte de régime (1065 millions \$ US, 185 millions €, 13 millions £, 2 millions de rands d'Afrique du Sud, 984 millions de pesos colombiens et 104 millions de pesos mexicains). Ces engagements ne figurent pas dans le tableau des expositions au risque de change ci-dessus.

7.2. Risque de crédit

Investissements PSP est exposée au risque de crédit, c'est-à-dire le risque de non-exécution par un débiteur sur lequel Investissements PSP compte pour satisfaire à ses obligations contractuelles ou financières, soit le risque qu'un émetteur de titres d'emprunt ou qu'une contrepartie à une opération sur instruments dérivés, à une transaction de prêt et d'emprunt de titres ou à une transaction sur des titres acquis en vertu de conventions de revente ne puisse satisfaire à ses obligations financières.

Le risque de crédit comprend le risque d'une détérioration de la solvabilité et le risque de concentration concerné. La surveillance du risque de crédit comporte l'évaluation de la cote de crédit de chaque émetteur et de chaque contrepartie effectuant des transactions avec Investissements PSP. Cette évaluation à l'égard d'émetteurs et de contreparties publics est fondée sur les renseignements fournis par quatre agences de notation reconnues. Chaque titre est classé sur la foi d'au moins deux cotes de crédit. Si les agences accordent des cotes différentes à un même titre, Investissements PSP se fondera sur la notation la plus faible. Pour les émetteurs privés, Investissements PSP attribue des cotes de crédit internes aux émetteurs et évalue les profils de risques combinés par rapport aux objectifs fixés. Pour attribuer des cotes de crédit aux émetteurs, Investissements PSP utilise des méthodes comparables à celles utilisées par des agences de notation reconnues.

Au 31 mars 2019, l'exposition maximale du compte de régime au risque de crédit s'élevait à 5 milliards \$ (4 milliards \$ au 31 mars 2018). Ce montant est présenté compte non tenu des biens détenus en garantie et des conventions de compensation qui ne sont pas admissibles à la compensation selon les IFRS. Le risque de crédit maximum exclut les garanties présentées à la note 16 ainsi que les placements dans des fonds classés dans les placements alternatifs à la note 4.1. Ces fonds détiennent des titres à revenu fixe parmi d'autres types d'instruments.

Dans le cadre de son suivi du risque de crédit, Investissements PSP produit un rapport périodique sur la concentration par cote de crédit pour les titres sensibles au crédit. Le tableau suivant présente la concentration du risque de crédit en fonction des cotes de crédit, à la date indiquée:

Cote de crédit	31 mars 2019 (%)	31 mars 2018 (%)
AAA-AA	48,4	51,2
A	23,6	20,9
BBB	2,3	2,5
BB et moins	25,1	24,4
Aucune cote ^A	0,6	1,0
Total	100,0	100,0

A Comprend des titres d'émetteurs et de contreparties publics qui ne sont pas cotés par des agences de notation du crédit ou qui sont cotés par une seule agence de notation du crédit.

7.2. Risque de crédit (suite)

7.2.1. Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie représente le risque de crédit découlant de l'exposition actuelle ou potentielle liée à des transactions portant sur des contrats de dérivés, à des transactions portant sur des titres de prêt et d'emprunt et à des transactions portant sur des conventions de rachat et des conventions de revente de titres. Afin d'atténuer le risque de contrepartie, Investissements PSP exige des contreparties qu'elles fournissent des garanties adéquates et qu'elles répondent à ses exigences en matière de cote de crédit. Investissements PSP assure un suivi régulier des cotes de crédit de ses contreparties établies par des agences de notation du crédit reconnues. En ce qui concerne les contrats de dérivés, Investissements PSP peut mettre un terme à toute activité avec la plupart des contreparties dont la cote de crédit baisse en deçà de ses exigences.

En ce qui a trait aux instruments dérivés négociés hors cote, la politique d'Investissements PSP exige également que soit signée la convention-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association (l'«ISDA») avec toute contrepartie à un contrat de dérivés. Cette entente fournit l'encadrement contractuel régissant la manière dont doivent se dérouler les activités de négociation touchant toute une gamme de produits négociés hors cote. Dans le cas des instruments dérivés hors cote compensés, les activités de négociation entre les parties sont régies selon les modalités habituelles dans le cadre de telles transactions.

En tant que technique de limitation du risque de crédit, la convention-cadre de l'ISDA prévoit des dispositions exécutoires de compensation par liquidation en cas de défaut de l'une des contreparties. En outre, l'annexe sur le soutien des garanties (I'« ASG ») à la convention-cadre de l'ISDA permet à Investissements PSP de réaliser toute garantie qui lui est accordée en cas de défaillance de la contrepartie. L'ASG exige également d'Investissements PSP qu'elle fournisse une garantie supplémentaire si une telle garantie lui est demandée. Toutes les transactions assujetties à l'ASG portent sur des garanties en espèces, des titres de créance de qualité supérieure ou d'autres titres de qualité supérieure. L'ASG régit également l'échange de garanties lorsque l'exposition au crédit d'une contrepartie dépasse un seuil prédéterminé. Les contreparties sont, en règle générale, autorisées à vendre, à redonner en garantie ou à autrement utiliser les biens détenus en garantie. De même, dans le cas d'instruments dérivés hors cote compensés, des garanties sont requises en espèces, en titres de créance de qualité supérieure ou d'autres titres de qualité supérieure et peuvent être vendues, redonnées en garantie ou autrement utilisées. Investissements PSP ne vend pas, ne redonne pas en garantie ni n'utilise autrement les biens détenus en garantie sous forme de titres, mais réinvestit toutes les garanties en espèces relativement aux contrats de dérivés.

En ce qui concerne les transactions portant sur des contrats de prêt et d'emprunt de titres, ainsi que sur des conventions de rachat et des conventions de revente de titres, il existe des obligations de garantie pour atténuer le risque de contrepartie. Les obligations de garantie pour les programmes de prêt et d'emprunt de titres ainsi que les conventions de rachat et les conventions de revente de titres sont décrites aux notes 2.3.5 et 2.3.6.

L'information relative aux biens donnés en garantie par Investissements PSP et ses contreparties figure à la note 5.

Dans le cas du programme de prêt de titres, l'exposition d'Investissements PSP au risque de contrepartie est davantage atténuée puisque le gardien des valeurs prêtées assume le risque que la contrepartie ne pourra respecter les obligations liées à la garantie.

La direction assure la surveillance et l'atténuation du risque de contrepartie et applique une procédure exhaustive et rigoureuse à l'échelle d'Investissements PSP dans le cadre de son suivi et de sa gestion du risque de contrepartie. Ainsi, la direction mesure le risque de contrepartie en continu, évalue et assure le suivi de la qualité du crédit des contreparties actuelles, et veille à atténuer le risque de contrepartie par la gestion des garanties.

7.2. Risque de crédit (suite)

7.2.2. Compensation

Investissements PSP est assujettie aux conventions-cadres de l'ISDA à l'égard de ses instruments financiers dérivés négociés hors cote, comme il a déjà été mentionné. Ces conventions contiennent des dispositions exécutoires de compensation par liquidation qui s'appliquent seulement en cas de défaut. Dans certains cas, ces conventions permettent la compensation. Lorsque les conditions de compensation étaient satisfaites, les instruments financiers ont été présentés selon leur montant net dans les états de la situation financière. Les conventions de rachat et les conventions de revente de titres, décrites aux notes 2.3.6 et 5, sont assujetties à des conventions similaires bien qu'elles ne soient pas compensées, les conditions de compensation n'étant pas satisfaites.

Les tableaux qui suivent présentent les actifs financiers et les passifs financiers susmentionnés:

Actifs financiers

	Moins Montant brut		Montant net des actifs	Moins: Mo non compens de la si		
(en millions de dollars canadiens)	Montant brut des p des actifs fina financiers compta	des passifs financiers comptabilisés et compensés	financiers présentés dans les états de la situation financière	Passifs financiers comptabilisés	Biens détenus en garantie et non comptabilisés	Montant net
31 mars 2019						
Conventions de revente	432	_	432 ^A	281	151	_
Dérivés négociés hors cote	100	-	100 ⁸	56	39	5
Total	532	_	532	337	190	5
31 mars 2018						
Conventions de revente	136	_	136 ^A	36	100	_
Dérivés négociés	0.7	0	0.48	00		4
hors cote	67	3	64 ^B	63	_	1
Total	203	3	200	99	100	1

Passifs financiers

		Moins: Montant brut	Montant net des passifs financiers	non comper	lontants connexes nsés dans les états ituation financière	
(en millions de dollars canadiens)	Montant brut des passifs financiers comptabilisés	des actifs financiers comptabilisés et compensés	présentés dans les états de la situation financière	Actifs financiers comptabilisés	Biens donnés en garantie et non décomptabilisés	Montant net
31 mars 2019						
Conventions de rachat	406	-	406 ^A	281	125	_
Dérivés négociés hors cote	62	_	62 ^B	55	6	1
Garanties à payer	1	-	1 °	1	_	-
Total	469	_	469	337	131	1
31 mars 2018						
Conventions de rachat	42	_	42 ^A	36	6	_
Dérivés négociés hors cote	117	3	114 ^B	63	51	_
Garanties à payer	_	_	_	_	_	_
Total	159	3	156	99	57	_

^A Tel qu'il est décrit à la note 4.1.10.

^B Tel qu'il est décrit à la note 4.1.12.

^c Tel qu'il est décrit à la note 4.1.9. Le solde comprend la garantie en espèces reçue dans le cadre de certaines transactions sur dérivés hors cote, et fait partie des garanties à payer décrites à la note 4.1.

7.3. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque qu'Investissements PSP ne puisse respecter ses obligations financières en temps opportun au moyen de liquidités suffisantes et facilement disponibles. La situation de l'encaisse d'Investissements PSP fait l'objet d'un contrôle quotidien. En règle générale, les placements en trésorerie, les titres du marché monétaire, les billets à taux variable, les obligations et les actions de sociétés ouvertes sont présumés être très liquides, car ils seront investis dans des titres qui sont négociés activement. La direction utilise les méthodes pertinentes de mesure et de contrôle du risque de liquidité afin de s'assurer que la société dispose des liquidités suffisantes pour satisfaire à ses obligations financières au fur et à mesure qu'elles deviennent exigibles. Un rapport sur la liquidité, qui prend en compte les flux de trésorerie futurs prévus, est dressé et présenté à la haute direction sur une base hebdomadaire. Cela permet d'assurer que les réserves d'encaisse sont suffisantes et disponibles pour financer les sorties de fonds prévues. En outre, Investissements PSP maintient des sources de liquidités suffisantes pour en faire usage en cas d'interruption des activités sur les marchés.

Investissements PSP a la capacité de mobiliser des capitaux supplémentaires au moyen de son programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux. Ce programme permet à Investissements PSP d'émettre des billets à ordre à court terme et des billets à moyen terme. De l'information supplémentaire sur le recours au programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux est présentée à la note 8.2. En outre, Investissements PSP détient des facilités de crédit aux fins générales de la société. De l'information supplémentaire sur ces facilités de crédit est présentée à la note 8.1.

La valeur nominale des produits dérivés selon l'échéance est présentée à la note 4.1.12.

Passifs financiers

Les tableaux suivants présentent la juste valeur des passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés ainsi que celle des instruments financiers liés à des produits dérivés, regroupés en fonction de leur échéance au 31 mars 2019, et compte non tenu de l'incidence des garanties et des indemnités mentionnées à la note 16:

(en millions de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
Passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés ^A				
Montants à payer liés à des transactions en cours	(69)	_	_	(69)
Intérêts à payer	(5)	_	_	(5)
Titres vendus à découvert	(456)	_	_	(456)
Garanties à payer	(218)	_	_	(218)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(406)	_	_	(406)
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	(342)	(154)	(524)	(1020)
Fournisseurs et autres passifs	(5)	(9)	(9)	(23)
Total	(1501)	(163)	(533)	(2 197)

(en millions de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
Instruments financiers liés à des produits dérivés				
Actifs liés à des produits dérivés	48	40	26	114
Passifs liés à des produits dérivés ^A	(17)	(25)	(28)	(70)
Total	31	15	(2)	44

^A Les passifs sont présentés selon la première des périodes pendant laquelle la contrepartie peut exiger le paiement.

7.3. Risque de liquidité (suite)

Passifs financiers (suite)

Les tableaux suivants présentent la juste valeur des passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés ainsi que celle des instruments financiers liés à des produits dérivés, regroupés en fonction de leur échéance au 31 mars 2018, et compte non tenu de l'incidence des garanties et des indemnités mentionnées à la note 16:

(en millions de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
Passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés ^A				
Montants à payer liés à des transactions en cours	(84)	-	-	(84)
Intérêts à payer	(4)	-	-	(4)
Titres vendus à découvert	(477)	-	-	(477)
Garanties à payer	(259)	_	_	(259)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(42)	_	_	(42)
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	(343)	(116)	(426)	(885)
Fournisseurs et autres passifs	(11)	-	(8)	(19)
Total	(1 220)	(116)	(434)	(1770)

(en millions de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
Instruments financiers liés à des produits dérivés				
Actifs liés à des produits dérivés	36	17	30	83
Passifs liés à des produits dérivés ^A	(60)	(35)	(31)	(126)
Total	(24)	(18)	(1)	(43)

^A Les passifs sont présentés selon la première des périodes pendant laquelle la contrepartie peut exiger le paiement.

8 - Emprunts

8.1. Facilités de crédit

Investissements PSP détient une facilité de crédit renouvelable de 2 milliards \$ et une ligne de crédit à demande de 1 milliard \$ (collectivement, les «facilités de crédit »).

Les facilités de crédit servent aux fins générales de la société et sont offertes en dollars canadiens ou américains. Ces facilités de crédit sont assujetties aux modalités habituelles et sont consenties à des taux d'intérêt variables, notamment au taux préférentiel et au taux de base américain.

Aucun prélèvement n'avait été effectué sur ces facilités de crédit aux 31 mars 2019 et 2018.

8.2. Financement par emprunt sur les marchés des capitaux

Le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP comprend le placement privé de billets à ordre à court terme, de même que des billets à moyen terme émis par PSP Capital Inc., filiale en propriété exclusive d'Investissements PSP. Les fonds mobilisés sont principalement affectés au financement des placements sur les marchés privés. Ils sont garantis inconditionnellement et irrévocablement par Investissements PSP conformément à la politique de levier corporative.

Pour le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux, le montant maximum autorisé par le conseil d'administration s'établit à 10 % des placements nets plus la totalité de l'encours de la dette avec recours d'Investissements PSP au moment de l'émission. Compte tenu de cette limite, la composante des billets à ordre à court terme ne doit pas dépasser 12 milliards \$ pour les émissions au Canada et aux États-Unis combinées.

Le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP respectait les limites autorisées par le conseil d'administration au cours des exercices clos les 31 mars 2019 et 2018.

Le tableau suivant présente les échéances et la juste valeur des billets émis en vertu du programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux attribués au compte de régime à la date indiquée:

	31 mai	rs 2019	31 mar	s 2018
(en millions de dollars canadiens)	Montants de capital payables à l'échéance	Juste valeur	Montants de capital payables à l'échéance	Juste valeur
Billets à ordre à court terme libellés en dollars canadiens, portant intérêt entre 1,79 % et 2,20 % et venant à échéance de 56 à 365 jours (entre 1,16 % et 1,85 % et venant à échéance de 26 à 364 jours au 31 mars 2018)	47	47	69	69
Billets à ordre à court terme libellés en dollars américains, portant intérêt entre 2,45 % et 2,84 % et venant à échéance de 21 à 365 jours (entre 1,39 % et 2,17 % et venant à échéance de 28 à 365 jours au 31 mars 2018)	451	449	391	390
Billets à moyen terme de série 5, portant intérêt à 3,03 % par année et venant à échéance le 22 octobre 2020	69	70	72	74
Billets à moyen terme de série 7, portant intérêt à 3,29 % par année et venant à échéance le 4 avril 2024	68	72	72	75
Billets à moyen terme de série 8, portant intérêt à 1,34 % par année et venant à échéance le 18 août 2021	91	90	91	88
Billets à moyen terme de série 9, portant intérêt à 2,09 % par année et venant à échéance le 22 novembre 2023	72	72	70	69
Billets à moyen terme de série 10, portant intérêt à 1,73 % par année et venant à échéance le 21 juin 2022	126	126	124	120
Billets à moyen terme de série 11, portant intérêt à 3,00 % par année et venant à échéance le 5 novembre 2025	90	94	-	_
Total	1014	1020	889	885

Les pertes non réalisées sur les emprunts s'élevaient à 14 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019 (gains non réalisés de 14 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2018).

8 — Emprunts (suite)

8.2. Financement par emprunt sur les marchés des capitaux (suite)

Les charges d'intérêts pour les exercices clos les 31 mars s'établissaient comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Billets à ordre à court terme	11	6
Billets à moyen terme	10	8
Total	21	14

8.3. Rapprochement des passifs issus des activités de financement

Le tableau suivant présente le rapprochement des passifs issus des activités de financement, ce qui comprend les changements résultant des flux de trésorerie, mais aussi les changements sans contrepartie de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2019.

(en millions de dollars canadiens)				Changements sa	ans contrepartie de trésorerie	
	Solde d'ouverture	Produits tirés des emprunts	Remboursement d'emprunts	Pertes de change	Pertes de juste valeur ^A	Solde de clôture
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	885	2 437	(2317)	2	13	1020
Facilités de crédit	_	_	_	-	-	_
Emprunts	885	2 437	(2317)	2	13	1020

^A Comprend les intérêts sur les billets à ordre à court terme, qui sont ajoutés au coût, lequel se rapproche de leur juste valeur.

Le tableau suivant présente le rapprochement des passifs issus des activités de financement, ce qui comprend les changements résultant des flux de trésorerie, mais aussi les changements sans contrepartie de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2018.

				Changements sa	ans contrepartie de trésorerie	
(en millions de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Produits tirés des emprunts	Remboursement d'emprunts	Gains de change	Gains de juste valeur ^A	Solde de clôture
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	784	1978	(1863)	(3)	(11)	885
Facilités de crédit	-	2	(2)	-	_	_
Emprunts	784	1980	(1865)	(3)	(11)	885

A Comprend les intérêts sur les billets à ordre à court terme, qui sont ajoutés au coût, lequel se rapproche de leur juste valeur.

9 — Capitaux propres

9.1. Droits prévus par la loi conférés au gouvernement du Canada

Les Lois sur la pension confèrent au gouvernement du Canada des droits sur l'actif net d'Investissements PSP réparti à chaque compte de régime aux fins décrites dans les Lois sur la pension. La répartition de l'actif net et du résultat global d'Investissements PSP à chaque compte de régime à une date donnée est fondée sur la politique de répartition décrite à la note 13.

9.2. Transferts de fonds

Investissements PSP a reçu des transferts de fonds du gouvernement du Canada de 232 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019 (280 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2018) pour le Fonds. Les fonds ainsi transférés ont été comptabilisés dans le compte de régime.

10 — Informations sectorielles

Secteurs de placements

En vue de s'acquitter de son mandat, Investissements PSP gère un portefeuille mondial diversifié comportant des placements effectués dans différentes catégories d'actifs. De plus, elle a adopté une approche de placements axée sur l'ensemble des Fonds plutôt que sur une seule catégorie d'actifs. Cette approche s'articule sur la stratégie de placements à long terme et repose sur la gestion de la répartition et de l'exposition des catégories d'actifs, des secteurs et des facteurs de risques de l'ensemble des Fonds.

Ainsi, les secteurs de placements d'Investissements PSP sont présentés ci-après afin de refléter la façon dont les catégories d'actifs sont gérées et comment la haute direction analyse les résultats pour faciliter la gestion de la performance et la prise de décision. Le montant de chaque secteur de placements comprend sa quote-part respective dans les actifs liés aux placements, dans les passifs liés aux placements, ainsi que les emprunts, qui sont présentés séparément selon la nature des placements sous-jacents à la note 4.1. En outre, à l'appui de l'approche de placement d'Investissements PSP, un portefeuille complémentaire est géré en sus de chaque portefeuille de catégories d'actifs, ce qui permet à Investissements PSP de saisir des occasions de placements qui s'inscrivent dans son mandat, mais qui se trouvent hors de la portée du cadre de placement d'une catégorie d'actifs prise individuellement.

Ces secteurs comprennent des placements détenus directement et en copropriété, ainsi que des placements détenus par les gestionnaires de fonds, et sont composés de ce qui suit :

- Placements sur les marchés publics placements dans des actions négociées sur des marchés organisés, des titres de gouvernements et des titres à revenu fixe de sociétés.
- Placements immobiliers placements dans des actifs immobiliers, principalement dans le secteur des résidences pour retraités, le secteur résidentiel, le secteur commercial, le secteur du commerce au détail et d'autres secteurs industriels.
- · Placements privés placements dans des entités fermées ayant des objectifs similaires.
- Placements en infrastructures placements dans des entités fermées axés sur les actifs de sociétés du transport, énergétiques, des télécommunications et d'autres sociétés réglementées.
- Placements en ressources naturelles placements dans des actifs réels axés sur les actifs des secteurs des terrains forestiers, de l'agriculture et du pétrole et du gaz naturel en amont.
- · Titres de créance privés placements dans des titres de créance principaux et secondaires de qualité inférieure.
- Portefeuille complémentaire placements qui ne s'inscrivent pas dans le mandat des catégories d'actifs actuellement détenues, mais qui sont jugés avantageux pour l'ensemble des Fonds.

Les tableaux qui suivent présentent les placements nets par secteur de placements aux dates indiquées :

				3	1 mars 2019				
(en millions de dollars canadiens)	111011 01110			Placements en infrastructures	Placements en ressources naturelles	Titres de créance privés	Portefeuille complémentaire	Autre ^A	Total
	5 840	1701	1701	1215	488	757	103	333	12138

				3	1 mars 2018				
(en millions de dollars canadiens)		Placements immobiliers	Placements privés	Placements en infrastructures	Placements en ressources naturelles	Titres de créance privés	Portefeuille complémentaire	Autre ^A	Total
	5 5 6 4	1687	1 407	1086	351	643	160	212	11 110

^A Comprennent de la trésorerie et des titres du marché monétaire qui ne sont pas gérés au sein des secteurs d'exploitation.

10 — Informations sectorielles (suite)

Secteurs de placements (suite)

Le tableau qui suit présente le résultat net d'exploitation par secteur de placements pour l'exercice clos le 31 mars 2019.

(en millions de dollars canadiens)			Placements privés	Placements en infrastructures	Placements en ressources naturelles	Titres de créance privés	Portefeuille complémentaire	Autre	Total
Revenu de placement ^A	249	136	233	87	44	61	_	71	881
Charges ^B	(29)	(18)	(7)	(13)	(5)	(4)	(1)	(1)	(78)
Résultat net	220	118	226	74	39	57	(1)	70	803

[^] Comme il est mentionné à la note 11, les autres frais payés par certains placements dans des fonds en gestion commune et les frais de gestion qui ne sont pas payés directement par Investissements PSP sont inclus dans le revenu de placement.

Le tableau qui suit présente le résultat net d'exploitation par secteur de placements pour l'exercice clos le 31 mars 2018.

(en millions de dollars canadiens)		Placements immobiliers	Placements privés	Placements en infrastructures		Titres de créance privés	Portefeuille complémentaire	Autre ^c	Total
Revenu de	450	010	151	170	2.4	41	30	(60)	1.046
placement ^A Charges ^B	459 (26)	212 (14)	151 (6)	170 (10)	34 (4)	41 (3)	39 (1)	(60) (1)	1 046 (65)
Résultat net	433	198	145	160	30	38	38	(61)	981

^A Comme il est mentionné à la note 11, les autres frais payés par certains placements dans des fonds en gestion commune et les frais de gestion qui ne sont pas payés directement par Investissements PSP sont inclus dans le revenu de placement.

^B Comprennent toutes les charges liées aux placements et les charges d'exploitation présentées respectivement aux notes 11 et 12.

^c Comprennent la trésorerie et les titres du marché monétaire qui ne sont pas gérés au sein des secteurs d'exploitation.

^B Comprennent toutes les charges liées aux placements et les charges d'exploitation présentées respectivement aux notes 11 et 12.

^c Comprennent la trésorerie et les titres du marché monétaire qui ne sont pas gérés au sein des secteurs d'exploitation.

11 — Charges liées aux placements

Les charges liées aux placements attribuées au compte de régime pour les exercices clos les 31 mars comprenaient les éléments suivants:

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Charges d'intérêts	25	15
Coûts de transaction	9	10
Frais de gestion externe des placements ^A	2	3
Autres (montant net)	6	4
Total	42	32

A Comprennent les montants engagés relativement à des placements sur les marchés publics qui sont payés directement par Investissements PSP. D'autres frais sont payés par certains placements dans des fonds en gestion commune classés en tant que placements alternatifs, lesquels ont totalisé 17 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019 (12 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2018). Ces frais sont intégrés dans la juste valeur des fonds.

De même, les frais de gestion liés aux placements sur les marchés privés et les titres de créance privés ne sont pas payés directement par Investissements PSP. Ces frais, qui varient en règle générale entre 0,2 % et 2,5 % du montant total investi ou engagé, se sont élevés à 24 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019 (23 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2018). Ces frais sont intégrés dans la juste valeur des placements.

12 — Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation attribuées au compte de régime pour les exercices clos les 31 mars comprenaient les éléments suivants:

(en milliers de dollars canadiens)	2019	2018
Salaires et avantages du personnel	21 151	19 045
Honoraires de consultation et de services professionnels	5 568	5 231
Locaux et matériel	2 268	1 863
Données de marché et applications commerciales	2677	2 287
Amortissement des immobilisations corporelles	2362	2 241
Droits de garde	387	331
Autres charges d'exploitation	2 058	1679
Total	36 471	32 677

13 — Répartition du résultat global

La répartition du résultat global d'Investissements PSP entre les comptes de régime se détaille comme suit:

13.1. Revenu de placement

Le revenu de placement est réparti proportionnellement en fonction des placements nets de chaque compte de régime au moment où le revenu est gagné.

13.2. Charges

Selon la Loi, les coûts d'exploitation d'Investissements PSP doivent être imputés aux comptes de régime. Aux termes du paragraphe 4(3) de la Loi, le président du Conseil du Trésor détermine à quel compte de régime ces coûts seront imputés, de concert avec le ministre de la Défense nationale et le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile. Une politique de répartition a été élaborée afin d'imputer à chaque compte de régime les coûts directs des activités de placement, soit les frais de gestion externe de placement et les droits de garde, en fonction des placements nets de chaque compte de régime au moment où les charges sont engagées.

Pour les exercices clos les 31 mars, les charges d'exploitation et les autres éléments du résultat global, excluant les coûts directs des activités de placement mentionnés ci-dessus, ont été répartis au prorata du montant annuel des placements nets de chaque compte de régime, comme suit:

(%)	2019	2018
Compte du régime de pension de la fonction publique	72,6	72,6
Compte du régime de pension des Forces canadiennes	19,7	19,7
Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada	7,3	7,2
Compte du régime de pension de la Force de réserve	0,4	0,5
Total	100,0	100,0

Les charges, réglées par Investissements PSP au moyen d'avances du compte du régime de pension de la fonction publique, sont remboursées trimestriellement par les autres comptes de régime.

14 — Transactions entre parties liées

14.1. Certaines entités émettrices

Comme il est mentionné à la note 2.1, les participations dans des filiales non consolidées, des entités émettrices contrôlées conjointement et des entreprises associées sont comptabilisées à la JVRN. Les transactions conclues entre Investissements PSP et ces entités ou les filiales de ces entités sont des transactions entre parties liées. Investissements PSP réalise des transactions de placement avec ces parties liées dans le cours normal de ses activités, notamment dans le cadre des placements sur les marchés privés et de certains placements dans des titres à revenu fixe décrits à la note 4.1, ainsi que des garanties, des indemnités et des engagements décrits respectivement aux notes 16 et 17. Comme les soldes liés à toutes les transactions de placement sont évalués à la JVRN, ces transactions réalisées avec des parties liées ont la même incidence sur l'actif net et le résultat global que celles réalisées avec des parties non liées.

Les transactions réalisées entre Investissements PSP et ses filiales consolidées ainsi que les soldes connexes sont éliminés et, par conséquent, ne sont pas présentés dans la présente note.

14.2. Le gouvernement du Canada et les entités liées au gouvernement

Puisque Investissements PSP est une société de la Couronne, comme il est mentionné à la note 1, elle est considérée comme étant liée au gouvernement du Canada, ainsi qu'à d'autres entités qui sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable du gouvernement du Canada (collectivement, les « entités liées au gouvernement »).

i) Gouvernement du Canada

Les seules transactions réalisées entre Investissements PSP et le gouvernement du Canada sont les transferts de fonds décrits à la note 9.2.

ii) Entités liées au gouvernement

Investissements PSP peut conclure des transactions de placement avec des entités liées au gouvernement dans le cours normal de ses activités, notamment dans le cadre des placements sur les marchés privés et de certains placements dans des titres à revenu fixe décrits à la note 4.1. Ces transactions de placement sont réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui peuvent s'appliquer aux transactions entre parties non liées et sont assujetties aux mêmes processus internes. À cet égard, les transactions avec ces parties liées ont la même incidence sur l'actif net et le résultat global que celles avec des parties non liées. Par conséquent, Investissements PSP se prévaut de l'exemption aux termes de l'IAS 24, *Parties liées*, qui lui permet de ne pas présenter des informations spécifiques sur les transactions conclues avec ces entités liées au gouvernement et les soldes liés à ces transactions.

14.3. Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont liés à Investissements PSP. Les principaux dirigeants désignent les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités d'Investissements PSP, directement ou indirectement, soit les membres du conseil d'administration, l'équipe de la haute direction et les dirigeants nommés par le conseil d'Investissements PSP. La rémunération des principaux dirigeants attribuée au compte de régime pour les exercices clos les 31 mars a été comptabilisée dans les états du résultat global et se présente comme suit:

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Rémunération et autres avantages du personnel à court terme Rémunération et autres avantages	1075	1 435
du personnel à long terme	678	348
Total	1 753	1 783

Comme il est indiqué à la note 16, Investissements PSP pourrait également être tenue d'indemniser certains des principaux dirigeants à l'égard des coûts engagés par suite de réclamations, de poursuites ou de litiges relativement à l'exercice de certains aspects de leurs fonctions.

15 — Gestion du capital

En tant que société de placement, Investissements PSP poursuit les objectifs suivants en ce qui a trait à la gestion de son capital:

- Investir les transferts de fonds, selon ce qui est énoncé à la note 9.2, dans le meilleur intérêt des contributeurs et des bénéficiaires en vertu des Lois sur la pension. Les fonds reçus sont investis dans le but de réaliser un rendement optimal sans s'exposer à un risque de perte indu, en tenant compte du financement, des politiques et des exigences des régimes constitués en vertu des Lois sur la pension et de la capacité des régimes à respecter leurs obligations financières. Les fonds sont également investis conformément à la politique de gestion du risque lié aux placements dont il est question à la note 7.
- Conserver une cote de crédit lui assurant l'accès aux marchés des capitaux au meilleur coût. Par l'intermédiaire de PSP Capital Inc. et de ses politiques en matière d'endettement, Investissements PSP a la possibilité de mobiliser des capitaux au moyen de l'émission de billets à ordre à court terme et de billets à moyen terme. La note 8.2 présente de l'information relative au financement par emprunt sur les marchés des capitaux, et la note 7.3 présente de l'information sur la situation d'Investissements PSP en matière de liquidité.

La structure du capital d'Investissements PSP se compose des transferts de fonds et du financement par emprunt sur les marchés des capitaux. Investissements PSP n'est soumise à aucune restriction imposée de l'extérieur à l'égard du capital.

16 — Garanties et indemnités

Investissements PSP fournit une indemnisation à ses administrateurs, à ses dirigeants, à ses vice-présidents et à certains de ses représentants qui sont appelés à siéger à des conseils d'administration (ou à des organes similaires) ou à des conseils consultatifs en matière de placement (ou à des organes similaires) d'entités dans lesquelles Investissements PSP ou ses filiales qui sont des entités d'investissement ont effectué un placement ou ont une participation financière. Par conséquent, mais sous réserve des dispositions de la Loi, Investissements PSP pourrait être tenue d'indemniser ces représentants à l'égard des coûts engagés par suite de réclamations, de poursuites ou de litiges relativement à l'exercice de leurs fonctions, sauf dans les cas où la responsabilité de ces représentants est attribuable au fait qu'ils n'ont pas agi avec intégrité et de bonne foi. À ce jour, Investissements PSP n'a pas reçu de réclamation ni effectué de paiement relativement à de telles indemnités.

Dans certains cas, Investissements PSP fournit aussi une indemnisation à des tiers dans le cours normal de ses activités. Par conséquent, Investissements PSP peut être tenue d'indemniser ces tiers en lien avec la réalisation de leurs obligations contractuelles. À ce jour, Investissements PSP n'a pas reçu de réclamation ni effectué de paiement relativement à de telles indemnités.

Investissements PSP garantit de façon inconditionnelle et irrévocable toutes les facilités de crédit ainsi que tous les billets à ordre à court terme et les billets à moyen terme émis par PSP Capital Inc., tel qu'il est décrit à la note 8.

Dans le cadre de certaines transactions de placement, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement ont fourni des garanties, accordé des indemnisations ou émis des lettres de crédit à des tiers, les plus importantes étant les suivantes:

- Aux 31 mars 2019 et 2018, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient convenu d'offrir une garantie et, dans certains cas, d'accorder une indemnisation à l'égard du respect des exigences imposées à certaines entités détenues en vertu d'ententes contractuelles. La majorité de ces ententes sont des accords d'emprunt. Dans l'éventualité d'une défaillance en vertu de ces ententes, à recours limité dans certains cas, Investissements PSP ou ses filiales qui sont des entités d'investissement pourraient devoir assumer des obligations jusqu'à concurrence de 2 602 millions \$ au 31 mars 2019 (2 550 millions \$ au 31 mars 2018), dont un montant de 188 millions \$ a été attribué au compte de régime (185 millions \$ au 31 mars 2018), plus les intérêts et autres frais connexes applicables. Au 31 mars 2019, les accords d'emprunt venaient à échéance entre juillet 2019 et novembre 2029 (entre novembre 2018 et novembre 2029 au 31 mars 2018).
- De plus, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient émis des lettres de crédit d'un montant total de 54 millions \$ au 31 mars 2019 (53 millions \$ au 31 mars 2018), dont un montant de 4 millions \$ a été attribué au compte de régime (4 millions \$ au 31 mars 2018) relativement à des transactions de placement.

17 — Engagements

Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement ont convenu de conclure des transactions de placement qui seront financées au cours des exercices à venir conformément à des modalités convenues. La portion des engagements d'Investissements PSP qui aurait été prise en charge par le compte de régime était comme suit:

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2019	31 mars 2018
Actions étrangères	_	_
Placements immobiliers	177	166
Placements privés	744	823
Placements en infrastructures	193	282
Placements en ressources naturelles	30	33
Titres de créance privés	299	273
Placements alternatifs	150	162
Total	1 593	1 739

Le financement des engagements susmentionnés peut être demandé à diverses dates jusqu'en 2035 au 31 mars 2019 (jusqu'en 2035 au 31 mars 2018).

PSP - Rapport annuel 2019

Compte du régime de pension de la Force de réserve

États financiers

Rapport des auditeurs indépendants

Au ministre de la Défense nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Compte du régime de pension de la Force de réserve de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public («le Compte du régime de pension de la Force de réserve »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 mars 2019 et 2018, et les états du résultat global, les états des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Compte du régime de pension de la Force de réserve aux 31 mars 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Compte du régime de pension de la Force de réserve conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Compte du régime de pension de la Force de réserve à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si

la direction a l'intention de liquider le Compte du régime de pension de la Force de réserve ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Compte du régime de pension de la Force de réserve.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Compte du régime de pension de la Force de réserve;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Compte du régime de pension de la Force de réserve à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Compte du régime de pension de la Force de réserve à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations du Compte du régime de pension de la Force de réserve de l'Office d'investissement des régimes de pensions du

Pour le vérificateur général du Canada par intérim,

Mélanie Cabana, CPA auditrice, CA Directrice principale

Montréal, Canada Le 14 mai 2019 secteur public dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes: les dispositions applicables de la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques et ses règlements, la Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public et ses règlements ainsi que les règlements administratifs de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public et de ses filiales en propriété exclusive.

À notre avis, les opérations du Compte du régime de pension de la Force de réserve de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des IFRS ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité du Compte du régime de pension de la Force de réserve de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité du Compte du régime de pension de la Force de réserve de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Delatte S.E.N.C.R.L./S.r.l.

Montréal, Canada Le 14 mai 2019

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A121444

États de la situation financière

À la date indiquée

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2019	31 mars 2018
Actif		
Placements (note 4.1)	874172	805 673
Autres actifs	850	767
Total de l'actif	875 022	806 440
Passif		
Fournisseurs et autres passifs	1470	1228
Passifs liés à des placements (note 4.1)	74335	61 585
Emprunts (notes 4.1, 8.2)	62 013	54893
Somme à payer au compte du régime de pension de la fonction publique	-	548
Total du passif	137 818	118 254
Actif net	737 204	688 186
Capitaux propres (note 9)	737 204	688 186
Total du passif et des capitaux propres	875 022	806 440

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration:

Martin Glynn

Président du conseil

William A. Mackinnon

Président du comité de vérification

États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)	2019	2018
Revenu de placement	53 873	65 296
Charges liées aux placements (note 11)	(2577)	(2028)
Revenu de placement net	51 296	63 268
Charges d'exploitation (note 12)	(2 262)	(2070)
Résultat net	49 034	61 198
Autres éléments du résultat global Réévaluation du passif net au titre des prestations définies	(16)	(65)
Résultat global	49018	61 133

États des variations des capitaux propres

Pour les exercices clos les 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)	2019	2018
Transferts de fonds		
Solde au début de la période	329631	329631
Transferts de fonds reçus au cours de la période (note 9.2)	_	_
Solde à la fin de la période	329631	329631
Résultats non distribués		
Solde au début de la période	358 555	297 422
Résultat global	49018	61 133
Solde à la fin de la période	407 573	358 555
Total des capitaux propres	737 204	688 186

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)	2019	2018
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Résultat net	49 034	61198
Ajustements pour tenir compte des éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 12)	147	142
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents		
de trésorerie	(142)	92
Pertes (gains) non réalisé(e)s sur les emprunts	835	(868)
	49 874	60 564
Variation nette des actifs et des passifs d'exploitation		
Augmentation des placements	(57 613)	(69 089)
Diminution (augmentation) des autres actifs	38	(40)
Augmentation des fournisseurs et autres passifs	166	125
Augmentation des passifs liés à des placements	12 806	4 2 8 7
(Entrées) sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	5 2 7 1	(4153)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produits tirés des emprunts	150 216	124558
Remboursement d'emprunts	(143 985)	(118819)
Remboursement de somme à payer au compte du régime de pension de la		
fonction publique	(2380)	(2 404)
Somme avancée par le compte du régime de pension de la fonction publique	1831	2 441
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités de financement	5 682	5776
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisitions des immobilisations corporelles	(186)	(206)
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement	(186)	(206)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	10 767	1 417
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents		
de trésorerie	142	(92)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	19027	17 702
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période ^A	29 936	19027
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Intérêts versés	(1387)	(908)

^A Au 31 mars 2019, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprenaient un montant de 29 851 mille \$ (18 962 mille \$ au 31 mars 2018) détenu à des fins de placement et inclus à la note 4.1, ainsi qu'un montant de 85 mille \$ (65 mille \$ au 31 mars 2018) détenu à des fins administratives et inclus dans les autres actifs.

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Notes des états financiers

Pour les exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

1— Renseignements sur la société

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public («Investissements PSP») est une société d'État créée en vertu de la Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (la «Loi») pour gérer et investir les sommes qui lui sont transférées, en vertu des Lois sur la pension (telles qu'elles sont définies ci-après), pour les fonds (tels qu'ils sont définis dans la Loi) au titre des régimes de retraite constitués en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique, de la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes («LPRFC»), de la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada (collectivement, les «Lois sur la pension»), ainsi que de certains règlements afférents à la LPRFC (les «règlements afférents à la LPRFC »). Les régimes de retraite constitués en vertu des Lois sur la pension comprennent le régime de pension de la fonction publique, le régime de pension des Forces canadiennes et le régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada, et le régime de retraite constitué en vertu des règlements afférents à la LPRFC comprend le régime de pension de la Force de réserve (le «régime»). Le régime et les autres régimes de retraite sont désignés collectivement aux présentes, les « régimes ».

Les sommes qui sont actuellement transférées pour le fonds du régime par le gouvernement du Canada (le « Fonds ») à Investissements PSP ont trait aux obligations en matière de prestations de retraite en vertu du régime pour des services rendus à compter du 1er mars 2007 (les « services postérieurs à 2007 »). Le compte géré par Investissements PSP au nom du Fonds est désigné aux présentes, le « compte de régime ». Investissements PSP tient un registre des contributions nettes pour le Fonds, de même que de la répartition de ses placements et de ses résultats d'exploitation pour le Fonds dans le compte de régime. Investissements PSP gère aussi un compte de régime pour les fonds des autres régimes, qui sont, de même que le compte de régime, désignés collectivement aux présentes, les « comptes de régime ».

Il incombe à Investissements PSP de gérer les montants qui lui sont transférés pour le Fonds dans le meilleur intérêt des bénéficiaires et des contributeurs en vertu des règlements afférents à la LPRFC. Les montants doivent être investis en vue d'obtenir un rendement maximal sans s'exposer à un risque de perte indu, en tenant compte du financement, des politiques et des exigences du régime et de la capacité du régime à respecter ses obligations financières.

En vertu de la LPRFC et des règlements afférents à la LPRFC, le gouvernement du Canada, qui administre le régime et le Fonds, peut en tout temps avoir recours à l'actif net d'Investissements PSP attribué au compte de régime du Fonds à l'égard des montants requis aux fins du versement des prestations de retraite en vertu du régime pour les services postérieurs à 2007.

Investissements PSP et la plupart de ses filiales sont exonérées de l'impôt de la Partie I en vertu respectivement des alinéas 149(1)*d*) et 149(1)*d*.2) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

Le siège social d'Investissements PSP est situé au 1, rue Rideau, Ottawa (Ontario) Canada, et son établissement principal se trouve au 1250, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) Canada.

2 — Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers sont présentées sommairement ci-après et ont été appliquées à toutes les périodes présentées.

2.1. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les «IFRS»), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board («IASB»).

Investissements PSP constitue une entité d'investissement selon la définition de l'IFRS 10, États financiers consolidés, et, par conséquent, ne consolide que les filiales qui lui fournissent uniquement des services liés à ses activités de placement. Investissements PSP évalue plutôt ses participations dans les filiales à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») selon l'IFRS 9, Instruments financiers (l'« IFRS 9 »), y compris les filiales qui ont été constituées par Investissements PSP et qui se qualifient à titre d'entités d'investissement (les « filiales qui sont des entités d'investissement »). Investissements PSP évalue également sa participation dans des entreprises associées, des coentreprises et des actifs financiers et des passifs financiers à la JVRN selon l'IAS 28, Participations dans des entreprises associées et des coentreprises, et l'IFRS 9.

Les présents états financiers reflètent la situation financière du compte de régime et les résultats d'exploitation d'Investissements PSP et de ses filiales qui lui fournissent uniquement des services liés à ses activités de placement, selon l'attribution au compte de régime. Ils tiennent compte de l'activité économique d'Investissements PSP en ce qui a trait au placement des contributions nettes qui lui sont transférées pour le Fonds à l'égard des services postérieurs à 2007. Par conséquent, ils ne présentent pas tous les actifs ni toutes les informations relatives aux contributions, aux versements et aux passifs au titre du régime.

La publication de ces états financiers a été autorisée par une résolution du conseil d'administration en date du 14 mai 2019.

2 — Principales méthodes comptables (suite)

2.2. Statut d'entité d'investissement

Investissements PSP a déterminé qu'elle respecte les critères obligatoires de la définition d'entité d'investissement selon l'IFRS 10, en se basant sur les faits et circonstances qui existaient à la fin de la période. Ces critères sont les suivants:

i) Mandat et objet de l'entité

Comme il est mentionné à la note 1, Investissements PSP a pour mandat de gérer et d'investir les montants qui lui sont transférés dans le meilleur intérêt des bénéficiaires et des contributeurs en vertu des *Lois sur la pension*. Par conséquent, l'objet d'Investissements PSP est d'investir dans le but de réaliser un rendement optimal sous forme de plus-values en capital et de revenu de placement, sans s'exposer à un risque de perte indu.

ii) Évaluation de la performance

Investissements PSP évalue et apprécie la performance de ses placements sur la base de la juste valeur.

Outre les critères obligatoires contenus dans la définition, l'IFRS 10 présente également certaines caractéristiques typiques d'une entité d'investissement. L'absence de l'une ou l'autre de ces caractéristiques ne signifie pas nécessairement que l'entité ne peut constituer une entité d'investissement. L'une de ces caractéristiques est qu'une entité d'investissement doit avoir des investisseurs qui ne sont pas des parties liées de l'entité.

Comme il est mentionné à la note 14, étant donné qu'Investissements PSP est une société de la Couronne, elle est considérée comme étant liée au gouvernement du Canada ainsi qu'à d'autres entités qui sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable du gouvernement du Canada. Par conséquent, puisque les fonds gérés par Investissements PSP proviennent de parties liées, elle pourrait ne pas respecter la caractéristique typique susmentionnée. Toutefois, la Loi prévoit un cadre qui garantit qu'Investissements PSP exerce ses activités dans des conditions normales de concurrence par rapport au gouvernement du Canada. Par conséquent, elle satisfait à tous les critères obligatoires de la définition susmentionnés et constitue une entité d'investissement. Investissements PSP évaluera l'incidence de tout changement dans

les faits et circonstances sur son statut d'entité d'investissement.

2.3. Sommaire des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées aux fins de la préparation des présents états financiers sont présentées ci-après.

2.3.1. Instruments financiers

i) Classement

Les actifs financiers qui sont des placements sont gérés, à l'instar des passifs financiers connexes, selon le modèle économique de l'entité de façon à optimiser le rendement. La performance de ces instruments financiers est évaluée sur la base de la juste valeur et ces instruments financiers sont classés comme étant à la JVRN. Ils sont décrits à la note 4.1.

Les emprunts qui sont présentés à la note 8 sont des passifs financiers qui ont été désignés comme devant être évalués à la JVRN, puisqu'ils font partie des portefeuilles de placements gérés en commun dont la performance est évaluée sur la base de la juste valeur.

ii) Comptabilisation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle Investissements PSP devient partie aux dispositions contractuelles qui s'y rattachent. Les actifs financiers négociés sont comptabilisés à la date de transaction.

iii) Évaluation initiale et évaluation ultérieure

Tous les actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés dans les états de la situation financière à la juste valeur et continuent à être évalués de cette manière de façon récurrente. Après l'évaluation initiale, les variations ultérieures de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers classés comme étant à la JVRN sont comptabilisées dans les états du résultat global.

Si des variations de juste valeur des passifs financiers désignés comme devant être évalués à la JVRN découlent des fluctuations du risque de crédit propre à Investissements PSP, elles sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Toutes les autres variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le revenu de placement.

iv) Décomptabilisation

Un actif financier (ou, le cas échéant, une partie de celui-ci) est décomptabilisé lorsque les conditions suivantes sont respectées:

- · les droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif ont expiré; ou
- Investissements PSP a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif ou a l'obligation de payer les flux de trésorerie reçus à un tiers;

et

- Investissements PSP a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif; ou
- dans le cas où Investissements PSP n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif, elle a transféré le contrôle de l'actif.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation au titre du passif est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

PSP — Rapport annuel 2019

2 — Principales méthodes comptables (suite)

2.3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

2.3.2. Détermination de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Au moment de la comptabilisation initiale, Investissements PSP évalue les faits et circonstances liés à la transaction pour confirmer que le prix de transaction équivaut à la juste valeur d'un actif ou d'un passif. Par la suite, à chaque date de clôture, les cours du marché sont utilisés pour établir la juste valeur lorsqu'il y a un marché actif (par exemple, une Bourse reconnue), car ils représentent des transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de pleine concurrence. Lorsqu'un cours coté n'est pas disponible, la juste valeur est estimée au moyen de techniques d'évaluation fondées sur les données d'entrée disponibles à la fin de la période de présentation de l'information financière qui sont tirées de données de marché observables.

Les techniques d'évaluation s'appliquent, en règle générale, aux placements sur les marchés privés, aux placements alternatifs, aux instruments dérivés hors cote et à certains titres à revenu fixe. Le choix du modèle d'évaluation et les hypothèses sous-jacentes élaborées à propos de facteurs tels que le montant et le moment des flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation, la volatilité et le risque de crédit influent sur les valeurs obtenues au moyen de ces techniques. Dans certains cas, ces hypothèses ne sont pas étayées par des données de marché observables.

L'approche utilisée pour déterminer la juste valeur de tous les actifs financiers et de tous les passifs financiers est décrite à la note 4.

2.3.3. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation d'Investissements PSP et de ses filiales consolidées, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel chacune des entités au sein du groupe consolidé exerce ses activités. Investissements PSP et ses filiales consolidées évaluent leur performance en dollars canadiens, et leur liquidité est gérée en dollars canadiens.

2.3.4. Conversion des devises

Les transactions en devises réalisées au cours de la période, y compris l'achat et la vente de titres, les revenus et les charges, sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les profits et les pertes de change sur tous les actifs et passifs monétaires sont inclus dans le revenu de placement.

2.3.5. Prêts et emprunts de titres et garantie connexe

Investissements PSP participe à des programmes de prêt et d'emprunt de titres aux termes desquels elle prête et emprunte des titres en vue d'augmenter le rendement du portefeuille. Les opérations de prêt et d'emprunt, y compris la garantie connexe, en vertu de ces programmes ne transfèrent à la contrepartie ni les risques ni les avantages liés au droit de propriété. Par conséquent, Investissements PSP ne décomptabilise pas les titres prêtés ou donnés en garantie et ne comptabilise pas les titres empruntés ou reçus en garantie. Les garanties en espèces obtenues sont comptabilisées tel qu'il est indiqué à la note 4.1.9.

Ces opérations de prêt et d'emprunt de titres requièrent des garanties en espèces, en titres de créance de qualité supérieure ou en titres. Les opérations portant sur des garanties sont conclues selon les modalités habituelles dans le cadre de programmes de prêt et d'emprunt de titres. Investissements PSP et ses contreparties sont autorisées à vendre, à redonner en garantie ou à autrement utiliser les biens détenus en garantie. Les mêmes titres ou des titres équivalents doivent être rendus à la contrepartie à la fin du contrat, à moins qu'un cas de défaillance ne survienne.

2.3.6. Titres vendus en vertu de conventions de rachat et acquis en vertu de conventions de revente et garantie connexe

Investissements PSP est partie à des conventions de rachat et à des conventions de revente. Ces conventions prévoient la vente de titres par une contrepartie et sont assorties d'une entente simultanée visant le rachat de ces titres à un prix et à une date future fixés à l'avance.

Les titres vendus ou achetés en vertu de conventions de rachat et de conventions de revente, respectivement, y compris la garantie connexe, ne sont pas décomptabilisés ou comptabilisés puisque tous les risques et les avantages liés au droit de propriété relativement à ces titres ne sont pas transférés. Ainsi, lorsque Investissements PSP est la contrepartie qui vend des titres en vertu de telles conventions, le revenu (la perte) relativement à ces titres continue d'être comptabilisé(e) dans le revenu de placement, et les obligations de racheter les titres vendus sont comptabilisées dans les passifs liés à des placements. La différence entre la juste valeur des titres vendus et le prix de rachat est comptabilisée comme des charges d'intérêts dans les charges liées aux placements. Par contre, lorsque Investissements PSP est la contrepartie qui acquiert des titres en vertu de telles conventions, aucun revenu (aucune perte) relativement à ces titres n'est comptabilisé(e), et les obligations de revendre les titres sont comptabilisées dans les montants à recevoir liés à des placements. La différence entre la juste valeur des titres achetés et le prix de revente est comptabilisée comme un revenu de placement.

Les transactions en vertu de conventions de rachat et de conventions de revente requièrent que des biens soient donnés en garantie sous forme d'espèces ou de titres jugés admissibles par les contreparties. Les transactions portant sur des garanties sont effectuées selon les modalités habituelles dans le cadre de conventions de rachat standards. Ces modalités exigent des contreparties concernées qu'elles donnent des garanties supplémentaires en fonction des variations de la juste valeur des biens déjà détenus en garantie ainsi que des titres connexes vendus ou achetés. Les contreparties sont autorisées à vendre, à redonner en garantie ou à autrement utiliser les biens détenus en garantie. Les titres donnés en garantie doivent être rendus aux contreparties concernées à la fin du contrat, à moins qu'un cas de défaillance ne survienne.

2 — Principales méthodes comptables (suite)

2.3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

2.3.7. Compensation des instruments financiers

Investissements PSP opère compensation entre les actifs financiers et les passifs financiers, et le montant net est présenté dans les états de la situation financière uniquement si Investissements PSP a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

2.3.8. Capitaux propres

Les droits du gouvernement du Canada en vertu des *Lois sur la pension* sont décrits à la note 1 et sont classés à titre d'instruments de capitaux propres sur la base qui suit:

- Ces lois confèrent en tout temps au gouvernement du Canada des droits sur l'actif net d'Investissements PSP aux fins décrites dans les Lois sur la pension. Ces droits ne comportent aucune obligation supplémentaire pour Investissements PSP de verser des montants au gouvernement du Canada.
- Ces droits prennent rang en dernier à l'égard de l'actif net d'Investissements PSP.
- Le total des flux de trésorerie prévus attribuables à ces droits, en tout temps, est uniquement fondé sur la juste valeur de l'actif net d'Investissements PSP à la date en question. De plus, la juste valeur de la totalité de l'actif net d'Investissements PSP correspond aux montants que le gouvernement du Canada peut exiger en tout temps.

2.3.9. Revenu de placement

Le revenu de placement se compose des intérêts, des dividendes, des gains (pertes) à la cession des actifs et passifs financiers et des gains (pertes) qui tiennent compte de la variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des actifs financiers détenus et des passifs financiers en cours à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les intérêts sont comptabilisés de façon uniforme en utilisant les taux prescrits jusqu'à la maturité des placements. Les dividendes sont comptabilisés lorsque les droits de les recevoir ont été obtenus, en général à la date ex-dividende.

2.3.10. Charges liées aux placements

Les charges liées aux placements comprennent les charges d'intérêts, comme il est mentionné à la note 4.1.7, les coûts de transaction, les frais de gestion externe des placements et autres (montant net).

Les coûts de transaction sont les coûts marginaux directement imputables à l'acquisition, au contrôle diligent, à l'émission ou à la sortie d'un actif financier ou d'un passif financier. Ils sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les frais de gestion externe des placements sont directement imputables à la gestion externe des actifs pour le compte d'Investissements PSP. Ces frais sont payés directement par Investissements PSP et comprennent les frais de gestion de base courus calculés en pourcentage de la juste valeur des actifs gérés à l'externe et les frais de gestion courus liés à la performance calculés en fonction de différents indicateurs de performance. Ils ne comprennent pas les montants qui ne sont pas payés directement par Investissements PSP pour certains placements dans des fonds en gestion commune classés dans les placements alternatifs et pour les placements sur les marchés privés, comme il est indiqué à la note 11.

2.3.11. Transferts de fonds

Les montants pour le Fonds sont comptabilisés quand ils sont reçus du gouvernement du Canada.

2.4. Jugements, estimations et hypothèses comptables importants

Dans la préparation des états financiers, la direction pose certains jugements, fait des estimations et formule des hypothèses qui peuvent toucher les montants qui y sont présentés. Les jugements importants comprennent les jugements liés à la détermination du statut d'entité d'investissement comme il est décrit à la note 2.2.

La direction fait également des estimations et formule des hypothèses relatives à l'évaluation, à l'appréciation des risques et aux informations connexes à l'égard des placements sur les marchés privés et de certains titres à revenu fixe. Les principales hypothèses formulées par la direction relatives à l'évaluation des instruments financiers sont présentées à la note 4.2.3 et celles relatives à l'appréciation des risques, à la note 7.

Bien que les estimations et les hypothèses reflètent le meilleur jugement de la direction, les résultats réels pourraient différer de ces estimations en raison des incertitudes qui entourent leur utilisation.

3 — Modifications actuelles et futures de normes comptables

3.1. Normes comptables actuelles

IAS 28, Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

L'IAS 28 modifiée est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Elle contient une mise au point permettant de clarifier que le choix d'évaluer à la juste valeur une participation dans une entité émettrice doit se faire sur une base individuelle. Ce choix ne s'applique pas uniformément pour évaluer les participations dans toutes les entreprises associées et les coentreprises. Investissements PSP a appliqué les modifications à compter du 1er avril 2018, ce qui n'a eu aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

IFRS 9, Instruments financiers

En 2014, l'IASB a terminé son projet de remplacement de l'IAS 39, Instruments financiers: comptabilisation et évaluation par l'IFRS 9. La norme comprend des exigences de comptabilisation, de décomptabilisation, de classement et d'évaluation des actifs et passifs financiers, ainsi que des dispositions en matière de dépréciation et de comptabilité de couverture. L'IFRS 9 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. L'application anticipée est permise. Investissements PSP a adopté de façon anticipée l'IFRS 9 (2014) dans ses états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2016.

Les principales méthodes comptables liées à l'IFRS 9 à l'égard de la comptabilisation, de la décomptabilisation, du classement et de l'évaluation des actifs et passifs financiers sont décrites à la note 2.3.1. Les dispositions de la norme en matière de dépréciation et de comptabilité de couverture n'ont aucune incidence.

3.2. Modifications futures de normes comptables

Investissements PSP a déterminé que les normes, modifications et interprétations ayant été publiées par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur, n'ont eu aucune incidence importante sur ses états financiers consolidés.

4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente les actifs financiers et les passifs financiers selon leur catégorie, leur pondération et le secteur dans lequel ils sont investis. Leur juste valeur s'établissait comme suit à la date indiquée:

Actions canadiennes 14908 19187 Actions étrangères 142418 156005 Placements sur les marchés privés 123609 120170 Placements immobiliers 88875 73227 Placements en infrastructures 88282 80326 Placements en ressources naturelles 33001 24035 Titres à revenu fixe 52285 51214 Obligation sinclexee à l'Inflation 61565 55630 Titres de créance privés 68712 63595 Placements alternatifs 44097 39383 Titres de créance privés 68712 63595 Placements alternatifs 44097 39383 Wontants à recevoir liés à des placements 5167 5022 Montants à recevoir liés à des transactions en cours 5167 5022 Intérêts à recevoir 2189 1891 Dividendes à recevoir 628 598 Titres acquis en vertu de conventions de revente 26220 8 406 Actifs liés à des produits dérivés 6921 5179 Placements représent	(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2019	31 mars 2018
Actions étrangères 142 418 156005 Placements sur less marchés privés 123 609 120 170 Placements immobiliers 123 609 120 170 Placements privés 88 875 73 227 Placements en infrastructures 88 875 73 227 Placements en ressources naturelles 33 001 24 035 Titres a revenu fixe 52 285 51 214 Obligations gouvernementales et obligations de sociétés 115 295 101 805 Obligations indexées à l'Inflation 61 565 55 630 Obligations indexées à l'Inflation 61 565 Obligations index	Placements sur les marchés publics		
Placements sur les marchés privés 123 609 120 170	Actions canadiennes	14908	19187
Placements immobiliers 123 609 120 170 Placements privés 88 875 73 227 Placements en infrastructures 88 282 80 326 Placements en ressources naturelles 33 001 24 035 Titres à revenu fixe 7	Actions étrangères	142 418	156 005
Placements privés 88 875 73 227 Placements en infrastructures 88 282 80 326 Placements en infrastructures 33 001 24 035 Titres à revenu fixe 52 285 51 214 Diligations gouvernementales et obligations de sociétés 115 295 101 805 Diligations indexées à l'inflation 61 565 56 630 Titres de créance privés 68 712 63 595 Placements alternatifs 44 097 39 383 Racements alternatifs 44 097 39 383 Racements alternatifs 44 097 39 383 Racements alternatifs 5167 50 22 Intérêts à recevoir liés à des transactions en cours 5167 50 22 Intérêts à recevoir 628 598 Titres acquis en vertu de conventions de revente 26 220 8 406 Actifs liés à des produits dérivés 6921 51 79 Placements représentant les actifs financiers à la JVRN 874172 805 673 Passifs liés à des placements (304) (251) Citres vendus à découvert (27 661) (29 612) Garanties à payer (13 228) (16 087) Titres vendus à des couvertions de rachat (24 716) (25 89) Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN (74 335) (61 585) Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN (74 335) (61 585) Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN (74 335) (61 585) Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN (74 335) (61 585) Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN (74 335) (61 585) Passifs liés à des produits dérivés (4208) (52 803)	Placements sur les marchés privés		
Placements en infrastructures 88 282 80 326 Placements en ressources naturelles 33 001 24 035 Titres à revenu fixe 52 285 51 214 Obligations gouvernementales et obligations de sociétés 115 295 101 805 Obligations indexées à l'inflation 61 565 56 630 Titres de créance privés 68 712 63 595 Placements alternatifs 44 097 39 383 Titres de créance privés 68 712 63 595 Placements alternatifs 44 097 39 383 Titres de créance privés 78 4 577 Actifs liés à des placements 78 4 577 Actifs liés à des placements 78 4 577 Actifs liés à recevoir liés à des transactions en cours 5 167 5 022 Intérêts à recevoir 628 598 1891 Dividendes à recevoir 628 598 1891 Dividendes à recevoir 628 598 15 179 Titres acquis en vertu de conventions de revente 26 220 8 406 Actifs liés à des produits dérivés 6921 5 179 Placements représentant les actifs financiers à la JVRN 874172 805 673 Passifs liés à des placements (4 200) (5 240) Intérêts à payer (304) (251) Titres vendus à découvert (27 661) (29 612) Garanties à payer (13 228) (16 087) Titres vendus è decouvent de conventions de rachat (24 716) (2 589) Passifs liés à des produits dérivés (4 226) (7 806) Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN (74 335) (61 585) Emprunts représentant les marchés des capitaux (62 013) (54 893)	Placements immobiliers	123 609	120170
Placements en ressources naturelles 33 001 24 035 Titres à revenu fixe 52 285 51 214 Obligations gouvernementales et obligations de sociétés 115 295 101 805 Obligations indexées à l'inflation 61 565 55 630 Titres de créance privés 68 712 63 595 Placements alternatifs 44 097 39 383 Ray of the service	Placements privés	88 875	73 227
Titres à revenu fixe 52 285 51 214 Trésorerie et titres du marché monétaire 52 285 51 214 Obligations gouvernementales et obligations de sociétés 115 295 101 805 Obligations indexées à l'inifiation 61 565 55 630 Titres de créance privés 68 712 63 595 Placements alternatifs 44 097 39 383 Actifs liés à des placements Montants à recevoir 5 167 5 022 Intérêts à recevoir 2 189 1 891 Dividendes à recevoir 628 598 Titres acquis en vertu de conventions de revente 26 220 8 406 Actifs liés à des produits dérivés 6 921 5 179 Placements représentant les actifs financiers à la JVRN 874 172 805 673 Passifs liés à des placements Montants à payer liés à des transactions en cours (4 200) (5 240) Intérêts à payer (304) (251 Titres vendus en vertu de conventions de rachat (24 7661) (29 612) Garanties à payer (304) (62 13) (6 1 585) </td <td>Placements en infrastructures</td> <td>88 282</td> <td>80326</td>	Placements en infrastructures	88 282	80326
Trésorerie et titres du marché monétaire 52 285 51 214	Placements en ressources naturelles	33 001	24035
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés 115 295 101 805 Obligations indexées à l'inflation 61 565 55 630 Titres de créance privés 68 712 63 595 Placements alternatifs 44 097 39 383 Robitation de site placements Montants à recevoir liés à des transactions en cours 5 167 5 022 Intérêts à recevoir 2 189 1 891 Dividendes à recevoir 628 598 Titres acquis en vertu de conventions de revente 26 220 8 406 Actifs liés à des produits dérivés 6 921 5 179 Placements représentant les actifs financiers à la JVRN 874 172 805 673 Passifs liés à des placements Montants à payer liés à des transactions en cours (4 200) (5 240) Intérêts à payer (304) (251) Titres vendus à découvert (27 661) (29 612) Garanties à payer (13 228) (16 087) Titres vendus en vertu de conventions de rachat (24 716) (2 589) Passifs liés à des produits dérivés (2 201)	Titres à revenu fixe		
Obligations indexées à l'inflation 61 565 55 630 Titres de créance privés 68 712 63 595 Placements alternatifs 44 097 39 383 Actifs liés à des placements Montants à recevoir liés à des transactions en cours 5167 5022 Intérêts à recevoir 2189 1891 Dividendes à recevoir 628 598 Titres acquis en vertu de conventions de revente 26 220 8 406 Actifs liés à des produits dérivés 6921 5179 Actifs liés à des produits dérivés 6921 5179 Placements représentant les actifs financiers à la JVRN 874172 805 673 Passifs liés à des placements (4200) (5240) Montants à payer liés à des transactions en cours (4200) (5240) Intérêts à payer (304) (251) Titres vendus à découvert (27 661) (29 612) Garanties à payer (13 228) (16 087) Titres vendus en vertu de conventions de rachat (24716) (2589) Passifs liés à des produits dérivés (4206) <t< td=""><td>Trésorerie et titres du marché monétaire</td><td>52 285</td><td>51214</td></t<>	Trésorerie et titres du marché monétaire	52 285	51214
Titres de créance privés 68 712 4097 39 38 38 39 38 38 39 38 38 39 38 38 39 38 38 39 38 39 38 38 39 38 39 38 38 39 39 38 39 39 39 39 39 39 39 39 39 39 39 39 39	Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	115 295	101 805
Placements alternatifs 44097 39383 Actifs liés à des placements Montants à recevoir liés à des transactions en cours 5167 5022 Intérêts à recevoir 2189 1891 Dividendes à recevoir 628 598 Titres acquis en vertu de conventions de revente 26220 8 406 Actifs liés à des produits dérivés 6921 5179 Placements représentant les actifs financiers à la JVRN 874172 805 673 Passifs liés à des placements (4 200) (5 240) Montants à payer liés à des transactions en cours (4 200) (5 240) Intérêts à payer (304) (251) Titres vendus à découvert (27 661) (29 612) Garanties à payer (13 228) (16 087) Titres vendus en vertu de conventions de rachat (24 716) (2 589) Passifs liés à des produits dérivés (4 226) (7 806) Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN (74 335) (61 585) Emprunts Financement par emprunt sur les marchés des capitaux (62 013) (54 893	Obligations indexées à l'inflation	61 565	55 630
Ratifs liés à des placements	Titres de créance privés	68 712	63 595
Actifs liés à des placements Montants à recevoir liés à des transactions en cours 5 167 5 022 Intérêts à recevoir 2 189 1 891 Dividendes à recevoir 628 598 Titres acquis en vertu de conventions de revente 26 220 8 406 Actifs liés à des produits dérivés 6 921 5 179 41 125 21 096 Placements représentant les actifs financiers à la JVRN 874 172 805 673 Passifs liés à des placements Montants à payer liés à des transactions en cours (4 200) (5 240) Intérêts à payer (304) (251) Titres vendus à découvert (27 661) (29 612) Garanties à payer (13 228) (16 087) Titres vendus en vertu de conventions de rachat (24 716) (2 589) Passifs liés à des produits dérivés (4 226) (7 806) Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN (74 335) (61 585) Emprunts Financement par emprunt sur les marchés des capitaux (62 013) (54 893) Emprunts représentant les passifs financiers dési	Placements alternatifs	44 097	39 383
Montants à recevoir liés à des transactions en cours 5 167 5 022 Intérêts à recevoir 2 189 1 891 Dividendes à recevoir 628 598 Titres acquis en vertu de conventions de revente 26 220 8 406 Actifs liés à des produits dérivés 6 921 5 179 Placements représentant les actifs financiers à la JVRN 874172 805 673 Passifs liés à des placements Montants à payer liés à des transactions en cours (4 200) (5 240) Intérêts à payer (304) (251) Titres vendus à découvert (27 661) (29 612) Garanties à payer (13 228) (16 087) Titres vendus en vertu de conventions de rachat (24 716) (2 589) Passifs liés à des produits dérivés (4 226) (7 806) Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN (74 335) (61 585) Emprunts Financement par emprunt sur les marchés des capitaux (62 013) (54 893) Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN (62 013) (54 893)		833 047	784577
Dividendes à recevoir 2189 1891	Actifs liés à des placements		
Dividendes à recevoir 628 598 Titres acquis en vertu de conventions de revente 26 220 8 406 Actifs liés à des produits dérivés 6 921 5 179 41 125 21 096 Placements représentant les actifs financiers à la JVRN 874 172 805 673 Passifs liés à des placements Montants à payer liés à des transactions en cours (4 200) (5 240) Intérêts à payer (304) (251) Titres vendus à découvert (27 661) (29 612) Garanties à payer (13 228) (16 087) Titres vendus en vertu de conventions de rachat (24 716) (2 589) Passifs liés à des produits dérivés (4 226) (7 806) Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN (74 335) (61 585) Emprunts Financement par emprunt sur les marchés des capitaux (62 013) (54 893) Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN (62 013) (54 893)	Montants à recevoir liés à des transactions en cours	5167	5022
Titres acquis en vertu de conventions de revente Actifs liés à des produits dérivés Placements représentant les actifs financiers à la JVRN Passifs liés à des placements Montants à payer liés à des transactions en cours Intérêts à payer Itires vendus à découvert Garanties à payer Itires vendus en vertu de conventions de rachat Passifs liés à des produits dérivés Passifs liés à des placements (4200) (5240) (5240) (1521) (27661) (29612) (304) (251) (304) (251) (304) (251) (304) (251) (304) (251) (304) (251) (304) (27661) (29612) (304) (304) (251) (304) (27661) (29612) (304) (304) (251) (304) (27661) (29612) (304) (304) (251) (308) (308) (309) (309) (304) (309) (304) (309) (304) (309) (304) (304) (309) (304) (309) (304) (309) (304) (309) (304) (309) (304) (309) (304) (309) (304) (309) (304) (309) (304) (309) (304) (309) (304) (304) (309) (304) (309) (304) (309) (304) (309) (304) (304) (309) (304) (309) (304) (309) (304) (309) (304) (309) (Intérêts à recevoir	2189	1891
Actifs liés à des produits dérivés 6921 5179 Placements représentant les actifs financiers à la JVRN 874172 805 673 Passifs liés à des placements Montants à payer liés à des transactions en cours (4200) (5240) Intérêts à payer (304) (251) Titres vendus à découvert (27 661) (29 612) Garanties à payer (13 228) (16 087) Titres vendus en vertu de conventions de rachat (24 716) (2589) Passifs liés à des produits dérivés (4 226) (7 806) Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN (74 335) (61 585) Emprunts Financement par emprunt sur les marchés des capitaux (62 013) (54 893) Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN (62 013) (54 893)	Dividendes à recevoir	628	598
Placements représentant les actifs financiers à la JVRN Passifs liés à des placements Montants à payer liés à des transactions en cours Intérêts à payer (304) (251) Titres vendus à découvert (27661) Garanties à payer (13228) (16087) Titres vendus en vertu de conventions de rachat (24716) Passifs liés à des produits dérivés (4226) Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN Emprunts Financement par emprunt sur les marchés des capitaux Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN (62013) (54893)	Titres acquis en vertu de conventions de revente	26 220	8 406
Placements représentant les actifs financiers à la JVRN Passifs liés à des placements Montants à payer liés à des transactions en cours Montants à payer liés à des transactions en cours Montants à payer liés à des transactions en cours (4200) (5240) (5240) (15240) (15240) (2511) Titres vendus à découvert (27661) (29612) Garanties à payer (13228) (16087) Titres vendus en vertu de conventions de rachat (24716) (2589) Passifs liés à des produits dérivés (4226) (7806) Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN (74335) Emprunts Financement par emprunt sur les marchés des capitaux (62013) (54893) Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN (62013)	Actifs liés à des produits dérivés	6921	5179
Passifs liés à des placements Montants à payer liés à des transactions en cours (4 200) Intérêts à payer (304) (251) Titres vendus à découvert (27 661) Garanties à payer (13 228) (16 087) Titres vendus en vertu de conventions de rachat (24 716) Passifs liés à des produits dérivés (4 226) Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN Emprunts Financement par emprunt sur les marchés des capitaux Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN (62 013) (54 893)		41 125	21096
Montants à payer liés à des transactions en cours Intérêts à payer (304) (251) Titres vendus à découvert (27 661) (29 612) Garanties à payer (13 228) (16 087) Titres vendus en vertu de conventions de rachat (24 716) (2589) Passifs liés à des produits dérivés (4226) (7 806) Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN (74 335) Emprunts Financement par emprunt sur les marchés des capitaux (62 013) (54 893) Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN (62 013)	Placements représentant les actifs financiers à la JVRN	874172	805 673
Intérêts à payer (304) (251) Titres vendus à découvert (27 661) (29 612) Garanties à payer (13 228) (16 087) Titres vendus en vertu de conventions de rachat (24 716) (2 589) Passifs liés à des produits dérivés (4 226) (7 806) Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN (61 585) Emprunts Financement par emprunt sur les marchés des capitaux Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN (62 013) (54 893)	Passifs liés à des placements		
Titres vendus à découvert Garanties à payer (13 228) (16 087) Titres vendus en vertu de conventions de rachat (24 716) Passifs liés à des produits dérivés (24 716) (2589) Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN (74 335) Emprunts Financement par emprunt sur les marchés des capitaux Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN (62 013) (54 893)	Montants à payer liés à des transactions en cours	(4 200)	(5 240)
Garanties à payer Titres vendus en vertu de conventions de rachat Passifs liés à des produits dérivés Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN Emprunts Financement par emprunt sur les marchés des capitaux Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN (62 013) (54 893)	Intérêts à payer	(304)	(251)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat Passifs liés à des produits dérivés Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN (74 335) Emprunts Financement par emprunt sur les marchés des capitaux Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN (62 013) (54 893)	Titres vendus à découvert	(27 661)	(29612)
Passifs liés à des produits dérivés (4226) (7806) Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN (74335) (61585) Emprunts Financement par emprunt sur les marchés des capitaux (62013) (54893) Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN (62013)	Garanties à payer	(13 228)	(16087)
Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN (74 335) (61 585) Emprunts Financement par emprunt sur les marchés des capitaux (62 013) (54 893) Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN (62 013) (54 893)	Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(24 716)	(2589)
Emprunts Financement par emprunt sur les marchés des capitaux Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN (62 013) (54 893)	Passifs liés à des produits dérivés	(4 226)	(7 806)
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux (62 013) (54 893) Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN (62 013) (54 893)	Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN	(74 335)	(61 585)
Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN (62 013) (54 893)	Emprunts		
	Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	(62013)	(54 893)
Placements nets 737 824 689 195	Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN	(62 013)	(54893)
	Placements nets	737 824	689 195

PSP — Rapport annuel 2019

4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

4.1.1. Placements sur les marchés publics

Les placements sur les marchés publics comprennent les placements canadiens et étrangers dans les titres suivants: les actions ordinaires, les certificats américains d'actions étrangères, les certificats internationaux d'actions étrangères, les billets participatifs, les actions privilégiées, les parts de fiducies de revenu, les parts de fonds négociés en Bourse, les parts de fonds en gestion commune et les titres convertibles en actions ordinaires d'émetteurs cotés en Bourse.

Les placements directs dans des actions canadiennes et des actions étrangères sont évalués à la juste valeur en fonction des cours cotés dans des marchés actifs, d'après le prix compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur.

Dans le cas des placements dans des fonds en gestion commune, la juste valeur est établie en fonction des valeurs des parts obtenues des administrateurs de chacun des fonds, lesquelles proviennent de la juste valeur des placements sous-jacents dans chacun des fonds en gestion commune. La direction examine la juste valeur et, le cas échéant, l'effet des restrictions sur la vente ou le rachat de tels placements est pris en considération.

4.1.2. Placements sur les marchés privés

Les placements sur les marchés privés comprennent les placements immobiliers, les placements privés, les placements en infrastructures et les placements en ressources naturelles.

Les placements immobiliers comprennent les participations directes dans diverses entités fermées, les placements dans des fonds ainsi que des biens du secteur immobilier. Les placements immobiliers visent les sociétés de personnes, les sociétés et les biens immobiliers intervenant principalement dans le secteur des résidences pour aînés et le secteur résidentiel, les secteurs de l'immobilier commercial et du commerce au détail, et le secteur industriel, ainsi que des fonds privés investis dans des actifs immobiliers. Les placements immobiliers sont présentés déduction faite de tout financement de tiers.

Les placements privés regroupent les placements dans des fonds ayant des objectifs similaires, les co-investissements dans des entités fermées et les participations directes.

Les placements en infrastructures regroupent les participations directes, les placements dans des fonds et les co-investissements dans diverses entités fermées. Les placements en infrastructures visent les entités exerçant leurs activités essentiellement dans la gestion, la détention ou l'exploitation d'actifs de sociétés énergétiques, du transport et d'autres sociétés réglementées. Les placements en infrastructures sont présentés déduction faite de tout financement de tiers.

Les placements en ressources naturelles regroupent les participations directes, les placements dans des fonds et les co-investissements dans diverses entités fermées. Les placements en ressources naturelles visent les entités exerçant leurs activités dans la gestion, la détention ou l'exploitation d'actifs dans les secteurs des terrains forestiers, de l'agriculture et du pétrole et du gaz naturel en amont. Les placements en ressources naturelles sont présentés déduction faite de tout financement de tiers.

Le processus d'évaluation de la juste valeur des placements sur les marchés privés est décrit à la note 4.2.2 et les techniques d'évaluation, ainsi que les données d'entrée importantes utilisées, sont décrites à la note 4.2.3.

4.1.3. Titres à revenu fixe

Les titres à revenu fixe comprennent la trésorerie et les titres du marché monétaire, les obligations gouvernementales et les obligations de sociétés, les obligations indexées à l'inflation et les titres de créance privés.

La trésorerie et les titres du marché monétaire regroupent les instruments dont la durée jusqu'à l'échéance ne dépasse pas un an, tels que les bons du Trésor, les certificats de dépôt et les acceptations bancaires. Une partie de ces instruments ont une échéance de 90 jours ou moins et sont détenus dans le but de faire face aux engagements financiers à court terme. Ces instruments sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de changements de valeur. Ils sont inclus à titre de composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie aux fins des tableaux des flux de trésorerie et se sont établis à 29 851 mille \$ au 31 mars 2019 (18 962 mille \$ au 31 mars 2018). Les bons du Trésor sont évalués au moyen des prix obtenus auprès de sources indépendantes. Ces prix sont établis au moyen du prix le plus représentatif dans un écart de cotations de courtier. Compte tenu de leur nature à court terme, les certificats de dépôt et les acceptations bancaires sont comptabilisés au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de leur juste valeur.

Les obligations gouvernementales et les obligations de sociétés comprennent les obligations canadiennes, étrangères, fédérales, provinciales, territoriales et municipales, les billets à taux variable, les billets à terme adossés à des actifs et les titres adossés à des créances hypothécaires. Les obligations indexées à l'inflation sont des titres à revenu fixe qui permettent d'obtenir un rendement rajusté selon l'inflation.

Les titres de créance privés sont des titres à revenu fixe de sociétés fermées détenus directement ou par l'intermédiaire de fonds privés. Ces titres de créance se présentent sous la forme de prêts de premier rang, de dettes mezzanines et de prêts en difficulté et de placements principaux et secondaires dans des prêts à effet de levier. Les titres de créance privés comprennent également des prêts à des tiers, tels que des prêts de premier rang et de rang inférieur, des prêts à la construction, des prêts-relais, des prêts participatifs, ainsi que d'autres produits financiers structurés dans le secteur immobilier.

La juste valeur des obligations gouvernementales et de la plupart des obligations de sociétés, des obligations indexées à l'inflation et des titres adossés à des créances hypothécaires est fondée sur les prix obtenus auprès de sources indépendantes. Ces prix sont calculés au moyen d'une courbe de taux d'intérêt appropriée et d'un écart témoignant de la qualité du crédit de l'émetteur ou d'autres méthodes d'évaluation généralement reconnues.

La juste valeur de certaines obligations de sociétés, des titres de créance privés et des billets à terme adossés à des actifs est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Ces techniques, ainsi que les données d'entrée importantes utilisées, sont décrites à la note 4.2.3.

L'évaluation de la juste valeur des placements dans des fonds faisant partie des titres de créance privés est décrite à la note 4.2.2.

4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers

4.1.4. Placements alternatifs

Les placements alternatifs regroupent surtout des parts de fonds qui détiennent une combinaison d'actions, de titres à revenu fixe et d'instruments dérivés, ainsi que de fonds de couverture. La juste valeur de ces placements est déterminée selon les justes valeurs présentées par les administrateurs ou les gestionnaires principaux du fonds et reflète la juste valeur des actions, des titres à revenu fixe ou des instruments dérivés sous-jacents, selon le cas. La direction examine la juste valeur et, le cas échéant, l'effet des restrictions sur la vente ou le rachat de tels placements est pris en considération.

4.1.5. Montants à recevoir et à payer liés à des transactions en cours

Les montants à recevoir liés à des transactions en cours comprennent le produit des ventes de placements, excluant les instruments financiers dérivés, qui ont été négociés, mais demeurent non réglés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les montants à payer liés à des transactions en cours comprennent le coût des achats de placements, excluant les instruments financiers dérivés, qui ont été négociés, mais demeurent non réglés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

La juste valeur des montants à recevoir et à payer liés à des transactions en cours reflète la valeur à laquelle les transactions de vente ou d'achat initiales sous-jacentes ont été conclues.

4.1.6. Intérêts et dividendes à recevoir

Les intérêts et les dividendes sont comptabilisés aux montants que l'on s'attend à recevoir à la fin de la période de présentation de l'information financière, ce qui se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

4.1.7. Intérêts à payer

En ce qui a trait aux emprunts décrits à la note 4.1.11, les intérêts courus sont comptabilisés au montant que l'on s'attend à payer à la fin de la période de présentation de l'information financière, ce qui se rapproche de la juste valeur.

4.1.8. Titres vendus à découvert

Les titres vendus à découvert reflètent l'obligation d'Investissements PSP d'acheter des titres dans le cadre de transactions de vente à découvert. Dans le cadre de ces transactions, Investissements PSP vend des titres qu'elle ne détient pas avec l'obligation d'acheter des titres semblables sur le marché afin de couvrir sa position.

À l'aide de cours cotés du marché qui sont fondés sur le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, la juste valeur des titres vendus à découvert est calculée au moyen de la même méthode que pour les positions acheteur décrites dans les sections portant sur les placements sur les marchés publics et sur les titres à revenu fixe.

4.1.9. Garanties à payer

Dans le cadre de prêts de titres et de certaines transactions sur dérivés hors cote, une garantie en espèces est reçue et réinvestie par Investissements PSP. Investissements PSP comptabilise la garantie en espèces reçue, et un montant correspondant est comptabilisé dans les montants à payer. Le solde à payer représente l'obligation du cessionnaire de rembourser la garantie en espèces au cédant à la fin de la transaction en l'absence de défaillance de la part du cédant.

4.1.10. Titres vendus en vertu de conventions de rachat et acquis en vertu de conventions de revente

Comme il est mentionné à la note 2.3.6, Investissements PSP est partie à des conventions de rachat et à des conventions de revente. Les obligations de racheter ou de revendre les titres vendus ou acquis en vertu de telles conventions sont comptabilisées au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

4.1.11. Emprunts en vertu du programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux

Le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP est présenté à la note 8.2. Les billets à ordre à court terme sont comptabilisés au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur des billets à moyen terme d'Investissements PSP se fonde sur des prix obtenus auprès de sources indépendantes. Ces prix sont établis à l'aide d'une courbe de taux d'intérêt et d'un écart témoignant de la qualité du crédit d'Investissements PSP.

4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers

4.1.12. Actifs et passifs liés à des dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers qui sont réglés à une date future. La valeur de ces instruments fluctue en fonction de la variation de la valeur des actifs, des taux d'intérêt ou des taux de change sous-jacents. En règle générale, les instruments financiers dérivés n'exigent aucun placement initial net. Dans certains cas, ils exigent un placement initial net inférieur à celui qui serait exigé pour détenir directement la position sous-jacente. Les instruments financiers dérivés peuvent être cotés en Bourse ou négociés hors cote. Les instruments négociés hors cote comprennent les instruments qui sont négociés bilatéralement et réglés, ainsi que ceux qui sont compensés (instruments dérivés hors cote compensés) par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale.

Investissements PSP utilise des instruments financiers dérivés afin d'améliorer le rendement des placements ou de reproduire des placements de façon synthétique. En outre, les instruments dérivés permettent de réduire les risques liés aux placements actuellement détenus.

Investissements PSP utilise les instruments financiers dérivés suivants:

Swaps

Les swaps désignent des transactions dans le cadre desquelles deux contreparties conviennent d'échanger des flux de trésorerie selon des modalités prédéterminées comprenant notamment un montant nominal et une durée. Les swaps sont utilisés dans le but d'accroître les rendements ou pour ajuster l'exposition de certains actifs sans avoir à acquérir ou à céder les actifs sous-jacents.

Contrats à terme normalisés

Les contrats à terme normalisés sont des contrats dont les modalités sont standardisées, et dans le cadre desquels un actif est reçu ou livré (acheté ou vendu) à un prix et à une date future fixés à l'avance. Ce type de contrat est utilisé pour ajuster l'exposition de certains actifs sans avoir à acquérir ou à céder directement les actifs sous-jacents.

Contrats à terme

Les contrats à terme sont des contrats couvrant la vente par une partie et l'achat par une autre partie d'un montant prédéterminé d'un instrument sous-jacent, à un prix et à une date future fixés à l'avance. Ce type de contrat est utilisé pour ajuster l'exposition de certains actifs sans avoir à acquérir ou à céder directement les actifs sous-jacents.

Options

Les options sont des contrats en vertu desquels le vendeur donne le droit à l'acquéreur, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un nombre donné de titres liés aux capitaux propres, aux indices, aux marchandises, aux devises, aux taux d'intérêt, au crédit ou d'autres instruments financiers sous-jacents, à un prix convenu d'avance, à une date déterminée ou en tout temps avant la date d'échéance prédéterminée.

Bons et droits de souscription

Le bon de souscription est une option visant l'achat d'un actif sous-jacent qui se présente sous la forme d'un titre transférable et qui peut être inscrite à la cote d'une Bourse ou négociée hors cote.

Le droit de souscription est un titre donnant à un actionnaire le droit d'acquérir de nouvelles actions émises par une société à un prix prédéterminé (habituellement inférieur au prix courant du marché), dans une proportion donnée du nombre d'actions que cet actionnaire détient déjà. Les droits de souscription ne sont émis que pour une courte période au terme de laquelle ils viennent à échéance.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés cotés sont comptabilisés à leur juste valeur en fonction des cours cotés du marché, soit le prix compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur. Les instruments dérivés hors cote compensés sont comptabilisés à leur juste valeur au moyen des cours obtenus de la chambre de compensation centrale. Les instruments dérivés négociés hors cote sont évalués à l'aide de techniques appropriées comme la valeur actualisée des flux de trésorerie. Ces techniques ont recours à des données d'entrée importantes qui sont observables sur le marché, comme les taux de rendement du marché actuels.

Valeur nominale et juste valeur des actifs et des passifs liés aux produits dérivés

La valeur nominale des instruments financiers dérivés n'est comptabilisée ni à l'actif ni au passif, car elle représente le montant nominal du contrat. À l'exception des dérivés de crédit, la valeur nominale ne représente pas le potentiel de profit ou de perte associé au risque de marché ou de crédit des transactions présentées ci-après. Cette valeur sert plutôt de fondement pour établir les flux de trésorerie et la juste valeur des contrats.

4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

4.1.12. Actifs et passifs liés à des dérivés (suite)

Le tableau ci-après résume la situation du portefeuille des instruments dérivés à la date indiquée :

		31 mars 2019		3	31 mars 2018	
	Juste valeur Valeur		Valeur —	Juste valeur		
(en milliers de dollars canadiens)	nominale	Actifs	Passifs	nominale	Actifs	Passifs
Dérivés sur titres et marchandises						
Cotés						
Contrats à terme normalisés	15 279	_	-	17080	-	_
Bons et droits de souscription	6	6	_	12	13	_
Options: acquises	22510	750	-	47672	1134	_
souscrites	20 249	-	(347)	32 490	-	(647)
Hors cote						
Swaps	114 901	2809	(832)	120538	656	(2923)
Options: acquises	2 951	100	_	6 8 6 6	198	_
souscrites	2 3 7 7	_	(134)	3 838	-	(145)
Dérivés sur devises						
Cotés						
Contrats à terme normalisés	1323	_	_	543	_	_
Hors cote						
Contrats à terme	87 289	513	(227)	124937	893	(1889)
Swaps	28 938	79	(159)	13521	3	(252)
Options: acquises	28 283	230		37 266	260	-
souscrites	25 882	_	(212)	38 275	_	(225)
Dérivés sur taux d'intérêt						
Cotés						
Contrats à terme normalisés	48 970	_	_	65 728	_	_
Options: acquises	210 417	150	_	222 958	82	_
souscrites	192 914	_	(121)	192844	_	(66)
Hors cote						
Contrats à terme	2 604	45	(72)	_	_	_
Swaps	112 261	1077	(1160)	65 718	788	(651)
Options: acquises	237 383	1 157		224 667	1120	
souscrites	224 627	_	(916)	235 039	_	(941)
Hors cote compensés						
Swaps	245 018	_	_	293 400	_	_
Dérivés de crédit						
Hors cote						
Swaps sur défaillance : acquis	2934	1	(46)	5 598	_	(67)
souscrits ^A	396	4		1059	9	
Options: acquises	_	_	_	2902	23	_
Hors cote compensés						
Swaps sur défaillance : acquis	3 607	_	_	5 5 8 6	_	_
souscrits ^A	_	_	_	2710	-	_
Total	_	6921	(4 226)		5179	(7 806)

[^] Investissements PSP garantit indirectement, au moyen des swaps sur défaillance souscrits, les obligations de référence sous-jacentes. L'exposition potentielle maximale correspond à la valeur nominale des swaps sur défaillance souscrits présentée ci-dessus.

4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

4.1.12. Actifs et passifs liés à des dérivés (suite)

Le total des actifs et des passifs liés à des dérivés comprend ce qui suit :

	31 mars 2019			31 mars 2018			
	Valeur —	Juste valeur		Valeur —	Juste v	Juste valeur	
(en milliers de dollars canadiens)	nominale	Actifs	Passifs	nominale	Actifs	Passifs	
Instruments dérivés cotés	511 668	906	(468)	579327	1 229	(713)	
Instruments dérivés négociés hors cote	870 826	6015	(3 758)	880224	3 950	(7093)	
Instruments dérivés hors cote compensés	248 625	-	-	301 696	-	-	
Total	_	6921	(4 226)	_	5179	(7 806)	

Le tableau suivant présente la valeur nominale des produits dérivés selon l'échéance à la date indiquée :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2019	31 mars 2018
Moins de 3 mois	414 333	567 125
De 3 à 12 mois	714 136	540 048
Plus d'un an	502 650	654 074

4.2. Hiérarchie de la juste valeur

4.2.1. Classement

Les actifs financiers et les passifs financiers décrits à la note 4.1 sont classés au même niveau de la hiérarchie de la juste valeur, qui est présentée ci-après, que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble.

- Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des cours (non ajustés) auxquels Investissements PSP peut avoir accès à la fin de la période de présentation de l'information financière, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent:
 - i) les cours sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs similaires;
- ii) les cours sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou similaires;
- iii) les données d'entrée autres que les cours du marché qui sont observables pour l'actif ou le passif;
- iv) les données d'entrée corroborées par le marché.
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif qui sont utilisées dans les techniques d'évaluation reposant sur des modèles. Elles reflètent l'appréciation par la direction des hypothèses que les autres intervenants sur le marché utiliseraient pour établir le prix des actifs et des passifs.

Le classement par niveaux hiérarchiques est établi au moment de la détermination initiale de la juste valeur de l'actif ou du passif et, par la suite, passé en revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Investissements PSP détermine s'il y a eu transfert entre les niveaux et comptabilise ce transfert au début de la période de présentation de l'information financière.

4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

4.2.1. Classement (suite)

Le tableau ci-après présente la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers au 31 mars 2019, selon leur classement dans la hiérarchie de la juste valeur:

(en milliers de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
Placements sur les marchés publics				
Actions canadiennes	10 858	3 785	265	14908
Actions étrangères	125 488	9 566	7 3 6 4	142418
Placements sur les marchés privés				
Placements immobiliers	_	_	123 609	123 609
Placements privés	_	_	88 875	88 875
Placements en infrastructures	_	_	88 282	88 282
Placements en ressources naturelles	_	-	33 001	33 001
Titres à revenu fixe				
Trésorerie et titres du marché monétaire	_	52 285	_	52 285
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	_	115 126	169	115 295
Obligations indexées à l'inflation	_	61 565	_	61 565
Titres de créance privés	_	_	68 712	68 712
Placements alternatifs	_	9331	34 766	44 097
	136 346	251 658	445 043	833 047
Actifs liés à des placements				
Montants à recevoir liés à des transactions en cours	_	5 167	_	5 167
Intérêts à recevoir	_	2 189	_	2 189
Dividendes à recevoir	_	628	_	628
Titres acquis en vertu de conventions de revente	_	26 220	_	26 220
Actifs liés à des produits dérivés	570	6351	_	6921
	570	40 555	_	41 125
Placements représentant les actifs financiers à la JVRN	136 916	292 213	445 043	874172
Passifs liés à des placements				
Montants à payer liés à des transactions en cours	_	(4 200)	_	(4 200)
Intérêts à payer	_	(304)	_	(304)
Titres vendus à découvert	(17 212)	(10 449)	_	(27 661)
Garanties à payer	_	(13 228)	_	(13 228)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	_	(24 716)	_	(24 716)
Passifs liés à des produits dérivés	(468)	(3 758)	-	(4 226)
Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN	(17 680)	(56 655)	_	(74 335)
Emprunts				
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	_	(62 013)	-	(62 013)
Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN	_	(62 013)	_	(62 013)
Placements nets	119 236	173 545	445 043	737 824

4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

4.2.1. Classement (suite)

Le tableau ci-après présente la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers au 31 mars 2018, selon leur classement dans la hiérarchie de la juste valeur:

(en milliers de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
Placements sur les marchés publics				
Actions canadiennes	15 307	3 880	_	19 187
Actions étrangères	132 952	14526	8 5 2 7	156 005
Placements sur les marchés privés				
Placements immobiliers	_	_	120170	120170
Placements privés	_	_	73 227	73 227
Placements en infrastructures	_	-	80326	80326
Placements en ressources naturelles	_	-	24035	24035
Titres à revenu fixe				
Trésorerie et titres du marché monétaire	_	51214	_	51214
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	_	101017	788	101 805
Obligations indexées à l'inflation	_	55 630	_	55 630
Titres de créance privés	_	_	63 595	63 595
Placements alternatifs	_	7 509	31874	39 383
	148 259	233 776	402 542	784 577
Actifs liés à des placements				
Montants à recevoir liés à des transactions en cours	_	5022	_	5022
Intérêts à recevoir	_	1891	_	1891
Dividendes à recevoir	_	598	_	598
Titres acquis en vertu de conventions de revente	_	8 406	_	8 406
Actifs liés à des produits dérivés	902	4 277	-	5 1 7 9
	902	20 194	-	21 096
Placements représentant les actifs financiers à la JVRN	149 161	253 970	402 542	805 673
Passifs liés à des placements				
Montants à payer liés à des transactions en cours	_	(5 240)	-	(5 240)
Intérêts à payer	_	(251)	-	(251)
Titres vendus à découvert	(22 824)	(6 788)	_	(29612)
Garanties à payer	_	(16087)	_	(16087)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	_	(2589)	_	(2589)
Passifs liés à des produits dérivés	(713)	(7093)	-	(7 806)
Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN	(23 537)	(38 048)	-	(61 585)
Emprunts				
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	_	(54 893)	_	(54 893)
Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN	_	(54 893)	_	(54 893)
Placements nets	125 624	161 029	402 542	689 195

Aucun transfert important n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, des titres cotés d'une juste valeur de 193 mille \$, classés au niveau 2 au 31 mars 2017, ont été transférés dans le niveau 1, les restrictions de négociation ayant expiré.

4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

4.2.2. Processus de détermination de la juste valeur des placements classés au niveau 3

Le processus d'évaluation est suivi et régi par un comité d'évaluation interne. Ce comité est responsable de la surveillance de tous les aspects de la détermination de la juste valeur, y compris l'élaboration des méthodes et procédures d'évaluation pour chaque type de placement et l'assurance qu'elles sont suivies. Les méthodes d'évaluation sont fondées sur des pratiques largement reconnues conformes aux normes d'évaluation professionnelles. Ces normes comprennent, entre autres, les International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines, les Règles uniformes de pratique professionnelle en matière d'évaluation au Canada et les Uniform Standards of Professional Appraisal Practice en vigueur aux États-Unis.

La juste valeur des placements classés au niveau 3 est établie au moins une fois l'an. Chaque trimestre, la juste valeur est passée en revue et ajustée, s'il y a lieu, pour refléter les répercussions de situations ou de circonstances importantes sur le marché en général ou propres aux placements. La méthode d'évaluation choisie pour chaque placement est, par la suite, appliquée de façon uniforme selon ce qui convient dans les circonstances. Le comité d'évaluation passe en revue les modifications importantes apportées aux méthodes d'évaluation pour déterminer si elles sont appropriées.

Dans les situations où elle recourt aux services d'évaluateurs indépendants, la direction s'assure qu'ils sont indépendants et que les méthodes d'évaluation employées sont conformes aux normes d'évaluation professionnelles susmentionnées. Pour valider le travail effectué par les évaluateurs, la direction s'assure que les hypothèses employées correspondent à l'information financière et aux prévisions du placement sous-jacent.

En ce qui concerne les placements dans des fonds classés au niveau 3, la juste valeur annuelle est habituellement déterminée selon les états financiers audités reçus du gestionnaire principal du fonds. Dans certains cas, la juste valeur est obtenue au moyen d'informations fournies par les administrateurs du fonds et revue par la direction pour s'assurer qu'elle est raisonnable et conforme aux méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur. Le cas échéant, l'effet des restrictions sur la vente ou le rachat de tels placements est pris en considération pour déterminer la juste valeur.

4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

4.2.3. Données d'entrée importantes pour le classement au niveau 3

Le tableau ci-après présente les principales informations sur les données d'entrée importantes liées aux actifs financiers et aux passifs financiers classés au niveau 3 au 31 mars 2019:

Actifs financiers et passifs financiers	Type de placement	Juste valeur (en milliers de dollars canadiens)	Techniques d'évaluation importantes	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette (moyenne pondérée)
Placements sur les marchés publics					
Actions canadiennes	Placements directs	265	Valeur de l'actif net ^A	S. O.	S. O.
Actions étrangères	Placements directs	7 3 6 4	Valeur de l'actif net ^A	S. O.	S. O.
Placements sur les marchés privés					
Placements	Placements directs et	115 549	Flux de trésorerie	Taux d'actualisation ^{B, C}	4,10 % - 20,00 % (7,55 %)
immobiliers	co-investissements		actualisés	Taux de capitalisation final ^{B, C}	4,25 % - 10,25 % (5,92 %)
			Capitalisation directe	Taux de capitalisation ^{B, D}	2,50 % - 8,98 % (5,57 %)
				Taux d'occupation stable ^{D, E}	93,00 % - 100,00 % (98,22 %)
			Approche des transactions comparables	Prix au pied carré ^{D, E}	0,95\$ - 2057,93\$ (281,99\$)
			Valeur de l'actif net ^A	S. O.	\$. O.
			Prix de la transaction	S. O.	S. O.
	Placements dans des fonds	8 060	Valeur de l'actif net ^A	S. O.	s. o.
Autres placements sur les	Placements directs et co-investissements	148 427	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation ^B	6,00 % - 12,50 % (8,79 %)
marchés privés			Données de marché comparables	S. O.	S. O.
			Valeur de l'actif net ^A	S. O.	S. O.
			Prix de la transaction	S. O.	S. O.
	Placements dans des fonds	61731	Valeur de l'actif net ^A	S. O.	S. O.
Titres à revenu fixe Obligations de sociétés	Obligations convertibles	129	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation ⁸	52,50%
	Billets à terme adossés à des actifs	40	Prix obtenus de sources indépendantes ^A	s. o.	S. O.
Titres de créance privés	Placements directs et co-investissements	47 425	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation ^B	5,54 % - 18,76 % (9,77 %)
			Valeur de l'actif net ^A	S. O.	S. O.
			Prix de la transaction	S. O.	S. O.
	Placements dans des fonds	21 287	Valeur de l'actif net ^a	S. O.	S. O.
Placements alternatifs	Placements dans des fonds	34766	Valeur de l'actif net ^A	S. O.	S. O.
Total		445 043			

A Dans certains cas, la juste valeur est déterminée par des sources indépendantes. Investissements PSP n'a pas accès aux informations sur les évaluations.

^B Toute augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une diminution (augmentation) de la juste valeur.

^C Une augmentation (diminution) du taux d'actualisation est en général accompagnée d'une augmentation (diminution) du taux de capitalisation final.

Dall n'existe pas de relation directe prévisible entre cette donnée d'entrée et toute autre donnée d'entrée importante non observable.

E Une augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une augmentation (diminution) de la juste valeur.

4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

4.2.3. Données d'entrée importantes pour le classement au niveau 3 (suite)

Le tableau ci-après présente les principales informations sur les données d'entrée importantes liées aux actifs financiers et aux passifs financiers classés au niveau 3 au 31 mars 2018:

Actifs financiers et passifs financiers	Type de placement	Juste valeur (en milliers de dollars canadiens)	Techniques d'évaluation importantes	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette (moyenne pondérée)
Placements sur les marchés publics Actions étrangères	Placements directs	8 5 2 7	Valeur de l'actif net ^A	S. O.	S. O.
Placements sur les					
marchés privés Placements	Placements directs et	112 766	Flux de trésorerie	Taux d'actualisation ^{B, C}	5,00 % - 22,10 % (7,94 %)
immobiliers	co-investissements		actualisés	Taux de capitalisation final ^{B, C}	4,25 % - 9,75 % (5,92 %)
			Capitalisation directe	Taux de capitalisation ^{B, D}	2,75 % - 9,09 % (5,30 %)
			·	Taux d'occupation stable ^{D, E}	94,00 % - 100,00 % (98,29 %)
			Approche des transactions comparables	Prix au pied carré ^{D, E}	27,50 \$ - 1 107,92 \$ (90,83 \$)
			Valeur de l'actif net ^A	S. O.	S. O.
			Prix de la transaction	S. O.	S. O.
·	Placements dans des fonds	7 404	Valeur de l'actif net ^A	S. O.	s. o.
Autres placements sur les	Placements directs et co-investissements	122551	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation ^B	6,00 % - 12,70 % (8,94 %)
marchés privés			Données de marché comparables	S. O.	s. o.
			Valeur de l'actif net ^A	S. O.	S. O.
			Prix de la transaction	S. O.	S. O.
	Placements dans des fonds	55 037	Valeur de l'actif net ^A	S. O.	S. O.
Titres à revenu fixe					
Obligations de sociétés	Obligations convertibles	740	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation ^B	4,70 % - 10,00 % (7,40 %)
,	Billets à terme adossés à des actifs	48	Prix obtenus de sources indépendantes ^A	S. O.	S. O.
Titres de créance privés	Placements directs et co-investissements	45 741	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation ^B	5,90 % - 17,25 % (9,79 %)
			Valeur de l'actif net ^A	S. O.	S. O.
			Prix de la transaction	S. O.	S. O.
	Placements dans des fonds	17 854	Valeur de l'actif net ^A	S. O.	s. o.
Placements alternatifs	Placements dans des fonds	31874	Valeur de l'actif net ^A	S. O.	s. o.
Total		402 542	-		

A Dans certains cas, la juste valeur est déterminée par des sources indépendantes. Investissements PSP n'a pas accès aux informations sur les évaluations.

⁸ Toute augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une diminution (augmentation) de la juste valeur.

^c Une augmentation (diminution) du taux d'actualisation est en général accompagnée d'une augmentation (diminution) du taux de capitalisation final.

De la n'existe pas de relation directe prévisible entre cette donnée d'entrée et toute autre donnée d'entrée importante non observable.

E Une augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une augmentation (diminution) de la juste valeur.

4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

4.2.4. Niveau 3 - rapprochement

Le tableau suivant présente le rapprochement de tous les mouvements liés aux actifs financiers et aux passifs financiers classés dans le niveau 3 pour l'exercice clos le 31 mars 2019:

(en milliers de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Achats	Ventes	Règlements	Gains réalisés	Gains (pertes) non réalisés ^A	Transfert hors du niveau 3	Solde de clôture
Placements sur les marchés publics	8 5 2 7	2 457	(2997)	_	1896	(2 256)	2	7629
Placements sur les marchés privés	297 758	66 185	(42 046)	_	8 444	3 820	(394)	333 767
Titres à revenu fixe	64 383	25 841	(20082)	(264)	681	(1678)	_	68881
Placements alternatifs Montants nets à recevoir et à payer liés aux produits dérivés	31874	3 913	(2 484)	-	200	1263	-	34766
Total	402 542	98 396	(67 609)	(264)	11 221	1149	(392)	445 043

^A Comprennent des ajustements liés à la répartition du compte de régime.

Au 31 mars 2018, un placement sur les marchés privés a été classé au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, étant donné que la juste valeur a été déterminée à l'aide de données d'entrée non observables importantes. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, le placement a été transféré dans le niveau 1, les titres connexes ayant été inscrits en Bourse.

Le tableau suivant présente le rapprochement de tous les mouvements liés aux actifs financiers et aux passifs financiers classés dans le niveau 3 pour l'exercice clos le 31 mars 2018 :

(en milliers de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Achats	Ventes	Règlements	Gains réalisés	Gains non réalisés ^a	Transfert hors du niveau 3	Solde de clôture
Placements sur les marchés publics	1367	3 021	(264)	_	30	4373	_	8 5 2 7
Placements sur les marchés privés	256 625	44 816	(20 444)	-	5 0 6 0	11760	(59)	297 758
Titres à revenu fixe	43 638	35 538	(14646)	(118)	1000	(1029)	_	64383
Placements alternatifs Montants nets à recevoir et à payer liés aux produits dérivés	30 049	6 088 78	(4 259) -	(78)	359	(363)	-	31874
Total	331679	89 541	(39613)	(196)	6 449	14741	(59)	402 542

^A Comprennent des ajustements liés à la répartition du compte de régime.

Au 31 mars 2017, un placement sur les marchés privés a été classé au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, étant donné que la juste valeur a été déterminée à l'aide de données d'entrée non observables importantes. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, le placement a été transféré dans le niveau 2, les titres connexes ayant été inscrits en Bourse. Les titres détenus par Investissements PSP ne sont pas inscrits en Bourse et ne peuvent être vendus qu'à compter du moment de leur inscription.

4.2.5. Niveau 3 - analyse de sensibilité

Dans le processus d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3, les techniques d'évaluation utilisées reposent sur des hypothèses fondées sur des données non observables. Les hypothèses importantes utilisées pour chaque catégorie d'actif sont décrites à la note 4.2.3. Bien que de telles hypothèses reflètent le meilleur jugement de la direction, l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles pourrait donner des justes valeurs différentes représentant, au minimum, une augmentation de 3 % et une diminution de 3 % au 31 mars 2019 (augmentation de 3 % et diminution de 3 % au 31 mars 2018) de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. Sont exclus les placements dans des fonds, pour lesquels une analyse de sensibilité n'est pas possible étant donné qu'Investissements PSP n'a pas accès aux hypothèses sous-jacentes utilisées. Pour ce qui est des placements dans des fonds, la juste valeur est établie tel qu'il est indiqué à la note 4.2.2.

5 — Biens donnés et obtenus en garantie

Investissements PSP est partie à des ententes qui requièrent que des biens soient donnés et obtenus en garantie, comme il est indiqué aux notes 2.3.5, 2.3.6 et 7.2.1. Le tableau qui suit présente la juste valeur de ces garanties attribuées au compte de régime, ainsi que les titres visés par les programmes de prêt et d'emprunt et les titres visés par les conventions de rachat et les conventions de revente à la date indiquée:

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2019	31 mars 2018
Prêts et emprunts de titres		
Titres prêtés	35 088	52016
Biens détenus en garantie ^A	36 980	55 349
Titres empruntés	17 222	22981
Biens donnés en garantie ^B	17 746	23 794
Conventions de rachat et conventions de revente de titres		
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	24881	2631
Biens donnés en garantie	24818	2628
Titres acquis en vertu de conventions de revente	26 360	8 477
Biens détenus en garantie ^c	26 314	8 4 4 4
Contrats de dérivés		
Biens donnés en garantie	4018	8 009
Biens détenus en garantie ^D	2 442	14

[^] La juste valeur minimale de la garantie en espèces requise correspond à 102 % de la juste valeur des titres prêtés et, dans le cas des garanties sous forme de titres, à 105 %. Les biens détenus en garantie comprenaient 13 099 mille \$ en espèces pour le compte de régime au 31 mars 2019 (15 779 mille \$ au 31 mars 2018) et 23 881 mille \$ en titres au 31 mars 2019 (39 570 mille \$ au 31 mars 2018). Toutes les garanties en espèces sont réinvesties.

^B La juste valeur minimale de la garantie requise correspond à 100 % de la juste valeur des titres empruntés.

^c Au 31 mars 2019, un montant de 10 449 mille \$ (6788 mille \$ au 31 mars 2018) des biens détenus en garantie sous forme de titres avait été utilisé dans le cadre de transactions de vente à découvert et un montant de 69 mille \$ (néant au 31 mars 2018) avait été utilisé relativement à des titres vendus en vertu de conventions de rachat.

Des biens détenus en garantie comprenaient 33 mille \$ en espèces au 31 mars 2019 (11 mille \$ au 31 mars 2018) et 2 409 mille \$ en titres au 31 mars 2019 (3 mille \$ au 31 mars 2018). Toutes les garanties en espèces sont réinvesties.

6 — Intérêts détenus dans d'autres entités

6.1. Filiales, coentreprises et entreprises associées

À titre d'entité d'investissement, Investissements PSP ne consolide que les filiales qui lui fournissent des services liés à ses activités de placement. Investissements PSP évalue sa participation dans ses filiales, ses coentreprises et ses entreprises associées à la JVRN, comme il est mentionné à la note 2.1.

Aux fins de la préparation de cette note, la direction évalue le contrôle, le contrôle conjoint et l'influence notable comme suit:

i) Contrôle et influence notable

Investissements PSP détermine qu'elle exerce un contrôle sur une entité émettrice si elle est exposée ou si elle a le droit à des rendements variables en raison de sa participation dans une entité et si elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci.

Dans certains cas, Investissements PSP n'exerce pas un contrôle sur une entité émettrice, mais a le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice. Dans de tels cas, Investissements PSP détermine qu'elle exerce une influence notable sur l'entité émettrice.

Dans le cas du contrôle ou de l'influence notable, le pouvoir sur l'entité émettrice résulte des droits de vote conférés par les droits de propriété, d'autres accords contractuels, ou une combinaison de ces éléments.

ii) Contrôle conjoint

Investissements PSP détermine qu'elle est partie à un accord de coentreprise si elle exerce un contrôle conjoint sur une entité émettrice et détient des droits sur l'actif net de l'entité émettrice. Le contrôle conjoint est établi en vertu d'un accord contractuel qui exige le consentement unanime des parties partageant le contrôle à l'égard des activités qui ont une incidence importante sur les rendements de la coentreprise.

En général, la prise de décisions à l'égard des activités est régie par les droits de vote conférés par la participation de chaque partie. Dans certains cas, elle est régie uniquement en vertu des accords contractuels ou en combinaison avec les droits de propriété de chaque partie.

6 — Intérêts détenus dans d'autres entités (suite)

6.1. Filiales, coentreprises et entreprises associées (suite)

Dans le cours normal des activités, les placements sur les marchés privés sont généralement détenus par les filiales qui sont des entités d'investissement créées par Investissements PSP. Au 31 mars 2019, 108 filiales qui sont des entités d'investissement étaient constituées en Amérique du Nord, 17 en Europe, 11 en Océanie, 4 en Amérique centrale et en Amérique du Sud, 1 en Afrique et 1 en Asie (103 entités d'investissement en Amérique du Nord, 23 en Europe, 11 en Océanie, 4 en Amérique centrale et en Amérique du Sud, 1 en Afrique et 1 en Asie au 31 mars 2018).

De plus, Investissements PSP contrôlait 81 entités émettrices directement ou par l'intermédiaire de ses filiales qui sont des entités d'investissement au 31 mars 2019 (80 entités émettrices au 31 mars 2018).

Les tableaux ci-après présentent, en ordre décroissant, les entités émettrices importantes détenues directement ou indirectement par Investissements PSP, sur lesquelles elle exerce un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable.

	31 mars 2019						
Nom de l'entité	Établissement principal	Participation détenue par Investissements PSP (%)	Relation avec Investissements PSP				
AviAlliance GmbH	Europe	100	Entité émettrice contrôlée				
Revera Inc.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée				
Kaingaroa Timberlands Ltd.	Océanie	56	Entité contrôlée conjointement				
Roadis Transportation B.V.	Mondial	100	Entité émettrice contrôlée				
FirstLight Power Resources Holding Inc.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée				
SEGRO European Logistics Partnership S.a.r.l.	Europe	50	Entité contrôlée conjointement				
Forth Ports Limited	Europe	51	Entité contrôlée conjointement				
TDF S.A.S.	Europe	22	Entreprise associée				
Roccapina Fund, L.P.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée				
Big Box Properties	Amérique du Nord	49	Entité contrôlée conjointement				

	31 mars 2018						
Nom de l'entité	Établissement principal	Participation détenue par Investissements PSP (%)	Relation avec Investissements PSP				
Revera Inc.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée				
AviAlliance GmbH	Europe	100	Entité émettrice contrôlée				
Kaingaroa Timberlands Ltd.	Océanie	56	Entité contrôlée conjointement				
Roadis Transportation B.V.	Mondial	100	Entité émettrice contrôlée				
SEGRO European Logistics Partnership S.a.r.l.	Europe	50	Entité contrôlée conjointement				
FirstLight Power Resources Holding Inc.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée				
Roccapina Fund, L.P.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée				
TDF S.A.S.	Europe	22	Entreprise associée				
Cubico Sustainable Investments Limited	Mondial	50	Entité contrôlée conjointement				
Big Box Properties	Amérique du Nord	49	Entité contrôlée conjointement				

Outre ce qui précède, Investissements PSP consolide les filiales en propriété exclusive qui lui fournissent uniquement des services liés à ses activités de placement. Ces services comprennent la gestion de placements et le financement des placements sur les marchés privés dans le cadre du programme du financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP, décrit à la note 8.2.

6.2. Entités structurées

Investissements PSP détient des intérêts dans des sociétés de personnes et des fonds surtout dans le contexte de ses placements sur les marchés privés. En raison de leur nature, ces entités ont en général les caractéristiques d'une entité structurée comme elles sont définies par les IFRS. Ces entités sont détenues à titre de placements et n'exposent pas Investissements PSP à plus de risques ou de rendements que ses intérêts détenus dans des entités non structurées.

Des renseignements à l'égard des entités structurées sont compris, s'il y a lieu, dans les informations portant sur la gestion du risque lié aux placements à la note 7, les garanties et les indemnités, à la note 16 et les engagements, à la note 17.

Investissements PSP est tenue d'agir dans le meilleur intérêt des contributeurs et des bénéficiaires en vertu des régimes et de maximiser les rendements sans s'exposer à un risque de perte indu. Aux fins de l'atteinte de cet objectif, Investissements PSP a élaboré une politique de gestion du risque d'entreprise. La politique de gestion du risque d'entreprise fournit un cadre pour identifier, évaluer, gérer, atténuer, surveiller et signaler les risques liés et non liés aux placements auxquels Investissements PSP est exposée.

Dans le cadre de la politique globale de gestion du risque d'entreprise, la politique de gestion du risque de placement vise à appuyer la gestion des risques inhérents au processus de prise de décisions en matière de placement. La politique de gestion du risque de placement offre un cadre précisant la façon dont les activités de placement doivent se conformer à la philosophie d'Investissements PSP en matière de risque et s'aligner sur la tolérance et les limites de son appétit à l'égard du risque. La politique de gestion du risque de placement complète également l'Énoncé sur les principes, normes et procédures de placement (l'« ÉPNP »), dont l'objectif est d'assurer une gestion efficace des risques de placement dans le cadre de la mise en œuvre des diverses stratégies de placement d'Investissements PSP. Les risques liés aux placements comprennent le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité.

7.1. Risque de marché

Le risque de marché est le risque de variation de la valeur d'un placement attribuable à des résultats financiers défavorables découlant de facteurs qui influent sur la valeur, comme les fluctuations des prix du marché, les fluctuations dues à des facteurs propres au placement, la volatilité des cours des actions et des marchandises, des taux d'intérêt, des taux de change, ou d'autres facteurs touchant des titres similaires négociés sur le marché.

7.1.1. Mesure du risque de marché

La volatilité annualisée absolue pour l'ensemble du portefeuille est utilisée comme mesure principale du risque de marché. La volatilité absolue est une mesure statistique de l'ampleur des variations des rendements d'un placement ou d'un portefeuille de placements donné. Elle permet d'illustrer le potentiel de perte de valeur dans un placement ou un portefeuille de placements découlant des fluctuations des prix du marché.

Investissements PSP utilise les rendements des marchés sur une période de sept ans et sur un horizon de détention de douze mois pour calculer la volatilité absolue. En ce qui concerne les placements qui ne sont pas négociés activement, des titres ayant des caractéristiques de risque semblables sont utilisés pour calculer la volatilité absolue.

La volatilité absolue est valide, sur le plan statistique, dans des conditions normales de marché et ne tient pas particulièrement compte des pertes découlant d'événements marquants sur le marché. Elle suppose également que l'avenir se déroulera d'une manière semblable au passé. Par conséquent, si la conjoncture du marché varie grandement par rapport à la conjoncture passée, les pertes potentielles pourraient différer de celles qui avaient été estimées initialement.

Le tableau suivant présente la volatilité absolue pour l'ensemble du portefeuille, calculée en pourcentage des placements nets, à la fin de la période:

	31 mars 2019 (%)	31 mars 2018 (%)
Volatilité absolue	7,3	7,2

Méthodes de simulation de crises

Bien que la volatilité absolue soit une méthode très reconnue de mesure du risque, elle est complétée par d'autres méthodes de mesure du risque qui donnent un meilleur aperçu du risque de marché. Investissements PSP utilise donc des méthodes de simulation de crises et l'analyse de scénarios pour évaluer l'incidence sur les résultats financiers de fluctuations inhabituelles des facteurs de risque. Ces méthodes servent à évaluer la sensibilité d'un portefeuille à divers facteurs de risque et aux principales hypothèses de modélisation. Dans le cadre de ces méthodes, les périodes de crise passées servent également à évaluer comment un portefeuille actuel se comporte en pareilles circonstances. En outre, les méthodes de simulation de crises et l'analyse de scénarios permettent d'évaluer la performance d'un nouveau produit de placement.

7.1. Risque de marché (suite)

7.1.2. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt a trait à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la juste valeur de l'actif net du compte de régime. Les durées jusqu'à l'échéance des catégories d'instruments financiers, qui figurent à la note 4.1, qui sont les plus exposées au risque de taux d'intérêt étaient les suivantes:

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2019					
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Autres	Total
Trésorerie et titres du marché monétaire	_	_	_	_	52 285 ^A	52 285
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	5 233	53 213	26 433	21 487	8 929 ⁸	115 295
Obligations indexées à l'inflation	_	10051	34391	17 123	_	61 565
Titres de créance privés	371	11 196	26 391	9 151	21 603 °	68 712
Total des titres à revenu fixe	5 604	74 460	87 215	47 761	82 817	297 857

	31 mars 2018					
(en milliers de dollars canadiens)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Autres	Total
Trésorerie et titres du marché monétaire	_	_	_	_	51 214 ^A	51 214
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	15 734	37 263	23 494	15 428	9 886 ^B	101 805
Obligations indexées à l'inflation	_	18 469	19857	17 304	_	55 630
Titres de créance privés	16	6 417	31 505	6938	18719 ^c	63 595
Total des titres à revenu fixe	15 750	62 149	74 856	39 670	79 819	272 244

[^] En raison de leur échéance à court terme, ces placements ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt.

Tous les placements dans des actions canadiennes, les placements dans des actions étrangères, les placements immobiliers, les placements privés, les placements en infrastructures et les placements en ressources naturelles, totalisant 491093 mille \$ au 31 mars 2019 (472 950 mille \$ au 31 mars 2018), n'ont pas d'échéance précise et ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt.

Les placements alternatifs décrits à la note 4.1.4, totalisant 44 097 mille \$ au 31 mars 2019 (39 383 mille \$ au 31 mars 2018), n'ont également pas d'échéance précise. Certains de ces placements alternatifs, de même que des conventions de revente et des contrats de dérivés présentés respectivement aux notes 4.1.10 et 4.1.12 sont exposés au risque de taux d'intérêt. Ces expositions sont prises en compte dans le calcul de la volatilité absolue dont il est question à la note 7.1.1.

La durée jusqu'à l'échéance des titres de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP est présentée à la note 8.2.

^B Certains titres à revenu fixe ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt étant donné que leurs taux d'intérêt prescrits sont variables.

^c L'information liée à la durée jusqu'à l'échéance des placements dans des fonds et de certains placements détenus directement compris dans les titres de créance privés n'est pas disponible.

7.1. Risque de marché (suite)

7.1.3. Risque de change

Investissements PSP est exposée à un risque de change découlant de la détention de placements (c'est-à-dire la détention directe et indirecte de titres, de parts de fonds en gestion commune et de parts de sociétés en commandite) ou de passifs liés à des placements dans diverses devises. Les fluctuations de la valeur relative du dollar canadien par rapport aux devises peuvent influer positivement ou négativement sur la juste valeur des placements. Afin d'atténuer ce risque, Investissements PSP peut prendre des positions en devises au moyen de contrats de change à terme ou de swaps de devises.

Les expositions au risque de change sous-jacentes des placements nets du compte de régime s'établissaient comme suit à la date indiquée:

	31 ma	rs 2019	31 mars 2018	
Devise	Juste valeur (en milliers de dollars canadiens)	Pourcentage du total	Juste valeur (en milliers de dollars canadiens)	Pourcentage du total
Dollar américain	382917	63,6	370 823	68,4
Euro	89 705	14,9	54 933	10,1
Livre sterling	34 777	5,8	13 295	2,5
Dollar australien	13 243	2,2	11 873	2,2
Yen japonais	12 208	2,0	15 998	3,0
Dollar de Hong Kong	11 323	1,9	10 790	2,0
Peso mexicain	10587	1,8	8 807	1,6
Réal brésilien	7 036	1,2	9 707	1,8
Roupie indienne	7 005	1,2	6199	1,1
Won sud-coréen	5 808	1,0	11 758	2,2
Franc suisse	4 0 3 5	0,7	3 592	0,7
Nouveau dollar taïwanais	4029	0,7	4 633	0,9
Autres	18 872	3,0	19 550	3,5
Total	601 545	100,0	541 958	100,0

Au 31 mars 2019, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient en outre des engagements libellés en devises de 94 893 mille \$ pour le compte de régime (59 981 mille \$ US, 8 713 mille €, 450 mille £, 97 mille rands d'Afrique du Sud, 13 mille réals brésiliens, 59 527 mille pesos colombiens, 11 652 mille pesos mexicains et 69 mille dollars australiens). Ces engagements ne figurent pas dans le tableau des expositions au risque de change ci-dessus.

Au 31 mars 2018, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient en outre des engagements libellés en devises de 105 232 mille \$ pour le compte de régime (66 036 mille \$ US, 11 439 mille €, 808 mille £, 99 mille rands d'Afrique du Sud, 61 014 mille pesos colombiens et 6 480 mille pesos mexicains). Ces engagements ne figurent pas dans le tableau des expositions au risque de change ci-dessus.

7.2. Risque de crédit

Investissements PSP est exposée au risque de crédit, c'est-à-dire le risque de non-exécution par un débiteur sur lequel Investissements PSP compte pour satisfaire à ses obligations contractuelles ou financières, soit le risque qu'un émetteur de titres d'emprunt ou qu'une contrepartie à une opération sur instruments dérivés, à une transaction de prêt et d'emprunt de titres ou à une transaction sur des titres acquis en vertu de conventions de revente ne puisse satisfaire à ses obligations financières.

Le risque de crédit comprend le risque d'une détérioration de la solvabilité et le risque de concentration concerné. La surveillance du risque de crédit comporte l'évaluation de la cote de crédit de chaque émetteur et de chaque contrepartie effectuant des transactions avec Investissements PSP. Cette évaluation à l'égard d'émetteurs et de contreparties publics est fondée sur les renseignements fournis par quatre agences de notation reconnues. Chaque titre est classé sur la foi d'au moins deux cotes de crédit. Si les agences accordent des cotes différentes à un même titre, Investissements PSP se fondera sur la notation la plus faible. Pour les émetteurs privés, Investissements PSP attribue des cotes de crédit internes aux émetteurs et évalue les profils de risques combinés par rapport aux objectifs fixés. Pour attribuer des cotes de crédit aux émetteurs, Investissements PSP utilise des méthodes comparables à celles utilisées par des agences de notation reconnues.

Au 31 mars 2019, l'exposition maximale du compte de régime au risque de crédit s'élevait à 322 millions \$ (279 millions \$ au 31 mars 2018). Ce montant est présenté compte non tenu des biens détenus en garantie et des conventions de compensation qui ne sont pas admissibles à la compensation selon les IFRS. Le risque de crédit maximum exclut les garanties présentées à la note 16 ainsi que les placements dans des fonds classés dans les placements alternatifs à la note 4.1. Ces fonds détiennent des titres à revenu fixe parmi d'autres types d'instruments.

Dans le cadre de son suivi du risque de crédit, Investissements PSP produit un rapport périodique sur la concentration par cote de crédit pour les titres sensibles au crédit. Le tableau suivant présente la concentration du risque de crédit en fonction des cotes de crédit, à la date indiquée:

Cote de crédit	31 mars 2019 (%)	31 mars 2018 (%)
AAA-AA	48,4	51,2
A	23,6	20,9
BBB	2,3	2,5
BB et moins	25,1	24,4
Aucune cote ^A	0,6	1,0
Total	100,0	100,0

A Comprend des titres d'émetteurs et de contreparties publics qui ne sont pas cotés par des agences de notation du crédit ou qui sont cotés par une seule agence de notation du crédit.

7.2. Risque de crédit (suite)

7.2.1. Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie représente le risque de crédit découlant de l'exposition actuelle ou potentielle liée à des transactions portant sur des contrats de dérivés, à des transactions portant sur des titres de prêt et d'emprunt et à des transactions portant sur des conventions de rachat et des conventions de revente de titres. Afin d'atténuer le risque de contrepartie, Investissements PSP exige des contreparties qu'elles fournissent des garanties adéquates et qu'elles répondent à ses exigences en matière de cote de crédit. Investissements PSP assure un suivi régulier des cotes de crédit de ses contreparties établies par des agences de notation du crédit reconnues. En ce qui concerne les contrats de dérivés, Investissements PSP peut mettre un terme à toute activité avec la plupart des contreparties dont la cote de crédit baisse en deçà de ses exigences.

En ce qui a trait aux instruments dérivés négociés hors cote, la politique d'Investissements PSP exige également que soit signée la convention-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association (l'«ISDA») avec toute contrepartie à un contrat de dérivés. Cette entente fournit l'encadrement contractuel régissant la manière dont doivent se dérouler les activités de négociation touchant toute une gamme de produits négociés hors cote. Dans le cas des instruments dérivés hors cote compensés, les activités de négociation entre les parties sont régies selon les modalités habituelles dans le cadre de telles transactions.

En tant que technique de limitation du risque de crédit, la convention-cadre de l'ISDA prévoit des dispositions exécutoires de compensation par liquidation en cas de défaut de l'une des contreparties. En outre, l'annexe sur le soutien des garanties (I'« ASG ») à la convention-cadre de l'ISDA permet à Investissements PSP de réaliser toute garantie qui lui est accordée en cas de défaillance de la contrepartie. L'ASG exige également d'Investissements PSP qu'elle fournisse une garantie supplémentaire si une telle garantie lui est demandée. Toutes les transactions assujetties à l'ASG portent sur des garanties en espèces, des titres de créance de qualité supérieure ou d'autres titres de qualité supérieure. L'ASG régit également l'échange de garanties lorsque l'exposition au crédit d'une contrepartie dépasse un seuil prédéterminé. Les contreparties sont, en règle générale, autorisées à vendre, à redonner en garantie ou à autrement utiliser les biens détenus en garantie. De même, dans le cas d'instruments dérivés hors cote compensés, des garanties sont requises en espèces, en titres de créance de qualité supérieure ou d'autres titres de qualité supérieure et peuvent être vendues, redonnées en garantie ou autrement utilisées. Investissements PSP ne vend pas, ne redonne pas en garantie ni n'utilise autrement les biens détenus en garantie sous forme de titres, mais réinvestit toutes les garanties en espèces relativement aux contrats de dérivés.

En ce qui concerne les transactions portant sur des contrats de prêt et d'emprunt de titres, ainsi que sur des conventions de rachat et des conventions de revente de titres, il existe des obligations de garantie pour atténuer le risque de contrepartie. Les obligations de garantie pour les programmes de prêt et d'emprunt de titres ainsi que les conventions de rachat et les conventions de revente de titres sont décrites aux notes 2.3.5 et 2.3.6.

L'information relative aux biens donnés en garantie par Investissements PSP et ses contreparties figure à la note 5.

Dans le cas du programme de prêt de titres, l'exposition d'Investissements PSP au risque de contrepartie est davantage atténuée puisque le gardien des valeurs prêtées assume le risque que la contrepartie ne pourra respecter les obligations liées à la garantie.

La direction assure la surveillance et l'atténuation du risque de contrepartie et applique une procédure exhaustive et rigoureuse à l'échelle d'Investissements PSP dans le cadre de son suivi et de sa gestion du risque de contrepartie. Ainsi, la direction mesure le risque de contrepartie en continu, évalue et assure le suivi de la qualité du crédit des contreparties actuelles, et veille à atténuer le risque de contrepartie par la gestion des garanties.

7.2. Risque de crédit (suite)

7.2.2. Compensation

Investissements PSP est assujettie aux conventions-cadres de l'ISDA à l'égard de ses instruments financiers dérivés négociés hors cote, comme il a déjà été mentionné. Ces conventions contiennent des dispositions exécutoires de compensation par liquidation qui s'appliquent seulement en cas de défaut. Dans certains cas, ces conventions permettent la compensation. Lorsque les conditions de compensation étaient satisfaites, les instruments financiers ont été présentés selon leur montant net dans les états de la situation financière. Les conventions de rachat et les conventions de revente de titres, décrites aux notes 2.3.6 et 5, sont assujetties à des conventions similaires bien qu'elles ne soient pas compensées, les conditions de compensation n'étant pas satisfaites.

Les tableaux qui suivent présentent les actifs financiers et les passifs financiers susmentionnés:

Actifs financiers

(en milliers de dollars canadiens)		Moins: Montant brut	Montant net des actifs financiers	non compen	ontants connexes sés dans les états tuation financière	
	Montant brut des actifs financiers comptabilisés	des passifs financiers comptabilisés et compensés	présentés dans les états de la situation financière	Passifs financiers comptabilisés	Biens détenus en garantie et non comptabilisés	Montant net
31 mars 2019						
Conventions de revente	26 220	-	26 220 ^A	17 060	9 1 5 6	4
Dérivés négociés hors cote	6 042	27	6 015 ⁸	3 3 4 6	2 345	324
Total	32 262	27	32 235	20 406	11 501	328
31 mars 2018 Conventions de revente Dérivés négociés	8 406	-	8 406 ^A	2 234	6172	-
hors cote	4129	179	3 950 ^B	3919	3	28
Total	12535	179	12 356	6 153	6175	28

Passifs financiers

(en milliers de dollars canadiens)		Moins: Montant brut	Montant net des passifs financiers	non comper	fontants connexes nsés dans les états ituation financière	
	Montant brut des passifs financiers comptabilisés	des actifs financiers comptabilisés et compensés	présentés dans les états de la situation financière	Actifs financiers comptabilisés	Biens donnés en garantie et non décomptabilisés	Montant net
31 mars 2019						
Conventions de rachat	24 716	-	24 716 ^A	17 060	7 648	8
Dérivés négociés hors cote	3 785	27	3 758 ^B	3 320	408	30
Garanties à payer	33	-	33 °	26	-	7
Total	28 534	27	28 507	20 406	8 056	45
31 mars 2018						
Conventions de rachat	2 589	_	2 589 ^A	2 2 3 4	355	_
Dérivés négociés hors cote	7 272	179	7 093 ^B	3 912	3176	5
Garanties à payer	11	-	11 ^c	7	_	4
Total	9872	179	9 693	6 153	3 531	9

^A Tel qu'il est décrit à la note 4.1.10.

^B Tel qu'il est décrit à la note 4.1.12.

^c Tel qu'il est décrit à la note 4.1.9. Le solde comprend la garantie en espèces reçue dans le cadre de certaines transactions sur dérivés hors cote, et fait partie des garanties à payer décrites à la note 4.1.

7.3. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque qu'Investissements PSP ne puisse respecter ses obligations financières en temps opportun au moyen de liquidités suffisantes et facilement disponibles. La situation de l'encaisse d'Investissements PSP fait l'objet d'un contrôle quotidien. En règle générale, les placements en trésorerie, les titres du marché monétaire, les billets à taux variable, les obligations et les actions de sociétés ouvertes sont présumés être très liquides, car ils seront investis dans des titres qui sont négociés activement. La direction utilise les méthodes pertinentes de mesure et de contrôle du risque de liquidité afin de s'assurer que la société dispose des liquidités suffisantes pour satisfaire à ses obligations financières au fur et à mesure qu'elles deviennent exigibles. Un rapport sur la liquidité, qui prend en compte les flux de trésorerie futurs prévus, est dressé et présenté à la haute direction sur une base hebdomadaire. Cela permet d'assurer que les réserves d'encaisse sont suffisantes et disponibles pour financer les sorties de fonds prévues. En outre, Investissements PSP maintient des sources de liquidités suffisantes pour en faire usage en cas d'interruption des activités sur les marchés.

Investissements PSP a la capacité de mobiliser des capitaux supplémentaires au moyen de son programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux. Ce programme permet à Investissements PSP d'émettre des billets à ordre à court terme et des billets à moyen terme. De l'information supplémentaire sur le recours au programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux est présentée à la note 8.2. En outre, Investissements PSP détient des facilités de crédit aux fins générales de la société. De l'information supplémentaire sur ces facilités de crédit est présentée à la note 8.1.

La valeur nominale des produits dérivés selon l'échéance est présentée à la note 4.1.12.

Passifs financiers

Les tableaux suivants présentent la juste valeur des passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés ainsi que celle des instruments financiers liés à des produits dérivés, regroupés en fonction de leur échéance au 31 mars 2019, et compte non tenu de l'incidence des garanties et des indemnités mentionnées à la note 16:

(en milliers de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
Passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés ^A				
Montants à payer liés à des transactions en cours	(4 200)	_	_	(4 200)
Intérêts à payer	(296)	(8)	_	(304)
Titres vendus à découvert	(27 661)	_	_	(27 661)
Garanties à payer	(13 228)	_	_	(13 228)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(24 716)	_	_	(24 716)
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	(20 797)	(9340)	(31876)	(62013)
Fournisseurs et autres passifs	(339)	(559)	(572)	(1470)
Total	(91 237)	(9907)	(32 448)	(133 592)
(en milliers de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
Instruments financiers liés à des produits dérivés				
Actifs liés à des produits dérivés	2 901	2 434	1586	6921
Passifs liés à des produits dérivés ^A	(1031)	(1540)	(1655)	(4 226)
1 doon o noo a doo produito donveo	(1001)	(1040)	(1000)	(4220)
Total	1870	894	(69)	2 695

^A Les passifs sont présentés selon la première des périodes pendant laquelle la contrepartie peut exiger le paiement.

7.3. Risque de liquidité (suite)

Passifs financiers (suite)

Les tableaux suivants présentent la juste valeur des passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés ainsi que celle des instruments financiers liés à des produits dérivés, regroupés en fonction de leur échéance au 31 mars 2018, et compte non tenu de l'incidence des garanties et des indemnités mentionnées à la note 16:

(en milliers de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
Passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés ^A				
Montants à payer liés à des transactions en cours	(5 240)	-		(5 240)
Intérêts à payer	(242)	(9)	_	(251)
Titres vendus à découvert	(29612)	_	_	(29612)
Garanties à payer	(16087)	-		(16087)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(2 589)	-		(2589)
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	(21 299)	(7 152)	(26 442)	(54 893)
Fournisseurs et autres passifs	(763)	-	(465)	(1228)
Total	(75832)	(7 161)	(26 907)	(109 900)
(en milliers de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
Instruments financiers liés à des produits dérivés				
Actifs liés à des produits dérivés	2 254	1085	1840	5179
Passifs liés à des produits dérivés ^A	(3 730)	(2146)	(1930)	(7 806)
Total	(1 476)	(1061)	(90)	(2627)

^A Les passifs sont présentés selon la première des périodes pendant laquelle la contrepartie peut exiger le paiement.

8 - Emprunts

8.1. Facilités de crédit

Investissements PSP détient une facilité de crédit renouvelable de 2 milliards \$ et une ligne de crédit à demande de 1 milliard \$ (collectivement, les «facilités de crédit »).

Les facilités de crédit servent aux fins générales de la société et sont offertes en dollars canadiens ou américains. Ces facilités de crédit sont assujetties aux modalités habituelles et sont consenties à des taux d'intérêt variables, notamment au taux préférentiel et au taux de base américain.

Aucun prélèvement n'avait été effectué sur ces facilités de crédit aux 31 mars 2019 et 2018.

8.2. Financement par emprunt sur les marchés des capitaux

Le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP comprend le placement privé de billets à ordre à court terme, de même que des billets à moyen terme émis par PSP Capital Inc., filiale en propriété exclusive d'Investissements PSP. Les fonds mobilisés sont principalement affectés au financement des placements sur les marchés privés. Ils sont garantis inconditionnellement et irrévocablement par Investissements PSP conformément à la politique de levier corporative.

Pour le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux, le montant maximum autorisé par le conseil d'administration s'établit à 10 % des placements nets plus la totalité de l'encours de la dette avec recours d'Investissements PSP au moment de l'émission. Compte tenu de cette limite, la composante des billets à ordre à court terme ne doit pas dépasser 12 milliards \$ pour les émissions au Canada et aux États-Unis combinées.

Le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP respectait les limites autorisées par le conseil d'administration au cours des exercices clos les 31 mars 2019 et 2018.

Le tableau suivant présente les échéances et la juste valeur des billets émis en vertu du programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux attribués au compte de régime à la date indiquée:

	31 mar	rs 2019	31 mar	s 2018
(en milliers de dollars canadiens)	Montants de capital payables à l'échéance	Juste valeur	Montants de capital payables à l'échéance	Juste valeur
Billets à ordre à court terme libellés en dollars canadiens, portant intérêt entre 1,79 % et 2,20 % et venant à échéance de 56 à 365 jours (entre 1,16 % et 1,85 % et venant à échéance de 26 à 364 jours au 31 mars 2018)	2 863	2844	4 266	4 248
Billets à ordre à court terme libellés en dollars américains, portant intérêt entre 2,45 % et 2,84 % et venant à échéance de 21 à 365 jours (entre 1,39 % et 2,17 % et venant à échéance de 28 à 365 jours au 31 mars 2018)	27 441	27 293	24 261	24 203
Billets à moyen terme de série 5, portant intérêt à 3,03 % par année et venant à échéance le 22 octobre 2020	4160	4241	4 502	4 605
Billets à moyen terme de série 7, portant intérêt à 3,29 % par année et venant à échéance le 4 avril 2024	4138	4378	4 435	4618
Billets à moyen terme de série 8, portant intérêt à 1,34% par année et venant à échéance le 18 août 2021	5 490	5 435	5 6 2 8	5 462
Billets à moyen terme de série 9, portant intérêt à 2,09 % par année et venant à échéance le 22 novembre 2023	4392	4 405	4344	4 255
Billets à moyen terme de série 10, portant intérêt à 1,73 % par année et venant à échéance le 21 juin 2022	7 687	7 653	7 698	7 502
Billets à moyen terme de série 11, portant intérêt à 3,00 % par année et venant à échéance le 5 novembre 2025	5 490	5 764	-	-
Total	61 661	62013	55 134	54893

Les pertes non réalisées sur les emprunts s'élevaient à 835 mille \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019 (gains non réalisés de 868 mille \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2018).

8 — Emprunts (suite)

8.2. Financement par emprunt sur les marchés des capitaux (suite)

Les charges d'intérêts pour les exercices clos les 31 mars s'établissaient comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	2019	2018
Billets à ordre à court terme	668	351
Billets à moyen terme	637	525
Total	1 305	876

8.3. Rapprochement des passifs issus des activités de financement

Le tableau suivant présente le rapprochement des passifs issus des activités de financement, ce qui comprend les changements résultant des flux de trésorerie, mais aussi les changements sans contrepartie de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2019.

				Changements s	ans contrepartie de trésorerie	
(en milliers de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Produits tirés des emprunts	Remboursement d'emprunts	Pertes de change	Pertes de juste valeur ^A	Solde de clôture
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux Facilités de crédit	54 893 -	150 216 -	(143 985) -	100	789 -	62 013 -
Emprunts	54 893	150 216	(143 985)	100	789	62 013

A Comprend les intérêts sur les billets à ordre à court terme, qui sont ajoutés au coût, lequel se rapproche de leur juste valeur.

Le tableau suivant présente le rapprochement des passifs issus des activités de financement, ce qui comprend les changements résultant des flux de trésorerie, mais aussi les changements sans contrepartie de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2018.

				Changements sa	ans contrepartie de trésorerie	
(en milliers de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Produits tirés des emprunts	Remboursement d'emprunts	Gains de change	Gains de juste valeur ^A	Solde de clôture
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	50 035	124 400	(118661)	(175)	(706)	54 893
Facilités de crédit	_	158	(158)	-	_	_
Emprunts	50 035	124558	(118 819)	(175)	(706)	54 893

A Comprend les intérêts sur les billets à ordre à court terme, qui sont ajoutés au coût, lequel se rapproche de leur juste valeur.

9 — Capitaux propres

9.1. Droits prévus par la loi conférés au gouvernement du Canada

Les Lois sur la pension confèrent au gouvernement du Canada des droits sur l'actif net d'Investissements PSP réparti à chaque compte de régime aux fins décrites dans les Lois sur la pension. La répartition de l'actif net et du résultat global d'Investissements PSP à chaque compte de régime à une date donnée est fondée sur la politique de répartition décrite à la note 13.

9.2. Transferts de fonds

Investissements PSP n'a reçu aucun transfert de fonds du gouvernement du Canada au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019 (aucun transfert au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018) pour le Fonds.

10 — Informations sectorielles

Secteurs de placements

En vue de s'acquitter de son mandat, Investissements PSP gère un portefeuille mondial diversifié comportant des placements effectués dans différentes catégories d'actifs. De plus, elle a adopté une approche de placements axée sur l'ensemble des Fonds plutôt que sur une seule catégorie d'actifs. Cette approche s'articule sur la stratégie de placements à long terme et repose sur la gestion de la répartition et de l'exposition des catégories d'actifs, des secteurs et des facteurs de risques de l'ensemble des Fonds.

Ainsi, les secteurs de placements d'Investissements PSP sont présentés ci-après afin de refléter la façon dont les catégories d'actifs sont gérées et comment la haute direction analyse les résultats pour faciliter la gestion de la performance et la prise de décision. Le montant de chaque secteur de placements comprend sa quote-part respective dans les actifs liés aux placements, dans les passifs liés aux placements, ainsi que les emprunts, qui sont présentés séparément selon la nature des placements sous-jacents à la note 4.1. En outre, à l'appui de l'approche de placement d'Investissements PSP, un portefeuille complémentaire est géré en sus de chaque portefeuille de catégories d'actifs, ce qui permet à Investissements PSP de saisir des occasions de placements qui s'inscrivent dans son mandat, mais qui se trouvent hors de la portée du cadre de placement d'une catégorie d'actifs prise individuellement.

Ces secteurs comprennent des placements détenus directement et en copropriété, ainsi que des placements détenus par les gestionnaires de fonds, et sont composés de ce qui suit :

- Placements sur les marchés publics placements dans des actions négociées sur des marchés organisés, des titres de gouvernements et des titres à revenu fixe de sociétés.
- Placements immobiliers placements dans des actifs immobiliers, principalement dans le secteur des résidences pour retraités, le secteur résidentiel, le secteur commercial, le secteur du commerce au détail et d'autres secteurs industriels.
- · Placements privés placements dans des entités fermées ayant des objectifs similaires.
- Placements en infrastructures placements dans des entités fermées axés sur les actifs de sociétés du transport, énergétiques, des télécommunications et d'autres sociétés réglementées.
- Placements en ressources naturelles placements dans des actifs réels axés sur les actifs des secteurs des terrains forestiers, de l'agriculture et du pétrole et du gaz naturel en amont.
- · Titres de créance privés placements dans des titres de créance principaux et secondaires de qualité inférieure.
- Portefeuille complémentaire placements qui ne s'inscrivent pas dans le mandat des catégories d'actifs actuellement détenues, mais qui sont jugés avantageux pour l'ensemble des Fonds.

Les tableaux qui suivent présentent les placements nets par secteur de placements aux dates indiquées :

	31 mars 2019									
(en milliers de dollars canadiens)	111011 01110			Placements en infrastructures	Placements en ressources naturelles	Titres de créance privés	Portefeuille complémentaire	A utre ^A	Total	
	354995	103 388	103 392	73 870	29 688	46 010	6 263	20218	737 824	

		31 mars 2018									
(en milliers de dollars canadiens)		Placements immobiliers	Placements privés	Placements en infrastructures	Placements en ressources naturelles	Titres de créance privés	Portefeuille complémentaire	A utre ^A	Total		
	345 166	104 649	87 258	67 404	21 758	39874	9 909	13 177	689 195		

^A Comprennent de la trésorerie et des titres du marché monétaire qui ne sont pas gérés au sein des secteurs d'exploitation.

10 — Informations sectorielles (suite)

Secteurs de placements (suite)

Le tableau qui suit présente le résultat net d'exploitation par secteur de placements pour l'exercice clos le 31 mars 2019.

(en milliers de dollars canadiens)			Placements privés	Placements en infrastructures	Placements en ressources naturelles	Titres de créance privés	Portefeuille complémentaire	Autre ^C	Total
Revenu de placement ^A	14898	8 407	14346	5 400	2700	3 729	(4)	4397	53 873
Charges ^B	(1755)	(1152)	(446)	(792)	(302)	(270)	(59)	(63)	(4839)
Résultat net	13 143	7 255	13 900	4 608	2 3 9 8	3 459	(63)	4334	49 034

[^] Comme il est mentionné à la note 11, les autres frais payés par certains placements dans des fonds en gestion commune et les frais de gestion qui ne sont pas payés directement par Investissements PSP sont inclus dans le revenu de placement.

Le tableau qui suit présente le résultat net d'exploitation par secteur de placements pour l'exercice clos le 31 mars 2018.

(en milliers de dollars canadiens)		Placements immobiliers	Placements privés	Placements en infrastructures	Placements en ressources naturelles	Titres de créance privés	Portefeuille complémentaire	Autre ^c	Total
Revenu de placement ^A	28 858	13 182	9 3 3 7	10571	2112	2 553	2 418	(3 735)	65 296
Charges ^B	(1621)			(653)	(233)	(185)	(60)	(63)	(4098)
Résultat net	27 237	12 262	8 9 7 4	9918	1879	2 368	2 3 5 8	(3 798)	61 198

^A Comme il est mentionné à la note 11, les autres frais payés par certains placements dans des fonds en gestion commune et les frais de gestion qui ne sont pas payés directement par Investissements PSP sont inclus dans le revenu de placement.

^B Comprennent toutes les charges liées aux placements et les charges d'exploitation présentées respectivement aux notes 11 et 12.

^c Comprennent la trésorerie et les titres du marché monétaire qui ne sont pas gérés au sein des secteurs d'exploitation.

^B Comprennent toutes les charges liées aux placements et les charges d'exploitation présentées respectivement aux notes 11 et 12.

^c Comprennent la trésorerie et les titres du marché monétaire qui ne sont pas gérés au sein des secteurs d'exploitation.

11 — Charges liées aux placements

Les charges liées aux placements attribuées au compte de régime pour les exercices clos les 31 mars comprenaient les éléments suivants:

(en milliers de dollars canadiens)	2019	2018
Charges d'intérêts	1497	968
Coûts de transaction	569	635
Frais de gestion externe des placements ^A Autres (montant net)	125 386	185 240
Autres (montant net)	300	240
Total	2 5 7 7	2028

A Comprennent les montants engagés relativement à des placements sur les marchés publics qui sont payés directement par Investissements PSP. D'autres frais sont payés par certains placements dans des fonds en gestion commune classés en tant que placements alternatifs, lesquels ont totalisé 1038 mille \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019 (723 mille \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2018). Ces frais sont intégrés dans la juste valeur des fonds.

De même, les frais de gestion liés aux placements sur les marchés privés et les titres de créance privés ne sont pas payés directement par Investissements PSP. Ces frais, qui varient en règle générale entre 0,2 % et 2,5 % du montant total investi ou engagé, se sont élevés à 1451 mille \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019 (1407 mille \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2018). Ces frais sont intégrés dans la juste valeur des placements.

12 — Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation attribuées au compte de régime pour les exercices clos les 31 mars comprenaient les éléments suivants:

(en milliers de dollars canadiens)	2019	2018
Salaires et avantages du personnel	1312	1 207
Honoraires de consultation et de services professionnels	345	331
Locaux et matériel	141	118
Données de marché et applications commerciales	166	145
Amortissement des immobilisations corporelles	147	142
Droits de garde	24	21
Autres charges d'exploitation	127	106
Total	2 262	2070

13 — Répartition du résultat global

La répartition du résultat global d'Investissements PSP entre les comptes de régime se détaille comme suit:

13.1. Revenu de placement

Le revenu de placement est réparti proportionnellement en fonction des placements nets de chaque compte de régime au moment où le revenu est gagné.

13.2. Charges

Selon la Loi, les coûts d'exploitation d'Investissements PSP doivent être imputés aux comptes de régime. Aux termes du paragraphe 4(3) de la Loi, le président du Conseil du Trésor détermine à quel compte de régime ces coûts seront imputés, de concert avec le ministre de la Défense nationale et le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile. Une politique de répartition a été élaborée afin d'imputer à chaque compte de régime les coûts directs des activités de placement, soit les frais de gestion externe de placement et les droits de garde, en fonction des placements nets de chaque compte de régime au moment où les charges sont engagées.

Pour les exercices clos les 31 mars, les charges d'exploitation et les autres éléments du résultat global, excluant les coûts directs des activités de placement mentionnés ci-dessus, ont été répartis au prorata du montant annuel des placements nets de chaque compte de régime, comme suit:

(%)	2019	2018
Compte du régime de pension de la fonction publique	72,6	72,6
Compte du régime de pension des Forces canadiennes	19,7	19,7
Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada	7,3	7,2
Compte du régime de pension de la Force de réserve	0,4	0,5
Total	100,0	100,0

Les charges, réglées par Investissements PSP au moyen d'avances du compte du régime de pension de la fonction publique, sont remboursées trimestriellement par les autres comptes de régime.

14 — Transactions entre parties liées

14.1. Certaines entités émettrices

Comme il est mentionné à la note 2.1, les participations dans des filiales non consolidées, des entités émettrices contrôlées conjointement et des entreprises associées sont comptabilisées à la JVRN. Les transactions conclues entre Investissements PSP et ces entités ou les filiales de ces entités sont des transactions entre parties liées. Investissements PSP réalise des transactions de placement avec ces parties liées dans le cours normal de ses activités, notamment dans le cadre des placements sur les marchés privés et de certains placements dans des titres à revenu fixe décrits à la note 4.1, ainsi que des garanties, des indemnités et des engagements décrits respectivement aux notes 16 et 17. Comme les soldes liés à toutes les transactions de placement sont évalués à la JVRN, ces transactions réalisées avec des parties liées ont la même incidence sur l'actif net et le résultat global que celles réalisées avec des parties non liées.

Les transactions réalisées entre Investissements PSP et ses filiales consolidées ainsi que les soldes connexes sont éliminés et, par conséquent, ne sont pas présentés dans la présente note.

14.2. Le gouvernement du Canada et les entités liées au gouvernement

Puisque Investissements PSP est une société de la Couronne, comme il est mentionné à la note 1, elle est considérée comme étant liée au gouvernement du Canada, ainsi qu'à d'autres entités qui sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable du gouvernement du Canada (collectivement, les « entités liées au gouvernement »).

i) Gouvernement du Canada

Les seules transactions réalisées entre Investissements PSP et le gouvernement du Canada sont les transferts de fonds décrits à la note 9.2.

ii) Entités liées au gouvernement

Investissements PSP peut conclure des transactions de placement avec des entités liées au gouvernement dans le cours normal de ses activités, notamment dans le cadre des placements sur les marchés privés et de certains placements dans des titres à revenu fixe décrits à la note 4.1. Ces transactions de placement sont réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui peuvent s'appliquer aux transactions entre parties non liées et sont assujetties aux mêmes processus internes. À cet égard, les transactions avec ces parties liées ont la même incidence sur l'actif net et le résultat global que celles avec des parties non liées. Par conséquent, Investissements PSP se prévaut de l'exemption aux termes de l'IAS 24, *Parties liées*, qui lui permet de ne pas présenter des informations spécifiques sur les transactions conclues avec ces entités liées au gouvernement et les soldes liés à ces transactions.

14.3. Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont liés à Investissements PSP. Les principaux dirigeants désignent les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités d'Investissements PSP, directement ou indirectement, soit les membres du conseil d'administration, l'équipe de la haute direction et les dirigeants nommés par le conseil d'Investissements PSP. La rémunération des principaux dirigeants attribuée au compte de régime pour les exercices clos les 31 mars a été comptabilisée dans les états du résultat global et se présente comme suit:

(en milliers de dollars canadiens)	2019	2018
Rémunération et autres avantages du personnel à court terme	66	89
Rémunération et autres avantages du personnel à long terme	41	22
Total	107	111

Comme il est indiqué à la note 16, Investissements PSP pourrait également être tenue d'indemniser certains des principaux dirigeants à l'égard des coûts engagés par suite de réclamations, de poursuites ou de litiges relativement à l'exercice de certains aspects de leurs fonctions.

15 — Gestion du capital

En tant que société de placement, Investissements PSP poursuit les objectifs suivants en ce qui a trait à la gestion de son capital:

- Investir les transferts de fonds, selon ce qui est énoncé à la note 9.2, dans le meilleur intérêt des contributeurs et des bénéficiaires en vertu des *Lois sur la pension*. Les fonds reçus sont investis dans le but de réaliser un rendement optimal sans s'exposer à un risque de perte indu, en tenant compte du financement, des politiques et des exigences des régimes constitués en vertu des *Lois sur la pension* et de la capacité des régimes à respecter leurs obligations financières. Les fonds sont également investis conformément à la politique de gestion du risque lié aux placements dont il est question à la note 7.
- Conserver une cote de crédit lui assurant l'accès aux marchés des capitaux au meilleur coût. Par l'intermédiaire de PSP Capital Inc. et de ses politiques en matière d'endettement, Investissements PSP a la possibilité de mobiliser des capitaux au moyen de l'émission de billets à ordre à court terme et de billets à moyen terme. La note 8.2 présente de l'information relative au financement par emprunt sur les marchés des capitaux, et la note 7.3 présente de l'information sur la situation d'Investissements PSP en matière de liquidité.

La structure du capital d'Investissements PSP se compose des transferts de fonds et du financement par emprunt sur les marchés des capitaux. Investissements PSP n'est soumise à aucune restriction imposée de l'extérieur à l'égard du capital.

16 — Garanties et indemnités

Investissements PSP fournit une indemnisation à ses administrateurs, à ses dirigeants, à ses vice-présidents et à certains de ses représentants qui sont appelés à siéger à des conseils d'administration (ou à des organes similaires) ou à des conseils consultatifs en matière de placement (ou à des organes similaires) d'entités dans lesquelles Investissements PSP ou ses filiales qui sont des entités d'investissement ont effectué un placement ou ont une participation financière. Par conséquent, mais sous réserve des dispositions de la Loi, Investissements PSP pourrait être tenue d'indemniser ces représentants à l'égard des coûts engagés par suite de réclamations, de poursuites ou de litiges relativement à l'exercice de leurs fonctions, sauf dans les cas où la responsabilité de ces représentants est attribuable au fait qu'ils n'ont pas agi avec intégrité et de bonne foi. À ce jour, Investissements PSP n'a pas reçu de réclamation ni effectué de paiement relativement à de telles indemnités.

Dans certains cas, Investissements PSP fournit aussi une indemnisation à des tiers dans le cours normal de ses activités. Par conséquent, Investissements PSP peut être tenue d'indemniser ces tiers en lien avec la réalisation de leurs obligations contractuelles. À ce jour, Investissements PSP n'a pas reçu de réclamation ni effectué de paiement relativement à de telles indemnités.

Investissements PSP garantit de façon inconditionnelle et irrévocable toutes les facilités de crédit ainsi que tous les billets à ordre à court terme et les billets à moyen terme émis par PSP Capital Inc., tel qu'il est décrit à la note 8.

Dans le cadre de certaines transactions de placement, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement ont fourni des garanties, accordé des indemnisations ou émis des lettres de crédit à des tiers, les plus importantes étant les suivantes:

- Aux 31 mars 2019 et 2018, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient convenu d'offrir une garantie et, dans certains cas, d'accorder une indemnisation à l'égard du respect des exigences imposées à certaines entités détenues en vertu d'ententes contractuelles. La majorité de ces ententes sont des accords d'emprunt. Dans l'éventualité d'une défaillance en vertu de ces ententes, à recours limité dans certains cas, Investissements PSP ou ses filiales qui sont des entités d'investissement pourraient devoir assumer des obligations jusqu'à concurrence de 2 602 millions \$ au 31 mars 2019 (2 550 millions \$ au 31 mars 2018), dont un montant de 11429 mille \$ a été attribué au compte de régime (11482 mille \$ au 31 mars 2018), plus les intérêts et autres frais connexes applicables. Au 31 mars 2019, les accords d'emprunt venaient à échéance entre juillet 2019 et novembre 2029 (entre novembre 2018 et novembre 2029 au 31 mars 2018).
- De plus, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient émis des lettres de crédit d'un montant total de 54 millions \$ au 31 mars 2019 (53 millions \$ au 31 mars 2018), dont un montant de 239 mille \$ a été attribué au compte de régime (236 mille \$ au 31 mars 2018) relativement à des transactions de placement.

17 — Engagements

Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement ont convenu de conclure des transactions de placement qui seront financées au cours des exercices à venir conformément à des modalités convenues. La portion des engagements d'Investissements PSP qui aurait été prise en charge par le compte de régime était comme suit:

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2019	31 mars 2018
Actions étrangères	_	21
Placements immobiliers	10 725	10320
Placements privés	45 225	51 062
Placements en infrastructures	11 744	17 465
Placements en ressources naturelles	1837	2 055
Titres de créance privés	18 190	16 920
Placements alternatifs	9110	10047
Total	96 831	107 890

Le financement des engagements susmentionnés peut être demandé à diverses dates jusqu'en 2035 au 31 mars 2019 (jusqu'en 2035 au 31 mars 2018).